



# Annexes

Conseil d'administration du 06 décembre 2012

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## 06 décembre 2012

Salle du conseil  
Présidence



1

## Ordre du jour

1. Prospective et Moyens
2. Affaires générales et statutaires
3. Enseignements et vie étudiante
4. Procès-verbaux des CA du 07 juillet 2012, du 04 octobre 2012 et du 24 octobre 2012
5. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA
6. Questions diverses



2

## 2. Prospective et Moyens

Rapport IGAENR sur la situation financière de l'université  
Notification d'emplois et de la masse salariale  
Plafonds d'emplois 2013  
Perspectives immobilières 2014-2020  
Prime d'excellence scientifique : critères d'attribution  
FEDER : Campus du végétal tranche 3  
Tarification du programme ISEP et des accords bilatéraux à partir de 2013/2014



3

### 1.1. Rapport IGAENR sur la situation financière de l'université

- **L'analyse des exercices antérieurs :**
  - *La dégradation de la situation financière*
  - **1<sup>er</sup> constat : l'impact très important de la mise aux normes en matière de qualité comptable**
    - *Le rattachement des charges et produits a un effet très minorant sur le résultat : - 4,5 M€ en 2010 et - 6,8 M€ en 2011*
    - *Les opérations d'amortissements ont aussi un impact minorant sur le résultat*
    - *L'université peut évaluer le montant de l'excédent brut d'exploitation nécessaire pour retrouver l'équilibre*
      - **Mais la charge d'amortissements nets a été sous évaluée au BP 2012 (principe de sincérité budgétaire à respecter)**



4

## 1.1. Rapport IGAENR sur la situation financière de l'université

### • L'analyse des exercices antérieurs :

- **2ème constat : l'évolution de la masse salariale et des charges externes mobilise une part croissante des ressources**
  - Des charges externes qui augmentent de 4,5 M€ en 4 ans
  - Des charges de personnel qui augmentent de 5 M€ entre 2010 et 2011 après avoir déjà progressé de 7 M€ entre 2009 et 2010
  - La masse salariale des personnels non titulaires augmente très fortement avant et après passage aux RCE (+ 6,3 M€ en 2 ans) ; résultat, notamment, du recrutement de 96 contractuels BIATSS

5



## 1.1. Rapport IGAENR sur la situation financière de l'université

### • L'analyse des exercices antérieurs :

- **3ème constat : la capacité d'autofinancement (CAF) chute et ne finance plus les investissements, la couverture des investissements par les subventions se réduit et le montant du fonds de roulement se dégrade**
  - Un tableau de financement des investissements de plus en plus difficile à équilibrer
  - Une CAF à reconstituer : un objectif de CAF de 2 à 3 M€ pour soutenir la politique d'investissement
  - Une dégradation inquiétante du fonds de roulement

6



## 1.1. Rapport IGAENR sur la situation financière de l'université

### • L'exécution budgétaire de l'année 2012 : un résultat négatif attendu

- Un dépassement de la masse salariale évalué entre + 0,4 et 1 M€ (?)
- Un dépassement en fonctionnement évalué à + 1 M€
- Un résultat prévisionnel au budget 2012 de - 1,8 M€, qui est minoré (- 2,8 M€?)
- Un tableau de financement prévisionnel des investissements fortement déséquilibré, pouvant nécessiter un prélèvement sur le fonds de roulement
- Le risque d'un fonds de roulement négatif fin 2012

7



## 1.1. Rapport IGAENR sur la situation financière de l'université

### • L'évolution de la masse salariale entre 2010 et 2011 :

- Une croissance de la masse salariale de 6 % entre 2010 et 2011
  - En 2011, la masse salariale de l'université représente près de 85 % des produits encaissables
  - Les catégories d'emploi dont la masse salariale est en forte croissance : MCF, enseignants-chercheurs non-titulaires, BIATSS titulaires A, BIATSS non titulaires
  - Le poids des cotisations sociales explique une augmentation significative de la masse salariale

8



### 1.1. Rapport IGAENR sur la situation financière de l'université

- **Des conditions très difficiles d'élaboration du budget 2013**
  - Une université qui a bénéficié d'une augmentation de sa dotation mais qui reste sous dotée au regard du modèle SYMPA
  - L'université s'oriente vers une proposition de budget 2013 en déséquilibre
  - Faute d'autres marges de manœuvre, un gel partiel des emplois vacants apparaît comme la seule solution de court terme.....
- **Rencontre au MESR le 19/11/2012 (Cabinet, DGESIP, Recteur, UA) : la présentation du budget est repoussée au 18 décembre**
  - **Vers un budget en déséquilibre assorti d'un plan pluri annuel de retour à l'équilibre?**



9

### 1.2. Notification d'emplois et de la masse salariale

- **35 emplois**
  - 57 200 € en année pleine
  - 27 900 € pour 2013
- **791 emplois affectés sur 980**
  - 5 universités à 35 emplois



10

### 1.3. Plafonds d'emplois 2013

- **Avis favorable du CT du 30 novembre 2012 :**
  - budget Etat : 7 pour et 2 abstentions
    - UNSA : 5 pour | FSU : 2 abstentions | FO : 2 pour
  - budget propre : 8 pour et 1 abstention
    - UNSA : 5 pour | FSU : 1 pour et 1 abstention | FO : 2 pour
- **Emplois délégués par l'Etat : 1 419 + 35 (+9 + 35 par rapport à 2012)**
  - 841 ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTS CHERCHEURS (+5)
  - 466 BIATSS (sans changement)
  - COMPENSATION ETABLISSEMENT : 36 (sans changement)
  - CREATION D'EMPLOIS NON ACTIVES : 35 (+35)
  - TITRE 3 : 76 (+4)
- **Emplois sur budget propre : 320 (-20)**



11

### 1.4. Perspectives immobilières 2014-2020

- **Présentées et amendées par la commission du patrimoine immobilier du 28 novembre 2012**
- **Priorités de la stratégie immobilière de l'Université d'Angers**
  - optimiser l'utilisation des surfaces existantes
  - réhabiliter un patrimoine parfois vieillissant
  - conformer les bâtiments aux normes de sécurité et d'accessibilité
  - limiter l'augmentation globale des surfaces
  - améliorer les performances énergétiques



12

## 1.4. Perspectives immobilières 2014-2020

- **AXE 1 TECHNOCAMPUS ANGEVIN**
  - Projet d'école polytechnique universitaire
  - Développement du projet de Technocampus sur le plateau des Capucins
- **AXE 2 ECOCAMPUS BELLE BEILLE**
  - Concentrer les bâtiments | Réhabiliter le bâti | Améliorer la qualité de vie
- **AXE 3 CAMPUS SANTE**
  - Création d'un pôle santé angevin unique
- **AXE 4 CAMPUS SAINT-SERGE & BERGES DE MAINE**
  - Animation d'une zone d'activité autour de la création et de l'innovation

13



## 1.4. PES : critères d'attribution

- **Avis favorable du CS du 19 novembre 2012**
- **Modalités d'attribution de la prime**
  - pour une période de quatre ans renouvelable aux enseignants-chercheurs dont l'activité scientifique est jugée d'un niveau élevé
  - par le président après avis du conseil scientifique
  - critères de choix des bénéficiaires de la PES et barème arrêtés par le conseil d'administration
- **Proposition soumise au vote :**
  - Tous les candidats avec note globale A et B
    - 15 PR et 10 MCF
  - Total : 126 400 € / an pour 25 bénéficiaires (2011 : 131 848,30 € / an pour 23 sortants)

14



## 1.5. FEDER : Campus du végétal tranche 3

- **Avis favorable du CS du 19 novembre 2012**
- **Projet :**
  - Renforcement des plateaux techniques de la SFR QUASAV
  - Soutien à la plateforme de transfert technologique Végépolys Innovation
  - Création de la plateforme de phénotypage à haut débit
- **Demande de subvention au titre du FEDER**
  - 138 157,17 Euros

15



## 1.6. Tarification du programme ISEP (International Student Exchange Programs) et des accords bilatéraux

- **Coûts de participation aux programmes d'échanges**
  - **Année universitaire : 5 500€**
  - **Semestre : 3 000€**
- **Réservation des chambres étudiantes en cité universitaire**
  - **30€**

16



## 2. Affaires générales et statutaires

COM de l'IUT 2012-2016

Convention de partenariat entre la communauté d'agglomération « Saumur Loire développement » et l'Université d'Angers

Convention multipartites pour l'organisation des formations en soins infirmiers conduisant à la collation du grade de licence

17



### 2.1. COM de l'IUT 2012-2016

- **Présentation par M. CLEDY**

18



### 2.2. Convention avec «Saumur Loire développement»

- **Avis favorable du CEVU du 27 novembre 2012 à l'unanimité avec 27 voix pour**
- **Communauté d'agglomération de Saumur :**
  - Développement des formations post-bac sur le territoire de Saumur
- **Campus universitaire du saumurois**
  - UFR et services de l'Université d'Angers délocalisées à Saumur
  - Formations de l'UFR ITBS

19



### 2.3. Convention pour l'organisation des formations en soins infirmiers

- **Avis favorable du CEVU du 27 novembre 2012 à la majorité avec 24 voix pour et 7 abstentions**
- **Organisation des formations en soins infirmiers conduisant à la collation du grade de licence**

20



### 3. Enseignements et vie étudiante

Accord cadre de partenariat entre l'Université d'Angers et l'entreprise Poste Immo

Convention de partenariat relative à la LP ludothécaire et médiation du jeu entre l'Université d'Angers et l'AMDOR 2000

Convention de partenariat relative à l'organisation du séminaire international tourisme équestre - Université d'Angers / Institut Français du Cheval et de l'Équitation

Convention de partenariat avec l'université de WEST SCOTLAND (Royaume-Uni)



21

#### 3.1. Accord cadre de partenariat avec l'entreprise Poste Immo

- **Avis favorable du CEVU du 27 novembre 2012 à la majorité avec 28 voix pour et 3 contre**  
– *Sous réserve que soit retiré « de droit » à l'article 2*
- **Accord de partenariat durable en vue de développer des projets communs et des collaborations fécondes.**
- **Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes en formation continue**
- **Formations concernées : celles du Pôle Ingénierie de la Maintenance Immobilière et de la Sécurité (IMIS) de l'UFR ITBS**



22

#### 3.2. Convention avec l'AMDOR 2000

- **Avis favorable du CEVU du 27 novembre 2012 à la majorité avec 29 voix pour et 2 contre**
- **LP ludothécaire et médiation du jeu (UFR ITBS)**



23

#### 3.3. Convention avec Institut Français du Cheval et de l'Équitation

- **Avis favorable du CEVU du 27 novembre 2012 à l'unanimité avec 31 voix pour**
- **Organisation du séminaire international tourisme équestre**



24

### 3.4. Convention avec l'université de WEST SCOTLAND (Royaume-Uni)

- **Avis favorable du CEVU du 27 novembre 2012 à l'unanimité avec 31 voix pour**
- **Diplôme d'Ingénieur « Génie des systèmes industriels» - ISTIA**
- **Master international « Ingénierie des Systèmes et Management de Projet» (ISMP) - ISTIA**

25



### 4. PV des CA du 10 juillet, du 04 octobre et du 24 octobre 2012

- **PV du CA du 24 octobre 2012**
  - Demande de M. JONCHERAY

26



### 5. Décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA

- **Pour information : le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation (article L712-3 du code de l'Education)**

27



### 6. Questions diverses

- **Pierre BAHAIN**

Dans un contexte économique difficile, suite à la fermeture de certaines formations notamment en Master 2 Droit Public, les étudiants du Master 1 Droit Public général s'inquiètent de l'offre de formation à venir pour 2013-2014.

Les étudiants interrogent donc le Président de l'Université d'Angers sur les orientations budgétaires et les choix pédagogiques offerts aux étudiants afin de conserver un panel de Master 2 suffisants pour pérenniser une formation large et de qualité sur notre Université.

28



# CONSEIL D'ADMINISTRATION

06 décembre 2012

## Point 01 PROSPECTIVE ET MOYENS

1.1.	Rapport IGAENR sur la situation financière de l'université	1
1.2.	Notification d'emplois et de la masse salariale	45
1.3.	Plafonds d'emplois 2013	46
1.4.	Perspectives immobilières 2014-2020	51
1.5.	Prime d'excellence scientifique : critères d'attribution	60
1.6.	Demande de subvention au titre du FEDER : Campus du végétal tranche 3	62
1.7.	Tarification du programme ISEP (International Student Exchange Programs) et des accords bilatéraux à partir de 2013/2014	64

Point 01 – Prospective et moyens

**1.1. RAPPORT IGAENR SUR LA SITUATION FINANCIERE DE L'UNIVERSITE**

*Présenté à la commission du budget du 20 novembre 2012.*

Inspection générale de l'administration de l'Éducation  
nationale et de la Recherche

# Audit sur la situation financière de l'université d'Angers

Rapport à

madame la ministre de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche





## LISTE DES DESTINATAIRES

MADAME LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

### CABINET

- M. Lionel COLLET
- M. Jean-Richard CYTERMANN
- M. Emmanuel GIANNESINI

### ENVOIS ULTÉRIEURS PROPOSÉS

- Madame la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
- Monsieur le recteur de l'académie de Nantes
- Monsieur le président de l'université d'Angers



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

---

*Inspection générale de l'administration  
de l'éducation nationale et de la recherche*

---

# Audit sur la situation financière de l'université d'Angers

**NOVEMBRE 2012**

Philippe BÉZAGU

Jocelyne COLLET-SASSERE

Philippe PERREY

*Inspecteurs généraux de l'administration  
de l'éducation nationale et de la recherche*



## SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>1. L'analyse des exercices antérieurs.....</b>	<b>4</b>
1.1. La dégradation de la situation financière .....	5
1.2. 1 <sup>er</sup> constat : l'impact très important de la mise aux normes en matière de qualité comptable .....	6
1.2.1. <i>Le rattachement des charges et produits a un effet très minorant sur le résultat : – 4,5 M€ en 2010 et – 6,8 M€ en 2011.....</i>	<i>6</i>
1.2.2. <i>Les opérations d'amortissements ont aussi un impact minorant sur le résultat .....</i>	<i>7</i>
1.2.3. <i>L'université peut évaluer le montant de l'excédent brut d'exploitation nécessaire pour retrouver l'équilibre.....</i>	<i>8</i>
1.3. 2 <sup>ème</sup> constat : l'évolution de la masse salariale et des charges externes mobilise une part croissante des ressources .....	9
1.3.1. <i>Des charges externes qui augmentent de 4,5 M€ en 4 ans.....</i>	<i>9</i>
1.3.2. <i>Des charges de personnel qui augmentent de 5 M€ entre 2010 et 2011 après avoir déjà progressé de 7 M€ entre 2009 et 2010.....</i>	<i>9</i>
1.3.3. <i>La masse salariale des personnels non titulaires augmente très fortement avant et après passage aux RCE, + 6,3 M€ en 2 ans ; résultat, notamment, du recrutement de 96 contractuels BIATSS .....</i>	<i>10</i>
1.4. 3 <sup>ème</sup> constat : la CAF chute et ne finance plus les investissements, la couverture des investissements par les subventions se réduit et le montant du fonds de roulement se dégrade	11
1.4.1. <i>Un tableau de financement des investissements de plus en plus difficile à équilibrer.....</i>	<i>11</i>
1.4.2. <i>Un objectif de CAF de 2 à 3 M€ pour soutenir la politique d'investissement.....</i>	<i>12</i>
1.4.3. <i>Une dégradation inquiétante du fonds de roulement .....</i>	<i>12</i>
<b>2. L'exécution budgétaire de l'année 2012 : un résultat négatif attendu .....</b>	<b>13</b>
2.1. Un dépassement de la masse salariale évalué entre + 0,4 et 1 M€.....	14
2.2. Un dépassement en fonctionnement évalué à + 1 M€.....	15
2.3. Un résultat prévisionnel au budget 2012 de – 1,8 M€ qui est minoré.....	15
2.4. Un tableau de financement prévisionnel fortement déséquilibré .....	15
2.5. Le risque d'un fonds de roulement négatif.....	16
<b>3. Des conditions très difficiles d'élaboration du budget 2013.....</b>	<b>16</b>
3.1. Une université qui a bénéficié d'une augmentation de sa dotation mais qui reste sous-dotée au regard du modèle SYMPA.....	16
3.2. L'université s'oriente vers une proposition de budget 2013 en déséquilibre.....	17

3.3. Faute d'autres marges de manœuvre, un gel partiel des emplois vacants apparaît comme la seule solution de court terme..... 17

#### **4. L'évolution de la masse salariale entre 2010 et 2011 ..... 18**

4.1. Une croissance de la masse salariale de 6 % entre 2010 et 2011 ..... 18

4.1.1. *En 2011, la masse salariale de l'université représente près de 85 % des produits encaissables ..... 18*

4.1.2. *Une augmentation de plus de 6 M€ entre 2010 et 2011..... 19*

4.1.3. *Les heures complémentaires et vacances représenteraient 19 % de l'augmentation entre 2010 et 2011  
19*

4.1.4. *Un coût accru du recours aux non titulaires..... 20*

4.1.5. *Le modèle SYMPA fait apparaître en 2012 une sous-dotation de l'établissement à hauteur de 310 emplois, correspondant pour les 2/3 à des emplois de BIATSS, compensée partiellement..... 21*

4.1.6. *Les catégories d'emploi dont la masse salariale est en forte croissance : enseignants-chercheurs, non-titulaires et BIATSS A..... 21*

4.2. Les principaux déterminants de l'augmentation de 6 M€ de la masse salariale de l'université..... 22

4.2.1. *La masse salariale des maîtres de conférences augmente de 1,65 M€ entre 2010 et 2011 ..... 22*

4.2.2. *La masse salariale des non titulaires enseignants et chercheurs augmente de près de 0,9 M€, ce qui résulte en grande partie d'une augmentation de 14 ETP mensuels entre 2010 et 2011 ..... 24*

4.2.3. *La masse salariale des professeurs des universités augmente de 0,85 M€ entre 2010 et 2011 ..... 25*

4.2.4. *La masse salariale des non titulaires BIATSS augmente de 0,780 M€ entre 2010 et 2011, traduisant essentiellement l'augmentation des ETP mensuels moyens de + 29..... 26*

4.2.5. *La masse salariale des BIATSS de catégorie A augmente de 0,682 M€, soit une augmentation de 9 % entre 2010 et 2011..... 28*

4.2.6. *L'augmentation des ETP mensuels moyens et la hausse de l'INM moyen expliquent, avec leur répercussion sur les cotisations sociales, la plus grande part de l'accroissement de la masse salariale..... 29*

#### **5. Le poids des heures complémentaires et des vacances dans la réalisation de la charge d'enseignement ..... 30**

5.1. Les heures complémentaires représentent une part importante de la charge d'enseignement réalisée à l'université d'Angers ..... 31

5.2. La masse salariale des HC apparaît relativement stable au cours des dernières années<sup>34</sup>

5.3. Les modalités actuelles d'affectation des moyens aux composantes et d'utilisation de l'application de gestion des HC ne permettent pas d'assurer le pilotage de la consommation des HC et la maîtrise de la masse financière correspondante..... 36

## Introduction

Par note de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) en date du 2 juillet 2012, l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) a été saisie d'une mission sur la situation financière de l'université d'Angers. Il lui a été demandé, dans une première phase, d'établir un bilan de la situation financière de l'université d'Angers (UA) et dans un deuxième temps de proposer des solutions afin de remédier aux difficultés constatées.

Cette mission s'inscrit dans le cadre du programme de travail des deux inspections générales pour l'année 2012-2013 et de la participation de l'IGAENR au comité d'accompagnement chargé d'aider les établissements en situation de fragilité financière à revenir à une situation d'équilibre.

Elle fait suite au constat dressé par la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP), le recteur de l'académie de Nantes et le président de l'université d'Angers selon lequel l'université présente un compte de résultat déficitaire deux exercices consécutifs, en 2010 et 2011. Cette dernière entre ainsi dans le champ d'application de l'article 56<sup>1</sup> du décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies.

La mission a rencontré le président, des membres de son équipe présidentielle, le directeur général des services et les responsables des services de l'établissement, le 20 juillet 2012. Elle s'est à nouveau rendue à Angers, les 26 et 27 septembre et le 19 octobre pour deux séances de travail afin de faire part de ses premières observations et analyses de la situation économique de l'établissement et de poursuivre le travail d'examen de l'ensemble des éléments permettant d'affiner le diagnostic et d'élaborer des scénarios de remédiation. Les responsables du contrôle budgétaire au rectorat de l'académie de Nantes étaient également présents à ces différents temps sur site. Enfin la mission a rencontré le 24 octobre 2012, à Nantes, les responsables de la direction régionale des finances publiques (DRFIP) et le recteur de l'académie.

Pour la réalisation de cette première phase de bilan, la mission a procédé à l'analyse :

- des exercices antérieurs 2009-2011,
- des conditions de l'exécution budgétaire de l'année 2012,
- des premiers éléments de l'élaboration du budget 2013.

L'étude plus approfondie de l'évolution de la masse salariale, des charges d'enseignement et des modalités de leur mise en œuvre, notamment avec des heures complémentaires, est proposée en parties 4 et 5.

---

<sup>1</sup> « Lorsque le compte de résultat fait apparaître un déficit pendant deux années consécutives, le budget qui suit la constatation des déficits est établi par le recteur d'académie, chancelier des universités, ou, pour les établissements qui lui sont directement rattachés, par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. Il ne peut être modifié pendant tout l'exercice sans son accord préalable.  
Les mesures peuvent être reconduites jusqu'au rétablissement complet de l'équilibre financier. »

L'analyse de la structuration, de l'organisation et des moyens associés aux grands domaines d'activité (la formation et la recherche) n'a pas été traitée dans ce diagnostic.

### **Caractérisation de l'université d'Angers :**

L'université d'Angers (UA) est une université pluridisciplinaire avec santé. Elle compte huit composantes dont deux relèvent de l'article 713-9 du code de l'éducation (un IUT et une école d'ingénieur, l'ISTIA<sup>2</sup>). Elle comprend vingt-neuf unités de recherche structurées autour de cinq pôles (végétal et environnement ; santé ; matériaux ; mathématiques-STIC ; lettres-langues, sciences humaines et sociales).

Il s'agit d'une des trois universités publiques de la région des Pays-de-la-Loire, appartenant au PRES « Université Nantes Angers Le Mans<sup>3</sup> » (UNAM) qui regroupe également les CHU, des centres de recherche et plusieurs écoles publiques et privées.

Elle est implantée sur trois campus à Angers (Belle-Beille, santé, Saint-Serge) et deux antennes, l'une à Cholet et l'autre à Saumur.

En 2011-2012, l'université d'Angers comptait 18 000 étudiants<sup>4</sup>.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, elle bénéficiait de 1880 emplois d'État et contractuels dont 837 emplois d'enseignants-chercheurs et enseignants et 465 emplois de BIATSS.

L'équipe présidentielle a été totalement renouvelée après les élections de février 2012.

## **1. L'analyse des exercices antérieurs**

L'université d'Angers cumule des difficultés :

- d'ordre technique, liées aux opérations de retraitement exigées par la mise aux normes comptables notamment sous l'impulsion des commissaires aux comptes<sup>5</sup>,
- d'ordre conjoncturel, en particulier dues à l'opération de construction du bâtiment IRIS,
- d'ordre structurel découlant de l'absence de maîtrise de sa masse salariale.

---

<sup>2</sup> Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur d'Angers.

<sup>3</sup> Les 11 membres fondateurs sont : Universités de Nantes, Angers, Le Mans, École centrale et École des mines de Nantes, Agrocampus Ouest, Audencia Nantes, CHU de Nantes et CHU d'Angers, Esa, Oniris. Les 18 membres associés sont : Cnam Pays de Loire, Centres régionaux de lutte contre le cancer René Gauducheau et Paul Papin, École de design Nantes Atlantique, ESBA, École nationale supérieure maritime Centre de Nantes, Ensa Nantes, Ensam, ESSCA, Estaca, Eseo, Groupe École supérieure du bois, Groupe Esaip, Ifremer, Icam, Ismans, LCPC, UCO.

<sup>4</sup> Hors étudiants de l'université catholique de l'ouest inscrits à l'UA (pris cependant en compte dans SYMPA).

<sup>5</sup> Le commissaire aux comptes, KPMG, a certifié, **sans réserve** les comptes annuels 2011 et estimé qu'«ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice et du patrimoine de l'université».

## 1.1. La dégradation de la situation financière

Plusieurs indicateurs révèlent la dégradation de la situation financière de l'université.

**Tableau 1 : évolution de certains soldes de gestion entre 2008 et 2011**

	2 008	2 009	2 010	2 011
Excédent brut d'exploitation	4 690 859	4 763 357	2 119 342	-319 530
Résultat d'exploitation	1 572 915	4 036 510	-1 111 493	-4 027 157
Résultat net comptable	2 052 135	4 121 949	-384 131	-3 313 111
Capacité d'autofinancement (CAF ou IAF)	1 752 364	3 467 239	726 280	-1 523 835

Source PAPESR

L'analyse des principaux soldes de gestion sur la période fait apparaître une dégradation très nette de la situation budgétaire de la section de fonctionnement au cours de l'exercice 2010, année de passage aux RCE, et de l'exercice 2011. Elle se caractérise par une chute importante de l'excédent brut d'exploitation deux années consécutives (- 2,6 M€ en 2010 et - 2,4 M€ en 2011) et un résultat d'exploitation ainsi qu'un résultat net comptable qui deviennent fortement déficitaires. Si en 2010 la capacité d'autofinancement est encore de 0,7 M€ malgré une baisse de 4,2 M€, en 2011, l'exercice se conclut par une insuffisance d'autofinancement de 1,5 M€

Cette dégradation très rapide constatée à partir de 2008 est déjà visible dès 2005 même si elle est plus lente comme le montre le tableau suivant.

**Tableau 2 : évolution du ratio charges encaissables/produits encaissables entre 2005 et 2011**

	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011
ratio charges encaissables/produits encaissables	0,84	0,83	0,88	0,95	0,91	1,00	1,02

Source PAPESR / présentation IGAENR

Outre l'ancienneté de cette évolution, le tableau met en évidence une situation profondément dégradée où les produits encaissables ne couvrent plus les charges décaissables, avec un ratio de 1 en 2010 et la poursuite de cette dégradation en 2011.

L'université ne parvient plus à dégager une épargne suffisante à partir de son activité. La dégradation de la CAF se répercute sur le fonds de roulement et sur la trésorerie :

**Tableau 3 : évolution du fonds de roulement et de la trésorerie entre 2008 et 2011**

	2 008	2 009	2 010	2 011
Fonds de roulement (FdR)	23 764 953	27 169 834	23 941 883	13 958 227
Trésorerie	18 042 230	19 591 477	21 287 947	16 781 893

Source PAPESR

Les ratios de sécurité financière observés sont marqués par une tendance à la baisse, pour le fonds de roulement (FdR/charges décaissables annuelles/360j) de 75 jours à 42 et pour la trésorerie de 67 jours à 50 (trésorerie/charges décaissables annuelles/360j).

Il convient de préciser que la dégradation de la CAF n'est pas la seule cause de la baisse du fonds de roulement comme on le verra dans l'évolution des tableaux de financement des investissements.

## 1.2. 1<sup>er</sup> constat : l'impact très important de la mise aux normes en matière de qualité comptable

L'ensemble des opérations de rattachement des charges et des produits à l'exercice, de la constitution de provisions et des opérations liées aux amortissements a affecté le résultat des derniers exercices de l'université d'Angers.

### 1.2.1. Le rattachement des charges et produits a un effet très minorant sur le résultat : – 4,5 M€ en 2010 et – 6,8 M€ en 2011

	2 009	diff. 2008-2009	2 010	diff. 2009-2010	2 011	diff. 2010-2011
<b>EFFET MINORANT SUR LE RESULTAT NET</b>	<b>1 835 580</b>	<b>1 835 580</b>	<b>4 488 188</b>	<b>2 652 608</b>	<b>6 808 198</b>	<b>2 320 010</b>

Sources données UA / présentation IGAENR

Le résultat net aurait donc été positif sans ces régularisations en 2010 et 2011.

	2 009	2 010	2 011
<b>RESULTAT CORRIGE SI AUCUNE ECRITURE DE RATTACHEMENT</b>	<b>5 957 112</b>	<b>4 104 057</b>	<b>3 495 087</b>

Source données UA / présentation IGAENR

Le tableau ci dessous précise les opérations qui ont eu un effet solde soit minorant soit majorant le résultat. Le rattachement au bon exercice des droits de scolarité et des produits constatés d'avance (PCA) en particulier sur les conventions, ainsi que la mise en place des charges à payer (CAP) ont eu un effet minorant sur le résultat en 2011 d'un montant de 7,7 M€ Si on tient compte des autres opérations comme les charges constatées d'avance ou les produits à recevoir qui ont eu à l'inverse un effet majorant d'un montant de 0,9 M€, on constate au total un solde minorant sur le résultat net 2011 de – 6,8 M€

**Tableau 4 : Effets et évolutions des opérations de rattachement des charges et produits (2009 à 2011)**

	2 009	diff. 2008-2009	2 010	diff. 2009-2010	2 011	diff. 2010-2011
charges à payer	24 192		986 007	961 815	2 453 642	1 467 635
produits constatés d'avance	1 825 140		3 594 955	1 769 815	5 222 074	1 627 119
provisions (CET, ...)	0		28 800	28 800	45 145	16 345
<b>TOTAL IMPACT MINORANT</b>	<b>1 849 332</b>		<b>4 609 762</b>	<b>2 760 430</b>	<b>7 720 861</b>	<b>3 111 099</b>
charges constatées d'avance	13 752		65 266	51 514	369 794	304 528
produits à recevoir	0		56 308	56 308	542 869	486 561
<b>TOTAL IMPACT MAJORANT</b>	<b>13 752</b>		<b>121 574</b>	<b>107 822</b>	<b>912 663</b>	<b>791 089</b>
	2 009	diff. 2008-2009	2 010	diff. 2009-2010	2 011	diff. 2010-2011
<b>EFFET MINORANT SUR LE RESULTAT NET</b>	<b>1 835 580</b>	<b>1 835 580</b>	<b>4 488 188</b>	<b>2 652 608</b>	<b>6 808 198</b>	<b>2 320 010</b>

Sources données UA / présentation IGAENR

La croissance du montant des opérations de rattachement est forte et concentrée sur trois exercices : entre 2011 et 2010 on peut l'évaluer à + 1,4 M€ si on tient compte d'une opération de régularisation de charges à payer 2010 sur le bilan 2011 (indemnités pour un montant de 947 103 €). Néanmoins, on peut estimer que ces régularisations ont été exhaustives et qu'à partir de 2012, les écarts devraient être minimes (comme c'est déjà le cas en matière de

rattachement des droits de scolarité débuté dès 2008 et dont la variation +/- est très faible sur les deux exercices suivants) et sans effet conséquent sur le résultat.

La mission a par ailleurs demandé des précisions sur la mise en œuvre de la technique des PCA dans le cas des conventions ; celle-ci pourrait être « extensive » et aurait alors pour conséquence de réduire anormalement le résultat de l'exercice et « d'alimenter » le besoin en fonds de roulement au détriment du fonds de roulement.

### 1.2.2. Les opérations d'amortissements ont aussi un impact minorant sur le résultat

La politique d'amortissement et les opérations budgétaires et comptables inhérentes à celles-ci ont été mises en place depuis plusieurs années à l'UA. Par ailleurs, il faut souligner que ces opérations ont un effet (le plus souvent) minorant sur le résultat mais qu'elles sont créatrices d'épargne, dotant l'établissement de capacité à investir. Donc, il ne s'agit ici que de tenir compte de ces charges et produits calculés pour une meilleure lecture du résultat net et surtout pour observer que l'excédent brut d'exploitation n'est plus suffisant pour supporter les charges d'amortissement.

**Tableau 5 : évolution des opérations d'amortissements nets entre 2008 et 2011**

	2 008	2 009	2 010	2 011
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>4 690 859</b>	<b>4 763 357</b>	<b>2 119 342</b>	<b>-319 530</b>
+ Reprises sur amortissements et provisions	0	85 190	0	20 500
+ Transfert de charges d'exploitation	0	0	0	0
+ <i>Autres produits</i>	394 483	553 686	460 723	546 498
- <i>Autres charges</i>	3 668 304	1 991 463	2 679 423	2 472 511
- Dotations aux amortissements et provisions	6 848 598	8 580 337	6 919 693	8 405 886
+ Quote-part des subventions d'investissement virée au	3 894 088	6 091 955	2 786 492	3 394 867
+ Produits issus de la neutralisation des amortissements	3 110 387	3 114 123	3 121 066	3 208 906
<b>= Résultat d'exploitation</b>	<b>1 572 915</b>	<b>4 036 510</b>	<b>-1 111 493</b>	<b>-4 027 157</b>
amortissements nets de neutralisation	155 877	710 931	-1 012 135	-1 781 613
évolution	2 830 085	555 054	-1 723 066	-769 478

Source PAPESR / présentation IGAENR

Les évolutions sont assez erratiques et celles qui sont positives sont dues sans doute à des régularisations sur les opérations d'inventaire en 2008 et 2009. Si l'on isole ces deux exercices et si l'on observe sur une plus grande période l'évolution des amortissements, on constate une progression constante de ces derniers, à corrélérer très certainement à la croissance des investissements acquis sur les ressources propres de l'université et à la mise à jour de l'inventaire. Il sera nécessaire d'évaluer l'évolution de la politique d'amortissement dans les prochaines années en vérifiant l'avancée des travaux en matière d'inventaire, en étudiant les tableaux de financement de ces dernières années et en analysant les investissements hors bâtis et leur mode de financement. Outre une projection sur l'évolution attendue en matière de charges d'amortissement, cela doit permettre aussi de mieux calibrer la politique d'achat en fonction des possibilités économiques de l'établissement.

**1.2.3. L'université peut évaluer le montant de l'excédent brut d'exploitation nécessaire pour retrouver l'équilibre**

**Tableau 6 : retraitement du résultat net comptable entre 2005 et 2011**

	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011
Résultat net comptable (RNC)	3 144 048	3 736 159	2 359 609	2 052 135	4 121 949	-384 131	-3 313 111
évolution		592 111	-1 376 550	-307 474	2 069 814	-4 506 080	-2 928 980
rappel amortissements nets de neutralisation	-1 004 049	-817 092	-1 519 581	155 877	710 931	-1 012 135	-1 781 613
évolution		186 957	-702 489	1 675 458	555 054	-1 723 066	-769 478
rappel opérations rattachement					-1 835 580	-4 488 188	-6 808 198
évolution					-1 835 580	-2 652 608	-2 320 010
RNC - amortissements nets- opé rattachement	4 148 097	4 553 251	3 879 190	1 896 258	5 246 598	5 116 192	5 276 700
évolution		405 154	-674 061	-1 982 932	3 350 340	-130 406	160 508

Source PAPESR / présentation IGAENR

Dans les conditions de réalisation budgétaire (produits encaissables/charges décaissables) constatées en 2011 et si le montant du solde des opérations de rattachement se stabilisait comme indiqué au point 1.2.1, il faudrait obtenir une augmentation du résultat net comptable (RNC) d'environ + 1 M€ pour pouvoir assurer le minimum, à savoir le financement des amortissements en considérant que ces derniers demeurent stables. Si le montant des amortissements nets poursuit sa progression au niveau constaté en 2011 (+ 0,8 M€) alors le RNC devrait augmenter de + 2 M€

Il faut souligner que l'UA, dans son budget 2012, a retenu une tout autre prévision avec une charge d'amortissements nets de 780 K€ (avec une dotation aux amortissements réduite de - 0,2 M€ et la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice augmentée de + 0,8 M€ par rapport au CF 2011) soit inférieure de 1 M€ par rapport à celle constatée en 2011.

**Après vérification auprès des services de l'université, il s'agirait d'un artifice de présentation du compte de résultat prévisionnel afin de le soumettre en équilibre. La mission invite l'université d'Angers à respecter le principe de sincérité qui s'applique à l'élaboration de son budget car au-delà de la question du contrôle budgétaire par le recteur et de la validation par les instances décisionnelles, l'enjeu pour elle est d'abord de disposer d'une photographie exacte des conditions, financières et économiques, de réalisation de ses activités.**

### 1.3. 2<sup>ème</sup> constat : l'évolution de la masse salariale et des charges externes mobilise une part croissante des ressources

#### 1.3.1. Des charges externes qui augmentent de 4,5 M€ en 4 ans

Tableau 7 : évolution des charges externes entre 2008 et 2011

	2 008	2 009	2 010	2 011
4. Achats	4 080 047	4 506 479	5 236 374	5 712 393
5. Services extérieurs	3 436 531	5 497 454	5 371 026	5 438 027
6. Autres services extérieurs	5 386 884	5 493 595	6 456 835	6 214 086
<b>charges externes</b>	<b>12 903 462</b>	<b>15 497 528</b>	<b>17 064 235</b>	<b>17 364 506</b>

Source PAPESR

Les augmentations constatées des charges externes sont importantes, par exemple sur le chapitre « des services extérieurs<sup>6</sup> » entre 2008 et 2009. Cela nécessite pour l'université de préciser la nature des charges en cause afin de s'assurer que leur croissance est en rapport avec celle des activités et très certainement de maîtriser certains postes de dépenses. Mais ces augmentations fortes en valeur absolue sont à relativiser car elles ne représentent au total qu'environ 14,5 % des ressources encaissables.

#### 1.3.2. Des charges de personnel qui augmentent de 5 M€ entre 2010 et 2011 après avoir déjà progressé de 7 M€ entre 2009 et 2010

En 2010, la première année du passage aux RCE, les charges de personnels s'élèvent à 98,1 M€ et représentent 82,7 % des produits encaissables<sup>7</sup>. Elles connaissent un accroissement de 5,3 M€ en 2011 (soit + 5 %), qui les amène à un montant total de 103,4 M€ correspondant à 84,9 % des ressources encaissables, un taux très important révélateur des difficultés financières de l'UA.

Tableau 8 : évolution et poids des charges de personnel entre 2008 et 2011

	2 008	2 009	2 010	2 011
charges de personnel (yc personnel extérieur)	12 330 238	14 832 615	98 091 583	103 357 883
charges de personnel / ress. d'exploitation encaissables	<b>39,7%</b>	<b>41,4%</b>	<b>82,7%</b>	<b>84,9%</b>

Source PAPESR / présentation IGAENR

Le taux d'alerte a été fixé par la DGESIP à 83 %. Si l'on compare la situation<sup>8</sup> de l'UA à celle des autres universités dont le budget est également compris entre 75 et 125 M€ l'UA, en 2010, faisait partie des 20 % de ces universités ayant un ratio supérieur ou égal à 81,6 %

<sup>6</sup> Cela correspond au chapitre 61 qui regroupe des charges comme : les redevances de crédit-bail, les locations de matériels, les travaux d'entretien, de réparation et de maintenance (contrat), les primes d'assurance, la documentation (livres, revues, abonnement, documentation électronique) et tous les frais occasionnés par l'organisation d'un colloque.

<sup>7</sup> Le périmètre retenu est celui défini par la DGESIP dans ses indicateurs d'alerte financière : il s'agit de la somme des produits donnant lieu à un encaissement ou à une variation de trésorerie (les ventes et prestations de service, les subventions d'exploitation, les « autres produits », les produits financiers et des produits exceptionnels).

<sup>8</sup> Source DGESIP - tableau de bord d'alerte financière, édition du 5 octobre 2012.

(10 % avaient un taux supérieur ou égal à 83,5 %) ; en 2011, elle faisait partie des 10 % de ces universités qui avaient un ratio supérieur ou égal à 84,9 %.

L'université d'Angers, à la demande de la mission a réuni les éléments nécessaires pour reconstituer la masse salariale État en 2009 avant passage aux RCE. Ce travail permet d'établir qu'à périmètre égal, la hausse de la masse salariale globale entre 2009 et 2010 aurait été de 7 M€ (soit + 7 %). Cette hausse masque des disparités importantes entre les grandes catégories de personnel.

**1.3.3. *La masse salariale des personnels non titulaires augmente très fortement avant et après passage aux RCE, + 6,3 M€ en 2 ans ; résultat, notamment, du recrutement de 96 contractuels BIATSS***

Tout d'abord, on peut observer dans le tableau ci-dessus, que les charges de personnel, dont celles des personnels non titulaires, ont augmenté de 2,5 M€ soit + 17 %, entre 2008 et 2009 donc avant le passage aux RCE.

Le tableau ci-après appelle les remarques suivantes.

L'augmentation entre 2009 et 2010 de la masse salariale des personnels non titulaires (hors vacations) est de + 4,6 M€ (+ 28 %). La hausse entre 2010 et 2011 est de + 1,7 M€ (+ 9 %). Au total, sur les deux années, la hausse est donc de 6,3 millions d'euros (soit + 35 %).

Cette très forte augmentation est à comparer avec celle, sur la même période 2009-2010, de la masse salariale des personnels titulaires : + 6,7 M€ soit + 8 %.

Sur la période de 2009 à 2010, l'augmentation des charges des personnels non titulaires représente 48 % de l'augmentation totale de la masse salariale alors que ces personnels ne représentent qu'environ 30 % des ETPT (l'accroissement de la masse salariale des personnels titulaires représente 51 % de l'augmentation totale pour environ 70 % des ETPT).

**Tableau 9 : évolution des grandes catégories de charges de personnel entre 2009 et 2011**

Structure	2009	2010	évolution	en %	2011	évolution	en %	évolution 2010/2012	en %
<b>Masse salariale totale</b>	89 999 916	97 944 676	7 944 756	8%	103 071 595	5 126 923	5%	13 071 679	13%
Enseignants titulaires	53 313 806	56 531 718	3 217 912	6%	58 760 294	2 228 576	4%	5 446 488	9%
BIATSS titulaires	18 643 899	18 891 620	247 721	1%	19 862 470	970 850	5%	1 218 571	6%
<b>Sous-total titulaires</b>	71 957 705	75 423 337	3 465 632	5%	78 622 764	3 199 426	10%	2 560 357	8%
BIATSS non titulaires	5 277 808	7 058 646	1 780 838	25%	7 838 165	779 518	10%	2 560 357	33%
Ens., EC et C. non titulaires	6 511 170	9 360 815	2 849 645	30%	10 245 039	884 224	9%	3 733 869	36%
<b>Sous-total non titulaires</b>	11 788 978	16 419 462	4 630 484	28%	18 083 204	1 663 742	9%	6 294 226	35%
Vacataires, HC	6 253 233	6 101 873	-1 151 360	-2%	6 365 628	263 755	4%	112 395	2%

Sources données UA

Note : la masse salariale hors personnels extérieurs (cpte 621) 2009 a été recomposée et les montants des vacations & HC 2010 retraités

Il est difficile de ne pas faire le lien avec l'embauche massive de contractuels sur la même période même si cela ne constitue sans doute pas la seule explication. C'est un point à affiner par la mission avec les équipes de l'université afin de vérifier le chiffre des 96 recrutements, de mesurer l'impact financier de ces recrutements et de préciser la nature des fonctions ainsi renforcées.

#### **1.4. 3<sup>ème</sup> constat : la CAF chute et ne finance plus les investissements, la couverture des investissements par les subventions se réduit et le montant du fonds de roulement se dégrade**

##### **1.4.1. Un tableau de financement des investissements de plus en plus difficile à équilibrer**

**Tableau 10 : évolution du tableau de financement et du fonds de roulement entre 2008 et 2011**

extrait du tableau de financemen	2 008	2 009	2 010	2 011
dépenses d'investissement	8 384 174	11 118 600	11 475 024	11 031 303
recettes d'investissement	5 238 565	11 054 942	7 522 093	3 518 585
différence rec./dép.	-3 145 609	-63 658	-3 952 931	-7 512 718
taux de couverture	62,5%	99,4%	65,6%	31,9%
CAF/IAF	1 752 364	3 467 239	726 280	-1 523 835
total ressources (rec.+CAF/IAF)	6 990 929	14 522 181	8 248 373	1 994 750
var. du FdR	-1 393 245	3 403 581	-3 226 651	-9 036 553

Source PAPESR / présentation IGAENR

Durant les quatre années 2008-2011, l'UA présente des dépenses d'investissement supérieures aux recettes dédiées à cet effet : le taux de couverture se réduit à 32 %. La CAF ne couvrant pas l'intégralité du déficit, les prélèvements sur fonds de roulement ont été systématiques sauf en 2009.

Cette dégradation du fonds de roulement affecte la capacité d'investissement de l'université.

#### 1.4.2. Un objectif de CAF de 2 à 3 M€ pour soutenir la politique d'investissement

La mission a amorcé un travail de réflexion avec l'université d'Angers sur sa politique d'investissements et son financement. Cela implique d'abord pour l'UA de redéfinir sa politique pluriannuelle d'investissement afin de rompre avec une pratique « de droits de tirage » sur le fonds de roulement, artificiellement intitulée « PPI », héritage d'un fonctionnement facultaire dans lequel chaque composante, voire chaque structure de l'université, possédait ses réserves et un droit de reports perpétuel. Par ailleurs, le premier travail a consisté à essayer d'isoler l'importante opération immobilière « IRIS » dont l'UA était maître d'ouvrage.

Ce travail devra être poursuivi afin de pouvoir fiabiliser l'ensemble des données relatives à l'investissement et de préciser la nature des dépenses en fonction des domaines d'activités de l'établissement. A ce stade, les premiers éléments d'analyse montrent que pour la période 2008 à 2011 le montant annuel moyen de l'investissement (hors IRIS) est d'environ 6 M€ que le montant<sup>9</sup> annuel moyen des subventions d'investissement (hors IRIS) serait de 3,5 M€ et que la CAF et les prélèvements sur fonds de roulement (FdR) ont complété les financements requis. Le montant du FdR, fin 2012, sera très certainement très faible comme on le verra dans la partie à suivre. En conséquence, l'université d'Angers doit s'employer à reconstituer une CAF d'environ 2 à 3 M€

#### 1.4.3. Une dégradation inquiétante du fonds de roulement

La dégradation du fonds de roulement affecte également, mais dans une moindre mesure, la trésorerie car en 2011 le besoin en fonds de roulement<sup>10</sup> (BFR) est négatif, - 2,8 M€

Tableau 11 : évolution du besoin en fonds de roulement entre 2005 et 2011

	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011
36. Besoin en fonds de roulement global	3 232 236	3 444 051	8 286 488	5 722 723	7 577 056	2 653 935	-2 823 666
BFRE	932 962	887 019	1 400 592	1 739 045	3 881 160	-1 119 468	-6 064 856
BFRHE	2 299 274	2 557 033	6 885 895	3 983 678	3 695 896	3 773 403	3 241 189
37. Trésorerie	11 702 031	13 411 200	16 859 260	18 042 230	19 591 477	21 287 947	16 781 893

Source PAPESR

Par ailleurs, le besoin en fonds de roulement d'exploitation (BFRE) est négatif en partie sous l'effet temporaire du glissement des excédents, comme les opérations de produits constatés d'avance (5,2 M€), du FdR vers le BFRE et sous l'effet d'une dette importante de TVA due (2,7 M€). Dans le même temps, le besoin en fonds de roulement hors exploitation (BFRHE) demeure conséquent (il est compris entre 3 à 4 M€) ; il est constitué principalement de créances sur dépenses d'investissement à relier très certainement à des subventions attendues mais dont il faudrait analyser la réalité.

<sup>9</sup> Montant plus difficile à approcher avec des imputations des opérations du programme IRIS changeantes au cours de la période et une pratique récente du suivi des subventions d'investissement ayant financé les immobilisations.

<sup>10</sup> Le besoin en fonds de roulement (BFR) résulte des décalages entre les décaissements (dettes) et encaissements (créances) pas encore effectués. Le BFR négatif signifie que les dettes aux fournisseurs sont supérieures aux créances des clients, l'activité génère ainsi un flux positif de trésorerie ; l'université n'a alors pas besoin du fonds de roulement pour financer ses flux de trésorerie liés à l'activité.

En conséquence, dans une équation  $FdR - BFR = \text{trésorerie}$ , si l'on cumule dégradation du fonds de roulement et BFR croissant, l'établissement peut être confronté à des difficultés de trésorerie.

Or, la projection de l'exécution budgétaire 2012 laisse craindre à nouveau un résultat négatif et un prélèvement important sur le FdR pour assurer l'équilibre financier du tableau de financement.

## **2. L'exécution budgétaire de l'année 2012 : un résultat négatif attendu**

Les services de l'université ont réalisé au fil des mois un gros travail afin de rectifier les prévisions budgétaires antérieures en tenant compte de la réalité des recettes et d'une approche plus fine en matière de prévisions de la masse salariale (voir tableau ci-dessous).

La mission a pu prendre connaissance des éléments connus quant aux conditions de réalisation du budget 2012. S'agissant des recettes, le taux de réalisation au 30-08-2012 est d'environ 90 % hors activités contractuelles, et les services ne relèvent pas à ce jour de points critiques quant à certaines prévisions de recettes « ambitieuses » comme celles relatives aux subventions des collectivités territoriales, l'effectivité des titres conditionnant l'autorisation réelle de dépense.

Concernant les charges de fonctionnement hors charges de personnel, il est encore difficile d'évaluer la réalité de la consommation des crédits ouverts au budget 2012. Les taux d'exécution fournis par la DAF sont de 50,43 % ou 46,3 % selon que l'on prend les crédits ouverts au budget primitif (BP) ou BP + DBM. Mais ces taux ne sont pas significatifs car en date du 30 août.

Tableau 12 : budget 2012 au 1<sup>er</sup> septembre, après DBM

budget 2012			budget 2012		
	BP 2012	BP 2012 + DBM		BP 2012	BP 2012 + DBM
<b>COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
Personnel	104 582 145	106 780 703	Etat MESR	105 794 414	109 412 082
Fonctionnement	21 259 936	25 824 099	Etat autres ministères	445 736	445 736
			Autres collectivités publiques	9 231 564	10 071 564
			s/t subventions d'exploitation	115 471 714	119 929 382
			Ressources propres	11 434 072	11 632 841
<b>Dépenses décaissables</b>	<b>125 842 081</b>	<b>132 604 802</b>	<b>Recettes encaissables</b>	<b>126 905 786</b>	<b>131 562 223</b>
Dotation aux amort.et provisions	8 220 000	8 220 000	QP subv invest versée au CR	4 240 000	4 240 000
Val net compt des actifs cédés			Neutralisation amort	3 200 000	3 200 000
			Reprises sur amort et provisions		
			Produits de cession d'éléments actifs		
<b>Total des Dépenses</b>	<b>134 062 081</b>	<b>140 824 802</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>134 345 786</b>	<b>139 002 223</b>
Résultat	283 705	-	Résultat	-	1 822 579
<b>Total Equilibre du Compte de Résultat</b>	<b>134 345 786</b>	<b>140 824 802</b>	<b>Total Equilibre du Compte de Résultat</b>	<b>134 345 786</b>	<b>140 824 802</b>
<b>calcul de la CAF</b>					
Résultat prévisionnel	283 705	- 1 822 579			
+ dot amort et prov C681+686+687	8 220 000	8 220 000			
- reprises amort et prov C781+786+787					
- neutralisation des amort C776	- 3 200 000	- 3 200 000			
- QP subv d'Inv rapportées au CptR C777	- 4 240 000	- 4 240 000			
+ val net compt des actifs cédés C675					
- produits de cession d'éléments actifs C775					
<b>CAF ou IAF</b>	<b>1 063 705</b>	<b>- 1 042 579</b>			
<b>TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>					
<b>Emplois</b>			<b>Ressources</b>		
IAF	-	1 042 579	CAF	1 063 705	-
Investissement	10 283 705	17 394 840	Subventions	9 220 000	9 220 000
Apport au Fonds de Roulement			Prélèvement sur Fonds de Roulement		9 217 419
<b>Total des Emplois</b>	<b>10 283 705</b>	<b>18 437 419</b>	<b>Total Ressources</b>	<b>10 283 705</b>	<b>18 437 419</b>
<b>Total Budget</b>	<b>144 629 491</b>	<b>159 262 221</b>			

(Source service du contrôle budgétaire du rectorat de Nantes)

La masse salariale, quant à elle, a fait l'objet de projections sur les trois derniers mois en s'appuyant sur le retour de la paie de septembre. Il faut souligner ici un travail rigoureux et minutieux qui permet aux équipes de direction de connaître les conditions de réalisation du plus important poste de charges de l'établissement.

D'ores et déjà, un certain nombre de risques ont été identifiés.

## 2.1. Un dépassement de la masse salariale évalué entre + 0,4 et 1 M€

Selon les éléments fournis à ce jour, la prévision relative à la masse salariale serait respectée sauf pour le paiement des heures complémentaires, pour lequel un dépassement au titre de 2012 est à prévoir et estimé à 400 K€ Il faudra sans doute y ajouter tout ou partie de la prise en charge des arriérés de paiement d'HC des quatre années précédentes pour un montant évalué à 600 K€

Une inconnue demeure sur le respect de l'enveloppe budgétaire de la masse salariale du SAIC<sup>11</sup>.

<sup>11</sup> Les activités et la situation financière du SAIC semblent « peser » sur le budget de l'établissement tant pour les investissements que pour le fonctionnement. Dans le contexte financier de l'UA, il semble nécessaire d'étudier les évolutions de cette situation et d'adapter la politique de valorisation en conséquence.

## **2.2. Un dépassement en fonctionnement évalué à + 1 M€**

En matière de fonctionnement, les risques avérés sont des surcoûts de logistique immobilière à la suite de la livraison de nouvelles surfaces (+ 400 K€), et portant sur la reprographie non prévue au budget (+ 150 K€). Par ailleurs, l'université va acquitter une facture de 400 K€ due à l'IUFM de l'université de Nantes au titre du reversement des montants de dépenses pour des formations réalisées par ses enseignants du site d'Angers dans le MEF/M2EF (master métier de l'éducation, de l'enseignement et de la formation) de l'UA, conformément aux dispositions prévues par la convention<sup>12</sup> signée entre les universités.

## **2.3. Un résultat prévisionnel au budget 2012 de – 1,8 M€, qui est minoré**

Le résultat prévisionnel au budget 2012 après DBM est de – 1,8 M€

Cependant, comme vu précédemment (point 1.2.3), la charge des amortissements nets devrait être corrigée pour être portée à un niveau au moins égal à celui constaté en 2011 (1,8 M€), ce qui représente une augmentation de 1 M€. En conséquence, le résultat prévisionnel d'un budget 2012 plus sincère serait de – 2,8 M€

À cette correction, il faut ajouter les risques décrits au 2.1 et 2.2 d'où un dépassement supplémentaire compris entre 1,4 et 2 M€

En conséquence, le résultat prévisionnel serait au pire de – 4,8 M€

Néanmoins, on peut supposer (et souhaiter) que tous les crédits ouverts au budget ne feront pas l'objet de dépenses effectives. C'est le cas des crédits relatifs aux contrats de recherche pluriannuels ouverts de façon massive, aux marchés en cours ou encore aux dépenses correspondant à des ressources affectées<sup>13</sup> (« reliquats » de la technique des reports). Ces crédits ouverts par des prélèvements sur fonds de roulement opérés en première DBM, représentent un montant global d'environ 2,1 M€. Il semble peu probable qu'ils génèrent des dépenses du même montant. Le déficit prévisionnel serait alors réduit.

Le budget 2012 prévoit une insuffisance d'autofinancement (IAF) d'un montant de 1 M€. Les éléments ci dessus laissent penser qu'il s'agit là d'une prévision optimiste car les corrections potentielles mentionnées auraient pour effet de creuser le déficit prévisionnel d'un montant de 3 M€

## **2.4. Un tableau de financement prévisionnel fortement déséquilibré**

Les dépenses d'investissement prévues sont de 17,4 M€. Les subventions inscrites au budget s'élèvent à 9,2 M€, soit un différentiel de 8,2 M€ auquel il faudrait ajouter une IAF de 2 M€ (en rectifiant le montant des amortissements nets), ce qui conduit à un besoin prévisionnel de prélèvement sur fonds de roulement de 10,2 M€

---

<sup>12</sup> Le président de l'UA a l'intention de dénoncer cette convention pour l'année 2012-2013 car il semble surprenant que l'université d'Angers rembourse les rémunérations principales des personnels titulaires de l'IUFM de Nantes alors que ces salaires ont fait l'objet d'un transfert de l'État à l'université de Nantes.

<sup>13</sup> Point qui nécessitera une analyse plus détaillée afin d'en comprendre la nature exacte.

Le risque est sans doute encore supérieur puisqu'il faut prendre en compte l'impact financier de la construction du bâtiment IRIS en raison des surcoûts assurés en partie par l'UA (maître d'ouvrage pour cette opération du CPER) pour un montant compris entre + 1 et + 1,3 M€ surcoûts auxquels s'ajoutent ceux résultant de l'obligation pour l'UA de reverser<sup>14</sup> au CHU une partie des fonds FEDER reçus : entre 1,5 et 2,3 M€ selon les modalités de calcul qui seront adoptées.

## **2.5. Le risque d'un fonds de roulement négatif**

Le fonds de roulement constaté au compte financier 2011 était de 13 958 227 €

Les prélèvements opérés au budget 2012 (après DBM) sont de 9 217 419 €

Les risques sur le compte de résultat prévisionnel sont évalués à 3 M€

Le risque sur l'opération du bâtiment IRIS est évalué entre 2,5 et 3,6 M€

En conséquence, on ne peut pas écarter le scénario d'un fonds de roulement négatif constaté à la fin de l'exercice 2012, ce qui aurait très certainement des conséquences sur la trésorerie de l'établissement, sur la construction du budget 2013, le financement de certains engagements et le financement des investissements.

## **3. Des conditions très difficiles d'élaboration du budget 2013**

### **3.1. Une université qui a bénéficié d'une augmentation de sa dotation<sup>15</sup> mais qui reste sous-dotée au regard du modèle SYMPA**

Au regard du modèle de répartition SYMPA, l'université d'Angers est une université sous-dotée (données 2012) :

- en emplois : la sous-dotation reconnue est de 310 emplois (1 275 vs 1 585) ;
- en crédits : alors que les crédits calculés en 2012 par SYMPA s'élèvent à 29 113 289 euros (incluant près de 8M€ au titre de la sous-dotation en emplois), l'UA n'a reçu cette année que 24 894 801 euros.

Cet état de fait conduit le président à considérer que la situation de son université est due en grande partie à sa sous-dotation et qu'il revient au ministère de la compenser.

L'UA a cependant bénéficié d'un rattrapage au titre de sa sous-dotation, qui en a fait la 3<sup>ème</sup> université plus fortement bénéficiaire de l'augmentation des moyens récurrents sur la période 2007-2012 : + 9 417 778 euros , soit 57,9 % d'augmentation pendant cette période. En 2012,

---

<sup>14</sup> Un premier reversement (et une réduction de titre) de 1 M€ a été réalisé cet été. Les reversements auront pour conséquence d'augmenter le montant des amortissements nets.

<sup>15</sup> « Dotation globale de fonctionnement » (DGF) désormais appelée « subvention pour charges de service public » (SCSP).

elle fait partie des vingt universités qui se sont partagé une « enveloppe de rattrapage » de 8 M€ dont 598 033 € pour l'UA<sup>16</sup>.

Il y a donc un paradoxe à constater que c'est dans le même temps où l'université a bénéficié d'une augmentation de ses moyens que sa situation financière s'est dégradée.

### **3.2. L'université s'oriente vers une proposition de budget 2013 en déséquilibre**

L'université d'Angers a commencé à élaborer les grandes lignes de son budget 2013 dont une présentation a été faite à la mission le 19 octobre 2012. Ce travail s'appuie sur une prévision fine de la masse salariale globale de l'UA en 2013. Les hypothèses retenues quant à la subvention pour charges de service public sont favorables : compensation intégrale de la hausse du CAS pension, augmentation de la dotation calculée par SYMPA, attribution d'une trentaine d'emplois valorisés en année pleine à 60 000 € chacun.

Ces hypothèses optimistes ont conduit la présidence à estimer qu'elle était en mesure de prévoir des recrutements supplémentaires sur une partie des supports d'emplois attendus en 2013 qui s'ajouteraient aux 69 postes vacants fin 2012 (29 emplois d'enseignants-chercheurs, 12 de PRAG et PRCE et 28 de BIATSS) qu'elle souhaite aussi publier dans leur intégralité.

À partir de ces postulats de construction le budget serait déficitaire d'environ 1 M€ non comptés les amortissements nets.

### **3.3. Faute d'autres marges de manœuvre, un gel partiel des emplois vacants apparaît comme la seule solution de court terme**

L'équipe présidentielle de l'université d'Angers parie sur l'octroi de nouveaux emplois et ce, sur plusieurs années pour résorber son déficit. Cette trajectoire de redressement semble longue et hasardeuse. De plus, elle suppose l'approbation par l'autorité de tutelle de budgets et de décisions (comme les ouvertures d'emplois aux concours de recrutement 2013) dont on peut douter sérieusement de la sincérité et de la soutenabilité budgétaire. Par ailleurs, il paraît difficile de valider un budget en déficit avec un fonds de roulement extrêmement faible, voire négatif.

La rationalisation des fonctions supports et de soutien, et de l'offre de formation ainsi que la mise en œuvre d'une meilleure répartition des moyens entre les différentes activités sont à même de procurer des marges de manœuvre mais il s'agit là de chantiers complexes qui ne pourront avoir des effets économiques qu'à moyen ou long terme.

Dans ces conditions, la mission estime que l'université d'Angers doit saisir les opportunités qui se présentent dès 2013. Sa capacité à se mobiliser aujourd'hui conditionne très certainement la

---

<sup>16</sup> En réalité, pour être précis, il faudrait ajouter une dotation de 259 892 € au titre de l'augmentation de la compensation boursière, mais aussi tenir compte des mises en réserves. Pour 2012, le montant est de 610 921 € soit l'équivalent de la dotation supplémentaire hors compensation.

réussite des chantiers d'ordre structurel mentionnés ci-dessus mais également celle de ses projets de développement.

L'université traverse une crise financière importante. Le poids excessif de sa masse salariale obère toute politique à court ou moyen terme et les premières mesures d'économies adoptées dans ce domaine comme la suppression au 1<sup>er</sup> septembre 2012 de 25 emplois<sup>17</sup> de contractuels BIATSS, sont insuffisantes. C'est bien sur ce poste de charges que l'UA doit faire porter son effort.

Dans l'hypothèse où l'UA bénéficierait d'une trentaine d'emplois nouveaux en 2013, c'est au total une centaine d'emplois qui seront vacants. Le gel d'une trentaine d'emplois parmi les 69 emplois vacants déjà existants lui permettrait de réaliser une économie d'environ 1,8 M€ sur sa masse salariale dès 2013. Une telle économie correspond au montant (estimé de façon optimiste) nécessaire pour équilibrer le compte de résultat et financer tout ou partie des amortissements (mais insuffisant pour reconstituer le fonds de roulement).

Il convient d'ajouter que pour être budgétairement efficace le gel d'emplois d'enseignants ou d'enseignants-chercheurs devra s'accompagner d'une réduction des charges d'enseignement équivalente à la réduction du potentiel, soit entre 5 800 et 8 700 heures équivalent TD, ce qui représente entre 2,3 à 3,4 % de la charge d'enseignement (qui est d'environ 255 000 heures). Dans le même temps, la création des emplois nouveaux ou la dotation correspondante en masse salariale permettrait de répondre aux besoins de rééquilibrage de moyens entre les composantes, et de mise en œuvre de la loi Sauvadet ainsi qu'aux priorités stratégiques de l'établissement.

## **4. L'évolution de la masse salariale entre 2010 et 2011**

*Les données analysées dans cette partie ont été fournies par les services de l'université et traitées par la mission.*

### **4.1. Une croissance de la masse salariale de 6 % entre 2010 et 2011**

#### **4.1.1. En 2011, la masse salariale de l'université représente près de 85 % des produits encaissables**

Dès l'année 2010, le ratio « charges de personnel/ressources d'exploitation encaissables » de l'université s'établit à 82,7 %. Il atteint quasiment le seuil de 83 % au-delà duquel on considère généralement qu'une université ne dispose plus de marges de manœuvre pour son fonctionnement.

En 2011, la situation s'aggrave puisque ce ratio s'établit à presque 85 %, dépassant le seuil de deux points.

---

<sup>17</sup> Il s'agit en réalité d'un non renouvellement de 25 emplois de contractuels sur la centaine de contractuels BIATSS recrutés théoriquement pour 2 ans à partir de la rentrée 2009.

Poids des charges de personnel de l'UA	2010	2011
Charges de personnel (y compris personnel extérieur)	98 091 583 €	103 357 883 €
Ratio charges de personnel / ressources d'exploitation encaissables	82,7%	84,9%

Source : DGESIP

#### 4.1.2. Une augmentation de plus de 6 M€ entre 2010 et 2011

Hors personnel extérieur, la masse salariale (MS) globale de l'université d'Angers s'élève à 103 M€ en 2011. Elle était de 97 M€ en 2010, soit une croissance de plus de 6 M€ entre 2010 et 2011.

Evolution de la masse salariale de l'UA	2010	2011
<b>Masse salariale totale</b>	<b>97 044 672</b>	<b>103 071 595</b>
Salaire	56 084 487	59 177 413
Autres rémunérations (dont primes)	3 359 895	3 603 265
Charges	37 600 290	40 290 917

Au sein de la masse salariale, 51 % de la croissance est constituée par l'augmentation des salaires bruts, 45 % par les charges. Il faut cependant noter que les charges et les autres rémunérations (indemnités et primes) augmentent proportionnellement plus rapidement que les salaires bruts : plus de 7 % contre 5,5 %.

Evolution en % de la MS de l'UA	Δ 2010/2011	Δ %	répartition
<b>Masse salariale totale</b>	<b>6 026 923</b>	<b>6,21%</b>	<b>100%</b>
Salaire	3 092 927	5,51%	51%
Autres rémunérations (dont primes)	243 370	7,24%	4%
Charges	2 690 627	7,16%	45%

#### 4.1.3. Les heures complémentaires et vacations représenteraient 19 % de l'augmentation entre 2010 et 2011

Les données fournies par l'université montrent qu'une part très importante de l'augmentation de la masse salariale globale est constituée par les « vacations et heures complémentaires<sup>18</sup> », avec + 1,2 M€ représentant une augmentation de ce poste de plus de 22 %.

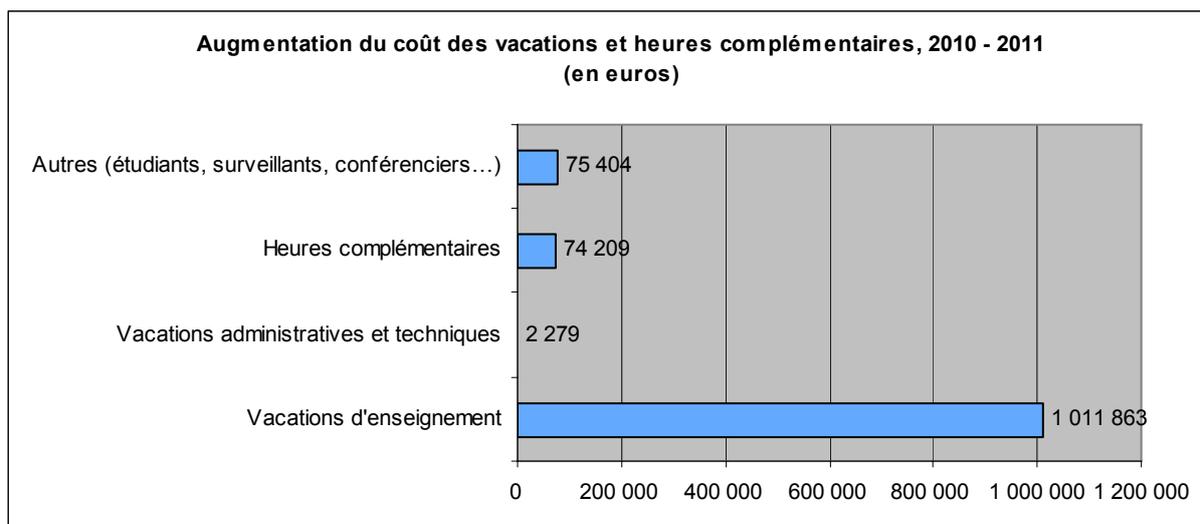
Part des vacations et heures complémentaires	2010	2011	Δ	%Δ
Masse salariale	91 842 799	96 705 967	4 863 168	81%
Vacations et HC	5 201 873	6 365 628	1 163 755	19%
Total général	97 044 672	103 071 595	6 026 923	100%

L'ampleur de cette augmentation amène la mission à s'interroger sur la réalité<sup>19</sup> du montant de l'année 2010, probablement sous-évalué. L'examen détaillé du poste montre en effet que

<sup>18</sup> Il s'agit ici des vacations et heures complémentaires englobant les vacations administratives et techniques ainsi que les rémunérations d'étudiants, de surveillants, de conférenciers, etc.

<sup>19</sup> De plus le montant 2011 des vacations payées est sensiblement identique à celui de 2009.

l'augmentation se concentre sur les vacances d'enseignement, sans qu'aucune cause rationnelle ne vienne expliquer ce constat.



#### 4.1.4. Un coût accru du recours aux non titulaires

Si l'on considère la décomposition de la masse salariale hors « heures complémentaires et vacances » selon les catégories de personnel, on constate que plus de 81,30 % de celle-ci est constitué en 2011 par la masse salariale des titulaires. Cette proportion était de 82,12 % en 2010. Les titulaires représentent toujours l'essentiel de la masse salariale, mais on constate une progression relative de la masse salariale des non titulaires (enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et BIATSS).

STRUCTURE MASSE SALARIALE (hors heures comp. et vacataires)	2010		2011	
	valeur	répartition	valeur	répartition
<b>Masse salariale totale</b>	<b>91 842 799</b>	100,00%	<b>96 705 967</b>	100,00%
Enseignants titulaires	56 531 718	61,55%	58 760 294	60,76%
Biatss - titulaires	18 891 620	20,57%	19 862 470	20,54%
Biatss non titulaires	7 058 646	7,69%	7 838 165	8,11%
Non titulaires ens. + ens. ch. + rech.	9 360 815	10,19%	10 245 039	10,59%

L'examen du tableau de l'évolution de la structure de la masse salariale entre 2010 et 2011 confirme ce constat : la masse salariale correspondant aux non titulaires augmente deux fois plus vite que celle des titulaires.

EVOLUTION STRUCTURE MASSE SALARIALE (hors heures comp. et vacances)	Δ 2010/2011	Δ %	Répartition du Δ
<b>Masse salariale totale</b>	4 863 168	5%	100%
Enseignants titulaires	2 228 576	4%	46%
Biatss - titulaires	970 850	5%	20%
Biatss non titulaires	779 518	11%	16%
Non titulaires ens. + ens. ch. + rech.	884 224	9%	18%

Au total, l'augmentation de la masse salariale des non titulaires constitue 34 % de l'augmentation totale bien qu'elle représente moins de 20 % de la masse salariale.

**4.1.5. Le modèle SYMPA fait apparaître en 2012 une sous-dotation de l'établissement à hauteur de 310 emplois, correspondant pour les 2/3 à des emplois de BIATSS, compensée partiellement**

Les résultats en 2012 du modèle SYMPA mettent en évidence une sous-dotation de 310 emplois, différence entre les effectifs de référence (les emplois délégués) et les effectifs calculés selon les critères actuels du modèle.

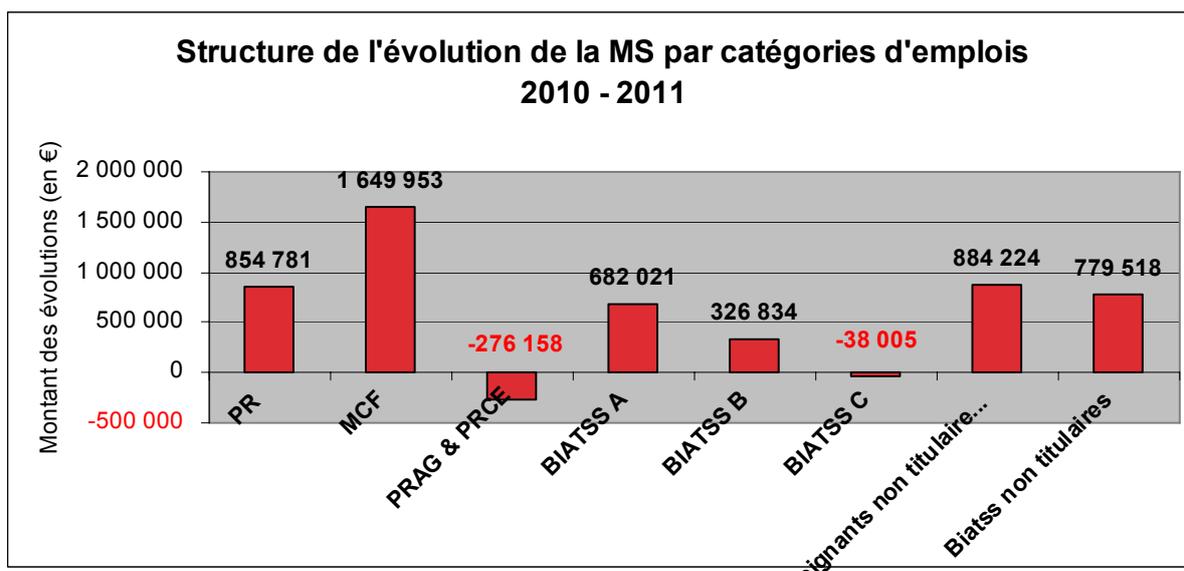
Le modèle SYMPA retient ce chiffre « pour le calcul de la compensation pour sous-dotation d'emplois ». Le montant calculé de cette compensation s'élève à 7 750 000 €<sup>20</sup>. Toutefois, la notification du ministère est inférieure à la somme calculée : la « dotation totale attribuée par le modèle » s'élève à 29 113 289 € alors que la « subvention 2012 "allocation des moyens" notifiée » est de 24 634 909 €, soit une différence d'environ -4,5 M€

Une rapide analyse permet de déterminer, toujours selon les critères du modèle, la répartition de cette sous-dotation entre les types d'emplois.

Université d'Angers	emplois délégués (référence)	emplois sympa (calculés)	solde (selon modèle)	répartition du solde
Ens Chercheurs	605	685	-80	26%
Ens autres	225	261	-36	12%
Biatss	445	639	-194	63%
<b>Total</b>	<b>1275</b>	<b>1585</b>	<b>-310</b>	<b>100%</b>

Le modèle SYMPA fait apparaître que la sous-dotation concerne à hauteur de 63 % les emplois BIATSS.

**4.1.6. Les catégories d'emploi dont la masse salariale est en forte croissance : enseignants-chercheurs, non-titulaires et BIATSS A**



<sup>20</sup> Calcul effectué sur la base de 25 000 € par emploi.

Hors heures complémentaires et vacances, les augmentations les plus significatives de la masse salariale entre 2010 et 2011 sont par ordre décroissant :

- **les maîtres de conférences,**
- **les non titulaires enseignants et chercheurs,**
- **les professeurs des universités,**
- **les non titulaires BIATSS,**
- **les BIATSS de catégorie A.**

## **4.2. Les principaux déterminants de l'augmentation de 6 M€ de la masse salariale de l'université**

### **Méthodologie**

L'analyse détaillée qui suit s'attache à mettre en évidence les déterminants de l'augmentation de la masse salariale de ces catégories d'emploi.

Pour les titulaires, la mission a eu recours pour cela à une analyse par la méthode des écarts. La structure de l'emploi des titulaires est résumée au vu des indicateurs suivants: le nombre moyen d'ETPT, la masse indiciaire moyenne, l'INM moyen, le rapport cotisations sociales/salaires bruts et le montant moyen d'autres rémunérations par ETPT.

Les tableaux comportent également une ligne intitulée : écarts salaires bruts/théoriques. Les données concernant les salaires bruts sont issues des fichiers de paie. Les salaires théoriques sont calculés en multipliant la masse indiciaire d'une année par la valeur du point. L'écart entre les deux totaux est constitué par les sommes présentes dans les fichiers de paie mais ne produisant pas d'INM ; elles sont généralement relatives à des rappels ou modifications sur une période antérieure au mois de calcul du salaire.

L'augmentation des vacances et heures complémentaires n'est pas traitée dans cette partie. Elle fait l'objet de la partie 5 de la présente note.

### **4.2.1. *La masse salariale des maîtres de conférences augmente de 1,65 M€ entre 2010 et 2011***

Cette augmentation de 6 % fait passer la masse salariale des maîtres de conférences (MCF) de 26,1 M€ à 27,8 M€

### **Hausse de la masse indiciaire et des cotisations sociales**

L'analyse des données qui suivent permet de mettre en évidence la conjugaison de plusieurs facteurs expliquant l'augmentation importante de la masse salariale des maîtres de conférences :

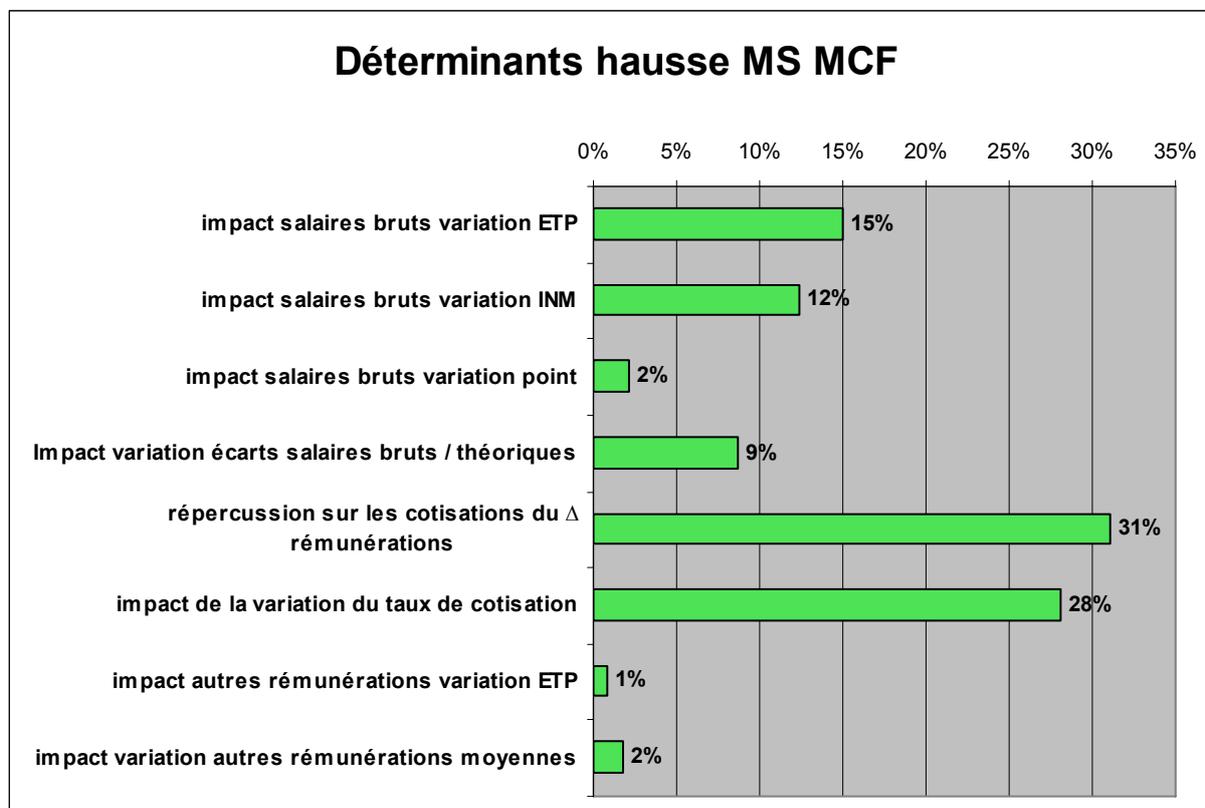
- augmentation de la masse indiciaire, due à :
  - plus de 6 ETP supplémentaires,
  - une hausse importante de l'INM moyen de 10 points,

- augmentation des cotisations, dont 53 % est dû à la répercussion sur les cotisations des deux premières augmentations.

TITULAIRES MCF	2010	2011
ETPT moyen	358	364
Masse indiciaire moyenne	250 462	258 629
valeur du point	4,6188	4,6303
salaires bruts théoriques	13 881 922	14 370 309
Ecart salaires bruts / théoriques	178 299	322 041
Salaires bruts	14 060 221	14 692 350
Autres rémunérations	792 217	835 289
Charges	11 260 903	12 235 655
total rémunérations	14 852 438	15 527 639
INM moyen	700	710
taux de cotisation	0,76	0,79
Autres rémunérations/ETP	2 214	2 294

TITULAIRES MCF	2010/2011
Masse salariale N-1	26 113 341
variation ETP	6,38
variation INM moyen	10
variation du point	0,0115
Salaires bruts N-1	14 060 221
impact salaires bruts variation ETP	247 695
impact salaires bruts variation INM	204 949
impact salaires bruts variation point	35 742
Impact variation écarts salaires bruts / théoriques	143 742
Salaires bruts N-1	14 692 350
variation taux de cotisations	0,03
cotisations N-1	11 260 903
répercussion sur les cotisations du $\Delta$ rémunérations	511 928
impact de la variation du taux de cotisation	462 824
cotisations N	12 235 655
variation autres rémunérations moyennes	79
Autres rémunérations N-1	792 217
impact variation ETP	14 136
impact variation rémunération moyenne	28 937
Autres rémunérations N	835 289
Masse salariale Année N	27 763 294
$\Delta$ Masse salariale	1 649 953

Les augmentations de la masse indiciaire et leurs effets sur les cotisations expliquent 58 % de l'évolution de la masse salariale des MCF



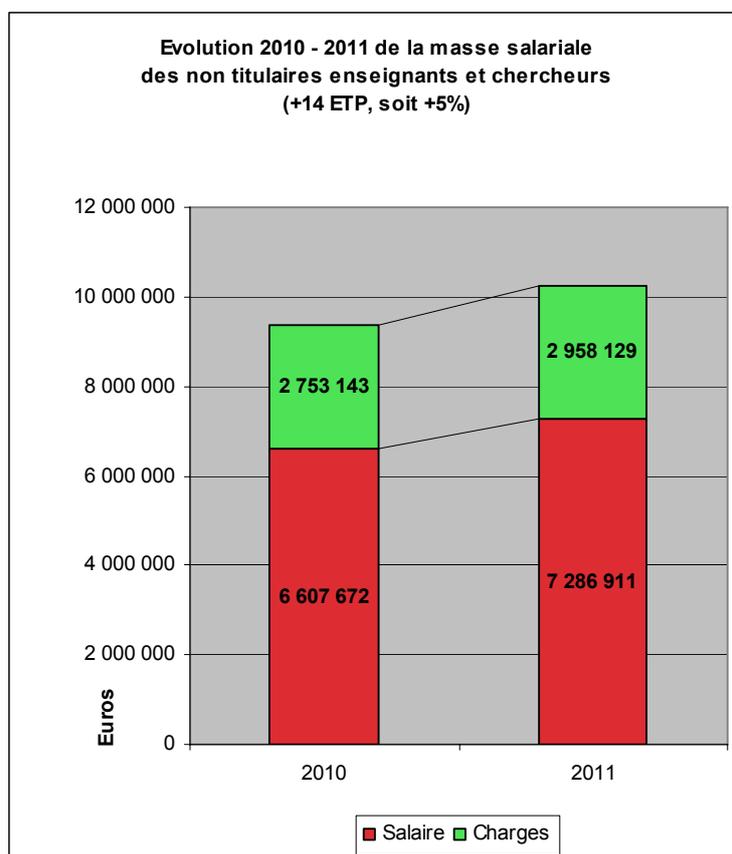
L'augmentation de la masse indiciaire, qui représente 58 % de l'évolution de la masse salariale, s'explique par des éléments qui relèvent en partie de la responsabilité de l'université :

- l'augmentation du nombre d'ETP mensuels moyens, pour 15 %,
- l'augmentation de l'INM moyen, pour 12 %,
- la répercussion sur les cotisations de deux premiers éléments, pour 31 %.

À noter que l'augmentation des taux de cotisations sociales explique 28 % de l'évolution de la masse salariale des MCF.

Concernant l'augmentation importante de l'INM moyen, il conviendrait d'en approfondir les causes et notamment de déterminer l'impact du reclassement opéré nationalement pour les MCF en entrée de carrière, mesure qui s'est imposée à l'établissement.

**4.2.2. La masse salariale des non titulaires enseignants et chercheurs augmente de près de 0,9 M€, ce qui résulte en grande partie d'une augmentation de 14 ETP mensuels entre 2010 et 2011**



L'augmentation est de 9 %, faisant passer leur masse salariale de 9,3 M€ à 10,25 M€:

- les salaires augmentent de 10 %, soit + 680 K€
- les charges augmentent de 7 %, soit + 205 K€

La principale explication réside dans l'augmentation importante des ETP moyens mensuels, qui passent de 258 en 2010 à 271 en 2011, soit 14 ETP supplémentaires.

### 4.2.3. La masse salariale des professeurs des universités augmente de 0,85 M€ entre 2010 et 2011

L'augmentation est de + 4 % entre 2010 et 2011, portant la masse salariale des professeurs des universités de 21,6 M€ à 22,5 M€

#### Des ETP en baisse mais une augmentation forte de la masse indiciaire et surtout des cotisations sociales

TITULAIRES PR	2010	2011
ETPT moyen	208	206
Masse indiciaire moyenne	207 558	208 016
valeur du point	4,6188	4,6303
salaires bruts théoriques	11 503 988	11 558 088
Ecart salaires bruts / théoriques	185 901	356 883
Salaire brut	11 689 888	11 914 971
Autres rémunérations	703 760	758 288
Charges	9 263 085	9 838 255
total rémunérations	12 393 649	12 673 259
INM moyen	997	1012
taux de cotisation	0,75	0,78
Autres rémunérations/ETP	3 379	3 688

TITULAIRES PR	2010/2011
Masse salariale N-1	21 656 733
variation ETP	-2,67
variation INM moyen	15
variation du point	0,0115
Salaires bruts N-1	11 689 888
impact salaires bruts variation ETP	-147 310
impact salaires bruts variation INM	172 662
impact salaires bruts variation point	28 748
<b>Impact variation écarts salaires bruts / théoriques</b>	<b>170 982</b>
Salaires bruts N-1	11 914 971
variation taux de cotisations	0,03
cotisations N-1	9 263 085
répercussion sur les cotisations du $\Delta$ rémunérations	208 982
impact de la variation du taux de cotisation	366 188
cotisations N	9 838 255
variation autres rémunérations moyennes	309
Autres rémunérations N-1	703 760
impact variation ETP	-9 012
impact variation rémunération moyenne	63 540
Autres rémunérations N	758 288
Masse salariale Année N	22 511 514
$\Delta$ Masse salariale	854 781

L'analyse des données montre que la baisse des ETP mensuels (-2,7), qui engendre une économie de 147 K€, n'empêche pas la hausse de la masse salariale, du fait de deux éléments principaux :

- l'augmentation de la masse indiciaire et de sa répercussion sur les cotisations : 173 K€ + 209 K€ soit un total de 382 K€;
- l'augmentation des cotisations sociales pour un montant de 366 K€

À noter que l'INM moyen augmente de 15 points pendant cette période, passant de 997 à 1 012, expliquant ainsi l'augmentation de la masse indiciaire.

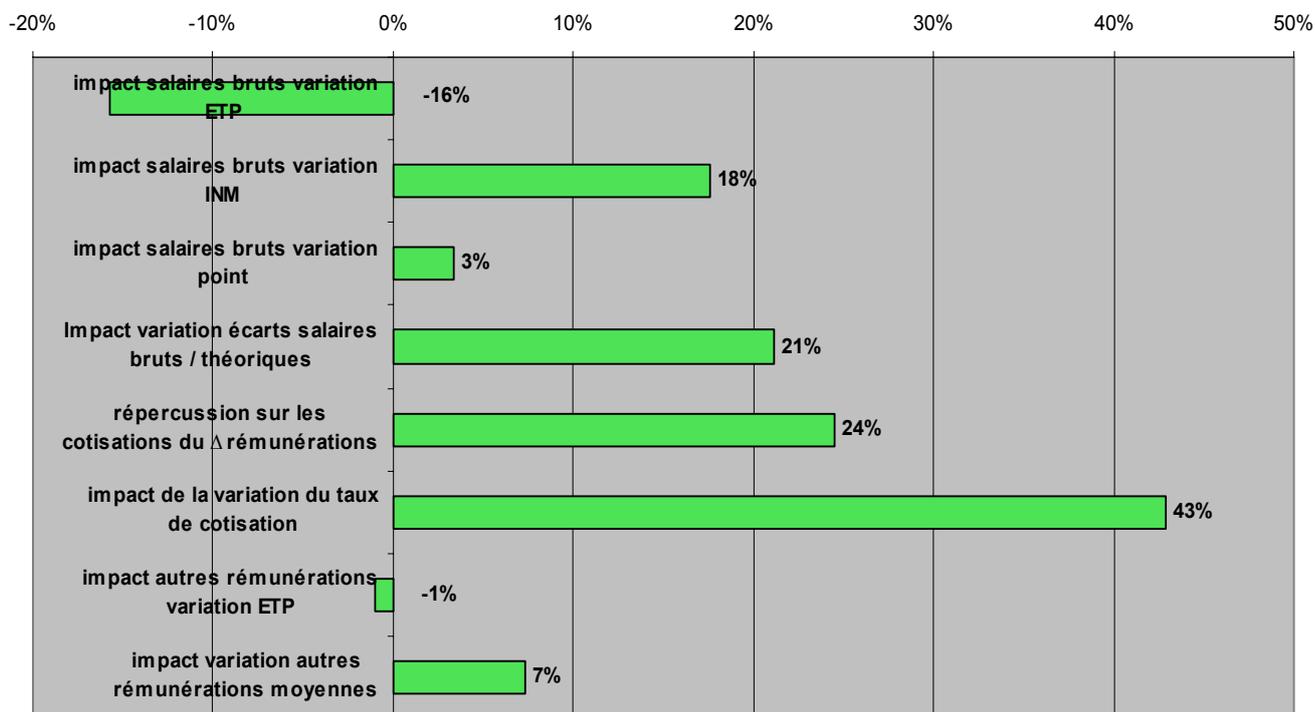
#### Les augmentations de la masse indiciaire et des cotisations expliquent à parts quasi égales l'augmentation de la masse salariale des professeurs

Le graphique ci-après met en évidence que la hausse de l'INM moyen et sa répercussion sur les cotisations explique environ 39 % de l'augmentation de 0,850 K€

La hausse des cotisations y participe à hauteur de 43 %.

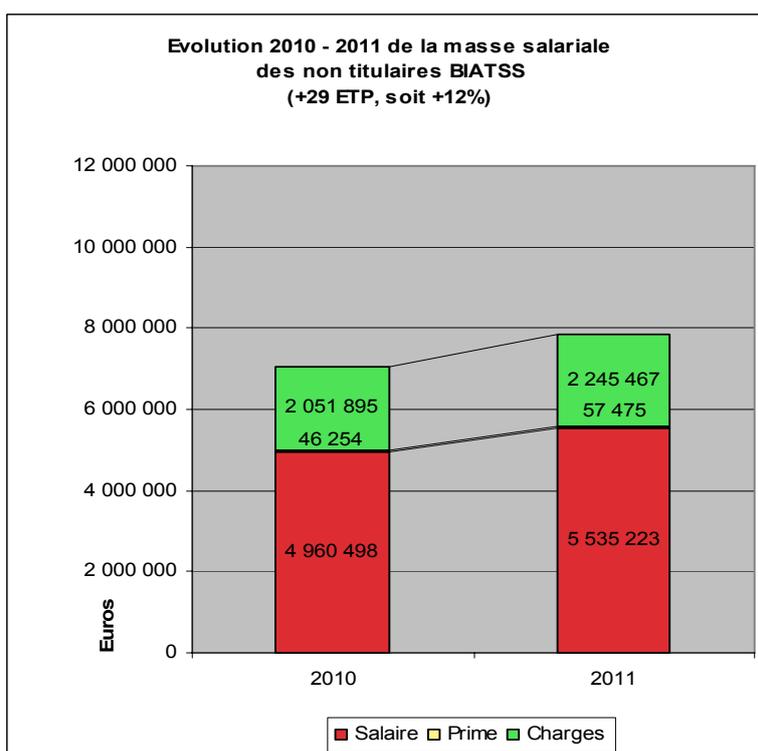
Ces deux hausses masquent complètement la diminution du nombre d'ETP mensuels (-16 %).

### Déterminants hausse MS PR



4.2.4. *La masse salariale des non titulaires BIATSS augmente de 0,780 M€ entre 2010 et 2011, traduisant essentiellement l'augmentation des ETP mensuels moyens de + 29*

### Un recours massif aux non titulaires BIATSS



Cette augmentation entre 2010 et 2011 de la masse salariale représente une hausse de 11 % :

- les salaires augmentent de 575 K€ soit + 12 %,
- les charges augmentent de 194 K€ soit + 9 %,
- les primes augmentent de 11 K€ soit + 24 %.

L'augmentation est imputable en quasi-totalité à l'embauche de 29 ETP contractuels supplémentaires dont le nombre passe de 246 à 275, soit une augmentation de 12 %.

Cette hausse fait suite à celle qui était intervenue entre 2009 et 2010. Au total, selon les services de la présidence de l'université, ce sont 96 BIATSS contractuels supplémentaires qui ont été recrutés entre 2009 et 2011.

**Au cours de la période 2010-2012, le nombre d'ETPT de BIATSS non titulaires a augmenté de 55,2 unités, réparties de manière égale entre les services centraux et les composantes**

Dans les services centraux, les augmentations les plus sensibles concernent les directions suivantes.

<b>2010-2012</b> <b>Directions</b>	<b>ETP</b> <b>supplémentaires</b>
Recherche	5,5
Ressources humaines	5,3
Relations internationales	4
Études et vie étudiante	3,2
Systèmes d'information	3,1
Administration	3

Elles traduisent la volonté de l'université de renforcer sa capacité de pilotage central. Mais dans le même temps, les recrutements de contractuels BIATSS dans les composantes augmentent de la même façon.

Les composantes ayant connu les augmentations d'ETPT les plus sensibles sont présentées dans le tableau suivant.

<b>2010-2012</b> <b>Composantes</b>	<b>ETP</b> <b>supplémentaires</b>
Médecine	14,1
Sciences	5,7
Droit	3,7
Istia	3

Les augmentations les plus fortes y ont concerné les fonctions suivantes.

<b>2010-2012</b> <b>Fonctions concernées dans les</b> <b>composantes</b>	<b>ETP</b> <b>supplémentaires</b>
Soutien à l'enseignement	7,4
Scolarité	6,4
Administration de la recherche	5
Soutien à la recherche	3,4

**4.2.5. La masse salariale des BIATSS de catégorie A augmente de 0,682 M€, soit une augmentation de 9 % entre 2010 et 2011**

**Les ETP mensuels moyens en augmentation de + 8,4 expliquent, avec leur répercussion sur les cotisations, l'essentiel de la hausse de la masse salariale**

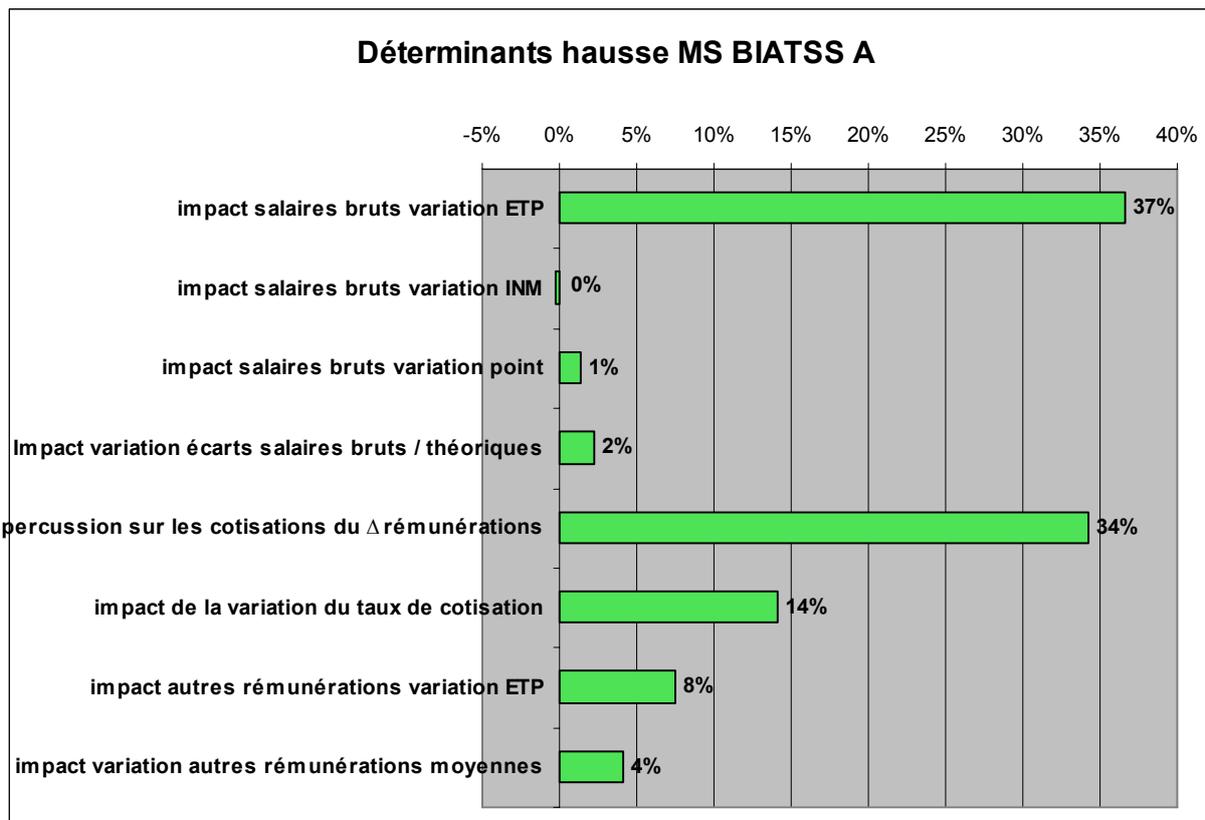
TITULAIRES BIATSS A	2010	2011	TITULAIRES BIATSS A	2010/2011
ETPT moyen	122	130	Masse salariale N-1	7 308 046
Masse indiciaire moyenne	65 163	69 629	variation ETP	8,39
valeur du point	4,6188	4,6303	variation INM moyen	0
salaires bruts théoriques	3 611 688	3 868 808	variation du point	0,0115
Ecart salaires bruts / théoriques	39 019	54 627	Salaires bruts N-1	3 650 707
Salaire brut	3 650 707	3 923 435	impact salaires bruts variation ETP	249 449
Autres rémunérations	742 037	821 428	impact salaires bruts variation INM	-1 952
Charges	2 915 302	3 245 204	impact salaires bruts variation point	9 623
total rémunérations	4 392 744	4 744 863	Impact variation écarts salaires bruts / théoriques	15 608
INM moyen	536	536	Salaires bruts N-1	3 923 435
taux de cotisation	0,66	0,68	variation taux de cotisations	0,02
Autres rémunérations/ETP	6 107	6 324	cotisations N-1	2 915 302
			répercussion sur les cotisations du $\Delta$ rémunérations	233 688
			impact de la variation du taux de cotisation	96 214
			cotisations N	3 245 204
			variation autres rémunérations moyennes	217
			Autres rémunérations N-1	742 037
			impact variation ETP	51 250
			impact variation rémunération moyenne	28 141
			Autres rémunérations N	821 428
			Masse salariale Année N	7 990 066
			$\Delta$ Masse salariale	682 021

Les ETP mensuels moyens des BIATSS de catégorie A passent de 122 à 130, ce qui a un effet sur :

- la masse indiciaire qui augmente de 4 465 points, soit une augmentation d'environ 250 K€
- le montant des cotisations qui augmentent de 234 K€, de 2,9 M€ à 3,245 M€

Il convient de souligner que cette augmentation se fait à INM moyen identique, 536 points.

## L'augmentation des ETP explique 71 % de la hausse de la masse salariale des BIATSS de catégorie A



L'essentiel de l'augmentation de la masse salariale, 71 %, s'explique par l'impact de la variation des ETP (37 %) et ses répercussions sur les cotisations (34 %). L'augmentation des taux de cotisation n'explique que 14 % de la hausse constatée.

### ***4.2.6. L'augmentation des ETP mensuels moyens et la hausse de l'INM moyen expliquent, avec leur répercussion sur les cotisations sociales, la plus grande part de l'accroissement de la masse salariale***

L'université ne dispose pas de la maîtrise du niveau des cotisations sociales, élément qui joue un rôle non négligeable dans l'augmentation de sa masse salariale.

Mais l'université a la capacité de maîtriser tout ou partie des deux autres éléments (ETP et INM) qui expliquent une grande part de l'augmentation de sa masse salariale et qui ont des répercussions mécaniques sur le montant des cotisations : recrutements, repyramidages, promotions, etc.

Le tableau suivant récapitule, hors augmentation des cotisations sociales le rôle joué par ces deux déterminants dans l'augmentation de la masse salariale par type d'emploi.

**Tableau récapitulatif des principaux déterminants de la hausse de la masse salariale entre 2010 et 2011**

Types d'emploi	Augmentation (en euros)	Augmentation des ETP mensuels moyens	Augmentation de l'INM moyen
Maîtres de conférences	1 649 953	X	X
Non titulaires enseignants et chercheurs	884 224	X	
Professeurs des universités	854 781		X
Non titulaires BIATSS	779 518	X	
BIATSS catégorie A	682 021	X	

Au total, ce sont bien le recrutement massif de non titulaires, en particulier BIATSS, l'augmentation des effectifs de maîtres de conférences et de BIATSS de catégorie A, et l'augmentation de la rémunération moyenne des professeurs des universités, ainsi que la répercussion de ces mesures sur les cotisations sociales qui expliquent principalement le niveau atteint par la masse salariale.

## **5. Le poids des heures complémentaires et des vacances dans la réalisation de la charge d'enseignement**

### **Avertissement**

La fiabilité des données relatives aux heures complémentaires (HC)<sup>21</sup>, bien qu'ayant progressé, n'est pas complètement assurée. Selon l'université, les données sur la masse salariale des HC fournies par l'application « Winpaie » à partir de l'année 2010<sup>22</sup>, seraient fiables. Cependant, la plus ou moins grande rigueur des composantes<sup>23</sup> et l'hétérogénéité de leurs modes d'utilisation de l'application de gestion et de paye des HC – CHARPEGE – ne permettent pas d'avoir une information intégralement complète et sûre sur l'activité de formation une année donnée et sur la masse salariale correspondante.

<sup>21</sup> Par commodité, on emploiera ici le terme d'heure complémentaire (HC) pour se référer à l'ensemble des heures complémentaires et des vacances d'enseignement assurées par les vacataires d'enseignement, et le terme d'« HC *stricto sensu* » lorsqu'il s'agira des heures assurées au-delà de leurs obligations de service par les enseignants-chercheurs et les enseignants.

<sup>22</sup> Les données des années antérieures, issues de l'application de paye ASTRE utilisée avant le passage aux RCE, ne seraient pas fiables.

<sup>23</sup> La gestion des HC est quasi intégralement assurée par les composantes (voir ci-dessous).

Ainsi, les informations fournies par l'université comportent des incertitudes qui concernent les données relatives au nombre d'heures réalisées<sup>24</sup>, aux HC<sup>25</sup> et au<sup>26</sup> potentiel net. Ces incertitudes expliquent les anomalies du tableau ci-dessous faisant apparaître pour les années 2009-2010

et 2010-2011 un nombre d'heures réalisées supérieur au nombre d'heures provenant du potentiel net et des HC, ou, inversement (mais dans une moindre mesure) pour l'année 2011-2012, un nombre d'heures réalisées inférieur à la somme des heures du potentiel net et des HC.

**Tableau 1 : charge d'enseignement (hors médecine)**

années	Heures réalisées	Potentiel net	HC stricto sensu+V	Potentiel net+HC stricto sensu+V	Différence PN/HC(ss)/V avec les h réalisées
2009-2010	252 859	145 632	94 376	240 008	- 12 851
2010-2011	260 091	147 024	104 219	251 243	- 8 848
2011-2012	252 479	150 332	102 914	253 247	+ 760

Source : données université d'Angers ; présentation IGAENR

Cette difficulté à disposer des données fiables nécessaires au pilotage par les services centraux de la charge d'enseignement et de son financement, conduit à s'interroger sur la pertinence du choix fait jusqu'à présent d'un fonctionnement presque complètement décentralisé en matière de gestion des services et des HC (voir ci-dessous).

### **5.1. Les heures complémentaires représentent une part importante de la charge d'enseignement réalisée à l'université d'Angers**

Selon les données fournies par l'université (tableau ci-dessous) et compte tenu des incertitudes sur leur complète exactitude, on peut dire que les HC constituent autour de 40 % du potentiel total d'heures d'enseignement<sup>27</sup>.

<sup>24</sup> Ces montants d'« heures réalisées » seraient surévalués dans la mesure où certaines composantes entreraient dans l'application les « heures maquettes » dont une partie, pour des raisons diverses, n'a pas pu être assurée.

<sup>25</sup> Les nombres d'HC réalisées sont à la fois surévalués (ils englobent des heures payées l'année n, qui ont pu être assurées l'année n-1) et sous-évalués (d'une part, des heures réalisées l'année n ne sont mises en paiement et donc identifiées que l'année n+1, d'autre part, selon l'UA, des vacances et HC *stricto sensu* seraient réalisées de façon plus ou moins bénévole, certains intervenants acceptant ou se résignant à ne se faire rétribuer qu'une partie de leurs HC faites).

<sup>26</sup> Les données relatives au potentiel net ne prennent pas en compte les sous-services (que l'université n'a pas encore chiffrés jusqu'à présent).

<sup>27</sup> Il s'agit de la sommation du potentiel net et des HC.

**Tableau 2 :**  
**Part des heures complémentaires stricto sensu et des vacances dans le potentiel total (hors médecine)**

années	Potentiel total (potentiel net + HC)	Potentiel statutaire net <sup>28</sup>	HC payées	Vacations payées	HC+VAC	% HC+VAC/h réalisées
2009-2010	240 008	145 632	40 393	53 983	94 376	39,32 %
2010-2011	251 243	147 024	42 597	61 622	104 219	41,48 %
2011-2012 (prévision)	253 246	150 332	41 635	61 279	102 914	40,63 %

*Source : données université d'Angers ; présentation IGAENR*

La présentation (en années civiles) des parts des différentes populations dans le potentiel<sup>29</sup> d'ETP équivalent 192 heures, renforce le constat. Ainsi, sur l'année 2011, sur un potentiel de 1 389,2 ETP 192h (après décharges), l'équivalent ETP 192h des HC en représente 43 % (598,3 ETP 192h), pourcentage relativement proche de celui correspondant à l'ensemble des enseignants titulaires<sup>30</sup> soit 49 %.

**Tab 3 : Part des heures complémentaires dans le potentiel équivalent ETP 192 h (hors médecine)**

population	2009	2010	2011	2012
Enseignants titulaires	713,8	683	686,5	
<b>% du total</b>	<b>57 %</b>	<b>51 %</b>	<b>49 %</b>	
Enseignants contractuels	77,4	128,3	129,5	
<b>% du total</b>	<b>6 %</b>	<b>9,5 %</b>	<b>9,3 %</b>	
Équivalent ETP 192 h des HC	478,1	555,5	598,3	
<b>% du total</b>	<b>38 %</b>	<b>41 %</b>	<b>43 %</b>	
Potentiel ETP 192h	1 269,3	1 343,5	1 389,2	

*Source : données université d'Angers « enquête 2012, effectifs et fonctions » ; présentation IGAENR*

Les deux tableaux ci-dessus montrent également la tendance à l'accroissement du poids des HC entre 2009 et 2011. La part des HC en équivalent ETP 192h est ainsi passée de 38 % en 2009-2010 à 41 % en 2010-2011 et à 43 % (et peut-être davantage) en 2011-2012 tandis que la part du potentiel des enseignants titulaires passait dans le même temps de 57 % à 51 % puis 49 %<sup>31</sup>.

Cette situation peut s'expliquer en partie par la sous-dotation en emplois de l'université par rapport au modèle SYMPA même si celle-ci doit être relativisée à ce niveau puisqu'elle porte davantage sur les BIATSS (pour 63 %) que sur les enseignants-chercheurs (pour 26 %) et sur

<sup>28</sup> Il s'agit du potentiel résultant des obligations statutaires de service des enseignants titulaires et contractuels, dont ont été retirées les décharges accordées statutairement.

<sup>29</sup> Ce potentiel correspond au nombre fictif d'ETP de 192h résultant de l'addition des services des enseignants-chercheurs (chacun comptant pour un ETP 192h) et des autres enseignants (chacun d'eux comptant pour 2 ETP 192h) ainsi que de blocs de 192h d'HC.

<sup>30</sup> Les seuls enseignants-chercheurs constituent 32 % du potentiel.

<sup>31</sup> Il paraît prématuré de tirer à ce jour des conclusions de la prévision d'une évolution à la baisse en 2011/2012.

les autres enseignants (12 %). La mesure du volume d'HC correspondant dans SYMPA au déséquilibre d'emplois calculé, devrait permettre d'outiller la discussion sur ce point.

Elle peut s'expliquer également par la prédominance des filières professionnalisées (IUT, ISTIA, ITBS, UFR de droit, licences pro ...), qui requièrent le recours à un nombre important de chargés d'enseignement vacataires. On constate d'ailleurs que la part des vacances l'emporte sur celle des HC *stricto sensu*. Les premières représentent plus de 59 % des HC et près du quart du potentiel d'heures total.

La décomposition au niveau des composantes (tableau 4 ci-dessous) portant sur l'année 2010-2011 montre bien que les pourcentages les plus importants d'HC se rencontrent dans les composantes les plus « professionnalisantes » comme l'UFR de droit (près de 48 %), l'IUT (plus de 49 %), l'ISTIA (52 %) et l'ITBS (près de 57 %), les filières plus « classiques » ayant un recours moindre aux HC en général (19 % en sciences et 33 % en lettres) et aux vacances en particulier.

**Tableau 4 : Part, par composantes, des HC dans le potentiel total en 2010/2011 (hors médecine)**

composantes	Potentiel total <sup>32</sup>	HC+V payées	V payées	% HC+V/potentiel total	% des vacances dans le total HC+V
UFR droit	37 219	17 763	11 793	47,72 %	66,39 %
UFR lettres	47 348	15 770	6 943	33,30 %	44,02 %
UFR sciences	40 661	7 878	3 076	19,37 %	39,04 %
UFR pharmacie	19 668	7 317	5 307	37,20 %	72,52 %
UFR ITBS	32 612	18 588	12 897	56,99 %	69,38 %
IUT	55 461	27 397	17 342	49,39 %	63,29 %
ISTIA	18 274	9 506	4 264	52,01 %	44,85 %
<b>Total UA</b>	<b>251 243</b>	<b>104 219</b>	<b>61 622</b>	<b>41,48 %</b>	<b>59,12 %</b>

Source : données université d'Angers ; présentation IGAENR

Le tableau ci-dessous, qui met en regard le potentiel horaire total de chaque composante, sa répartition entre heures statutaires et HC (dont les vacances) et les effectifs d'étudiants de la structure, met en évidence l'importance de la part des HC dans l'enseignement délivré. Il fait aussi apparaître à partir du ratio heures par étudiant, les fortes différences de potentiel statutaire entre les composantes et d'offre totale d'enseignement entre les différents secteurs de formation et composantes.

<sup>32</sup> Il s'agit de la sommation du potentiel net et des HC

**Tableau 5 : Impact des HC sur le ratio H/E en 2010-2011 (année 2010/2011, hors médecine)**

composantes	Potentiel total <sup>33</sup>	Potentiel net	HC+V	Effectif d'étudiants	H/E potentiel net	H/E potentiel total
UFR droit	37 219	19 456	17 763	2 889	6,73	12,88
UFR lettres	47 348	31 578	15 770	3 507	9	13,50
UFR sciences	40 661	32 783	7 878	1 692	19,38	24,03
UFR pharmacie	19 668	12 351	7 317	795	15,54	24,74
ITBS	32 612	14 024	18 588	2 452	5,72	13,30
IUT	55 461	28 064	27 397	1 666	16,85	33,29
ISTIA	18 274	8 768	9 506	588	14,91	31,08
<b>Total UA</b>	<b>251 243</b>	<b>147 024</b>	<b>104 219</b>	<b>13 589</b>	<b>10,82</b>	<b>18,49</b>

Source : université d'Angers ; présentation IGAENR

On constate également que le niveau du « H/E potentiel total », place l'université d'Angers parmi les établissements bénéficiant de bons taux d'encadrement, et cela en raison d'un recours conséquent aux vacances et HC. Cette caractéristique est probablement à mettre en relation avec la proportion relativement importante de formations professionnalisantes, ainsi qu'avec les très bons résultats obtenus par l'université en matière de réussite des étudiants en licence.

Au-delà de ces premières observations, une analyse plus approfondie devrait faire la part des différents déterminants du recours aux HC mais également expliquer les liens entre les évolutions chiffrées constatées ici et les variations des types de populations d'enseignants, des effectifs d'étudiants selon les disciplines et le caractère plus ou moins extensif de l'offre de formation et l'effet du plan licence. Il sera intéressant, par ailleurs, de faire des simulations pour voir l'effet sur la masse salariale globale du recours aux différents types de populations.

## **5.2. La masse salariale des HC apparaît relativement stable au cours des dernières années**

Le tableau ci-dessous, établi à partir des données fournies par l'UA, montre tout d'abord, que la masse salariale relative aux HC représente une part mineure de la masse salariale totale de la population enseignante (7 % de celle-ci en 2010 et 8 % en 2011)<sup>34</sup>, en fort décalage avec la part que représentent ces heures dans le potentiel d'enseignement total en heures.

On constate en outre, qu'en raison, notamment, des différences des taux de charges, la part relative aux vacances dans la masse salariale des HC est supérieure à leur part en heures assurées. Alors que les vacances représentent 60 % des HC, elles correspondent à 67 % de la masse salariale des HC en 2010 et à 71,66 % de celle-ci en 2011.

Il est plus difficile d'en tirer des conclusions précises sur l'évolution de la MS des HC au cours des dernières années. Les données transmises par les services indiquent qu'entre 2010 et 2011,

<sup>33</sup> Il s'agit de la sommation du potentiel net et des HC.

<sup>34</sup> La part des HC dans la masse salariale sera cependant réévaluée lorsqu'on disposera des données permettant d'exclure (en raison de sa spécificité) le secteur médical du champ de l'analyse.

le montant des HC payées est passé de 4 998 456 € à 6 084 527 € soit une augmentation de 21,73 %, due pour l'essentiel à l'accroissement (de 30 %) de la masse salariale correspondant aux vacances. Cependant, outre qu'aucun élément n'explique une telle évolution, dans la mesure où le compte financier de l'année 2009 affiche un montant de masse salariale des HC stricto sensu et des vacances, sensiblement du même niveau que celui de 2011, on peut émettre l'hypothèse que le montant de 2010, nettement inférieur à ceux de 2009 et de 2011, proviendrait d'une mauvaise imputation, et que la masse salariale des HC serait restée stable sur la période. Ces éléments d'interrogation sont un signe supplémentaire de la difficulté des services centraux à piloter le dossier des HC.

On notera, par ailleurs, qu'en 2007, la masse salariale des HC s'élevait à 3 500 000 €<sup>35</sup>. Le pourcentage d'accroissement de la masse salariale des HC entre 2007 et 2011 serait donc de 73 %. Il conviendra de vérifier tout d'abord qu'il s'agit bien d'un montant chargé et, si c'est effectivement le cas, d'expliquer ce niveau d'augmentation en le détaillant par composantes et en le comparant sur la même période aux évolutions des effectifs d'étudiants et de la structure de l'offre de formation.

**Tableau 6 : Évolution des composantes de la masse salariale (y compris le secteur de la médecine)**

Années	Total de la masse salariale enseignante (en euros)	HC stricto sensu salaires + charges	Vacations salaires + charges	HC + V salaires + charges	Part des HC dans la masse salariale
2009	66 078 208	<sup>36</sup>			
2010	71 094 405	1 651 304	3 348 326	4 998 456	7 %
% 2010-2009	+ 7,59 %				
2011	75 370 960	1 724 338	4 360 190	6 084 527	
% 2011-2010	+ 6,02 %	+ 4,5 %	+ 30,2 %	21,73 %	8 %
2012 (prévision)				6 367 287	
%2012-2011					
2013 (prévision)					

Source : données de l'université d'Angers ; présentation IGAENR<sup>37</sup>

S'agissant de l'année 2012, le montant prévisionnel présenté ici, établi à la fin juin 2012 (6 367 287 €) affiche une stabilité par rapport au montant des HC payées en 2011, qui serait la conséquence de la contraction de 15 % des budgets des composantes décidée en DBM. Mais, le montant définitif de la masse salariale des HC pourrait être plus important d'une part, s'il s'avère qu'il n'intègre pas les dépassements (évalués à 400 000 €) constatés dans deux composantes, et d'autre part, si l'UA décidait de payer sur l'année 2012 tout ou partie des

<sup>35</sup> Rapport pré RCE de l'IGAENR.

<sup>36</sup> L'université n'a pas transmis les données relatives au paiement des HC pour l'année 2009 au motif des incertitudes sur la fiabilité des données fournies par l'application de paye des HC, ASTRE, qui était utilisée cette année là.

<sup>37</sup> Les données manquantes sont en attente.

reliquats d'HC portant sur plusieurs années, mis officiellement à jour récemment et estimés autour de 600 000 €

S'agissant du budget 2013 et de sa future réalisation, il faudra voir de quelle manière l'UA prend en compte l'éventuel coût supplémentaire (qui n'a pas été chiffré) de la nouvelle offre de formation ainsi que l'effet de la mise en place du référentiel enseignant. Le référentiel voté par le CA n'a fait l'objet ni d'une étude d'impact préalable ni, jusqu'à présent, d'un chiffrage *a posteriori* (qui par ailleurs s'avèrerait compliqué à établir en raison des incertitudes liées à la présence dans le référentiel de nombreuses fourchettes d'heures). L'équipe présidentielle travaille à la réalisation d'une nouvelle version du référentiel qui serait en cours de chiffrage *a priori*.

### **5.3. Les modalités actuelles d'affectation des moyens aux composantes et d'utilisation de l'application de gestion des HC ne permettent pas d'assurer le pilotage de la consommation des HC et la maîtrise de la masse financière correspondante**

Depuis 2004, les composantes sont chargées de gérer les crédits d'HC dans le cadre d'un budget global qui leur est affecté par l'université et qui doit leur permettre de faire face à leurs charges directes. Chaque composante définit de façon autonome sa répartition budgétaire interne en fonction de ses arbitrages.

Les attributions de dotations budgétaires, discutées lors du dialogue de gestion, semblent jusqu'à présent être essentiellement intervenues sous la forme de reconductions plus ou moins abondées en fonction des réponses à des « appels à projets ». L'université n'a pas encore formalisé des fiches de caractérisation des composantes permettant l'attribution d'une dotation critérisée mais les services ont indiqué qu'ils sont en mesure de les mettre en place dans des délais rapprochés.

Pour assurer la paye des HC et – dans les faits accessoirement – leur gestion et leur pilotage, l'université utilise une application maison, CHARPEGE, bâtie à partir d'HARPEGE et interfacée avec WINPAIE.

La procédure suivie, telle qu'elle a été présentée par l'UA, ne prévoit pas d'intervention des services centraux autre que le déclenchement du paiement des heures. Les composantes sont chargées d'entrer les services prévisionnels (dont il n'est pas prévu qu'ils doivent être arrêtés par le président comme l'impose le statut des enseignants-chercheurs) ainsi que leurs modifications ultérieures, de vérifier le service fait et de demander la mise en paiement des heures. Elles sont censées s'assurer de la compatibilité entre le montant des HC nécessaires à la réalisation des services prévisionnels et celui de leur budget.

Ce fonctionnement complètement décentralisé, sans contrôle ni suivi des services centraux, ne permet pas à ces derniers d'avoir de la visibilité sur la consommation des HC, et d'anticiper d'éventuels risques de dépassements de la masse salariale des HC prévue au budget de l'université. Ils ne peuvent avoir connaissance de ces dépassements *qu'a posteriori* après

service fait. C'est ce qui est arrivé pour l'année 2012 où l'université a constaté récemment un dépassement de 400 000 € en provenance de deux composantes.

Il semble que les composantes n'assurent pas non plus en totalité le pilotage de leur budget d'HC puisque certains départements n'entreraient les « services prévisionnels » qu'en fin d'année universitaire, au moment où il s'agit de les payer.

Au-delà de ce risque de dépassement une année donnée, il est apparu que des composantes ont accumulé des retards sur plusieurs années, qu'elles soldent en fonction de « leurs disponibilités budgétaires » et de l'ampleur des protestations des personnes ayant assuré des HC non encore payées. Comme cela a été indiqué « l'ardoise » s'élèverait selon l'université à 600 000 €<sup>38</sup>. Les conditions et le choix du moment retenus par l'UA pour apurer cette facture pèseront de façon différenciée sur ses comptes.



Philippe BÉZAGU



Jocelyne COLLET-SASSERE



Philippe PERREY

---

<sup>38</sup> Ces pratiques hypothèquent la fiabilité des données sur les consommations d'HC une année donnée puisque les heures payées une année peuvent avoir été faites une année antérieure, et les analyses qui peuvent en être faites.

Point 01 – Prospective et moyens

**1.2. NOTIFICATION D'EMPLOIS ET DE LA MASSE SALARIALE**

*Pas de document.*

## 1.3. PLAFONDS D'EMPLOIS 2013

## 1 - LES ENSEIGNANTS ET LES ENSEIGNANTS CHERCHEURS

Structure		NATURE D'EMPLOIS		PLAFOND 2012	variation	PLAFOND 2013
PERSONNELS DE SANTE	UFR Médecine	ASM +PHU	Assistant disciplines médicales	67		67
		ASMA	Assistant de médecine associé	1		1
		MCPH	Maître de conférences praticien hospitalier médecine	32	1	33
		PAMG	Professeur associé médecine générale	2,5	1	3,5
		PUPH	Professeur université praticien hospitalier	73		73
		PRU	Professeur de médecine générale	1		1
			Surnombre PUPH	6	2	8
	<b>total UFR Médecine</b>			<b>182,5</b>	<b>4</b>	<b>186,5</b>
	SPIS	PUPH	Professeur université praticien hospitalier	6		6
		MCPH	Maître de conférences praticien hospitalier	1	1	2
			Surnombre PUPH	1		1
	<b>total SPIS</b>			<b>8</b>	<b>1</b>	<b>9</b>
PERSONNELS U. Angers	Université d'Angers	MCF	Maître de conférences	308		308
		PAST	Personnel associé à temps partiel	19,5		19,5
		PLP	Professeur de lycée prof 2 ème grade	2		2
		PR	Professeur des universités	130	2	132
		PRAG	Professeur agrégé du second degré	50	3	53
		PRCE	Professeur certifié	28	-4	24
		SURN	Surnombre PR	3	-2	1
		PRAG	Professeur agrégé du second degré	2		2
		PRCE	Professeur certifié	3		3
	<b>total U Angers</b>			<b>545,5</b>	<b>-1</b>	<b>544,5</b>
	IUT	MCF	Maître de conférences	43		43
		PAST	Personnel associé à temps partiel	2		2
		PR	Professeur des universités	7		7
		PRAG	Professeur agrégé du second degré	34		34
		PRCE	Professeur certifié	13		13
PREN		Professeur. de l'ENSAM	1		1	
SURN		Surnombre PR		1	1	
<b>total IUT</b>			<b>100</b>	<b>1</b>	<b>101</b>	
<b>TOTAL ENSEIGNANTS</b>				<b>836</b>	<b>5</b>	<b>841</b>
					<b>TOTAL</b>	<b>841</b>

## 2 - LES BIATOSS

Structure	NATURE D'EMPLOIS			PLAFOND 2012	PLAFOND 2013		
				TOTAL	Variation	TOTAL	
PERSONNELS UNIVERSITE	IUT	ADAENES	Attaché d'administration éducation nationale et enseignement supérieur	1		1	
		ASI	Assistant Ingénieur de Recherche et de Formation	4		4	
		C-AD	C administratif	6		6	
		C-TC	C technique	18		18	
		IGE	Ingénieur d'Etudes	1		1	
		SAENES (ex-SASU)	Secrétaire d'Administration Scolaire et Universitaire 7	7		7	
		TCH	Technicien de recherche et de formation	10		10	
	<b>total IUT</b>				<b>47</b>	<b>0</b>	<b>47</b>
	UNIVERSITE	ABIB + BAS	Assistant de bibliothèques	16	-16	0	
		B-BAS	Bibliothécaire assistant spécialisé		16	16	
		ADAENES	Attaché d'administration éducation nationale et enseignement supérieur	16		16	
		AGC1	Agent comptable d'établissements publics à caractère S.C.P. (Groupe1)	1		1	
		ASI	Assistant Ingénieur de Recherche et de Formation	40		40	
		BIB	Bibliothécaire	3		3	
		C-AD	C administratif	66		66	
		C-BI	C bibliothèque	20		20	
		CBIB	Conservateur des bibliothèques	5		5	
		C-TC	C technique	81		81	
		IGE	Ingénieur d'Etudes	50		50	
		IGR	Ingénieur de Recherche	20		20	
		SAENES (ex-SASU)	Secrétaire d'Administration Scolaire et Universitaire	32	-1	31	
		SGAS	Secrétaire Général d'Administration Scolaire et Universitaire (AENESR)	2		2	
		SGS1	Secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur (SGEPES)	1		1	
		TCH	Technicien de recherche et de formation	61	1	62	
			Congés de formation	0,75		0,75	
	ASOC	Assistante Sociale	1		1		
	INF	Infirmier	3		3		
	<b>total U Angers</b>				<b>418,75</b>	<b>0</b>	<b>419</b>
	<b>TOTAL BIATOSS</b>				<b>466</b>	<b>0</b>	<b>466</b>
					<b>TOTAL</b>		<b>466</b>

**3 - COMPENSATION ETABLISSEMENT**

Structure	PGR-TITRE	NATURE D'EMPLOIS	NOMBRE de POSTES						
			PLAFOND 2010	PLAFOND 2011		PLAFOND 2012		PLAFOND 2013	
			Postes délégués	variation	TOTAL	variation	TOTAL	variation	TOTAL
U-Angers	0150T8	COMPENSATION ETABLISSEMENT	46,9	-11,0	35,9		35,9		35,9
<b>TOTAL</b>			<b>46,9</b>	<b>-11,0</b>	<b>35,9</b>	<b>0</b>	<b>35,9</b>	<b>0</b>	<b>35,9</b>

<b>TOTAL arrondi</b>	<b>36</b>
----------------------	-----------

**3 BIS - CREATIONS D'EMPLOIS 2013**

Structure	PGR-TITRE	NATURE D'EMPLOIS	NOMBRE de POSTES						
			PLAFOND 2010	PLAFOND 2011		PLAFOND 2012		PLAFOND 2013	
			Postes délégués	variation	TOTAL	variation	TOTAL	Postes délégués	TOTAL
U-Angers		CREATION D'EMPLOIS 2013			0		0	35,0	35
<b>TOTAL</b>			<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>35</b>	<b>35,0</b>

<b>TOTAL arrondi</b>	<b>35</b>
----------------------	-----------

<b>TOTAL :</b>	<b>71</b>
----------------	-----------

**4 - DETAIL DU TITRE 3 - EX 3196**

Structure	NATURE D'EMPLOIS			PLAFOND 2012		Variation	PLAFOND 2013
PERSONNELS UNIVERSITE D'ANGERS	IUT	ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche	1			1
		LECT	Lecteur	1			1
	<b>total IUT</b>			<b>2</b>		<b>0</b>	<b>2</b>
	UNIVERSITE	ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche	18			18
		LECT	Lecteur	9			9
		ML	Maître de langue	2			2
		ALLOC	Allocataires de recherche (ministériels)	39		4	43
		POST-DOC	Post-doctorants	1,8			1,8
	<b>total U Angers</b>			<b>69,8</b>		<b>4</b>	<b>73,8</b>
	<b>TOTAL TITRE 3 (EX 3196)</b>				<b>71,8</b>		<b>4</b>

<b>TOTAL arrondi</b>	<b>76</b>
----------------------	-----------

**TOTAL GENERAL EMPLOIS DELEGUES PAR L'ETAT :**

<b>1 454</b>
--------------

**DECOMPTE DES EMPLOIS FINANCES SUR BUDGET PROPRE**

		<b>2012</b>	<i>Variations</i>	<b>2013</b>
		<b>NOMBRE DE POSTES</b> (soumis au vote du CA du 8/12/2011)		<b>NOMBRE DE POSTES</b>
FC	FORMATION INITIALE & CONTINUE	16		16
S	SUMPPS	21		21
R	RECHERCHE	121	35	156
B	BIATOSS	81	61	142
AP	APPELS A PROJETS	96	-96	0
ECONOMIES BUDGETAIRES (21 contrats arrondis à 20)			-20	-20
<b>TOTAL</b>		<b>335</b>	<b>-20</b>	<b>315</b>
marge de sécurité		<b>5</b>		<b>5</b>
TOTAL		340		320
<b>TOTAL GENERAL EMPLOIS RESSOURCES PROPRES</b>				<b>320</b>

*Avis du CT du 30 novembre 2012*

Au regard de ces informations, le conseil d'administration approuve les plafonds d'emplois délégués par l'Etat et sur ressources propres pour 2013.

*Présenté à la commission du patrimoine immobilier du 28 novembre 2012.*

## **PERSPECTIVES IMMOBILIERES**

2014-2020

Scénarios et projets

Proposition établie par

**Jean-Paul SAINT-ANDRE** | Président de l'Université d'Angers

**Christian ROBLEDO** | 1<sup>er</sup> Vice-Président de l'Université d'Angers

Présentation

**Comité de direction** | 8 novembre 2012

**Conseil de gouvernance** | 13 novembre 2012

**Commission du patrimoine immobilier** | 28 novembre 2012

**Conseil d'Administration** | 6 décembre 2012

Coordination et suivi

**Olivier TACHEAU** | Directeur général des services

**Olivier DEROUET** | Directeur du patrimoine immobilier

Version : 06/12/12

## Point 01 – PROSPECTIVE ET MOYENS

Consciente de la nécessité de mieux connaître et de maîtriser l'évolution de son patrimoine immobilier, l'Université d'Angers s'est dotée ces dernières années de tous les outils pour construire un développement raisonné et durable de ses campus :

- Diagnostic accessibilité handicapé

réalisé avec le bureau d'étude SCE,

- Diagnostic performance énergétique (DPE)

réalisé en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Fondaterra,

- Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)

réalisé par DTZ Consulting,

- Schéma directeur de mise en sécurité (SDMS)

réalisé par Bureau Veritas,

- État des lieux, diagnostic, et perspectives du développement immobilier

réalisé par le groupement Crédit Foncier / Ginger-Carrié.

Les études menées depuis trois ans conduisent toutes aux mêmes conclusions :

- optimiser l'utilisation des surfaces existantes
- réhabiliter un patrimoine parfois vieillissant
- conformer les bâtiments aux normes sécurité et accessibilité
- limiter l'augmentation globale des surfaces
- améliorer les performances énergétiques

Ces priorités caractérisent la stratégie immobilière de l'Université d'Angers (UA) pour les années 2014-2020 dans une optique de soutenabilité financière des choix mis en œuvre à court terme et des coûts de fonctionnement à moyen et long termes.

**AXE 1 TECHNOCAMPUS ANGEVIN**

Dans le cadre du projet de création d'une école polytechnique universitaire au sein de l'UA et du développement du projet de Technocampus sur le plateau des Capucins fortement soutenu par ALM (Angers Loire Métropole), la Région Pays de la Loire et le Conseil Général 49, l'UA souhaite la construction d'un bâtiment de 10 000 m<sup>2</sup> pour accueillir l'ISTIA (Ecole d'Ingénieurs), l'ISSBA (Institut Supérieur de la Santé et des Bioproduits d'Angers), l'IMIS (Institut de Maintenance Immobilière et Sécurité) et le département GEII (Génie Électrique et Informatique Industrielle) de l'IUT. Ce projet nécessite, en amont, l'association des équipes enseignantes et de recherche.

La volonté récemment exprimée par l'ENSAM Angers de se positionner sur ce campus donne à ce projet un éclairage nouveau. Le rapprochement physique des acteurs de la recherche et de la formation technologiques favoriserait une mutualisation importante de moyens pédagogiques, de recherche, de transfert et d'innovation et permettrait à Angers de se doter d'un outil emblématique et dynamisant.

Le transfert de GEII vers le Technocampus campus permettrait de réfléchir à une éventuelle relocalisation du département GMP (Génie mécanique et productique) de Cholet sur le site angevin. Le renforcement des formations en droit, sciences humaines et ingénierie culturelle reste une priorité de l'UA sur le Domaine Universitaire Choletais (DUC), priorité qui nécessiterait de repenser leur lien avec le département carrières sociales de l'IUT.

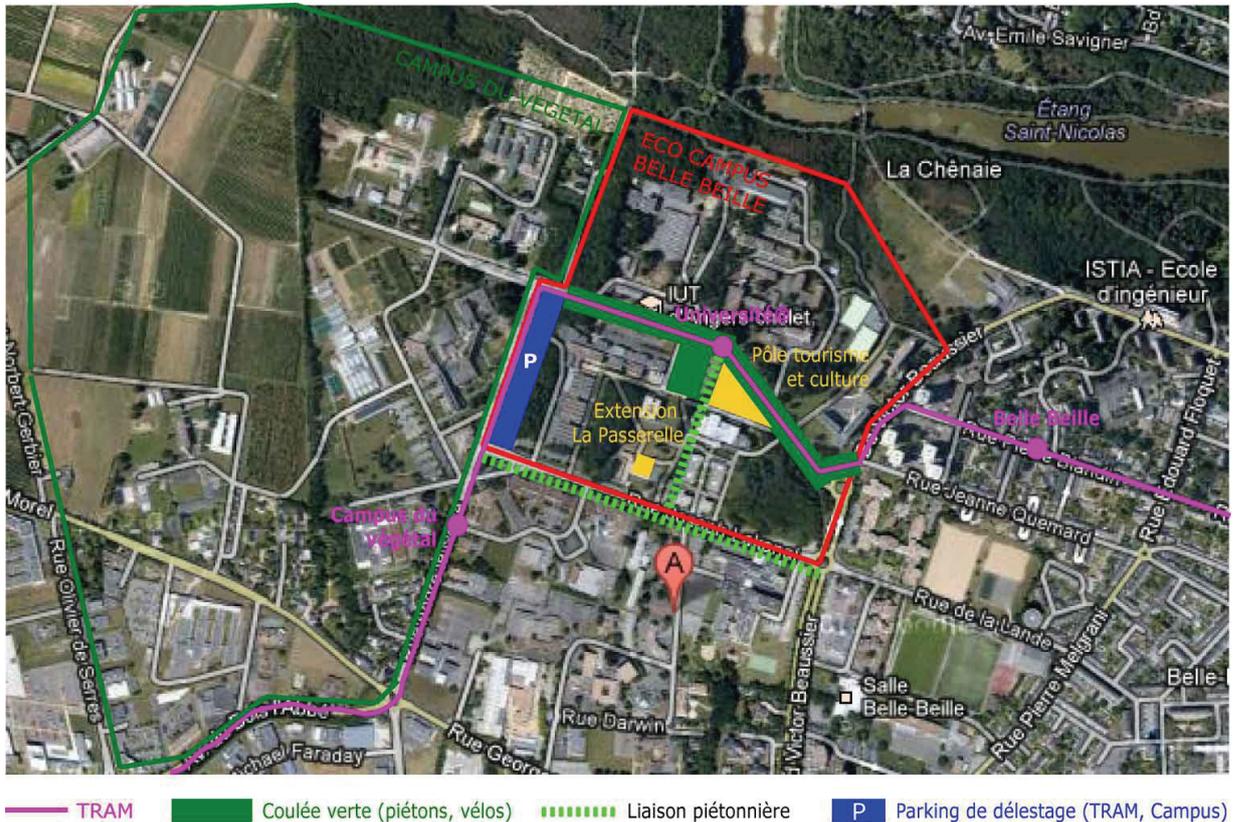
Scénario alternatif

Dans l'hypothèse d'une réserve foncière disponible, ce projet de Technocampus pourrait également trouver toute sa place sur le campus de Belle Beille. En effet, une logique de continuum entre sciences fondamentales et technologie où l'on retrouverait l'EPU, l'IUT, la Faculté des sciences et le campus du végétal sur un même site conforte la pertinence de ce scénario alternatif.

**AXE 2 ECOCAMPUS BELLE BEILLE**

L'objectif du projet de développement est triple : concentrer les bâtiments en abandonnant notamment les localisations excentrées du SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé), réintégré sur le campus, et de l'ISTIA, transféré sur le plateau des Capucins, réhabiliter le bâti en majorité trentenaire en 2020 et améliorer la qualité de vie sur le campus Belle Beille qui sera à terme relié au centre ville par la ligne B du tramway. Le développement de l'UA doit également s'inscrire dans une démarche exemplaire sur le plan environnemental.

Le principe d'un écocampus se traduirait par la restructuration et la réhabilitation énergétique de la Faculté des Lettres, langues et Sciences Humaines (FLLSH), de la Bibliothèque Universitaire (BU) et de la Faculté des Sciences, la suppression des circulations motorisées, la création d'un « poumon vert » central, une circulation douce en lien avec le nouveau campus du végétal et la construction d'un parking relais de desserte grande contenance intégré au paysage. Le projet de chaufferie Biomasse viendrait à la fois renforcer et justifier cette dynamique éco-responsable.



Deux opérations pourraient redonner une visibilité à l'université le long du tracé du tram et en bordure de la jonction piétonnière reliant le tram à la voie sud Lakanal :

- L'Institut du tourisme et de la culture constituerait un véritable pôle de recherche et d'enseignement à l'échelle nationale en agrégeant l'ITBS (Ingénierie du Tourisme du Bâtiment et des Services) et certains partenaires (CCI, office du tourisme, CNFPT, Angers Loire Métropole...). Ce bâtiment « vitrine » de l'UA de 5 000 m<sup>2</sup> pourrait avoir une cible forte HQE, voire énergie positive, en lien avec l'écocampus. Cette localisation apparaît comme une alternative réaliste à la restructuration de l'actuel Centre des congrès d'Angers qui comporte, outre les questions de coûts très élevés et de contraintes architecturales, beaucoup d'inconvénients pour l'UA (cf. infra).
- L'extension de la Passerelle de 1000 m<sup>2</sup> doit permettre de créer un lieu unique pour l'accueil, l'information, l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants. Deux projets à forte valeur ajoutée viendraient alors s'intégrer à la Passerelle : le centre de santé et le centre de mobilité internationale, véritable outil de soutien et de valorisation de la politique internationale de l'UA et dont pourrait également bénéficier l'ensemble du pôle universitaire angevin. Une partie de l'extension de la Passerelle pourrait être réservée à des espaces collaboratifs pour héberger plusieurs plateformes pour la maturation et le développement des initiatives étudiantes (solidarité, développement durable, junior entreprise...).

#### Scénario alternatif

Longtemps évoqué comme une opportunité à saisir, la réhabilitation de l'actuel Centre des congrès après son déménagement en face de L'EPCC *Le Quai* pour accueillir un pôle régional autour du tourisme et de la culture pose plusieurs questions. D'une part, le bâti doit être totalement restructuré, voire déconstruit/reconstruit pour accueillir au moins 5 000 m<sup>2</sup> de nouveaux espaces, soit tout l'ITBS, alors même que l'hôtel Mercure resterait en place. L'actuel auditorium de 1200 places ne trouverait aucune utilisation au sein de l'université et devrait rester en gestion directe d'ALM ou de tout autre mandataire. Par ailleurs, et pour centrale qu'elle apparaisse, cette localisation n'est pas desservie par le Tramway, ce qui pose problème par rapport aux nombreux intervenants extérieurs qui arrivent de la gare d'Angers. Enfin, la question de la restauration des 2000 personnes sur ce nouveau site et de son éloignement de la BU et du parking Saint Serge par exemple ne doivent pas être négligées. Pour toutes ces raisons, ce scénario n'est pas celui que l'UA souhaite soutenir en premier lieu.

Autre solution encore plus défavorable sur le plan de la localisation et des fonctionnalités, l'ITBS pourrait également rejoindre les anciens locaux de l'ISTIA après son départ vers les Capucins. Outre l'économie de construction d'un nouveau bâtiment, sur Belle Beille ou ailleurs (cf. infra), l'option permettrait d'éviter les difficultés de cession ou de revente du bâtiment ISTIA d'autant que sa situation géographique, isolée du campus, l'expose à un risque de dégradation rapide en cas de non occupation prolongée. Par contre, elle isolerait une composante importante de l'Université actuellement bien intégrée au centre ville.

### AXE 3 CAMPUS SANTE

La création de la PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé), le départ de l'ISSBA vers le Technocampus et le transfert programmé du laboratoire de recherche SONAS vers l'Institut du végétal militant en faveur du rapprochement de l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé (SPIS) (environ 450 étudiants dans le futur, auxquels pourraient s'ajouter les élèves préparateurs en pharmacie) et de la faculté de médecine. Ainsi, un pôle santé angevin unique qui comprendrait la médecine, la pharmacie, la maïeutique et les soins infirmiers représenterait une masse critique de près de 4500 étudiants non négligeable dans le cadre d'un projet d'université fédérale en Pays de Loire.

Par ailleurs, le CHU qui ne possédera plus aucune réserve foncière à l'horizon 2020 après la construction du nouvel ICO-Paul Papin et de son pôle urgences peut se montrer très intéressé par l'actuelle emprise foncière et les bâtiments de l'UFR SPIS. L'opportunité d'une cession onéreuse valorisée à hauteur de 10 M€ environ est une opportunité à saisir qui devra s'accompagner de la garantie de pérennité du jardin botanique dont les conditions d'exploitation (juridiques et techniques) doivent être revues avec la ville d'Angers, en lien avec l'UFR SPIS.

La construction d'un nouveau bâtiment de 3 000 m<sup>2</sup> environ sur le foncier disponible en lisière Est de l'actuel campus de la Faculté de médecine pourrait être financée par cette cession et permettre d'accueillir l'enseignement pharmaceutique. La volumétrie finale de ce projet doit nécessairement être pensée avec le CHU pour étudier la possibilité d'y transférer également l'IFSI dans une logique de pôle d'enseignement unifié.

Au-delà des motifs politiques et fonctionnels, cela permettrait à l'université de se séparer de locaux anciens, peu adaptés et énergivores, à l'exception de l'ISSBA dont la situation et la bonne qualité énergétique peuvent clairement intéresser le CHU, évitant par là-même, une restructuration de la pharmacie à hauteur de 5 M€.

Cette opération ne remet pas en cause le projet VECTORIS financé sur le CPER 2007-2013 et au-travers d'une PRI régionale. Il resterait localisé dans l'actuelle emprise SPIS, le transfert de propriétaire ne posant aucun problème particulier.

La question de la perte de 1,5 à 2,3 M€ (le plus probable à ce jour) de FEDER sur l'opération IRIS (IHURIS) au profit du CHU et l'impossibilité de récupérer ces crédits d'investissement impliquent de réfléchir rapidement à des projets communs avec le CHU intéressant l'UA où ces budgets pourraient être un véritable accélérateur au profit des intérêts communs du CHU et de l'UA. Deux opérations pourraient être concernées :

- La création d'un centre de simulation dans le futur pôle Urgences où tous les dispositifs de l'UA et du CHU pourraient être mutualisés et mis à disposition des étudiants.
- La construction d'un hôtel pour accueillir les internes et les hôtes étrangers où l'université pourrait se voir réserver une surface pour ses chercheurs et invités étrangers, soit une dizaine de studios d'une trentaine de m<sup>2</sup> chacun.

Scénario alternatif

L'UFR SPIS pourrait intégrer les locaux de l'ITBS après son déménagement. Bien que moins favorable pour l'unité du nouveau pôle Santé, cette option permettrait de dégager 10 M€ qui pourraient être consacrés à l'amélioration énergétique et fonctionnelle de notre bâti.

**AXE 4 CAMPUS SAINT-SERGE & BERGES DE MAINE**

Ouvert entre 1998 et 2000, le campus Saint-Serge se trouve logiquement moins impacté par les projets d'extension ou de réhabilitation. L'université doit néanmoins se positionner de façon volontariste et proactive sur le projet de nouvelle zone d'activité autour de la création et de l'innovation qu'ALM souhaite développer sur le site de l'ancien Marché d'intérêt national (MIN).

La question des coûts mise à part, le rapatriement de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines un temps évoqué pose un véritable problème en raison des effectifs étudiants qui se verraient transférés en centre ville et donc des équipements communs qu'il faudrait redoubler (RU, BU, Parkings...), en dépit de la proximité du campus Saint-Serge.

En revanche, l'université pourrait opportunément participer à ce projet de pépinière innovante en intégrant *a minima* les personnels et les activités de la Direction de la culture et des initiatives. Dans cette hypothèse, l'actuel Espace culturel de la présidence pourrait être restructuré pour accueillir la Direction des affaires financières (DAF) et la Direction des enseignements et de la vie étudiante (DEVE). Cette restructuration serait auto-financée par la vente des locaux de la rue Rouchy qui s'accompagnerait également d'une économie de fonctionnement et de location (80 k€/an) de l'étage dans la Tour Aphone, ce qui impliquerait l'installation de la Direction de la formation continue à Saint-Serge, après déménagement de l'ITBS.

Un scénario plus ambitieux pourrait voir l'implantation de l'ITBS sur cette nouvelle zone d'activité plutôt que son transfert à Belle Beille dans un nouveau bâtiment ou dans les anciens locaux de l'ISTIA. En effet, les activités de l'ITBS après le départ de l'IMIS vers le futur Technocampus du plateau des Capucins se concentreront sur l'ingénierie culturelle et touristique, thématiques totalement en phase avec celles d'un nouveau quartier dédié à la création et à l'innovation. Cette option maintiendrait également le lien avec les laboratoires de recherche en économie et gestion localisés sur St-Serge. Simple transfert des effectifs actuels, elle ne nécessiterait aucune infrastructure commune supplémentaire (BU, RU, Parking).

La Direction de la formation continue pourrait alors rejoindre les locaux de l'ITBS où la création d'une École des métiers du Droit en lien avec les ordres professionnels (avocats, notaires, huissiers,...) pourrait également être envisagée, dans l'hypothèse où l'UFR SPIS rejoindrait bien l'actuel campus santé. La recherche en droit, économie, gestion bénéficierait également en partie des espaces libérés par le départ de l'ITBS.

Scénario alternatif

L'hypothèse d'une présidence HQE, voire à énergie positive, sur le nouveau quartier du MIN est également très intéressante car elle inscrirait l'UA dans la nouvelle dynamique de la zone de création (bénéfice d'image) et désenclaverait un bâtiment aujourd'hui peu lisible. Une alternative tout aussi positive en terme d'inscription institutionnelle et territoriale serait la construction de cette nouvelle présidence sur le campus Belle Beille en lieu et place du projet de nouvel Institut Tourisme et Culture.

Ce projet n'est envisageable que dans l'hypothèse où l'actuel bâtiment de la présidence intéresserait un acquéreur public ou privé afin que le rachat ou la cession puisse couvrir, au moins partiellement, les coûts de construction de ce nouveau bâtiment.

### SCENARIO OPTIMAL

Le meilleur scénario de développement est celui qui concilie la pertinence fonctionnelle et politique, la maîtrise des coûts de fonctionnement et de l'augmentation des surfaces pour un montant d'investissement le plus bas possible.

ISTIA, IMIS, ISSBA, GEII → TECHNOCAMPUS Nouveau bâtiment

UFR SPIS → POLE SANTE (MEDECINE) Nouveau bâtiment

REHABILITATION CAMPUS BELLE BEILLE Pas de nouveau bâtiment

REHABILITATION FAC. MEDECINE (FIN) Pas de nouveau bâtiment

DAF, DEVE → PRESIDENCE Pas de nouveau bâtiment

CONCENTRATION IUT SUR ANGERS Pas de nouveau bâtiment

RESTRUCTURATION PRESIDENCE

OPTIMISATION ENERGETIQUE ET ACCESSIBILITE

ZERO SURFACES EN LOCATION

**SURFACES GLOBALES = 162 200 m<sup>2</sup> < 2012 (168 000 m<sup>2</sup>)**

**BAISSE DES SURFACES DE 3,6%**

**COÛT = 60 M€**

### ALTERNATIVE +

ITBS → BELLE BEILLE, QUARTIER DE LA CREATION Nouveau bâtiment

ou SITE CENTRE DES CONGRES

CUFCO → ITBS Pas de nouveau bâtiment

**COÛT = 70,5 M€**

**BILAN FINANCIER**

	Objet	Scénario A	Valorisation cessions <sup>1</sup>	Scénario B <sup>2</sup>		Scénario C <sup>3</sup>	
ECO CAMPUS BELLE BEILLE	Restructuration FLLSH	20 M€		pas d'alternative	20 M€	pas d'alternative	20 M€
	Restructuration BU + (stockage & datacenter)	5 M€ + 1 M€		pas d'alternative	6 M€	pas d'alternative	6 M€
	Restructuration UFR Sciences suite et fin	5 M€	Abandon MDE	pas d'alternative	5 M€	pas d'alternative	5 M€
	Restructuration IUT Bâtiments D, A et B en intérieur seulement	5 M€		pas d'alternative	5 M€	pas d'alternative	5 M€
	Aménagement campus et campus du végétal	4 M€		Éco sur CdV	2 M€	Éco sur CdV	2 M€
	Extension de la Passerelle	2 M€			2 M€		2 M€
	Construction Institut Tourisme et Patrimoine (5 000 m2). (Belle Beille ou zone MIN)	12 M€		Intégration ISTIA		ITBS ne bouge pas	
	Travaux génie climatique, accessibilité et sécurisation	4 M€		pas d'alternative	4 M€	pas d'alternative	4 M€
	Parkings relais	Budget Ville		Budget Ville		Budget Ville	
TECHNO CAMPUS	Bâtiment principal (10 000 m2)	22 M€	8,5 M€ (ISTIA) 2,5 M€ (IUT Cholet)	pas d'alternative	22 M€	pas d'alternative	22 M€
SAINT-SERGE / BERGES DE MAINE	Restructuration Présidence	1 M€	1,5 M€ (ROUCHY)	pas d'alternative	1 M€	pas d'alternative	1 M€
	Construction nouvelle présidence HQE (5 000 m2)	12 M€	5,5 M€ (Présidence)	pas de transfert		pas de transfert	
SANTE	Construction bâtiment Pharmacie (3 000 m2)	8 M€	10 M€ (UFR SPIS)	Intégration ITBS			8 M€
	Restructuration Fac Médecine Suite et fin	6 M€		pas d'alternative	6 M€	pas d'alternative	6 M€
	Participation au projet de Centre de simulation	1,5 M€	Retour FEDER				
	10 studios accueil chercheurs étrangers	0,8 M€	Retour FEDER				
<b>TOTAL (hors CHU)</b>		<b>107 M€</b>			<b>72 M€</b>		<b>81 M€</b>
<b>Recettes</b>			<b>28 M€</b>		<b>14 M€</b>		<b>21 M€</b>
<b>TOTAL net</b>		<b>79 M€</b>			<b>58 M€</b>		<b>60 M€</b>

<sup>1</sup>Moyenne entre estimation France Domaine et chiffrage SDIA<sup>2</sup>ISTIA → Techno campus / ITBS → ISTIA / SPIS → ITBS / CUFCO → ITBS / DEVE + DAF → PRESIDENCE / VENTE ROUCHY<sup>3</sup>ISTIA → Techno campus / SPIS → POLE SANTE / DEVE + DAF → PRESIDENCE

**BILAN DES SURFACES**

Utilisateur	m² SHON 2012	Construction	Surfaces en moins	Scénario A	Scénario B	Scénario C
Présidence	3782	5000	3782	5000	4282	4282
DEVE / CUFCO rue Rouchy	510		510	0	0	510
DAF Tour Afone	539		539	0	0	0
UFR Droit, économie et gestion	12597			12597	12597	12597
UFR Lettres, langues et Sc. Humaines	11815	1000		12815	12815	12815
Maison des Sciences Humaines	2346			2346	2346	2346
UFR Sciences	31209	197		31406	31406	31406
FAC médecine / UFR Sciences médicales	13347	3000	2009	14338	14471	14338
UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la Santé	9722		9722	0	0	0
ITBS	3133	1000		4133	7974	4133
IST IA (Belle Beille) extension 500 m² prévu en 2013	7474		7974			
IST IA (Techno campus)		10000		10000	10000	10000
IUT	13098	1488	280	14306	14306	14306
IUT Cholet	3491			3491	0	0
SCD	13736			13736	14236	14736
SUAPS	4920			4920	4920	4920
CUFCO	2217			2217	1000	0
La Passerelle	1489	1000		2489	2489	2489
IBS	8741			8741	8741	8741
IRIS 2		2500		2500	2500	2500
Institut du Végétal		7365		7365	7365	7365
Institut du Tourisme et du Patrimoine		5000		5000	0	0
DUC	4586			4586	4586	4586
Saumur	1328			1328	1328	1328
Maison des étudiants Belle Beille	1667		1667	0	0	0
ilz d'Yeu	360		360	0	0	0
Parkings couverts	8802			8802	8802	8802
PFT Angers	289		289	0	0	0
ARES CG49	1807		1807	0	0	0
Bâtiment Montéclair	3697		3697	0	0	0
IBT	1607		1607	0	0	0
	<b>168309</b>	<b>37550</b>	<b>34243</b>	<b>172116</b>	<b>166164</b>	<b>162200</b>

-1,27%

-3,63%

### **1.5. PRIME D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE : CRITERES D'ATTRIBUTION**

*Avis favorable du CS du 19 novembre 2012*

Le conseil d'administration approuve les critères d'attribution de la PES 2012.

<b>Prime d'excellence scientifique 2012</b>
---

#### **Modalités d'attribution de la prime**

La prime d'excellence scientifique est attribuée pour une période de quatre ans renouvelable aux enseignants-chercheurs dont l'activité scientifique est jugée d'un niveau élevé :

- Par le président après avis du conseil scientifique ;
- Le conseil d'administration, après avis du conseil scientifique, arrête les critères de choix des bénéficiaires de la PES et le barème au sein duquel sont effectuées les décisions individuelles d'attribution.

La prime d'excellence scientifique est attribuée de plein droit aux enseignants-chercheurs placés en délégation auprès de l'Institut universitaire de France.

#### **Communication des résultats de l'évaluation des candidatures par l'instance nationale**

Cette instance a émis un avis sous forme de lettre « A », « B » ou « C » pour chacune des activités suivantes :

- a. Les publications et la production scientifique,
- b. L'encadrement doctoral et scientifique,
- c. Le rayonnement,
- d. Les responsabilités scientifiques.

Enfin, l'instance a formulé pour chaque candidat un avis global et synthétique également exprimé par une lettre « A », « B » ou « C ».

L'instance nationale a effectué une répartition du type :

« A » =20,8% ; « B » =30,5% ; « C » =48,2%.

Cette répartition a été appliquée à chaque comité d'expertise organisé par section de CNU ou groupe de sections.

Indications :

- Candidats classés en « A » : la prime devrait être accordée
- Candidats classés en « B » : la prime pourrait être accordée
- Candidats classés en « C » : la prime ne devrait pas être accordée.

L'établissement qui prend la décision individuelle d'attribution est l'établissement d'affectation du candidat au 1<sup>er</sup> octobre 2012, date d'effet de la prime.

L'établissement fixe le montant de la prime attribuée qui varie de 3 500 € à 15 000 € par an.

Le financement des nouvelles primes qui seront attribuées en 2012 devra être imputé sur les crédits de la dotation globale de l'établissement.

Les décisions d'attribution de la PES, les critères de choix et le barème devront être communiquées « au Ministère » pour le 4 janvier 2013.

**ATTRIBUTION PES 2012**

**a) Analyse des « Sorties PEDR » au 30/09/2012**

Taux pour les bénéficiaires de la PEDR

- |                           |                          |             |
|---------------------------|--------------------------|-------------|
| ➤ Taux 1 : PR 1C & PR CEX | taux annuel : 6 717,36 € | 15 sortants |
| ➤ Taux 2 : PR 2C          | taux annuel : 5136,72 €  | 3 sortants  |
| ➤ Taux 3 : MCF            | taux annuel : 3 555,86 € | 5 sortants  |

**23 sortants pour un coût total de 131 848,30 € / an.**

**b) Analyse des résultats « Campagne 2012 »**

**55 demandes**

- Ont obtenu la note globale A : 7 PR et 3 MCF
- Ont obtenu la note globale B : 8 PR et 7 MCF
- Ont obtenu la note globale C : 12 PR et 18 MCF

**c) Proposition**

- Prend tous les candidats avec note globale A et B : 15 PR et 10 MCF : 126 400 €

**Total : 126 400 € / an pour 25 bénéficiaires**

## **1.6. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEDER : CAMPUS DU VEGETAL TRANCHE 3**

*Avis favorable du CS du 19 novembre 2012*

Le conseil d'administration approuve la demande de subvention au titre du FEDER pour le projet Campus du végétal tranche 3.

### **DEMANDE FEDER AXE 1 SOUS MESURE 1.2.1**

### **EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES – TRANCHE 3**

### **CAMPUS DU VEGETAL**

**Maitre d'ouvrage : Université d'Angers**  
**Financement CPER Campus du végétal**

#### **DESCRIPTION GENERALE DU PROJET**

Dans le cadre du CPER 2007-2013 l'Université d'Angers a obtenu des financements pour renforcer des plateformes scientifiques de recherche en Végétal. Ces plateformes mutualisées ont pour missions de mettre en commun, non seulement des équipements de très haute qualité mais aussi de mutualiser les compétences en affectant spécifiquement des personnels qualifiés qui sont des appuis à la recherche.

Cet axe-équipements scientifiques- s'intègre dans une opération globale de construction immobilière (Institut du végétal, serres mutualisées et la Maison du végétal).

La tranche 3 comprend comme les deux premières un renforcement des plateaux techniques de la SFR QUASAV, un soutien à la plateforme de transfert technologique Végépolys Innovation et la création de la plateforme de phénotypage à haut débit.

#### **Renforcement des plateaux ANAN-IMAC-COMIC**

Ces équipements de haute technologie permettent aux équipes de site de poursuivre ou de développer de nouveaux projets de recherche.

- **Microscope électronique à balayage de table**
- **Une ultracentrifugeuse**- en remplacement d'un équipement en fin de vie.
- **Séquenceur haut-débit** : Il sera notamment utilisé pour les projets de génomique et métagénomique .( projet de séquençage du génome du rosier, projets de génomique fonctionnelle sur pommier, sur Medicago et sur plusieurs espèces de champignons phytopathogènes -*Alternaria brassicicola* et *Venturia inaequalis*-).

#### **Végépolys Innovation**

- PSM, poste de sécurité microbiologique- afin d'assurer de façon autonome la gestion des manipulations de pathogènes végétaux nécessaire aux travaux de R&D avec les entreprises en pathologie végétale.

#### **Plateforme de phénotypage à haut débit**

- Système de mesure automatisé de l'élongation des plantules Eloncam (Axe Semences)
- Système de mesure de l'architecture sur plante entière avec plateau tournant (Axe Architecture)
- Système d'imagerie de fluorescence en environnement contrôlé (Axe Interaction Plantes-Pathogènes)

#### **DUREE D'EXECUTION DU PROJET :**

**Commencement d'exécution prévue le :** (01/01/2011)

**Fin d'exécution prévue le :** (31/12/2014):

**Lieu de réalisation :**

<b>PLATEAUX TECHNIQUES OU PLATEFORME</b>	<b>EQUIPEMENT</b>	<b>Montant TTC en €</b>	<b>LIEU TEMPORAIRE</b>	<b>LIEU FINAL</b>
<b>Plateaux SFR 4207 (ex IFR 149)</b>	Microscope électronique à balayage	130 364,00€	Plateau IMAC, Batiment B, INRA Beaucouzé	Institut du Végétal
	Séquenceur haut débit	105 042, 00€	Plateau ANAN Batiment B, INRA Beaucouzé	Institut du Végétal
	Ultracentrifugeuse	47 720,00€	ARES	Institut du Végétal
<b>Végépolys-Innovation</b>	Poste de Sécurité Microbiologique	9 116,77€	ANSES (ex-LNPV) - Angers	Institut du Végétal
<b>PLATEFORME DE PHENOTYPAGE HAUT DEBIT</b>	Système ELONCAM	144 000,00€	SNES	Plateforme Phenosem -SNES
	Système Architecture plante entière	86 646,00€	Batiment C, INRA Beaucouzé	Plateau Phenoplant - Installations expérimentales
	Caméra à fluorescence	65 268,40€	Batiment A, INRA Beaucouzé	Plateau Phenoplant - Installations expérimentales
<b>TOTAL</b>		<b>588 157,17</b>		

**PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET**

<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT EN €</b>
<b>FEDER</b>	<b>138 157,17</b>
<b>ETAT</b>	<b>250 000,00</b>
<b>REGION</b>	<b>67 000,00</b>
<b>ALM</b>	<b>66 500,00</b>
<b>CG 49</b>	<b>66 500,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>588 157,17</b>

**1.7. TARIFICATION DU PROGRAMME ISEP (INTERNATIONAL STUDENT EXCHANGE PROGRAMS) ET DES ACCORDS BILATERAUX A PARTIR DE 2013/2014**

Ces tarifs ne peuvent pas faire l'objet d'une décision du président par délégation puisque la participation au programme ISEP (Etats-Unis) pour les étudiants de l'Université d'Angers est supérieure à 5 000 €.

Le conseil d'administration approuve sur la tarification du programme ISEP et des accords bilatéraux à partir de 2013/2014.

**1) Réservation des chambres étudiantes en cite universitaire :**

Somme payée par les étudiants étrangers d'échanges qui souhaitent une chambre en résidence universitaire pendant leur séjour d'études à l'Université d'Angers.

La Direction des Relations Internationales est responsable financièrement du contingent de chambres en résidence universitaire mis à disposition par le CLOUS pour ces étudiants. Ces sommes permettent donc de faire face aux désistements et aux chambres inoccupées pendant certains mois suivant les dates de séjour des étudiants

Réservation des chambres étudiantes en cité universitaire pour les étudiants qui viennent à l'Université d'Angers en programmes d'échanges	<b>30 Euros</b>
--	-----------------

**2) Coûts de participation aux programmes d'échanges :**

Sommes versées par les étudiants de l'Université d'Angers partant en séjour d'études dans les universités partenaires de l'ISEP ou sur conventions bilatérales américaines. Elles permettent de financer le séjour des étudiants étrangers à l'Université d'Angers (loyer, allocations de vie, frais divers, activités culturelles...).

Participation au programme ISEP (Etats-Unis) et accords bilatéraux pour les étudiants de l'Université d'Angers - Central Missouri State University, - UNCG Greensboro, - Western State College of Missouri - Université Appalachian State Boone (USA)	Année universitaire Semestre	<b>5 500 Euros</b> <b>3 000 Euros</b>
---	---------------------------------	--

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

06 décembre 2012

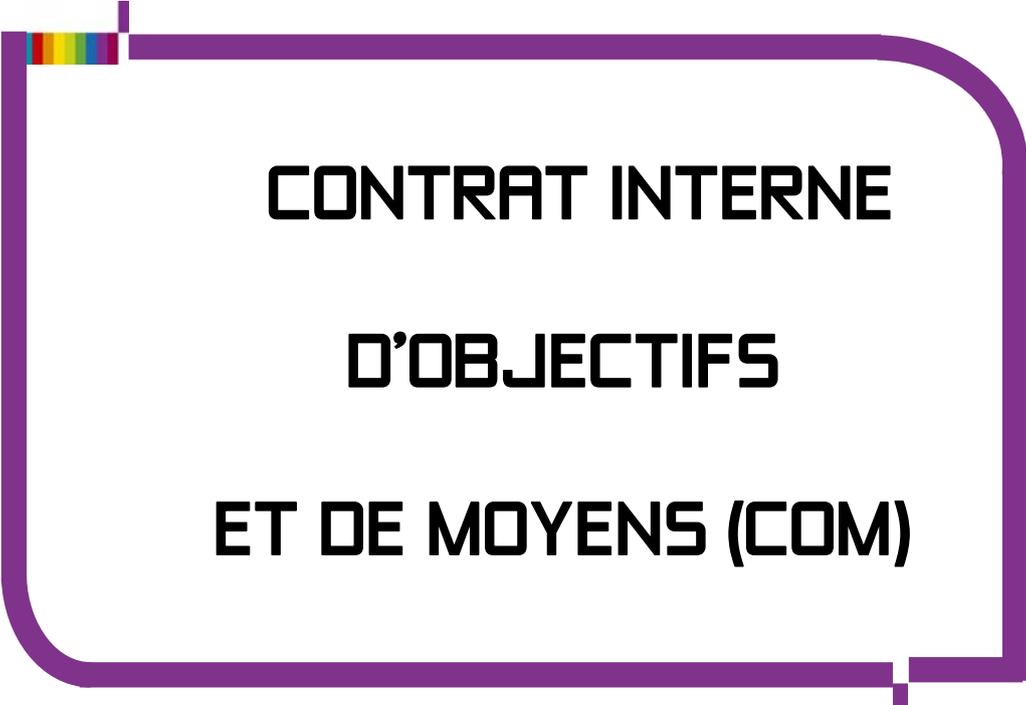
## Point 02 AFFAIRES GENERALES ET STATUTAIRES

2.1.	Contrat d'objectifs et de moyens de l'IUT 2012-2016	2
2.2.	Convention de partenariat entre la communauté d'agglomération « Saumur Loire développement et l'Université d'Angers »	74
2.3.	Convention multipartites pour l'organisation des formations en soins infirmiers conduisant à la collation du grade de licence	85

**2.1. CONTRAT D’OBJECTIFS ET DE MOYENS DE L’IUT 2012-2016**

*Avis favorable du Conseil d’IUT du 20 novembre 2012.*

Le conseil d’administration approuve sur le COM de l’IUT.



**CONTRAT INTERNE  
D'OBJECTIFS  
ET DE MOYENS (COM)**

**UNIVERSITE D'ANGERS  
IUT D'ANGERS-CHOLET**



**Contrat interne  
d'Objectifs et de Moyens (COM)  
Université d'Angers  
IUT d'Angers-Cholet**

**Entre**

L'Université d'Angers

Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

40 rue de Rennes

BP 3532

49 035 Angers Cedex 01

Représentée par M. St ANDRE, Président

**Et**

L'IUT d'Angers-Cholet

4 Bd Lavoisier

BP 42 018

49 016 Angers Cedex

Représenté par M. FILLON, Président du Conseil

Dont le Directeur est M. Jean Luc CLEDY.

## Table des matières

<b>PREAMBULE</b>	3
<b>A. RAPPEL DU CONTEXTE LEGISLATIF</b>	4
<b>B. MODALITES DE FONCTIONNEMENT</b>	5
1. ELLES SONT BASEES SUR LA CHARTE UNIVERSITE-IUT	5
2. LA RESPONSABILITE DU CONSEIL DE L'IUT	5
3. LES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE AU DIRECTEUR	6
4. LES MODALITES PARTICULIERES SUR LES SERVICES CENTRAUX ET LES SERVICES COMMUNS	8
5. RECRUTEMENT 15	
<b>C. ETAT DES LIEUX (CONSTATS PARTAGES 2011-2012)</b>	16
1. ACTIVITE DE L'IUT 16	
1.1. ACTIONS DE FORMATION 16	
1.1.1. DIPLOMES 16	
1.1.2. EFFECTIFS 2011 ET 2012 17	
1.1.3. CARACTERISATION DE LA DYNAMIQUE DES FORMATIONS 18	
1.2. ACTIONS DE RECHERCHE ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE 20	
1.2.1. LES LABORATOIRES ET LES CENTRES DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE 20	
1.2.2. ACTIVITE DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS DE L'IUT 21	
1.2.3. CARACTERISATION DE LA DYNAMIQUE DE LA RECHERCHE ET DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE 26	
2. PERFORMANCE DE L'IUT 26	
3. SITUATION DES MOYENS DE 2011 ET 2012 ATTRIBUES A L'IUT 30	
3.1. LES RESSOURCES HUMAINES 30	
3.1.1. EMPLOIS DELEGUES PAR L'ETAT (PLAFOND D'EMPLOI ETAT) ET EMPLOIS CONTRACTUELS 30	
3.2. LA CHARGE D'ENSEIGNEMENT 33	
3.3. LE PATRIMOINE 33	
3.4. LES RESSOURCES FINANCIERES 2011 ET 2012 35	
<b>D. PERSPECTIVES 2012-2013</b>	37
1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE 37	
1.1. ACTIONS DE FORMATION 37	
1.2. ACTIONS DE RECHERCHE ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE 37	
2. EVOLUTION SUR LA PERFORMANCE 38	

3.	MOYENS 2013	41	
3.1.	LE PATRIMOINE	41	
3.2.	LES RESSOURCES HUMAINES		41
3.2.1.	POSTURE INITIALE		41
3.2.2.	LES DIFFICULTES A TRAITER		41
3.2.3.	DES OUTILS EN DE DEVELOPPEMENT REGULIER		42
3.2.4.	EMPLOIS 2013		42
3.2.5.	ELEMENTS D'ANALYSE SUR RESSOURCES HUMAINES		44
3.3.	LES MOYENS FINANCIERS 2013		46
3.4.	PLAN D'ECONOMIES BUDGETAIRES		47
3.5.	PROJETS D'INVESTISSEMENTS		48
<b>E.</b>	<b>EVALUATION ET SUIVI</b>		51
1.	EVALUATION	51	
2.	SUIVI DU CONTRAT INTERNE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS		51
3.	DUREE DU CONTRAT INTERNE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS		51
<b>F.</b>	<b>LES ANNEXES</b>		

## Préambule

La loi du 10 août 2007 sur les libertés et responsabilités des universités, et le décret financier du 27 juin 2008, ont entraîné des bouleversements profonds du financement et du mode de gestion des universités et par voie de conséquence au niveau de leurs composantes, en particulier les IUT. La globalisation des moyens au sein de l'université a nécessité une contractualisation nouvelle de façon à conserver l'autonomie de gestion qui a été une caractéristique essentielle de leur fonctionnement et de leur réussite. De nouvelles relations ont dû s'établir entre l'université et les IUT, afin que la réussite qui leur est reconnue, puisse être assurée dans le cadre d'une gestion efficace renouvelée. Cette relation contractuelle s'inscrit dans la démarche qualité des universités.

L'Université et l'IUT ont dû dans ce nouveau cadre trouver un équilibre qui permette à l'IUT :

- de jouer pleinement son rôle de composante de l'université, partie prenante de sa stratégie, contribuant à sa réussite, à son développement et à son rayonnement,
- de porter des formations technologiques (spécifiques comme les DUT et des Licences Professionnelles) centrées sur une approche métiers, en lien très fort avec les milieux professionnels et qui nécessitent des moyens particuliers.

La pluridisciplinarité, le cadrage national du diplôme DUT, la pédagogie spécifique développée et la mixité des statuts (enseignants chercheurs, enseignants, intervenants de la profession) de chaque équipe de formation constituent ses autres atouts fondamentaux.

Les IUT bénéficient du statut dérogatoire défini par l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984 et repris par l'Article L. 713-9 du code de l'Education. Ce statut constitue avant tout un moyen de responsabilisation des équipes d'animation des IUT et un élément permettant réactivité et adaptations nécessaires à la réalisation de leurs missions et objectifs. La loi d'août 2007 n'a pas modifié ces textes.

Chaque IUT s'appuie sur un réseau important (115 IUT en France), développé depuis leur création. Ils y mutualisent leurs modes de pilotage et leurs pratiques pédagogiques (Assemblée des Directeurs d'IUT, Union des Présidents d'IUT, Commissions Pédagogiques Nationales, Commission Consultative Nationale, Assemblées de Chefs de Départements, Réseau de Relations Internationales, CREA IUT, Associations Régionales des IUT, IUT en Ligne, Centrale des IUT, etc.). Ces réseaux qui leur confèrent réactivité, et capacité de mutualisation et d'échange, garantissent la qualité et la lisibilité des diplômes délivrés par l'IUT et l'amélioration de leurs pratiques. Le partenariat avec les milieux professionnels, qui est également une des caractéristiques essentielles du système IUT, prend des formes très diverses : coproduction des référentiels de formation, pilotage des Conseils d'IUT par des présidents issus des milieux économiques, participation des professionnels aux enseignements, aux jurys et aux conseils de département et de perfectionnement.

Conformément aux préconisations des principes de la charte Université-IUT, voulue par le MESR, élaborée conjointement par la DGES, la CPU, l'UNPIUT et l'ADIUT, en date du 17 décembre 2008, les relations entre l'Université et l'IUT sont formalisées à travers un contrat d'objectifs et de moyens en cohérence avec la politique de l'Université et les axes stratégiques retenus dans le contrat quinquennal entre l'Université et l'Etat. Ce contrat participe au projet annuel de performance de l'établissement et s'appuie sur des indicateurs fiables. Il repose sur :

- un budget propre intégré, qui prévoit par nature les dépenses et les recettes générées par l'activité de l'IUT, qui prévoit la répartition des charges entre l'université et l'IUT et qui inclut les ressources propres, les subventions et les dotations de l'IUT comme par exemple :
  - Subventions de l'Etat : dotations de fonctionnement et d'investissement attribuées par l'université et identifiées par l'Etat, contrat d'établissement, etc.
  - Autres subventions et dotations : collectivités territoriales et autres organismes, etc.
  - Autres ressources : produits d'exploitation, taxe d'apprentissage, refacturations, cofinancements d'investissements, prestations de formation continue, contrats avec les entreprises, etc.
- un état des moyens affectés à l'IUT qui comprend les ressources humaines (postes d'Etat et contractuels), le patrimoine mobilier et immobilier dévolu.
- un état des moyens affectés à l'IUT et mutualisés pour le fonctionnement de l'établissement.

Le Présent Contrat d'Objectifs et de Moyens fait suite au premier Contrat d'Objectifs et de Moyens approuvé par le Conseil de l'IUT du 18 juin 2009 et le conseil d'administration de l'université du 03 juillet 2009, et aux deux avenants successifs : 2010-2011 daté du 10 décembre 2010 et 2011-2012 daté du 08 décembre 2011.

## A. Rappel du contexte législatif

L'IUT est une composante de l'Université et à ce titre est régie par les lois et textes en vigueur qui concernent cette dernière, notamment :

- **la loi 2007-199 « Liberté et Responsabilité des Universités » du 10 août 2007**
- **le décret financier n° 2008-618 du 27 juin 2008** relatif au régime financier des EPSCP
- **le décret 2008-333 du 10 avril 2008** relatif aux comités de sélection des enseignants-chercheurs
- **le décret 2008-890 du 2 septembre 2008** relatif aux modalités de recrutement de certains personnels enseignants non titulaires des établissements d'enseignement supérieur
- **la circulaire du 9 janvier 2008** relative aux comités de sélection pour le recrutement des enseignants chercheurs

Et plus spécifiquement pour les IUT, **l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984** et repris dans **les articles L.713-9 et 719-3 du code de l'éducation** définissant les modalités de la gouvernance des IUT et qui précise en particulier que « le directeur de l'IUT est ordonnateur des recettes et des dépenses ». Ce même article dispose que « le directeur a autorité sur l'ensemble des personnels qui sont affectés à l'Institut et qu'aucune affectation ne peut être prononcée si le Directeur de l'IUT émet un avis défavorable motivé ». Enfin ces textes confirment que « les IUT disposent, pour tenir compte des exigences de leur développement, de l'autonomie financière ». A ce titre, le système d'information et de gestion mis en place par l'université permet l'exécution de ces dispositions.

Ces alinéas identifient clairement les domaines qui conditionnent la maîtrise du développement : les ressources humaines et les finances. Le Conseil de l'IUT et le directeur exercent donc leurs responsabilités sur le budget propre intégré de l'IUT recouvrant l'ensemble des chapitres budgétaires afférents à l'IUT. Ils ont également la responsabilité de la Gestion des Ressources Humaines et des Compétences des personnels et des emplois affectés à l'IUT, en cohérence avec la politique de l'établissement et en relation avec le Service des ressources humaines.

Quant aux formations préparant au DUT, les contenus pédagogiques, les volumes horaires des maquettes, la répartition entre cours magistraux, TD et TP, la structuration en groupes de TD, TP, sont fixés pour chaque département par **l'arrêté du 3 août 2005** relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur et **l'arrêté du 10 août 2005** relatif à l'organisation des études conduisant au Diplôme Universitaire de Technologie.

## B. Modalités de fonctionnement

### 1. Elles sont basées sur la charte Université-IUT et sur la circulaire n° 2009-1008 du 20-03-2009 publiée au Bulletin Officiel n° 14 du 02 avril 2009.

La charte a été élaborée conjointement par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP), la Conférence des Présidents d'Université (CPU), l'Assemblée des Directeurs d'IUT (ADIUT) et l'Union Nationale des Présidents d'IUT (UNPIUT).

Elle rappelle, outre les aspects législatifs déjà cités, les principes fondamentaux qui se situent **dans le strict respect de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités, de la politique générale de l'Université et de son équilibre budgétaire.**

Texte (adapté) de la charte validée le 16 décembre 2008 :

- « **Le périmètre de l'ordonnateur secondaire** : le directeur de l'IUT est ordonnateur secondaire des recettes et des dépenses (art. L. 713-9 du code de l'éducation) : toutes les recettes (y compris la part de la dotation de l'état attribuée par l'université et les ressources propres générées par l'IUT (taxe apprentissage, formation continue, ...) et les dépenses relatives au fonctionnement global de l'IUT (fonctionnement, investissement, emplois et compétences), pour l'ensemble des formations qu'il dispense, doivent être contenues dans son périmètre (les budgets des équipes de recherche étant par ailleurs traités selon les principes d'organisation budgétaire votés par le conseil d'administration de l'université). »
- « **Le périmètre de l'autorité sur les personnels** : le directeur de l'IUT a autorité sur l'ensemble des personnels (art. L. 713-9) : les fiches de postes des personnels affectés à l'IUT sont définies par le directeur de l'IUT (s'agissant des enseignants-chercheurs, celles-ci sont établies conjointement avec le directeur du laboratoire concerné). Ces fiches de postes viendront en appui au dialogue de gestion avec l'équipe de direction de l'université. »
- « **Le périmètre de l'autonomie de gestion des IUT** : les deux points précédents permettent l'exercice de l'autonomie de gestion responsabilisant les IUT sur la gestion financière et sur la définition des emplois et des compétences de l'IUT. »
- « **Le contrat interne d'objectifs et de moyens** : décliné dans chaque université sur la base des principes énoncés dans la charte, il définit l'activité et la stratégie de l'IUT ainsi que la performance attendue. Il précise aussi la nature et les modalités des services que s'échangent l'université et l'IUT. »
- « **Le rôle essentiel d'harmonisation et d'évolution des formations** et de garantie de la définition nationale du diplôme par les instances CPN et CCN (Commissions Pédagogiques Nationales et Commission Consultative Nationale), auxquels les professionnels participent, est réaffirmé. »

### 2. La responsabilité du conseil de l'IUT

Le conseil d'IUT définit le programme pédagogique et le programme de recherche de l'institut dans le cadre de la politique de l'établissement dont il fait partie et de la réglementation en vigueur. Il donne son avis sur les contrats dont l'exécution le concerne et soumet au conseil d'administration de l'université la répartition des emplois affectés à l'IUT. Il est consulté sur les recrutements, en formation restreinte aux enseignants d'un rang au moins égal à celui de l'emploi concerné. Il est compétent pour délibérer sur toutes les questions intéressant la politique générale, la gestion, l'animation et le fonctionnement de l'IUT ainsi que sur les moyens à mettre en œuvre pour lui permettre d'assurer sa mission dans le cadre de la loi sur l'enseignement supérieur. Plus précisément, le conseil d'IUT :

- vote le budget de l'IUT, en fonction des cadrages budgétaires annuels et du dialogue budgétaire organisé par le conseil d'administration de l'université, et le transmet pour approbation au conseil d'administration de l'Université ;
- évalue et détermine les besoins en matière de personnels, locaux, matériels, crédits et autres ressources nécessaires à l'exercice des missions de l'IUT et se prononce sur les décisions propres à les satisfaire ;
- donne son avis sur les projets, conventions ou contrats avec des tiers dont l'exécution concerne l'IUT ainsi que sur les recrutements et les nominations (chef de département, directeur adjoint, chargé de mission) ;
- prend toutes dispositions d'ordre général relatives à l'organisation des études en formation initiale et continue, temps plein ou par alternance (ou apprentissage) ;
- approuve sur proposition des conseils de département, les programmes pédagogiques dans le cadre de la

réglementation nationale en vigueur et propose les modalités de contrôle et de vérification des connaissances et des aptitudes, qui sont présentées au CEVU ;

- fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des étudiants chargés de famille, des étudiants en situation de handicap et des sportifs de haut niveau. (article 17 de l'arrêté du 3 août 2005)
- soumet au conseil d'administration de l'Université la répartition des emplois qui sont affectés à l'IUT;
- élit le président, éventuellement un vice-président, et le directeur de l'IUT ;
- élabore et modifie les statuts de l'IUT et les soumet, pour approbation, au conseil d'administration de l'Université ;
- approuve le règlement intérieur de l'Institut ;
- liste les fonctions ouvrant droit à prime (PRP, PCA) et leur montant, en se référant aux listes et montants établis pour l'ensemble de l'établissement (en les adaptant le cas échéant à la situation particulière de l'IUT), et les soumet, pour approbation, au conseil d'administration de l'université.

Le Conseil de l'IUT peut être amené à siéger en formation restreinte aux enseignants, ou exclusivement aux enseignants-chercheurs ou assimilés, ou aux professeurs d'Université pour être consulté sur toutes les questions individuelles, notamment celles relatives à l'affectation et à la carrière ainsi qu'au versement de prime, préalablement aux décisions, propositions ou avis du Directeur de l'IUT.

### **3. Les délégations accordées par le Président de l'Université au Directeur**

On précisera d'abord selon l'article 17 des statuts, que le directeur de l'IUT assure le fonctionnement général de l'IUT et qu'il met en œuvre les décisions du conseil de l'IUT ; il propose la répartition des crédits entre les départements et les services ; il a autorité sur l'ensemble des personnels.

Il est membre du Conseil de la Gouvernance, membre élu ou invité du Conseil d'Administration de l'université. Il peut être membre de différentes commissions mise en place par l'université.

Le Directeur de l'IUT étant ordonnateur secondaire de droit de par la loi (art. L.713-9 du code de l'éducation) des dépenses et des recettes en exécution du budget propre adopté par le Conseil de l'IUT et intégré dans le budget de l'Université, il n'y a pas lieu d'indiquer des dispositions donnant délégation de signature en matière budgétaire et financière.

En revanche, le Président de l'Université d'Angers délègue sa signature au Directeur de l'IUT :

- A l'effet de signer au nom du Président et pour les affaires concernant l'IUT, la correspondance et les actes suivants (art. 1 – arrêté n° 2012-13 du 16 février 2012 en remplacement de l'arrêté n° 2009-04 du 28 janvier 2009) :

#### Gestion des personnels

- Gestion des emplois d'enseignants-chercheurs : publication des vacances d'emplois affectés à l'IUT, profils de postes,
- Gestion des emplois des enseignants du second degré : publication des emplois vacants, recrutement, notation, avancement, proposition de promotion,
- Gestion des emplois des personnels BIATOSS : implantation des emplois vacants, demande de création, entretien et compte rendu d'évaluation, avis sur la formation.

#### Gestion des enseignements

- Elaboration des emplois du temps conformément aux diplômes habilités,
- Organisation des enseignements et des examens selon les modalités de contrôle des connaissances approuvées par le Conseil d'Administration de l'Université, après avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire,
- Conventions de stage des étudiants de l'Université,
- Conventions de stagiaires venant d'un autre établissement et accueillis à l'Université,
- Transferts d'étudiants, y compris la validation des modules d'enseignement acquis dans un établissement d'enseignement supérieur en vue de l'obtention d'un diplôme dans les deux premiers cycles,
- Inscription hors délai des nouveaux bacheliers et des étudiants jusqu'à la date fixée dans la circulaire de gestion.

### Gestion matérielle des locaux

La délégation de signature en matière de gestion matérielle de locaux porte sur la répartition des locaux entre les différents services de l'IUT.

### Gestion des archives

La délégation porte sur la gestion des archives de l'IUT.

En cas d'absence ou d'empêchement, le Directeur de l'IUT délègue sa signature à la Responsable Administrative :

A l'effet de signer les documents suivants :

- les bons de commande de l'Unité Budgétaire 905,
- les ordres de mission des enseignants et des personnels BIATOSS affectés à l'IUT.

Délégation de signature est également donnée à la Responsable Administrative à l'effet de signer au nom du Président, les ordres de mission pour les documents et actes suivants :  
(art. 1 – arrêté n° 2012-14 du 16 février 2012 en remplacement de l'arrêté n°2010-53 du 21 décembre 2010)

- La correspondance et les actes administratifs de l'IUT,
- Les attestations,
- Les conventions de stage des étudiants de l'IUT.

Par ailleurs, le Président de l'Université donne délégation de pouvoir au Directeur de l'IUT :

- Pour appliquer des dispositions destinées à garantir la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public situés au (art. 1- arrêté n° 2012-200 du 19 septembre 2012 en remplacement de l'arrêté n° 2009-14 du 10 février 2009) :
  - Bâtiments A, B, C, D, E, F et G - 4 boulevard Lavoisier – 49 016 Angers Cedex 01,
  - IUT de Cholet – 3 rue Henri Huré – 49 300 Cholet.

Il veille à ce que les locaux, installations techniques et équipements soient maintenus et exploités en conformité avec les dispositions prévues par le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique applicable au type R.

- Pour veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité (art. 2- arrêté n° 2012-200 du 19 septembre 2012 en remplacement de l'arrêté n° 2009-14 du 10 février 2009).

Il veille à ce que les locaux soient tenus dans un état constant de propreté et qu'ils présentent les conditions d'hygiène et de salubrité nécessaires à la santé des personnes.

Il s'assure que les équipements de travail soient installés, entretenus et vérifiés de manière à garantir la sécurité des agents et, le cas échéant, des usagers.

Il doit appliquer les règles en matière d'hygiène et de sécurité définies au titre III du livre II du code du travail et les décrets pris pour son application.

Il informe l'Etablissement avant toute nouvelle activité de recherche ou de remplacement, déplacement ou achat d'équipement nécessitant des mesures de sécurité particulières ou des travaux sur l'ensemble immobilier.

- Pour assurer le maintien de l'ordre dans les enceintes et les locaux mis à disposition de l'IUT situés (art. 1- arrêté n° 2012-222 du 17 septembre 2012 en remplacement de l'arrêté n° 2009-30 du 20 février 2009) :
  - Bâtiments A, B, C, D, E, F et G - 4 boulevard Lavoisier – 49 016 Angers Cedex 01,
  - IUT de Cholet – 3 rue Henri Hué – 49 300 Cholet.

A ce titre, il peut prendre toute mesure utile pour assurer le maintien de l'ordre, y compris l'appel à la force publique.

- En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de l'IUT, la Responsable administrative de l'IUT exerce les compétences prévues à l'Article 1<sup>er</sup> (art. 2- arrêté n° 2012-222 du 17 septembre 2012 en remplacement de l'arrêté n° 2009-30 du 20 février 2009).

#### 4. Les modalités particulières sur les services centraux et les services communs

L'équipe présidentielle et les conseils statutaires établissent et mettent en œuvre la politique et stratégie de l'Université. Les actions et les projets de l'IUT s'inscrivent dans cette stratégie.

Ce contrat permet de s'engager dans l'établissement de la liste des services respectifs rendus.

L'objectif des contrats successifs est d'enrichir cette liste jusqu'à l'exhaustivité afin de pouvoir à terme établir le coût des apports de chaque partie.

Les services de l'Université dont l'IUT profite et réciproquement ainsi que les modalités des prestations et de leur financement sont respectivement :

- Les services centraux qui regroupent les services administratifs et techniques autour du Directeur général des services (DGS) et du Président.

- Les Services Communs qui proposent des services à l'étudiant en matière de documentation, d'information et d'orientation, d'activités physiques et sportives, de formation continue et de santé.

- **Du point de vue des services centraux :**

Depuis 2012, ces services sont organisés de la manière suivante :

- le **pôle Moyens**, coordonné par le DGS, comprend la direction des affaires financières, la Direction des ressources humaines et la Direction du pilotage et de l'évaluation,

- le **pôle Support et recherche**, coordonné par le Directeur général adjoint chargé des fonctions support et de la recherche, comprend la Direction des affaires générales, la Direction du patrimoine immobilier, la Direction du développement du numérique et la Direction de la recherche, de la formation doctorale et de la valorisation,

- le **pôle Missions**, coordonné par le Directeur général adjoint chargé des usagers et de l'environnement universitaire, comprend la Direction des enseignements et de la vie étudiante, la Direction de l'international et la Direction de la culture et des initiatives,

- la **Direction de la communication**, directement rattachée au directeur général des services.

#### **Pôle Moyens**

##### La Direction des Affaires Financières (DAF)

La Direction des affaires financières (DAF) a pour mission l'élaboration et l'exécution du budget de l'établissement. Elle est chargée de la mise en place des actes de gestion et des outils juridiques favorisant la qualité et le contrôle des flux financiers de l'université. Elle apporte l'aide au pilotage financier nécessaire à la gouvernance de l'université. Elle propose et organise la politique d'achat du Président.

A ce titre, elle prend en charge et assure le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses, la centralisation, la préparation et la gestion des marchés publics. Elle assure le suivi du budget des composantes, dont l'IUT, aussi bien à travers les DBM, que la préparation des comptes financiers de l'exercice ou encore les visas et prises en charge des recettes et dépenses de la composante.

Plus précisément, l'IUT a en charge :

- L'élaboration, l'exécution du budget,
- L'engagement et le suivi des commandes et des achats de l'IUT dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics,
- La liquidation, l'enregistrement du service fait,
- La réalisation des virements, des réajustements et la préparation des décisions budgétaires modificatives,
- Le suivi de l'exécution des recettes.

### La Direction des Ressources Humaines (DRH)

La Direction des Ressources Humaines prépare et met en œuvre la politique globale de gestion des ressources humaines de l'établissement. Elle assure la gestion collective (suivi et gestion des effectifs, des emplois, des carrières et des rémunérations) et la gestion individualisée des personnels. Elle veille à la valorisation et à l'accompagnement des ressources humaines (développement des compétences, organisation et conditions de travail, politique sociale).

Dans ses liens avec l'IUT, la DRH, dans le cadre de la gestion globale des moyens, assure le suivi des emplois et des postes (mutations, concours, profils), la mise en place des procédures de recrutement, la gestion des primes et indemnités diverses, la gestion des arrêts de travail, la diffusion des circulaires et informations diverses, la gestion administrative et financière des personnels enseignants (charges d'enseignement, heures complémentaires, contrats vacataires, ...) et des BIATSS, des contractuels, des contrats étudiants, la gestion de la formation professionnelle.

Plus précisément, l'IUT, pour ses personnels, a en charge :

- La gestion des actes liés à la carrière des agents BIATSS, des enseignants et enseignants-chercheurs : recrutement (définition des fiches de postes, co-organisation des comités de sélection, mise en place des commissions mixtes, ...), dossiers de promotion, notation, conseils en formation, entretiens professionnels et d'évaluation, gestion des congés, suivi des charges d'enseignement, établissement des contrats de vacataires.
- Les conférences GPEEC (gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et compétences) permettent au directeur et au responsable administratif de l'IUT d'argumenter auprès de l'équipe présidentielle de l'université, leur politique interne de gestion et leurs besoins en matière de personnel. La proposition de l'IUT en la matière est étudiée au sein des instances de l'université.

### La Direction du Pilotage et de l'évaluation (DPE)

La direction du pilotage et de l'évaluation a pour mission le suivi de la masse salariale, des effectifs et des emplois, l'établissement du bilan social, la préparation de l'enquête effectifs et emplois, l'établissement des tableaux de bord opérationnels, le suivi du Contrat Quinquennal, l'émission du PAP et du RAP, le calcul des coûts des formations et la mise à jour de l'architecture analytique, et participe à la préparation du COM à travers les indicateurs de caractérisation et de performance et les fiches diplômes.

Elle peut être amenée à proposer des pistes d'amélioration et plans d'actions associés et elle est chargée du développement de la culture de gestion.

Elle a pour mission de réaliser des études d'opportunité et d'apporter un appui technique (conseil en gestion, études de coûts) sur l'optimisation des coûts. Elle est également chargée de faire évoluer les outils permettant ainsi l'amélioration de la qualité et de la fiabilité des informations en collaboration avec les différentes directions et les composantes de l'établissement et la mise à disposition de données statistiques et tableaux de bord composantes.

Plus précisément, l'IUT a en charge :

- L'élaboration de ses propres tableaux de bord en lien avec les indicateurs définis au plan national dans le cadre de l'évaluation des IUT et des départements appartenant à la vague B.

### **Pôle Support et recherche :**

#### La Direction des affaires générales

La direction des affaires générales comprend :

- le secrétariat général :

Le secrétariat général est placé sous l'autorité directe du Directeur général des services. Il est l'interface entre le DGS et l'IUT et assure également la coordination et le suivi des projets transversaux de l'établissement confiés aux directeurs généraux adjoints en liaison directe avec l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire. L'accueil de la Présidence fait partie intégrante du secrétariat général.

- Le service juridique :

Le service juridique assure une veille juridique et réglementaire pour l'université. Il a un rôle de conseil et d'assistance aux composantes et services de l'université en matière juridique Il est le garant de la légalité des élections opérées dans l'établissement. Il assure la gestion du précontentieux et du contentieux de l'université. Il a en charge la gestion des assurances de l'université.

- Le service « archives » :

Le service archives accompagne les personnels de l'IUT dans la gestion de leurs archives administratives, scientifiques et/ou pédagogiques. Le chargé d'archives étant par ailleurs responsable de l'accès aux documents administratifs, c'est à lui que revient l'instruction des demandes d'accès aux documents administratifs.

- Le service hygiène, sécurité, environnement :

Le service hygiène, sécurité environnement a pour mission la mise en œuvre de la politique et du programme de prévention de l'Université. Il a également un rôle de conseil envers les personnels de l'IUT.

Un travail important sur les risques psycho-sociaux est en cours dans le cadre de la refonte du CHSCT et de la mise en place des chargés de prévention.

Plus précisément, l'IUT a en charge :

- De réaliser son Document Unique « sécurité » au regard de la politique de prévention de l'établissement et avec la collaboration du SHSE.

- Le service logistique et support :

Le service logistique et support de la présidence intègre le service reprographie et la fonction logistique (courrier, voiture, intervention) sur l'ensemble des campus. Il est chargé de toute la gestion du courrier interne à l'université pour laquelle une réflexion est en cours. Il a également en charge la mise en œuvre et le suivi des marchés logistique (entretien, reprographie...) et des projets de mutualisation technique (petite maintenance, véhicule).

#### La Direction du patrimoine immobilier (DPI)

La DPI a pour mission l'entretien et la maintenance des bâtiments au titre du propriétaire, l'assistance technique, le conseil en matière de travaux et de réparations. Elle s'occupe, en relation étroite avec l'IUT, de l'instruction et de la conduite des travaux de construction, de rénovation et de réaménagement de locaux dans le cadre du CPER 2007-2013. Dans ses liens avec l'IUT, la Direction du Patrimoine Immobilier assure à la fois le suivi des bâtiments dédiés aux sites d'Angers et de Cholet et la mise à niveau des équipements de l'IUT.

Plus précisément, l'IUT a en charge :

- La maintenance préventive du patrimoine immobilier et des installations techniques de premier niveau (c'est-à-dire la maintenance du locataire),
- La gestion matérielle des bâtiments tant en logistique qu'en fonctionnement général,
- Le suivi des fluides,
- Le suivi de l'aménagement et l'entretien des espaces extérieurs dans le cadre du contrat souscrit par l'université,
- Les petits aménagements ne nécessitant pas d'étude technique ni d'obligations réglementaires.

#### La Direction du Développement du Numérique (DDN)

La DDN a pour mission la gestion et le suivi des applications liées aux domaines de la Scolarité, de la Pédagogie, des RH et des Finances utilisées par l'ensemble de l'université (APOGEE, CELCAT, MOODLE, Messagerie, HARPEGE, CHARPEGE, SIFAC ...), le développement de l'ingénierie de la pédagogie et de l'usage des technologies numériques, la maintenance du parc informatique de l'ensemble de l'université, la gestion des systèmes, du réseau et de la téléphonie.

L'IUT dispose de 3 personnels BIATSS en charge de la gestion de son parc informatique. Les liens avec la DDN s'exercent à travers la participation de 2 de ces personnels (rattachés à 20% à la DDN) dans des projets mutualisés sur l'ensemble de l'université (gestion de parc, mise en place d'un espace de stockage centralisé, ...).

La DDN intervient dans la mise en œuvre et le respect des procédures de sécurité à l'IUT.

Concernant le E-pédagogie, elle accompagne les enseignants de l'IUT dans la création de nouveaux supports pédagogiques et la mise en place de leurs cours sur la plateforme de formation.

L'année 2012 voit la mise en place pour les personnels de l'IUT et ses étudiants d'un espace de stockage centralisé mis à disposition par la DDN.

#### La Direction de la Recherche, de la formation doctorale et de la valorisation (DRFDV)

La Direction de la Recherche, de la formation doctorale et de la valorisation met en œuvre la politique de recherche et de valorisation de l'établissement en lien étroit avec la Vice-présidence du conseil scientifique et la Vice-présidence déléguée à la valorisation scientifique.

Elle assure la répartition des moyens votés par le Conseil scientifique au sein des unités ainsi que la gestion financière des projets scientifiques du CPER et programmes transversaux.

Elle apporte le soutien et l'expertise nécessaires aux chercheurs pour le montage des dossiers en réponse aux appels d'offre. Elle réalise le suivi des indicateurs nécessaires au pilotage scientifique de l'établissement ainsi qu'au pilotage de la valorisation.

Elle organise le Conseil Scientifique et met en œuvre ses décisions.

Elle joue un rôle de conseil dans la construction d'une politique de recherche à l'IUT.

Plus précisément, l'IUT a en charge :

- De veiller à ce que des conditions favorables soient créées pour effectuer des recherches à l'IUT en cohérence avec la politique scientifique de l'université.

#### **Pôle Missions :**

##### La Direction des Enseignements et de la Vie Etudiante (DEVE)

La DEVE assure le pilotage de la gestion des étudiants/usagers et des formations réalisées dans les composantes : habilitations des diplômes, dont les LP, mise à jour de l'offre de formation, calendrier des inscriptions, organisation des procédures, coordination de la gestion, assistance réglementaire, organisationnelle et technique.

Elle assure un appui dans la définition, la mise en œuvre et le suivi de la politique conduite par le Vice-président CEVU, la Vice-présidente déléguée à la valorisation pédagogique et à la FTLV ainsi que le Vice-président Étudiant, dans le domaine de la formation et de la vie étudiante.

Elle réalise le suivi des indicateurs nécessaires au pilotage de la politique de formation et de vie étudiante de l'établissement.

Elle organise le Conseil des études et la vie universitaire et met en œuvre ses décisions.

La DEVE apporte un appui à l'IUT principalement dans les domaines qui ont trait à l'habilitation des formations, à la codification et au contrôle des diplômes nationaux, à la réalisation de conventions à caractère pédagogique (stages en France et à l'Étranger, partenariat Licences Professionnelles avec d'autres établissements), la coordination des inscriptions administratives, la mise en place et la coordination APOGEE et la gestion administrative des étudiants étrangers. Elle propose à l'IUT des outils de pilotage (enquêtes, statistiques).

L'ensemble des guides réalisés par la DEVE (scolarité, stages...) reprend les délibérations du CEVU et du CA, les pratiques de l'université et de l'IUT.

Plus précisément, l'IUT a en charge :

- Les réponses aux questions des candidats à la formation initiale ou continue (informations, modalités d'inscription et d'admission, contrats de professionnalisation ou d'apprentissage...) et des étudiants ou stagiaires (bourses, couverture sociale, encaissements,...),
- La réalisation des inscriptions administratives des étudiants et stagiaires, l'encaissement des droits, les services aux étudiants : attestations, certificats, ...
- La mise à jour du dossier étudiant tout au long de l'année, la vérification et la transmission du dossier social (bourse et hébergement), l'établissement des déclarations d'accident, la déclaration des stages à l'étranger, les statistiques diverses,
- Le suivi de présence des étudiants boursiers et non boursiers,
- Le traitement des résultats des étudiants, l'organisation des jurys, la publication des résultats, l'établissement des diplômes et des listes d'émargement de remise, convocation des anciens et remise des diplômes,
- L'organisation des certifications et habilitations : C2I, TOEIC, ...
- L'élaboration des dossiers de demandes d'habilitation,
- La rédaction des conventions de Licences Professionnelles en référence aux cadres définis par l'université,
- La mise en œuvre des conventions (stages, ...) dans le respect des formats adoptés par l'Université dans le cadre du CEVU,
- La définition des dates de fermeture, des dates de rentrées, de début et de fin de semestre,
- L'organisation des enseignements et leur validation par le CEVU,

#### La Direction de l'International (DI)

La direction de l'international met en œuvre la politique internationale de l'établissement en lien étroit avec la Vice-présidence relations internationales. Elle a pour mission d'animer la coopération internationale, de promouvoir l'internationalisation des formations et l'image de marque de l'établissement à l'international. Elle assure la gestion de la mobilité étudiante et des personnels et des financements associés (bourses). Elle coordonne le réseau des correspondants « relations internationales » dans les composantes et anime la commission des relations internationales.

La Direction de l'International exerce un rôle de conseil et d'assistance à l'IUT pour le développement des coopérations et la mise en œuvre des mobilités entrantes et sortantes des étudiants, des enseignants et des personnels. L'IUT bénéficie des aides financières de soutien à la mobilité étudiante sortante et des prestations d'accueil pour la mobilité étudiante entrante des programmes d'échanges sur le site d'Angers.

Plus précisément, l'IUT a en charge :

- La création et la promotion des possibilités ouvertes aux étudiants français ou étrangers de réaliser un parcours international de qualité : étudier à l'étranger (programme ERASMUS, DUETI) ; effectuer des stages à l'étranger ; préparer et passer le test d'anglais le TOEIC ; réaliser des projets tuteurés ayant une dimension internationale ; travailler comme assistant de français à l'étranger.
- L'assistance aux enseignants et enseignants-chercheurs intéressés par des missions d'enseignement ou des travaux de recherche à l'étranger.

#### La Direction de la Culture et des Initiatives (DCI)

La Direction de la Culture et des Initiatives a pour mission la mise en œuvre de la politique culturelle et des initiatives des étudiants et des personnels de l'université en lien étroit avec le Vice-président de la culture et des initiatives et du Vice-président Étudiant.

Le soutien apporté par l'université aux initiatives étudiantes, prend la forme d'un appui méthodologique et d'un soutien logistique aux initiatives ou aux actions conduites par les associations étudiantes déjà structurées en les accompagnant dans la conduite de projet et en leur apportant les moyens matériels nécessaires pour leur réalisation.

L'action de l'université en matière culturelle se décline dans les différents champs des disciplines artistiques et est portée par l'université elle-même, par les composantes et les différentes associations qui, au sein de l'Université et avec son soutien, contribuent ainsi à l'animation et à la vie des campus.

Plus précisément, l'IUT a en charge :

- Le développement d'activités culturelles en interne afin de dynamiser la vie étudiante,
- L'information quant aux événements à caractère culturel initiés par l'université.

### **Direction de la Communication (DC) :**

La Direction de la communication est responsable de la mise en œuvre de la communication institutionnelle, interne et externe, de l'Université d'Angers. Elle assure le rayonnement de l'établissement. Elle pilote les actions globales de communication et met en œuvre des projets destinés à fédérer une identité commune et à servir l'image globale de l'établissement.

A ce titre, l'IUT bénéficie ainsi :

- des outils de communication papier de l'UA (agenda, cartes de vœux, flyers...),
- du site internet portail de l'université et de son CMS Ametys : organisation de l'information, conseil et formation des contributeurs de l'IUT, valorisation de ses actions sous forme d'articles et de vidéos,
- de l'organisation d'événements à caractère institutionnel ou global (pose de 1ère pierre, inauguration, portes ouvertes, opération m'essayer c'est m'adopter...),
- de la charte graphique de l'université,
- des relations avec la presse (aide à la rédaction et envoi des communiqués),
- de la veille média et du suivi de l'e-réputation de l'IUT sur les réseaux sociaux,
- des objets marqués aux couleurs de l'établissement et disponibles sur la boutique en ligne (cadeaux d'affaires, objets colloques),
- du journal édité par l'université (magazine « UA Mag ») qui valorise chaque trimestre l'actualité de l'établissement et donc de l'IUT.

La Direction de la communication conseille et accompagne également l'IUT, à sa demande, dans ses actions de communication.

La Direction de la communication et l'IUT travaillent en étroite collaboration et s'appuie pour cela sur les correspondants communication de l'IUT.

Plus précisément, l'IUT a en charge :

- La gestion des contenus de son site web et le partage des données avec le site web portail de l'établissement,
- La gestion de ses écrans d'information en interne,
- La promotion de son offre de formations (y compris la mise à jour des formations sur le site web) en s'appuyant sur un plan de communication précisément décliné,
- L'organisation de ses événements (journée métiers, remise de diplômes ou autres cérémonies...),
- La remontée régulière à la Direction de la communication de toutes les informations à valoriser.

- **Du point de vue des services communs :**

- Service Commun de la documentation

Le SCD propose et met en œuvre, la politique documentaire de l'Université. Les étudiants de l'IUT ont accès aux ressources des bibliothèques universitaires. La bibliothèque de l'IUT ayant été supprimée fin 2008, tout en conservant sur place un centre de ressources (revues, journaux, ...) et un accès informatique aux fonds de l'Université, les étudiants de l'IUT peuvent utiliser plus précisément les services de la bibliothèque de Belle-Beille à Angers. Un fonds d'ouvrage leur a été plus particulièrement destiné à partir de 2009-2010. Les étudiants de l'IUT à Cholet bénéficient des services de la bibliothèque implantée dans le cadre du campus universitaire.

- Information, Orientation, Insertion Professionnelle (IOIP)

Le SUJO-IP a pour missions principales l'accueil, l'information, l'orientation et l'aide à l'insertion professionnelle des étudiants et jeunes diplômés. Il organise également des journées d'information et de découverte des campus angevins en direction des élèves des lycées, des enseignants et chefs d'établissements du second degré et des personnels d'orientation. Il intervient régulièrement en direction des étudiants de l'IUT en leur proposant des visites de découverte du Service et de présentation de nos ressources, des rendez-vous individuels d'élaboration de projet ainsi que des simulations d'entretiens pour préparer leur recherche de stage et/ou d'emploi. Des modules et ateliers sont par ailleurs organisés en direction des étudiants de licence professionnelle afin de les aider à s'inscrire dans une démarche ciblée et imminente d'insertion professionnelle. Enfin, le SUJO-IP collabore chaque année aux rencontres et journées métiers organisées en direction de l'ensemble des étudiants de l'IUT dans le cadre de la construction de leur parcours personnel et professionnel.

- Activités Physiques et Sportives (APS)

Le SUAPS a pour mission l'organisation pédagogique des matières facultatives de sport. Il propose des activités sportives aux étudiants et aux personnels de l'Université, dont l'IUT. La majorité des étudiants de l'IUT ne peut bénéficier de ce service, compte tenu des emplois du temps. Les étudiants sur le site de Cholet participent aux activités développées dans le cadre du campus.

- Médecine Préventive et Promotion de la Santé (MPPS)

Le SUMPPS a pour mission la prévention et le suivi en matière de santé des étudiants et la prévention des risques professionnels et le suivi des personnels. Il a également pour mission l'accueil, l'information, l'accompagnement des étudiants et la recherche de solutions en cas de difficultés d'ordre social ou financière.

- Formation Continue et tout au long de la vie (FCTLV)

Le Service Formation Continue de l'Université (SFCU) a pour mission de développer, de manière coordonnée et concertée avec les différentes composantes, l'action de l'Université en matière de formation continue. Dans ses liens avec l'IUT, il intervient plus précisément en tant que conseil, relais de communication et dans le traitement des dossiers de Validation d'Acquis Professionnels (VAP) et de l'expérience (VAE). Le service de la VAE travaille en relation étroite avec les équipes pédagogiques de l'IUT pour toute demande de VAE/VAP concernant des diplômés de l'IUT.

L'IUT dispose d'un Service Formation Continue et Alternance (SFCA) en propre qu'il gère de façon autonome. La gestion des contrats d'apprentissage pour le cas de la LP DISTRISUP (via le CFA inter universités) et des contrats de professionnalisation est effectuée directement par l'IUT.

Un travail collaboratif a été développé entre le service formation continue de l'université et le SFCA de l'IUT. Une contribution financière de l'IUT, à hauteur de 5% de ses ressources de formation continue, a été décidée pour 2013 pour participer au développement d'actions mutualisées au niveau de l'Université.

---

Les ressources de l'Université d'Angers à disposition de l'IUT et de ses membres sur le site d'Angers sont nombreuses, de la même façon que l'apport de l'IUT en direction de l'Université est réel. Pour autant, le chiffrage financier des prestations reste parfois difficile.

Contrairement à Angers, les étudiants de Cholet ont plus difficilement accès aux services universitaires comme ils peuvent l'avoir à Angers. Les efforts menés par la Communauté d'Agglomération du Choletais pallient partiellement l'absence de cité universitaire, de restaurant universitaire. Les activités extra-universitaires sont réduites.

## 5. Recrutement :

Le directeur est responsable de la gestion des compétences, et des emplois qui sont affectés pour l'exercice des missions de l'Institut. Il définit les fiches de postes des personnels et les profils des emplois dans l'objectif des recrutements qu'il soumet au Conseil de l'IUT. Ces définitions s'effectuent en concertation avec les directeurs des laboratoires de recherche pour tout emploi impliquant un service de recherche. Le directeur de l'IUT procède également à l'évaluation des personnels placés sous son autorité selon les règles définies par leur statut, et dans le cadre de la gestion des ressources humaines de l'Université.

De façon générale, la responsabilisation de l'IUT au regard des ressources humaines, nécessite une implication forte de l'IUT dans les processus de recrutement de toutes les catégories de personnels. Le droit de veto prévu par la loi n'a de sens que si l'IUT est partie prenante dans la définition et la réalisation des processus de recrutement.

**Enseignants-chercheurs** : le directeur de l'IUT, en concertation avec le Président du Comité Consultatif concerné, et en conformité avec les procédures et les modes de composition des comités de sélection, tels qu'ils sont établis par le conseil d'administration de l'Université, propose au Président de l'Université la constitution du Comité de Sélection.

**Dans les autres cas** : le directeur de l'IUT propose la composition des commissions de recrutement des autres enseignants et des personnels contractuels. Il est associé aux procédures de recrutement des autres personnels, dans le respect des procédures réglementaires en vigueur.

# C. Etat des lieux (Constats partagés 2011-2012)

## 1. Activité de l'IUT

### 1.1. Actions de Formation

#### 1.1.1. Diplômes

En 2011-2012, l'IUT, sur le site d'Angers, porte 4 DUT, 14 Licences Professionnelles, 1 DU, une formation au DCG et une formation au DSCG :

##### *Formation initiale et Continue*

- DUT Génie Biologique
- DUT Génie Electrique et Informatique Industrielle
- DUT Gestion des Entreprises et des Administrations
- DUT Techniques de Commercialisation
  
- LP Management des Organisations : Management des Entreprises Culturelles
- LP Assurance, Banque Finance : Métiers de la Retraite et de la Prévoyance
- LP Gestion des Ressources Humaines : Gestion des Emplois et des Compétences
  
- LP Distribution-Management et Gestion de Rayon - DISTECH par Apprentissage
- LP Réseaux et Télécommunications : Réseaux Informatiques et Industriels
  
- LP Industries Agroalimentaires, Alimentation : Méthodes de Management Intégré – Qualité/Sécurité/Environnement
- LP Industrie Agroalimentaire, Alimentation : Responsable d'Equipe en Production pour les bio-industries
- LP Biotechnologies : Biologie Analytique et Expérimentale des Micro-Organismes du Végétal et de l'Animal
- LP Agriculture Biologique : Production – Conseil – Certification - Commercialisation
  
- LP Management des organisations : Management des Entreprises Agricoles et Agro-alimentaires
- LP Productions animales : Métiers du Conseil en Elevage
  
- Préparation au DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion)

##### *Formation Continue exclusivement*

- Préparation au DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion) en alternance et Contrats de Professionnalisation
- LP Achat en alternance et Contrats de Professionnalisation
- LP Automatique et Informatique Industrielle : Maintenance des Systèmes Automatisés en alternance et Contrats de Professionnalisation
- LP Electricité et Electronique : Génie Electrique pour le bâtiment en alternance et Contrats de Professionnalisation
- Modules de formation continue (cadre DIF)
- DU Agent commercial Bancassurance

En 2011-2012, l'IUT, sur le site de Cholet, porte 2 DUT, 3 Licences Professionnelles :

##### *Formation initiale et Continue*

- DUT Carrières Sociales :
  - Option Assistance Sociale
  - Option Education Spécialisée
  
- DUT Génie Mécanique et Productique
  
- LP Management des Organisation : Management des PME/PMI (délocalisée également au Cameroun)
  
- LP Gestion de la Production Industrielle : Gestion et Conception de Projets Industriels

- LP Production Industrielle : Conception et Réalisation des Machines Spéciales

Annexe 1 : Liste des diplômes 2011-2012

1.1.2. Effectifs 2011 et 2012

**Tableau 1 : Situation des effectifs au 15 janvier 2011**

Catégorie	Nb Diplômes	IA	Présents aux examens	Nb de Boursiers
DUT Tertiaire/DEG-SHS	3	719	694	264
LP Tertiaire/DEG-SHS	6	136	133	45
DUT Secondaire/ST-S	3	488	479	350
LP Secondaire/ST-S	11	262	254	109
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>1605</b>	<b>1560</b>	<b>768</b>
DUETI	1	70	63	33
DU Bancassurance	1	11	10	
DCG	1	25	25	9
DSCG	1	22	22	
<b>Total Global</b>	<b>27</b>	<b>1733</b>	<b>1680</b>	<b>810</b>

Sources : APOGEE

**Tableau 2 : Situation des effectifs au 15 janvier 2012**

Catégorie	Nb Diplômes	IA	Présents aux examens	Nb de Boursiers
DUT Tertiaire/DEG-SHS	3	704	689	336
LP Tertiaire/DEG-SHS	6	156	154	33
DUT Secondaire/ST-S	3	480	479	249
LP Secondaire/ST-S	11	281	271	71
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>1621</b>	<b>1593</b>	<b>689</b>
DUETI	1	39	33	15
DU Bancassurance	1	6	6	
DCG	1	17	17	5
DSCG	1	20	20	
<b>Total Global</b>	<b>27</b>	<b>1703</b>	<b>1669</b>	<b>709</b>

Sources : APOGEE

Le taux d'étudiants boursiers est respectivement en 2010-2011 de 46,73 % et en 2011-2012 de 41,63 %.

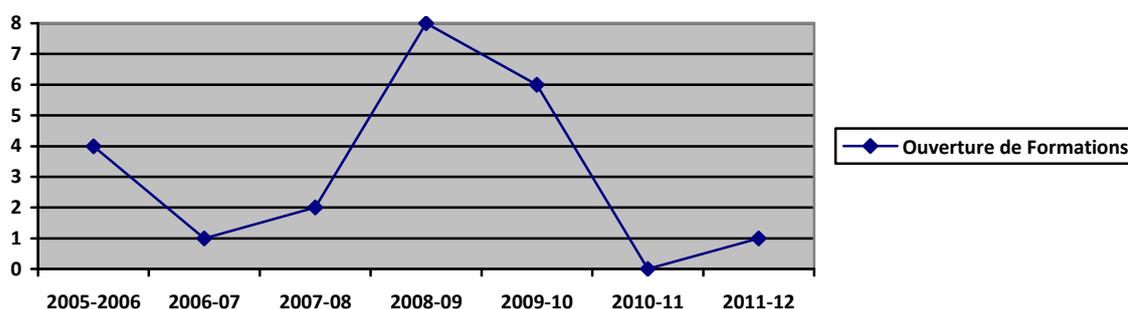
### 1.1.3. Caractérisation de la dynamique des formations

#### *Du point de vue de la dynamique globale*

La dynamique des formations proposées à l'IUT peut être appréciée à travers le nombre d'ouvertures de formations, l'évolution des effectifs, l'évolution du nombre de candidatures bacs généraux et bacs technologiques.

Ces dernières années la volonté de l'IUT s'est traduite par l'ouverture de LP nouvelles et la transformation de plusieurs DU en LP (cf. figure 1).

*Figure 1 : Nombre d'ouvertures de formations par an depuis 2005*

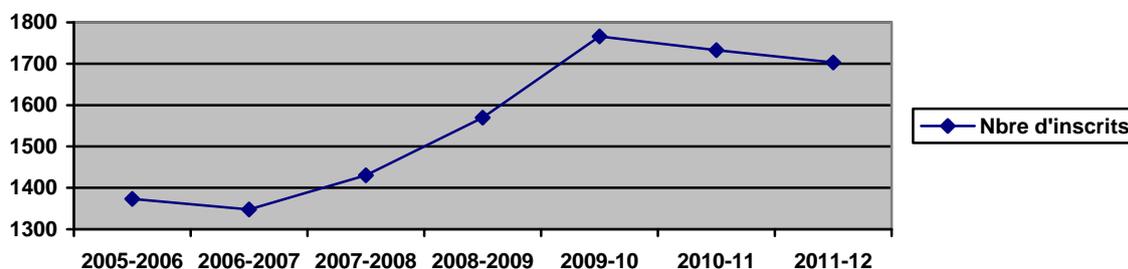


Sources : APOGEE

En corollaire, les effectifs globaux étudiants de l'IUT se sont accrus jusqu'en 2009-2010 pour redescendre légèrement à la rentrée de septembre 2011 (cf. figure 2). Deux départements connaissent cependant des difficultés de recrutement, malgré l'existence d'emplois à l'issue du DUT : le Département Génie Electrique et Informatique Industrielle et le Département Génie Mécanique et Productique (cf. figure 3).

L'augmentation, au cours du temps, puis la quasi stabilisation des effectifs étudiants est le résultat conjoint de l'ouverture de nouvelles formations largement ancrées dans l'environnement, de la volonté de l'IUT de développer des formations en phase avec les besoins et de les faire évoluer régulièrement, de l'existence d'une offre diversifiée, mais corrélée, de formations rattachées à chaque département, ainsi que de la forte mobilisation de ses personnels enseignants et enseignants-chercheurs et BIATSS.

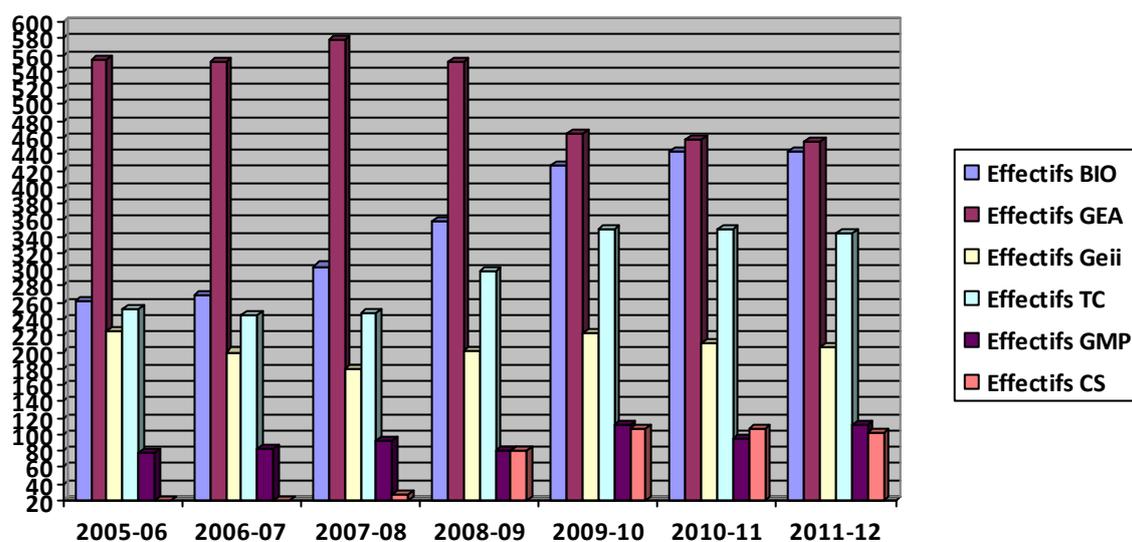
*Figure 2 : Evolution des effectifs de l'IUT (DUT + LP + DU)*



Sources : APOGEE

Malgré la fermeture de deux LP en 2010-2011 (la LP Agronomie, Traçabilité des filières, qualité des produits agricoles et valorisation et la LP Automatisation et Informatisation pour la traçabilité des systèmes de production) ainsi que du DUT GEA modularisé en décembre 2010, le nombre d'étudiants reste stable globalement depuis 2009.

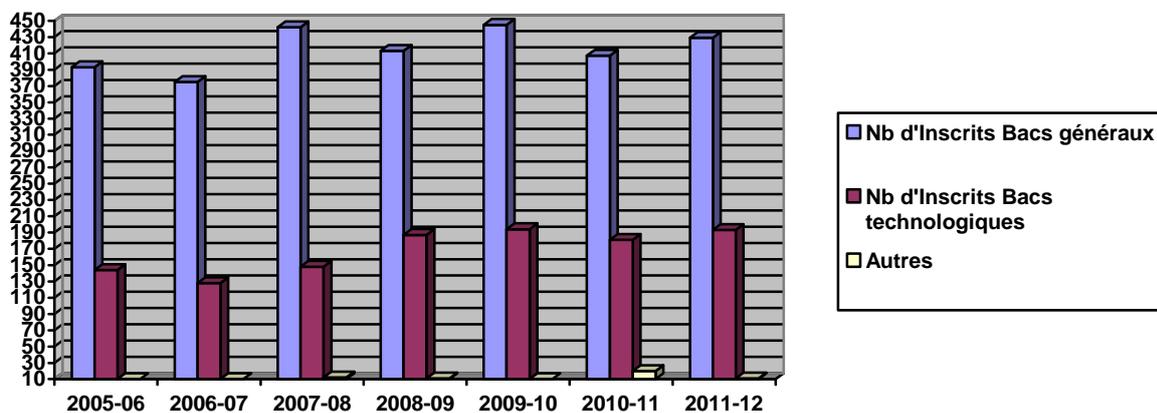
Figure 3 : Evolution du nombre d'étudiants par an depuis 2005 par département



Sources : APOGEE

Parallèlement, le poids des candidatures des bacs technologiques par rapport aux bacs généraux a augmenté à compter de 2008, pour ensuite se stabiliser, mais avec des écarts d'évolution importants entre les différents départements, composant l'IUT (cf. figure 4).

Figure 4 : Evolution du nombre de bacs généraux et technologiques inscrits en DUT depuis 2005



Sources : APOGEE

#### Du point de vue de la formation continue et de l'apprentissage

La formation continue évolue et se transforme chaque année. Sa caractéristique est de savoir s'adapter et d'anticiper l'évolution des besoins des entreprises et de la législation. La transformation de plusieurs licences professionnelles dans un format alterné (afin d'accueillir des contrats de professionnalisation) au cours de ces quatre dernières années en est l'illustration.

La dynamique est donc naturellement caractérisée à travers :

- L'augmentation significative des contrats de professionnalisation entre 2008 et 2011 (de 30 à 88). En effet, beaucoup de licences professionnelles se sont adaptées afin de pouvoir recevoir des stagiaires de formation continue et notamment des contrats de professionnalisation.
- L'évolution des catégories d'effectifs et du total « heures stagiaires ».

Sur ce second aspect les effectifs se sont accrus de 2006 à 2011 de façon continue avec en corollaire un volume d'heures stagiaires 2011 en augmentation par rapport à 2004 d'environ 40% (cf. tableau 3).

**Tableau 3 : Activité formation continue de 2004 à 2011**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Effectif								
Congé Individuel de formation	17	7	9	12	24	12	18	7
Demandeur d'emploi	37	51	42	47	34	32	13	18
Individuels	16	11	18	12	2	2	4	2
Entreprises	11	13	23	24	8	5	8	2
Contrats de professionnalisation					30	80	89	88
Total	81	82	92	95	98	131	132	117
Heures stagiaires	51 025	46 036	50 018	54 843	54 890	62 501	82 238	76 444
Apprentissage	0	28	22	23	27	26	28	28
Heures apprentis	0	20580	16170	16905	19845	19110	21000	21000

Source : Service Formation Continue et Alternance

### *L'évolution en matière d'apprentissage*

Si jusqu'en septembre 2011, une seule LP, DISTRISUP (anciennement DISTECH) était ouverte par voie d'apprentissage, la volonté de l'IUT aura été d'intensifier son nombre de formations en apprentissage en accord avec les orientations du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui sont « Un jeune sur cinq formé en alternance d'ici à 2015 ». En septembre 2012, la LP BAEMOVA a donc été ouverte en apprentissage et il est acté que deux nouvelles LP par an seront proposées au format de l'apprentissage, en fonction des priorités régionales. Le nombre d'apprentis, stable jusqu'à aujourd'hui, ne pourra donc que croître (cf. tableau 11).

## **1.2. Actions de Recherche et Transfert de Technologie**

### **1.2.1. Les laboratoires et les centres de transfert de technologie**

Les enseignants-chercheurs de l'IUT sont pour la plupart membres de laboratoires de l'Université d'Angers dans des domaines aussi diversifiés que la gestion, la sociologie, l'économie, les langues et la littérature, la biologie, le génie électrique, les systèmes automatisés, l'imagerie ou la physique.

L'IUT héberge trois équipes de recherche dans ses locaux :

- Une équipe du Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Automatisés (LISA),

06/12/2012

Contrat d'objectifs et de moyens IUT ...../ Université .....

- 20 -

- Un laboratoire non labellisé, le Laboratoire d'Instrumentation Numérique et Analogique (LINA), développant la recherche appliquée et le transfert de technologie et ayant depuis longtemps une activité significative en relation avec les entreprises, concrétisée par la signature de contrats,

- Une équipe du SONAS (Substances d'Origine Naturelle et Analogues Structuraux),

### 1.2.2. Activité des enseignants chercheurs de l'IUT

Le bilan des contributions suivant pour la période 2008-2011 se réfère aux 74 % des enseignants-chercheurs ayant répondu à l'enquête (cf. tableaux 4 à 10). Ce bilan récapitulatif ne tient pas compte des coefficients d'impact des revues.

**Tableau 4 : Activité des enseignants-chercheurs Sections 5, 6 et 19 : 8 MCF**

*N = Nombre d'enseignants-chercheurs concernés*

<b>N</b>	<b>Laboratoire</b>	<b>Thématiques de recherche/collaborations</b>	<b>Contributions identifiées et responsabilités</b>
1	GRANEM  (Angevin Economy and Management Research Group)	<b>Macroéconomie financière et économétrie appliquée</b>	<i>Publications internationales 12</i> <i>Congrès internationaux 10</i> <i>Publications nationales 4</i> <i>Congrès nationaux 8</i> <i>Ouvrages 4</i>
1	GRANEM	<b>Contribution à une théorie de l'action.</b> L'objectif est de découvrir les déterminants de l'action au niveau organisationnel (entreprise, association, administration, etc.), au niveau inter-organisationnel (réseau) et au niveau intra-organisationnel en examinant notamment la convergence ou la divergence des pratiques entre une filiale et sa maison mère. <i>Collaborations</i> Agence Universitaire de la francophonie, Bordeaux Ecole de management, Université de Kenitra et Université de Marrakech (Maroc), Université d'Oran (Algérie)	<i>Publications internationales 4</i> <i>Congrès internationaux 6</i> <i>Publications nationales 8</i> <i>Congrès nationaux 10</i> <i>Thèses de doctorat (2 finalisées, 1 en cours)</i>
2	GRANEM	<b>Management et de la sociologie de la culture</b> Valeurs et utilités de la culture : une perspective territoriale Comment les populations perçoivent les valeurs de la culture ? Comment s'approprient-elles et perçoivent-elles les propositions culturelles? L'évaluation à l'épreuve de l'expérience culturelle et artistique. Valeurs et utilité sociale de la culture. Recommandations pour les pratiques d'hygiène hospitalière dans les Centres de Ressources et de Compétences de la Mucoviscidose. <i>Collaborations</i> LEMNA (Laboratoire d'Economie et de Management de Nantes-Atlantique) et SAMOA (société d'aménagement de la métropole ouest atlantique)	<i>Publications internationales 2</i> <i>Congrès internationaux 6</i> <i>Publications nationales 9</i>

**Tableau 5 : Activité des enseignants-chercheurs sections 9 11 14 : 5 MCF 1 PR**

*N = Nombre d'enseignants-chercheurs concernés*

N	Laboratoire	Thématiques de recherche/collaborations	Contributions identifiées et responsabilités
1	CERIEC (Centre d'Etudes et de Recherche sur Imaginaire, Ecritures et Cultures)	<b>Langues, littératures et civilisations grecques</b> (Antiquité) et latines (de l'Antiquité à la Renaissance) <b>Françaises et germaniques</b> (du Moyen Age au XXème siècle), la littérature générale et comparée et l'histoire de la pensée.	
1	3 LAM, Université d'Angers (Laboratoire langues, Littératures, Linguistique des Universités d'Angers et du Maine)	<b>Politique américaine / Femmes et politique aux Etats-Unis / l'exécutif américain / Présidents et First Ladies</b>	<i>Publications internationales 1</i> <i>Congrès internationaux 2</i> <i>Publications nationales 4</i> <i>Congrès nationaux 4</i> <i>Ouvrages 2</i>
1	CRILA  (Centre de Recherche Interdisciplinaire en Langue Anglaise)	<b>Patrimoine, langage, Education, Apprentissage</b> : entre héritages et prospectives	<i>Publications internationales 1</i> <i>Congrès internationaux 1</i> <i>Publications nationales 10</i> <i>Congrès nationaux 1</i> <i>Ouvrage 1</i> <i>Organisation de journées d'étude</i>
1	CRILA	<b>La poétique de la nouvelle et l'intérêt de ce genre narratif pour l'écriture féministe</b> , en particulier celle d'Angela Carter. Recherches qui examinent l'évolution du genre vers l'intermédialité (intégration d'autres genres artistiques tels que le pictural et le théâtral dans la poétique de la nouvelle).	<i>Publications internationales 2</i> <i>Congrès internationaux 2</i> <i>Publications nationales 3</i> <i>Organisation de journées d'étude</i>

**Tableau 6 : Activité des enseignants-chercheurs section 19 et 23 : 3 MCF**

*N = Nombre d'enseignants-chercheurs concernés*

N	Laboratoire	Thématiques de recherche/collaborations	Contributions identifiées et responsabilités
2	CARTA	<p><b>Les conséquences du licenciement économique. Les retombées du chômage</b> sous l'angle de l'expérience vécue et au travers de chances de retour à l'emploi.</p> <p><b>La question de l'évolution de la relation d'aide dans le travail social</b></p>	<i>Ouvrage 1</i>

**Tableau 7 : Activité des enseignants-chercheurs section 30 : 1 MCF 1 PR**

*N = Nombre d'enseignants-chercheurs concernés*

N	Laboratoire	Thématiques de recherche/collaborations	Contributions identifiées et responsabilités
1	<p>Moltech-Anjou</p> <p>UMR 6200</p> <p>Equipe MINOS</p> <p>(Molecular Interactions Nonlinear Optics Surface Structuration)</p>	<p><b>Génération de réseaux d'amplitude en surface de films minces d'azopolymère à partir d'un seul faisceau laser.</b></p> <p>Utilisation d'un faisceau incohérent pour générer des nano-structures en surface de films minces d'azopolymère. croissance de cellules neuronales sur ces structures sinusoidales et contrôle de leur direction de croissance.</p> <p>Nanostructuration de nano-objets photochromiques.</p> <p>Mesure des propriétés optiques non linéaires des matériaux en champ proche.</p>	<p><i>Publications internationales 14</i></p> <p><i>Congrès internationaux 18</i></p> <p><i>Brevets déposés 1</i></p> <p><i>Pilotage de Programmes de recherche 7</i></p> <p><i>Thèses de doctorat ( 3 finalisées, 1 en cours)</i></p>

**Tableau 8 : Activité des enseignants-chercheurs sections 61 et 63 : 9 MCF 3 PR**

*N = Nombre d'enseignants-chercheurs concernés*

N	Laboratoire	Thématiques de recherche/collaborations	Contributions identifiées et responsabilités
3	LISA (Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Automatisés) équipe Signal Image	<p><b>Traitements du signal et des images appliqués au domaine du biomédical.</b></p> <p><i>Collaborations</i></p> <p>LUNAM (L'Université Nantes Angers Le Mans ) EA 4334, UMR CNRS 6214 / INSERM U 1083, CHU d'Angers ENSAM d'Angers LE21 (Laboratoire Electronique, Informatique et Image), UMR CNRS 6306, Dijon UPC INSERM CIC3, CHU de Grenoble C Université de Coimbra équipe GEI (Portugal) Ohio State University, Columbus, OH 43210, USA</p>	<p><i>Publications internationales 31</i> <i>Congrès internationaux 18</i> <i>Publications nationales 3</i> <i>Congrès nationaux 13</i> <i>Brevets déposés 1</i> <i>Thèses de doctorat (5 finalisées, 1 en cours)</i> <i>Responsabilité de l'équipe-projet "signal, image et sciences du vivant"</i></p>
1	LISA	<p><b>L'utilisation des techniques d'apprentissage</b> (réseaux de neurones et algorithmes évolutionnistes) et l'approche multi-agents appliquées à la robotique. Dans le contexte actuel, ces travaux s'intéressent tout particulièrement à une classe spécifique de robots; les UGVs (Unmanned Grounded Vehicles, Véhicules terrestres sans pilote).</p>	<p><i>Publications internationales 3</i> <i>Congrès internationaux 6</i> <i>Congrès nationaux 1</i> <i>Chapitres d'Ouvrages 3</i></p>
1	LISA	<p><b>Utilisation d'un outil : le calcul par intervalle</b> pour des problèmes de robotique et les systèmes dynamiques à temps continu. Utilisation de la théorie de Lyapunov, permettant d'étudier le comportement asymptotique de certaines équations différentielles ordinaires.</p>	<p><i>Publications internationales 2</i></p>
4	LISA	<p><b>Optimisation des Systèmes logistiques et de production</b> selon deux problématiques : le transport (de marchandises, de personnes) l'ordonnancement (ordonnancement de production, emploi du temps, ...) Les outils utilisés sont ceux de la recherche opérationnelle au sens large, incluant les réseaux de Petri et la programmation par contraintes.</p>	<p><i>Publications internationales 7</i> <i>Congrès internationaux 21</i> <i>Congrès nationaux 7</i> <i>Ouvrages 2</i> <i>Thèses de doctorat 4 finalisées, 3 en cours)</i></p>
2	LINA (Laboratoire d'Instrumentation Numérique Analogique)	<p><b>Electronique de puissance : dimensionnement de convertisseurs statiques. Compatibilité électromagnétique.</b></p> <p><i>Contrats :</i> CESL, N'ERGY, ELDRE, LACME</p> <p><i>Expertises :</i> OSEO Jessica Cap-tronic</p>	<p><i>Publications nationales 3</i> <i>Participation à Ouvrage 1</i> <i>Congrès nationaux 3</i> <i>Brevets 2</i> <i>Direction du laboratoire</i></p>
1		<p><b>Modélisation et commande de systèmes à événements discrets, hybrides ou non linéaires</b></p> <p><i>Collaborations</i> ESEO Ecole Polytechnique de l'Université de Nantes Université technique de Cluj-Napoca (Roumanie)</p>	<p><i>Publications internationales 4</i></p>

**Tableau 9** : Activité des enseignants-chercheurs sections 32 et 64 à 68 et 87 : 10 MCF 2PR

*N = Nombre d'enseignants-chercheurs concernés*

<b>N</b>	<b>Laboratoire</b>	<b>Thématiques de recherche/collaborations</b>	<b>Contributions identifiées et responsabilités</b>
1	INSERM U646 Ingénierie de la Vectorisation particulaire	<b>Sciences des Aliments - Emulsions-Systèmes dispersés</b> Propriétés interfaciales des protéines, nanostructure, composition et propriétés des couches interfaciales renfermant des protéines en relation avec la stabilisation des émulsions et des mousses, maîtrise de l'adsorption ou de la non adsorption des protéines au cours de l'encapsulation. <i>Contrats</i> : 5 contrats industriels, 1 contrat interrégional <i>Collaborations industrielles</i>	<i>Publications internationales</i> <b>3</b> <i>Congrès internationaux</i> <b>2</b> <i>Ouvrages</i> <i>Thèses de doctorat</i> <b>2</b>
2	IRHS (Institut de recherche en horticulture et semences) Equipe ResPom	<b>Résistance du poirier (<i>Pyrus communis</i>) aux bioagresseurs (Tavelure, Psylle, Feu bactérien) par l'utilisation des marqueurs moléculaires</b>	<i>Publications internationales</i> <b>2</b> <i>Congrès internationaux</i> <b>2</b> <i>Publications nationales</i> <b>1</b> <i>Congrès nationaux</i> <b>1</b> <i>Co-encadrement de thèse</i> <b>1</b>
1	IRHS Equipe CARROT	<b>Qualité de la carotte</b> . Un des aspects de sa qualité est l'accumulation de métabolites secondaires. Parmi eux, les caroténoïdes sont majoritaires. Caractérisation et étude des mécanismes régulant leur biosynthèse. <i>Collaborations</i> équipe Mitostress (IRHS)	<i>Publications internationales</i> <b>5</b> <i>Congrès internationaux</i> <b>3</b>
1	IRHS Equipe FruitQual	<b>Qualité du fruit Analyse physico-chimique et biochimique</b> <i>Collaborations</i> avec équipes brésiliennes, new-zélandaises, chinoises, européennes	<i>Co-encadrement de thèse</i> <b>1</b>
1	IFR Quasav (Qualité et Santé du Végétal) SONAS -IUT	<i>Contrats</i> Végépolys septembre 2008 - avril 2012 Caviar Petrossian 2012- 2014 Contrat Cadre entre l'Université Mentouri de Constantine et l'Université d'Angers 2012-2015 <i>Collaborations</i> Nor Feed, Petrossian, Pernod Ricard, Zac System, DPAP Laboratoire départemental hydrologie Angers. Université de Technologie de Compiègne	<i>Publications internationales</i> <b>1</b> <i>Congrès internationaux</i> <b>1</b> <i>Publications nationales</i> <b>1</b> <i>Congrès nationaux</i> <b>1</b> <i>Co-encadrement de thèses de doctorat</i> <b>3</b>
1	Parasitologie-Mycologie CHU Angers; GEIHP (Groupe d'Etude des Interactions Hôte-Pathogène) UPRES-EA 3142	<b>Diagnostic biologique de la toxoplasmose; Etudes des infections fongiques dans la mucoviscidose.</b>	<i>Publications internationales</i> <b>3</b> <i>Congrès internationaux</i> <b>2</b> <i>Ouvrages</i> <b>2</b>
2	LEESA (Laboratoire d'Etudes Environnementales des Systèmes Anthropisés)	<b>Transfert des produits phytosanitaires dans les sols et les eaux</b> <b>Evolution des matières organiques des sols</b>	<i>Publications internationales</i> <b>2</b> <i>Congrès internationaux</i> <b>1</b> <i>Publications nationales</i> <b>2</b> <i>Congrès nationaux</i> <b>2</b> <i>Thèse en cours</i> <b>1</b>
1	Laboratoire de Biologie Neurovasculaire et	<b>Etude du couplage stimulation-sécrétion des cellules chromaffines dans des contextes physiopathologiques de stress</b>	<i>Publications internationales</i> <b>9</b>

Mitochondriale Intégrée	<p><b>et d'hypertension artérielle.</b>  Les approches développées sont les techniques électrophysiologiques, d'imagerie cellulaire, de biologie moléculaire et biochimiques.</p> <p><i>Collaborations</i>  DuPont Crop Protection, Stine-Haskell Research Center, USA.  BASF Corporation, Research Triangle Park, NC 27709, USA.  Central China Normal University  Biocodex, Compiègne, France  CNRS UMR 5287 - INCIA  Institut de Neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine Bordeaux1  INSERM CRN2M, CNRS UMR 6231 Université de la Méditerranée  Institut de Génomique Fonctionnelle, Montpellier  CNRS UMR5203 - INSERM U661  Contrats : Biocodex</p>	<p><i>Congrès internationaux 2</i>  <i>Publications nationales 3</i>  <i>Congrès nationaux 9</i>  <i>Thèse en cours 1</i>  <i>Thèses finalisées 2</i>  <i>Ouvrages 1</i>  <i>co-direction du groupe</i>  « Neurosécrétion, Stress et Fonctions vasculaires »  <i>Membre du comité d'évaluation ANR SVSE7</i></p>
-------------------------	--	--

**Tableau 10 : Récapitulatif basé sur un taux de réponse global de 74 %**

SECTION CNU	Eff	Rép	%	PI	CI	PN	CN	Brevets	TC	TF	OC
5 ; 6 ; 19	8	5	62	18	22	21	18		1	2	4
9 ; 11 ; 14	6	4	66	4	5	17	5				3
19 ; 23	3	2	66								1
30	2	1	50	14	18			1	1	3	
61 ; 63	12	10	83	47	45	6	24	3	4	9	5
32 ; 64 à 68 ; 87	12	10	83	25	13	7	13		2	7	3
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>32</b>	<b>74</b>	<b>108</b>	<b>103</b>	<b>51</b>	<b>60</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>21</b>	<b>16</b>

Eff = Effectif

Rép = Nombre de réponses

PI = Publications Internationales

CI = Congrès Internationaux

PN = Publications Nationales

CN = Congrès Nationaux

TC = Encadrement de Thèses (en cours)

TF = Encadrement de Thèses (finalisées)

OC = Ouvrages et Chapitres d'ouvrages

### 1.2.3 Caractérisation de la dynamique de la recherche et du transfert de technologie

Le taux de publications internationales par enseignant-chercheur est donc en moyenne d'un peu plus de 2,5 pour la période 2008-2011 soit presque une par an, ce qui peut être jugé comme tout à fait honorable quand on connaît la charge d'enseignements et de responsabilités administratives qu'un enseignant-chercheur de l'IUT peut avoir. Le nombre de conférences internationales est aussi du même ordre, ce qui montre la bonne aptitude de nos enseignants-chercheurs à présenter leurs travaux dans des colloques internationaux et donc le bon niveau de ces travaux.

## 2. Performance de l'IUT

La contribution de la mise en œuvre des engagements de l'IUT est évaluée au moyen des indicateurs d'évaluation définis dans le cadre du contrat quinquennal 2012-2016 et des indicateurs PAP de l'Etat (cf. tableau 11 ci-après).

Tableau 11- : Indicateurs et cibles de performance 2012-2016

Indicateurs En grisé : indicateurs contrat pluriannuel En noir : compléments IUT	Cibles 2016	Réalisé 2010-2011	Réalisé 2011-2012
<b>FORMATION</b>			
Part des bacheliers technologiques parmi les inscrits en DUT1	33%	31.72%	30.48%
Part des bacheliers professionnels parmi les inscrits en DUT1		0.10%	0.15%
Taux de passage de L1 (DUT 1) en L2 (DUT 2)	60%		89.8%
Taux d'abandon en L1 (DUT1)	7%	6.20%	7.9%
Taux de réussite des bacheliers technologiques en 3 ans	85%	84.10%	85.5%
Taux de réussite des bacheliers professionnels en 3 ans		100.00%	100%
Taux de réussite des bacheliers généraux en 3 ans	90%	86.85%	93.15%
Part des étudiants originaires de l'IUT dans les LP	10%	11.28%	6.86%
Part des étudiants de L2 dans les LP de l'IUT	8%	2.00%	5.18%
Part des inscrits en alternance en LP	30%	19.00%	26,54%
Taux de réussite en LP	95%	94.72%	93.59%
% de diplômés en FC par rapport au nombre total de diplômés	10%	08.70%	13,27%
Taux de réponse évaluation des enseignements	80%		
<b>VIE ETUDIANTE ET FORMATION</b>			
Part des étudiants de l'IUT inscrits au SUAPS	25%	29%	30%
Volume d'heures stagiaires FC	90 000	82238	76444
Nombre de stagiaires FC (contrats de pros + CIF/FONGECIF...)	150	132	117
Nombre d'apprentis	50	28	28
Nombre d'étudiants en mobilité sortante	100		83
Nombre d'étudiants étrangers inscrits	60		49
Nombre d'étudiants en délocalisation	45		17
Nombre de doubles diplômes	3	1	1
<b>RECHERCHE</b>			
Nombre d'EC publiants	40	36	32
Nombre d'EC et C dans les unités A et A+		15	7
<b>PILOTAGE</b>			
Taux d'occupation des salles banalisées – Angers	70%		84%
Taux d'occupation des salles banalisées – Cholet	60%		46%
Recettes de la FC	600 000	498953	490664
Taxes d'apprentissage (avant prélèvement)	280 000	170 527	241 846

## Du point de vue de la formation

- Parmi les objectifs de l'IUT pour les années à venir il y a l'insertion croissante de bacheliers technologiques. Si le réalisé 2010-2011 et 2011-2012 se situe dans la moyenne nationale des IUT l'indicateur stagne et cache une grande disparité selon les départements, liée notamment, aux viviers en présence selon les catégories de bacheliers technologiques. On constate que pour la plupart des départements les listes complémentaires sont totalement épuisées en fin de recrutement, et que le nombre de jeunes recrutés reste en-dessous des objectifs envisagés faute de candidatures suffisantes associées aux différents départements (ces jeunes préférant pour beaucoup d'entre eux s'inscrire en BTS). Parallèlement, la part des bacheliers professionnels dans les effectifs de l'IUT est aujourd'hui infime révélant également, en cela, la faiblesse des candidatures dans cette catégorie de baccalauréat.
- L'amélioration de la réussite des étudiants fait partie des principales préoccupations de l'IUT, notamment, à travers l'accompagnement des étudiants en situation de difficulté. Ceci a notamment été intensifié ces dernières années grâce à l'écoute des Chefs de Département et Responsables de Formation et à la mise en place de dispositifs appropriés. Par ailleurs, l'arrêté de 2005 a permis de systématiser l'aide à la construction du Projet Professionnel et Personnel des étudiants (PPP). Des modules de différenciation ont été mis en place dans les DUT en partenariat pour certains d'entre eux avec les UFR. L'IUT d'Angers-Cholet est situé en 3<sup>ème</sup> position au plan national quant à la réussite des jeunes en DUT. Le taux moyen d'échec a été de 9,37 % en 2011-2012 portant ainsi les taux de réussite à 90,63 %. A cet égard, il est intéressant d'observer le bon taux de réussite des bacheliers technologiques (85,5 %) ainsi que sa proximité avec les objectifs assignés, alors que les bacheliers généraux réussissent à 93,15 % d'entre eux.
- L'offre technologique et professionnelle de LP s'est accrue de façon substantielle. L'objectif assigné dans le cadre du plan quadriennal précédent de proposer 2 LP au minimum par département a été atteint (à l'exception du département Carrières Sociales dernier né des départements). En effet, l'IUT dispose, au-delà des 6 Départements délivrant un DUT, de 17 Licences Professionnelles en 2011-2012. L'ancrage de l'IUT d'Angers-Cholet dans son environnement est une réalité. Il se traduit dans le montage des LP directement avec les milieux professionnels, sous tendu par un partenariat fort avec le tissu économique régional. En revanche, l'objectif de 15% d'étudiants originaires de l'IUT dans les LP n'a pas été atteint ; la proportion qui était pourtant supérieure à 11% en 2010-11 est retombée nettement sous les 10% en 2011-2012, alors que les étudiants de BTS constituent l'essentiel de la base de recrutement ; mais là aussi des disparités sont constatées entre les différentes LP. Des modules de professionnalisation ont été développés dans les L2 des autres composantes permettant d'insérer davantage de L2 dans les LP de l'IUT, mais dont le nombre reste marginal bien qu'en croissance. La part des étudiants inscrits en alternance est en croissance et renforce le pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés. Il est envisagé pour la rentrée 2013 de transformer la quasi-totalité des LP en les ouvrant au format de l'alternance. Aujourd'hui, déjà 14 LP sur 17 proposent, pour tout ou partie, des programmes en alternance. Les taux de réussite avoisinent les 94%, tandis que les bons taux d'insertion professionnelle témoignent du bon ciblage de l'ensemble des LP constituant l'offre de l'IUT.
- Du point de vue des réponses à l'évaluation des enseignements on rappellera l'importance de pouvoir mesurer au plus près la perception des jeunes quant aux enseignements et à la qualité des prestations assurées, l'objectif étant d'améliorer aussi bien le contenu des enseignements que la pratique pédagogique avec le souci de coller aux attentes des jeunes et des milieux économiques susceptibles de les accueillir.

## Du point de vue de la vie étudiante et de la formation

- De façon générale on constate que les étudiants de l'IUT restent souvent en retrait du point de vue de leur participation à la vie étudiante de l'Université, même si une exception peut être constatée en ce qui concerne le SUAPS. Cette situation trouve sans doute ses origines dans la lourdeur des horaires de formation et le peu de temps laissé aux activités extra-IUT et de part leur passage plutôt court en IUT.
- En ce qui concerne la Formation continue et l'alternance, l'accueil des stagiaires s'effectue dans tous les cursus que l'IUT propose aux étudiants. Le pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés est de 13,27% en 2011-2012. Depuis plusieurs années, un effort est réalisé par la mise en alternance des formations LP selon l'adhésion des milieux professionnels. La première LP à avoir été développée au format de l'alternance en contrats de professionnalisation a été la LP Achat en 2008, tandis qu'une LP Génie Electrique pour le bâtiment s'est ouverte en septembre 2009 et que cette même année la LP Maintenance des Systèmes Automatisés (déjà habilitée depuis 2005) a aussi été transformée en alternance. Depuis, dix autres LP ont ouvert pour partie en alternance par contrat de professionnalisation gardant en parallèle un public de formation initiale. En 2010, ce sont trois autres licences du département Génie Biologique qui se sont ouvertes aux contrats de professionnalisation, La LP Qualité, Sécurité et Environnement, la LP Responsable d'équipe et la LP Agriculture Biologique. La LP BAEMOVA est la quatrième

licence du département biologique à s'être ouverte aux contrats de professionnalisation en 2011. La licence Agriculture Biologique est, par ailleurs, éligible au Plan Régional de Formation Qualifiante depuis 2011. L'IUT d'Angers-Cholet porte, par ailleurs, une formation au DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion), une formation au DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion) et un DU Bancassurance par contrats de professionnalisation. Depuis 2009, ce DU a accueilli entre 6 et 14 stagiaires en Contrat de Professionnalisation chaque année. Il s'agit de la première formation de l'Université d'Angers principalement destinée aux handicapés. Son ouverture s'est effectuée en conformité avec l'un des axes stratégiques de l'Université d'Angers contenu dans le précédent plan quadriennal. Cette évolution globale des orientations de l'IUT du point de vue de la formation continue s'est traduite par un volume fort d'heures stagiaires et un nombre croissant de stagiaires en formation continue ces dernières années. Le développement de la formation tout au long de la vie s'est traduit par la mise en place en 2008 d'un catalogue de modules de formation continue à destination des personnels d'entreprise. Celui-ci a été élaboré conjointement avec le CUFCO. Le bilan que l'on a pu faire est resté négatif du point de vue du nombre de stages organisés. Sans doute la concurrence locale : CCI et CNAM, notamment, constitue-t-elle un frein à la pénétration des organisations du point de vue des formations tertiaires ; en même temps, ces résultats auraient dû être prévisibles faute de communication suffisante et de l'affirmation d'une politique de commercialisation destinées à promouvoir ces modules. En ce qui concerne la VAE celle-ci est gérée par le CUFCO.

- La première LP en apprentissage (DISTECH, aujourd'hui, DistriSup) de l'université d'Angers, appuyée par plusieurs grandes enseignes, a été ouverte en septembre 2005 à l'IUT ; elle est la formation par apprentissage de l'Université d'Angers qui accueille le plus grand nombre d'apprentis (entre 25 et 28 depuis son ouverture). Depuis, le passage à l'apprentissage de la LP BAEMOVA a été entériné en septembre 2012. Parmi les objectifs de l'IUT, il y a d'ouvrir le maximum de formations au format de l'apprentissage. Si aujourd'hui, le nombre d'apprentis à l'IUT est de 31, il est envisagé d'ici à la fin du contrat, un effectif de l'ordre de 54. L'ouverture à l'apprentissage de deux LP : AB et R&T a été demandée pour septembre 2013.
- La mobilité en stage reste relativement faible. Au contraire, une mobilité étudiante croissante avait été constatée, notamment, dans le cadre du DUETI organisé en Grande Bretagne. Le nombre d'étudiants ayant suivi ce DUETI en 2007-2008 avait été de 56, puis de 93 en 2009-2010, pour tomber en 2011-2012 à 39, en raison, principalement, des droits d'inscriptions qui ont augmenté fortement en Angleterre. Les étudiants étrangers, à la fois ceux qui résident en France, ceux qui sont recrutés par le biais de l'ADIUT, par l'Université d'Angers ou par l'intermédiaire de programmes Erasmus, sont au nombre de 49 en 2011-2012, et représentent 2,82 % des effectifs. Dans le cadre de conventions Erasmus, les mobilités enseignantes ont représenté en 2011-2012, 215 jours de missions. L'action de l'IUT à l'international s'est aussi exercée jusqu'à présent à travers la présence d'une enseignante de l'IUT au sein de l'ADIUT (Association des Directeurs d'IUT) en tant que : chef de projet de la « Red Vitivinicola del Maule (Chili) » et la mise en place de 2 filières de formation : viticulture et œnologie (montant du projet de 75 814€) et responsable académique de 2 projets de formation des proviseurs de lycées du Chili dans les secteurs de l'agronomie et de l'agroalimentaire (projet « Agropecuaria » de 188 897€ et projet « Agroalimentaria » de 208 051€). Cependant concernant les LP, des efforts sont à noter : en 2011-2012, 17 étudiants ont suivi la formation LP Management des PME-PMI délocalisée à Yaoundé. Un double diplôme a été mis en place avec Drønten (Pays Bas) pour la LP Management des Entreprises Agricoles en partenariat avec l'ESA en septembre 2011. Depuis septembre 2009, les étudiants de la licence professionnelle GCPI peuvent bénéficier d'un Semestre de Projet Européen (EPS) comme cursus intégré au programme de cette licence. Ce partenariat s'effectue avec trois Universités : Copenhague (Danemark) ; Oslo (Norvège) et Kiel (Allemagne).

#### Du point de vue de la recherche

- Le nombre d'enseignants-chercheurs le plus important se trouve dans les départements Génie Electrique et Informatique Industrielle et Génie Biologique, et dans une moindre mesure en Génie Mécanique et dans les départements tertiaires : Gestion des Entreprises et des Administrations, Techniques de Commercialisation et Carrières Sociales. Les contributions de recherche de l'IUT sont donc étroitement liées aux productions des deux premiers départements cités.
- Le nombre d'enseignants-chercheurs publiants est de 32 et le nombre d'enseignants-chercheurs dans les unités A et A+ est de 7.
- Il est à noter la place toute particulière des enseignants-chercheurs du LINA en ce qui concerne les actions d'expertise et/ou de valorisation technologique.

#### Du point de vue du pilotage

- Le taux d'occupation des salles banalisées est de 84% pour le site d'Angers et de 46% seulement pour le site de Cholet.

- On observe une tendance générale à l'augmentation des recettes de la formation continue (malgré une légère baisse en 2011-2012), tendance qui devra s'amplifier dans les années futures.
- Du point de vue de la taxe d'apprentissage sur le hors quota, ressource importante pour l'IUT, une hausse a été observée sur 2012. De réels efforts ont été fournis en interne afin de favoriser le développement de cette taxe. On peut également souligner le rôle non négligeable de l'outil IPOLINE dans cet accroissement. De la même façon, la LP DistriSup (DISTECH) a vu son budget augmenter suite à un investissement plus élevé des distributeurs en matière de taxe sur le quota.

### 3. Situation des moyens de 2011 et 2012 attribués à l'IUT

#### 3.1. Les ressources humaines

##### 3.1.1. Emplois délégués par l'Etat (plafond d'emploi Etat) et emplois contractuels

L'IUT compte 107 emplois d'enseignants au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (cf. tableau 12) répartis à raison de 47% en enseignants-chercheurs (33% du potentiel) et 46% en enseignants du second degré (64% du potentiel) auxquels s'ajoutent 8 autres emplois (7%) comptabilisés comme non permanents (3% du potentiel).

**Tableau 12 : Emplois d'enseignants au 1<sup>er</sup> janvier 2011**

Catégorie	Emplois	Potentiel
PR	7	1344
MCF	43	8256
Total EC	50	9600
PRAG	33	12672
PRCE	15	5760
ENSAM	1	384
PLP	0	0
Total 2 degré	49	18816
PAST	4	384
ATER	1	192
Moniteurs	2	126
Lecteur	1	200
Maîtres de langue	0	0
Total non-permanents	8	904
Total	107	29320

Sources : HARPEGE et Bilan Social

Le tableau 13 ci-après recense les emplois contractuels sur budget Etat 2011.

**Tableau 13 : Emplois enseignants contractuels sur budget Etat en 2011**

Qualité	Nb	Durée effective	Type de contrat	Observations
Enseignant en électronique	0.5	12 mois	CDD sur support 9978PRE0622	Recrutement d'un PRAG pour la rentrée 2011
Enseignante en communication	0.5	12 mois	CDD sur support 9978PRE0622	Recrutement d'un PRAG pour la rentrée 2011
Enseignante en biologie	1	12 mois	CDD sur support 1300PRG0582	Recrutement d'un PRAG pour la rentrée 2011
Enseignante en sociologie	0.5	12 mois	CDD sur support 1300PRG0231	Recrutement d'un PRAG pour la rentrée 2011
/	0.5	12 mois	CDD sur support 1300PRG0231	Support prêté à l'UFR Lettres
Enseignant en mathématiques	0.5 0.5	12 mois	CDD sur support 0000PAS8008 et 0000PAS8007	PAST non renouvelés - Repyramidage en PRAG pour la rentrée 2011

L'IUT compte 108 emplois d'enseignants au 1er janvier 2012 (cf. tableau 14) répartis à raison de 43.5% en enseignants-chercheurs (31.5% du potentiel) et 43.5% en enseignants du second degré (62.8% du potentiel) auxquels s'ajoutent 14 autres emplois (13%) comptabilisés comme non permanents (5.7% du potentiel) et l'équivalent de 3 emplois d'enseignants contractuels (cf. tableau 15: 2 en CDD + 1 en CDI).

A noter : un enseignant-chercheur est en délégation au CNRS à temps complet pour l'année 2011-2012. Un autre est en CRCT de mars à août 2012 et un enseignant du 2nd degré a obtenu un aménagement de service pour terminer sa thèse. Ces trois enseignants sont néanmoins comptabilisés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 14 : Emplois d'enseignants au 1<sup>er</sup> janvier 2012**

Catégorie	Emplois	Potentiel
PR	7	1344
MCF	40	7680
<b>Total EC</b>	<b>47</b>	<b>9024</b>
PRAG	31	11904
PRCE	15	5760
ENSAM	1	384
PLP	0	0
<b>Total 2 degré</b>	<b>47</b>	<b>18048</b>
PAST	4	384
ATER	4	768
Moniteurs	5	296
Lecteur	1	200
Maîtres de langue	0	0
<b>Total non-permanents</b>	<b>14</b>	<b>1648</b>
<b>Total</b>	<b>108</b>	<b>28720</b>

Sources : HARPEGE et Bilan Social

**Tableau 15 : Emplois enseignants contractuels sur budget Etat en 2012**

Qualité	Nb	Durée effective	Type de contrat	Observations
Enseignante en communication	0.5	12 mois	CDD sur support 100PRG0522	Recrutement d'un PRAG rentrée 2012
Enseignant en gestion	1	12 mois	CDD sur support 100PRC0089	Recrutement d'un PRAG rentrée 2012
Enseignant en mathématiques	0.5	12 mois	CDD sur support 100PRG0522	Recrutement d'un PRAG rentrée 2012
Enseignante en biologie	/	CDI	CDI	52.75 h EQTD

Du point de vue des personnels BIATSS (cf. tableau 16), l'IUT comptait au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ; 48 emplois, dont 6 de catégorie A (13%), 16 de catégorie B (33%) et 26 de catégorie C (54%). Le nombre de personnels ITRF était de 36 (75%) et de personnels relevant de l'ASU de 12 (25%). Un poste d'adjoint BAP G a été repyramidé en poste de TECH BAP J pour la scolarité centrale au 1<sup>er</sup>/09/2010. 2 emplois contractuels sur budget Etat (mi-temps) et 4 emplois contractuels sur budget propre (1 mi-temps, 1 à 70% et 2 temps plein) ont été affectés à l'IUT au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (Cf. tableaux 17 et 18). Suite à la mise en place de l'outil SIFAC, la Présidence de l'Université a mis à la disposition des composantes, des contractuels sur support pérenne pour les services financiers. L'IUT a disposé d'un poste à temps complet du 01/10/2009 au 31/08/2010. Au regard de la charge de travail qui a diminué, l'IUT en accord avec la Présidence de l'Université a rendu un ½ poste. L'IUT ne dispose donc plus que d'un ½ poste sur support pérenne depuis le 01/09/2010 pour sa plate-forme financière.

**Tableau 16 : Emplois BIATSS au 1<sup>er</sup> janvier 2011**

Catégorie	ITRF	ASU	Total
A	5	1	6
B	11	5	16
C	20	6	26
Total	36	12	48

Sources : HARPEGE et Bilan Social

**Tableau 17 : Emplois contractuels sur budget Etat en 2011**

Qualité	Nb	Durée effective	Type de contrat	Observations
Secrétaire	0.5	10 mois	CDD	Sur CPA
Aide laboratoire	0.5	10 mois	CDD	Sur Rompus de Tps partiel

**Tableau 18 : Emplois contractuels sur budget Propre en 2011**

Qualité	Nb	Durée effective	Type de contrat	Observations
Secrétaire	1	12 mois	CDD	LP TC
Secrétaire	0.5	12 mois	CDD	Service financier <b>(DAF)</b>
Secrétaire	1	12 mois	CDD	Scolarité générale
Secrétaire	0.7	12 mois	CDD	LP GB

Du point de vue des personnels BIATSS (cf. tableau 19), l'IUT compte au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ; 47 emplois, dont 6, de catégorie A (12.76%), 16 de catégorie B (34.04%) et 25 de catégorie C (53.20%). Le nombre de personnels ITRF est de 35 (74.47%) et de personnels relevant de l'AENES de 12 (25.53%). 1 emploi contractuel sur budget Etat (temps complet) et 5 emplois contractuels sur budget Université et budget propre IUT (1 mi-temps sur budget Université, 1 à 80% sur budget IUT et 3 temps pleins, dont, 2 sur budget Université et 1 sur budget IUT) sont affectés à l'IUT au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (cf. tableaux 20 et 21). Suite à la mise en place de l'outil SIFAC, la Présidence de l'Université a mis à la disposition des composantes, des contractuels sur support pérenne pour les services financiers. L'IUT dispose d'un ½ poste sur support pérenne depuis le 01/09/2010 pour sa plate-forme financière. Un personnel ITRF de catégorie C a obtenu une mutation externe au 1<sup>er</sup> octobre 2011. Cette mutation fait suite à une demande d'échange de poste de l'ENSAM avec l'Université. En accord avec l'Université, cet échange de poste ne bénéficiera pas à l'IUT ; il s'agit donc, d'un transfert de poste à l'Université.

**Tableau 19 : Emplois BIATSS au 1<sup>er</sup> janvier 2012**

Catégorie	ITRF	ASU	Total
A	5	1	6
B	11	5	16
C	19	6	25
Total	35	12	47

Sources : HARPEGE et Bilan Social

**Tableau 20 : Emplois contractuels sur budget Etat en 2012**

Qualité	Nb	Durée effective	Type de contrat	Observations
Aide laboratoire	1	10 mois	CDD	Sur Rompus de temps partiel

**Tableau 21 : Emplois contractuels sur budget Propre en 2012**

Qualité	Nb	Durée effective	Type de contrat	Observations
Secrétaire	1	12 mois	CDD	LP TC
Secrétaire	0.5	12 mois	CDD – support pérenne	Service financier <b>(DAF)</b>
Secrétaire	1	12 mois	CDD / <b>prêt support Univ.</b>	Scolarité générale
Secrétaire	1	12 mois	CDD – support pérenne	Scolarité générale
Secrétaire	0.8	12 mois	CDD	LP GB

Annexe 2a : Liste des emplois enseignants affectés à l'IUT en 2011/2012

Annexe 2b : Liste des emplois BIATSS affectés à l'IUT en 2011/2012

### 3.2. La charge d'enseignement

Les programmes pédagogiques nationaux (PPN) des DUT définissent les volumes horaires et les tailles des groupes (DUT secondaires : groupe TD = 26 étudiants et groupe TP = 13 étudiants – DUT tertiaires : groupe TD = 28 étudiants et groupe TP = 14 étudiants).

La charge d'enseignement entre 2010-2011 et 2011-2012 apparaît stable (cf. tableaux 22 et 23). Alors qu'une légère augmentation des heures complémentaires réalisées par les collègues de l'IUT peut être constatée, dans le même temps, le volume des heures effectuées par les vacataires extérieurs est plus faible. Environ 200h de plus sont assurées par des enseignants des autres composantes.

L'IUT doit veiller à une maîtrise stricte des dépenses en général et en particulier au niveau des heures d'enseignement. Les procédures mises en œuvre doivent garantir la réalisation effective des heures avant paiement.

**Tableau 22** : Charge réelle d'enseignement pour 2010-2011 et répartition des enseignements

		hTD	
Charge d'enseignement		54 688.35	
		hTD	%
Potentiel*		28 424.00	52.00%
Vacations ou HC	Enseignants de l'IUT	36 034.52	65.90%
	Enseignants des autres composantes	1 075.64	1.96%
	Vacataires extérieurs	17 370.44	31.76%
	Autres : BIATSS	207.75	0.38%
<b>Total</b>		<b>54 688.35</b>	

Sources : CHARPEGE

**Tableau 23** : Charge prévisionnelle d'enseignement pour 2011-2012 et répartition des enseignements

		hTD	
Charge d'enseignement		54 827.08	
		hTD	%
Potentiel*		28 242.00	51.51%
Vacations ou HC	Enseignants de l'IUT	36 633.45	66.82%
	Enseignants des autres composantes	1 327.08	2.42%
	Vacataires extérieurs	16 517.55	30.13%
	Autres : BIATSS	349.00	0.63%
<b>Total</b>		<b>54 827.08</b>	

Sources : CHARPEGE

- Le potentiel tient compte des décharges de service, congés pour maternité, etc...

### 3.3. Le patrimoine

L'IUT d'Angers a été ouvert en 1966, au moment de sa création. Les locaux ont été construits en 5 phases : 1966 (construction des bâtiments A, B, C et D), 1974 (construction du bâtiment E1 aujourd'hui détruit), 1991 (installation du hall d'accueil financé sur ressources propres), 1993 (construction du bâtiment E2 réhabilité en 2007), 2007/2008 (ouverture du nouveau bâtiment E à destination principalement du département Génie Biologique).

La mise en perspective des différentes formations proposées et des effectifs associés, avec les données figurant dans les tableaux 21 et 22 montre les points suivants :

- L'insuffisance de locaux à disposition par rapport aux besoins,
- L'inadaptation des locaux existants (cas du bâtiment C, notamment),
- La vétusté et la non-conformité de certains locaux.

La mise en construction du bâtiment F, la réhabilitation extérieure des bâtiments A, B et la restructuration du bâtiment C actés dans un contrat de Projets Etat Région (CPER) doivent permettre d'améliorer les conditions d'accueil des étudiants

et stagiaires, ainsi que des personnels, d'ici 2013 et 2014. A ce projet immobilier s'ajoute la restructuration extérieure du bâtiment D financée sur fonds propres (cadre PPI).

Après l'investissement du système de chauffage du site d'Angers (réseaux et chaufferie) réalisés entre 2009 et 2011, il restera la réalisation de la rénovation intérieure des bâtiments A, B et D pour que l'IUT bénéficie d'un campus aux normes et adapté à ses besoins. Malheureusement, pour l'heure, aucun financement n'est projeté pour ces dernières opérations.

Les tableaux 24 et 25 ci-après présentent respectivement le patrimoine alloué en 2011 et 2012.

**Tableau 24 : Patrimoine alloué en 2011**

Nom des bâtiments	SHON Formation	SHON Recherche	SHON Administration	Total
A			1 562	1 562
B	1 807		172	1 979
C	2 574	162	741	3 477
D	988		319	1 307
E	4 356	127	324	4 807
G	374		21	395
P1	130			130
P5				0
Antenne Cholet	3 036		454	3 490
<b>Total</b>	<b>13 265</b>	<b>289</b>	<b>3 593</b>	<b>17 147</b>

Sources : DPI

**Tableau 25 : Patrimoine alloué en 2012**

Nom des bâtiments	SHON Formation	SHON Recherche	SHON Administration	Total
A			1 562	1 562
B	1 807		172	1 979
C	2 574	162	741	3 477
D	988		319	1 307
E	4 356	127	324	4 807
P1	130			130
Antenne Cholet	3 036		454	3 490
<b>Total</b>	<b>12 891</b>	<b>289</b>	<b>3 572</b>	<b>16 752</b>

Sources : DPI

Le préfabriqué P5, fermé pour des raisons de sécurité en 2010 a été détruit au printemps 2012 et le hall principal (bâtiment G) a été détruit en juillet 2012 dans le cadre du projet immobilier.

Sources : DPI

### 3.4. Les ressources financières 2011 et 2012

Pour 2011, les ressources financières de l'IUT sont appréhendées à travers le budget primitif 2011 (cf. tableau 26). Alors que de façon générale les moyens supplémentaires attribués en 2010 aux composantes rentrent dans la base de calcul pour la construction du socle de la dotation aux composantes pour 2011, pour l'IUT un réajustement supplémentaire a été nécessaire. La note de cadrage 2010 prévoyait pour 2011 la redéfinition des relations financières avec l'IUT. En raison de l'abandon du fléchage des crédits. Cela a entraîné pour l'IUT, d'une part la perte de recettes des droits d'inscription et d'autre part une diminution des dépenses supportées auparavant par l'IUT et qui sont, comme pour les autres composantes, désormais centralisées (dépenses payées directement comme le chauffage, dépenses remboursées, reversement à l'université). La balance de ces dépenses étant en faveur de l'IUT, il convenait de prendre en compte ce transfert de charges et d'ajuster la dotation de l'IUT des économies ainsi réalisées (cf. Lettre de cadrage budget 2011). Par ailleurs, l'IUT s'est engagé à travers son PPI dans des projets de rénovation de ses équipements.

**Tableau 26 :** Budget primitif 2011, présentation des recettes de l'UB IUT par origine

Origine	Montant en €
<b>Subvention de l'Etat attribuée par l'université ou identifiées par l'Etat</b>	<b>40 000 €</b>
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	40 000 €
Autres ministères	
<b>Autres subventions et dotations</b>	<b>5 000 €</b>
Collectivités Locales	5 000 €
Union Européenne	
ANR	
Dotations	
Divers	
<b>Ressources propres</b>	<b>871 539 €</b>
Droits d'inscriptions	
Redevances sur prestations intellectuelles	
Contrats de recherche hors ANR	
Prestation de formation continue	464 945 €
Taxe d'apprentissage	172 111 €
Autres Prestations (Etudes et travaux, ventes de produits et services)	173 983 €
Divers	60 500 €
<b>TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement</b>	<b>916 539 €</b>
<b>RZ : Recettes ne donnant pas lieu à encaissement</b>	<b>1 454 780 €</b>
Recettes internes (virement, prestation internes) : Dotation UA	1 454 780 €
<b>Total général</b>	<b>2 371 319 €</b>

Sources : SIFAC – NABUCCO

Annexe 3 : Budget primitif de dépenses de 2011

Pour 2012, construit dans une optique de prudence, considérant les moyens financiers manquant à notre université du point de vue des recettes de fonctionnement et la signature en 2012 du nouveau contrat avec l'Etat, le budget primitif de l'université prévoyait de financer un certain pourcentage des dépenses, tout en s'engageant à assurer le complément par des ressources nouvelles et par un prélèvement sur fond de roulement quand les inconnues seraient levées. Au même titre que les autres composantes, une budgétisation initiale à 70% de la dotation 2011 avait été retenue dans la construction du budget primitif, soit une participation de l'Université d'Angers au budget 2012 de l'IUT d'Angers-Cholet d'un montant de 1 018 346€. La relation de confiance engagée avec notre université devait nous permettre d'envisager le complément nécessaire, courant du printemps 2012. Dans l'hypothèse où l'Etat ne tiendrait pas ses engagements et où des ressources moindres conduiraient à l'application d'une politique moins favorable, malgré les efforts de l'IUT à rationaliser les dépenses tout en recherchant de nouvelles ressources, le Conseil de l'IUT d'Angers-Cholet avait souhaité alerter l'Université d'Angers sur la difficulté de l'IUT à continuer d'assumer l'ensemble de ses activités par défaut de financement, et de fait, à assurer ses prestations envers les familles et les jeunes qui lui font confiance (texte de la motion votée en Conseil d'IUT du 18 octobre 2011). Au final, l'IUT d'Angers-Cholet a bénéficié d'une dotation complémentaire de 218 217€ (15% de 2011), portant la participation de l'université au budget de l'IUT à 1 236 563€ (cf. tableau 27).

**Tableau 27** : Budget primitif 2012, présentation des recettes de l'UB IUT par origine :

Origine	Montant en €
<b>Subvention de l'Etat attribuée par l'université ou identifiées par l'Etat</b>	<b>0 €</b>
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	0 €
Autres ministères	
<b>Autres subventions et dotations</b>	<b>0 €</b>
Collectivités Locales	
Union Européenne	
ANR	
Dotations	
Divers	
<b>Ressources propres</b>	<b>897 505 €</b>
Droits d'inscriptions	11 375 €
Redevances sur prestations intellectuelles	
Contrats de recherche hors ANR	
Prestation de formation continue	489 926 €
Taxe d'apprentissage	148 284 €
Autres Prestations (Etudes et travaux, ventes de produits et services) : LP DISTECH	171 898 €
Divers	76 022 €
<b>TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement</b>	<b>897 505 €</b>
<b>RZ : Recettes ne donnant pas lieu à encaissement</b>	<b>1 236 563 €</b>
Recettes internes (virement, prestation internes) : Dotation UA	1 236 563 €
<b>Total général</b>	<b>2 134 068 €</b>

Sources : SIFAC – NABUCO

D'un point de vue global, le total budget primitif est de **2 371 319 €** et **2 134 068 €** respectivement pour 2011 et 2012, et s'avère donc être en diminution. Tandis que la dotation en provenance de l'université représente dans le budget de l'IUT un poids décroissant de 2011 à 2012, les ressources liées à la taxe d'apprentissage sont envisagées avec un certain fléchissement. Au contraire les prestations de formation continue sont considérées en croissance et passent de 19,6% du budget 2011 à 22,9% du budget pour 2012.

## **D. Perspectives 2012-2013**

### **1. Evolution de l'activité**

#### **1.1. Actions de Formation**

Alors que l'objectif affiché du point de vue du plan quinquennal est 1780 étudiants pour l'IUT, celui-ci doit voir pour la période à venir une certaine stabilité de ses effectifs aux alentours de 1715 étudiants pour atteindre un équilibre entre les forces d'enseignements à disposition et le nombre d'heures à assurer. La fermeture de la LP RH se voit compensée par l'augmentation des effectifs à Yaoundé et l'ouverture d'une nouvelle LP métiers de la comptabilité - fiscalité. Et si en 2009-2010, l'IUT a vu ses effectifs atteindre le chiffre de 1750 étudiants, il est à noter que ce record semble constituer le maximum, compte tenu, non seulement du nombre d'enseignants, mais aussi des locaux à disposition. La fusion envisagée des LP MMI/QSE et Responsable de production en une seule : LP MIAB (Métiers des Industries Alimentaires et Biologiques) seraient donc en accord avec une stabilité des effectifs souhaitée, mais aussi avec les économies budgétaires envisagées.

Annexe 5 :

#### **1.2. Actions de Recherche et de Transfert de Technologie**

Dans l'objectif des recrutements d'enseignants-chercheurs dans les IUT de la région Pays de Loire, il a été projeté de constituer une « réserve » d'enseignants-chercheurs de l'IUT d'Angers déclarant souhaiter participer aux comités de sélection en vue des recrutements dans les autres IUT de la région.

Il est ici question de constituer un « vivier » régional, sous le contrôle de l'ARIUT auquel chaque responsable du recrutement des IUT pourra se référer pour faciliter, par ses propositions, la mise en place de ces divers comités de sélection. Actuellement, une vingtaine d'enseignants-chercheurs de l'IUT d'Angers se sont déclarés volontaires pour participer à cette action, autant dans le domaine du tertiaire que du secondaire. Il convient à présent, à travers l'ARIUT, de proposer cette action dans le cadre des IUT de la région Pays de Loire.

L'IUT d'Angers reste toujours très attentif à la pertinence des recrutements d'enseignants-chercheurs à l'IUT, notamment pour le volet recherche. Le conseil de la recherche de l'IUT, dans cet objectif, s'attache à établir une concertation pérenne avec les acteurs des laboratoires de recherche de l'université en liaison avec le conseil scientifique, tant au moment de la définition des postes que lors des procédures de recrutement.

Le conseil de la recherche de l'IUT s'engage toujours par ailleurs à soutenir les actions de recherche en aidant chaque enseignant-chercheur de l'IUT qui le sollicite pour mener à bien un projet (participation à un congrès, organisation d'une manifestation,.....).

En 2010, l'IUT d'Angers a organisé le CNRIUT. Cette manifestation a obtenu un grand succès, tant au niveau du taux de participation que de la qualité des interventions. Cette expérience positive encourage à mener de nouvelles actions pouvant valoriser la recherche.

## 2. Evolution sur la performance

Pour l'année universitaire 2012-2013, la contribution de l'IUT à la performance de l'Université s'appuie à la fois sur les objectifs définis dans le cadre du contrat quinquennal 2012-2016 et les indicateurs PAP de l'ETAT (cf. tableau 11 p.27) et des objectifs complémentaires émanant des constats partagés développés précédemment pour 2010-2012. Plus précisément, elle concerne les différents projets et cibles exposés ci-après :

### Du point de vue de la formation

- LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE PERMETTANT A L'UNIVERSITE D'AMELIORER L'INDICATEUR PORTANT SUR LA MESURE DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE
- L'AMELIORATION DU LIEN UNIVERSITE - ENTREPRISES
- L'AMELIORATION DE LA REUSSITE DANS LE GRADE DE LICENCE PAR LA MISE EN PLACE D' ACTIONS INTERNES ET DE PASSERELLES ELABOREES AVEC D'AUTRES COMPOSANTES DE L'UNIVERSITE

- La poursuite de l'intégration d'un nombre croissant de bacheliers technologiques dans les filières de DUT est un objectif fort, même si ces bacheliers ne candidatent pas nécessairement en nombre suffisant dans nos formations ou si le vivier potentiel n'est pas toujours à la hauteur de nos attentes. Il est envisagé d'aller au-delà de la cible visée pour atteindre un score moyen de 33% tout en améliorant encore leur taux de réussite en 2 ans et en 3 ans. De même, une expérimentation d'accueil avec soutien spécifique de bacheliers professionnels doit être conduite avec l'objectif de les intégrer parmi les inscrits en 1<sup>ère</sup> année avec mise en place d'une formation préalable.
- Une analyse précise des taux de passage de DUT1 en DUT2 doit être menée, ainsi que des taux d'abandon en DUT 1 afin d'améliorer encore le dispositif favorisant la réussite des étudiants en difficulté. La mise en place de passerelles avec les autres composantes doit devenir une réalité, notamment, à travers l'intégration de modules de professionnalisation en L2 en collaboration avec l'IUT, l'intégration de modules de différenciation en DUT et l'intégration d'étudiants en rupture de parcours en DUT.
- En l'état actuel, il ne s'agit pas tant de chercher à ouvrir des Licences nouvelles, mais au contraire, considérant l'évolution économique et les attentes aussi bien des jeunes et des entreprises d'accueil, de vérifier l'adéquation des formations avec les métiers visés et de réfléchir à leur adaptation, à leur transformation, voire à leur suppression et à leur remplacement. Ce qui suppose de continuer à nouer des relations sérieuses avec les milieux socio-économiques locaux dans les formations existantes et à réfléchir à de nouveaux projets co-construits répondant aux besoins réels de l'insertion.
- En matière d'offre de formation technologique et professionnelle des efforts supplémentaires sont envisagés quant à l'insertion professionnelle des diplômés. La mise en alternance des LP dans la mesure de l'adhésion des milieux professionnels peut y contribuer. L'objectif prévu est d'avoir une part d'inscrits en alternance en LP de 30 %. Parallèlement, l'amélioration de la réussite en LP passe par la mise en place d'actions internes complémentaires. Elles concernent l'accompagnement des étudiants et stagiaires. Le rôle des conseils de perfectionnement doit être très largement mis en avant.

### Du point de vue de la vie étudiante et de la formation

- AMELIORER LA VIE ETUDIANTE

- La participation des étudiants de l'IUT à la vie étudiante de l'université reste en-dessous des objectifs, sauf en ce qui concerne la fréquentation du SUAPS et même si les associations sises à l'IUT peuvent être qualifiées d'actives. Il y a sans aucun doute à améliorer cette situation, notamment, en ce qui concerne la participation de nos jeunes à la vie et aux activités culturelles, aussi bien avec les structures de l'université qu'en interne à l'IUT. Leur représentation obligatoire dans les conseils de perfectionnement des LP peut aussi contribuer à améliorer ce point.
- Les travaux engagés à l'IUT doivent par ailleurs transformer positivement leurs conditions de vie à travers la création de salles de travail, d'un foyer et de patios qui leur seront attribués. Toutes choses qui leur font cruellement défaut encore aujourd'hui.

➤ LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE, DES ACTIONS QUALIFIANTES ET DU FORMAT DE L'ALTERNANCE DANS LES LICENCES PROFESSIONNELLES

- Le développement de la formation tout au long de la vie reste un objectif important pour l'IUT d'Angers. Il passe par l'augmentation du nombre de diplômés en formation continue, le développement de formations qualifiantes au moyen de la promotion du catalogue de formation continue (conjoint au CUFCO), ainsi que par une prospection plus forte du monde économique et professionnel et une réflexion approfondie, notamment, en ce qui concerne l'apport potentiel de l'IUT dans les domaines industriels et techniques, à travers des modules spécifiques.
- Le développement de la formation continue passe également par l'augmentation significative des contrats de professionnalisation. C'est pourquoi, l'IUT a demandé le passage en mode alterné de toutes ses licences professionnelles (sauf cas très particuliers, par exemple le cas de la licence administration des entreprises culturelles).
- Le développement de l'apprentissage a également été retenu afin de développer l'alternance. Deux nouveaux dossiers de LP ont été déposés pour une ouverture en 2013 (LP Agriculture Biologique et LP Réseaux et Télécommunication).
- Il est prévu que le pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés soit de 4% et que le pourcentage d'heures stagiaires en formation qualifiante par rapport au nombre total d'heures stagiaires soit de 5%.

➤ LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE INTERNATIONALE (accueil d'étudiants étrangers, mobilité en stage professionnel)

- L'activité internationale doit être intensifiée plus particulièrement au niveau des LP de manière à se rapprocher de l'objectif de 3% des diplômés de LP ayant obtenu des ECTS à l'étranger et de l'objectif de 3% d'étudiants étrangers inscrits en LP. On peut noter cependant, la difficulté d'atteindre ces objectifs compte tenu de l'ancrage local et territorial de ces formations.
- Des efforts doivent être fournis pour remplacer le DUETI et développer une formule qui puisse apporter des avantages comparables à nos jeunes. De la même façon, un réel effort de prospection devra être mené aussi bien pour développer les délocalisations et les accords de double-diplômes.
- En ce sens le rôle de la commission relations internationales devra être intensifié.

## Du point de vue de la recherche

### ➤ LA CONTRIBUTION A LA PERFORMANCE RECHERCHE DE L'UNIVERSITE

- L'IUT doit donner une place plus importante à la recherche dans le cadre de l'Université d'Angers. En cohérence avec la politique scientifique de l'Université d'Angers, le nombre d'enseignants-chercheurs publiant doit être plus important, tandis que l'on doit développer et faire reconnaître ou positionner les actions de transferts de technologie.

## Du point de vue du pilotage

### ➤ L'AMELIORATION DU PATRIMOINE/LA BONNE GESTION DES SALLES

- Du point de vue de l'amélioration du patrimoine, et donc, des conditions de vie et de travail des étudiants et des personnels, comme il a été dit précédemment, il convient d'attendre la construction du nouveau bâtiment F fin 2013 et la réhabilitation des bâtiments A, B et C.
- Parallèlement, la bonne gestion des salles et de leur utilisation reste un objectif important. Pour faire face à l'indisponibilité des salles en période de travaux, de nouvelles règles d'attribution ont été définies telles que l'homogénéité de la durée des cours, une amplitude horaire élargie, le commencement des cours à la même heure et la libération des cours pour les départements concernés à des jours différents, ...
- Enfin, la question de la sous utilisation des salles banalisées sur le site IUT de Cholet doit être posée.

### ➤ LA MAITRISE DE LA GESTION INTERNE/L'ACCROISSEMENT DES RESSOURCES PROPRES

- Parmi les objectifs assignés figure en première position la nécessité d'une gestion maîtrisée des comptes, de l'application stricte du plan d'économies budgétaires voté en conseil d'IUT de juin 2012. Il est envisagé pour le budget 2014 d'appliquer un coefficient d'attribution (corollaire du taux de réalisation) sur les seules maquettes habilitées sans déclaratif des départements avec continuation de la mise à plat des valorisations horaires des projets tuteurés, des suivis de mémoires et de stages, des conditions de remboursement des frais de déplacements, de l'appel à des vacataires professionnels hors Maine et Loire et départements limitrophes, de l'appel à des vacataires fonctionnaires et/ou non fonctionnaires. Ces aspects doivent contribuer à circonscrire sensiblement les coûts associés aux différentes formations, dont, plus particulièrement, les Licences Professionnelles.
- Le dynamisme de l'IUT doit pouvoir aussi être vérifié à l'aune de ses ressources propres et de sa capacité à optimiser ses coûts de gestion et de fonctionnement. Il importe de continuer d'agir, par une politique active, sur les montants de la taxe d'apprentissage obtenus. Le rôle de la formation continue à travers ses filières en alternance doit être accentué afin d'aboutir à une adaptation de la quasi-totalité des LP au format de l'alternance, tout en s'ouvrant à l'apprentissage par des demandes construites et rationalisées.

La réalisation de ces objectifs reste conditionnée, notamment, par les moyens à disposition.

### **3. Moyens 2013**

#### **3.1 Le patrimoine**

Dans le cadre du CPER précédemment cité et la restructuration du bâtiment D engagée en 2013, le patrimoine alloué à l'IUT à partir de 2014 revêtira une image digne de ses personnels et étudiants. De grande envergure, la réalisation de ces travaux nécessitera sur une période de 2 à 3 ans, des efforts de mutualisation de locaux et aussi de moyens avec les UFR voisines, la faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines et la Faculté de Sciences (mise à disposition de salles banalisées, d'amphithéâtres voire d'espaces de stockage).

Si le projet immobilier prévoit une augmentation de superficie de l'ordre 2200 m<sup>2</sup>, celle-ci est essentiellement dédiée au département Génie Electrique (Bâtiment F de 2 174 m). La restructuration du bâtiment C sera elle consacrée à un pôle de vie étudiante inexistant aujourd'hui, ainsi qu'à l'aménagement de salles pédagogiques consacrées surtout aux départements du secteur tertiaire (TC et GEA).

#### **3.2 Les ressources humaines**

##### **3.2.1. Posture initiale**

En tant que Composante de l'Université d'Angers, l'IUT d'Angers-Cholet inscrit nécessairement sa politique d'emplois et les choix de ses personnels dans les orientations de l'Université et dans le respect de ses procédures, tout en conservant ses spécificités et son identité propre lui conférant une position particulière dans les dispositifs de la professionnalisation de ses étudiants et stagiaires.

Tout en restant régi par l'article L. 713.9 (avec prise en charge totale ou partielle de missions dévolues aux services centraux pour les autres composantes : gestion financière, gestion des personnels, maintenance de 1<sup>er</sup> niveau), l'IUT entend œuvrer de façon explicite et intelligente avec l'Université, notamment en s'impliquant dans les procédures GPEEC, dans la gestion des recrutements de ses personnels (constitution conjointe des Comités de Sélection avec les présidents des Comités Consultatifs : présence d'enseignants de l'IUT et validation des membres, mise en œuvre des Commissions Mixtes pour ce qui a trait aux enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, aux ATER et aux PAST, ...).

##### **3.2.2. Les difficultés à traiter**

Créé en 1966, l'IUT d'Angers-Cholet bénéficie d'une expérience importante en sa charge de professionnalisation et d'accueil de quelque 1700 étudiants en 2012-2013. Mais si son développement d'effectifs s'est fait de façon importante ces dernières années, les structures d'appui n'ont pas suffisamment évolué en conséquence. La lourdeur de la charge d'activité à couvrir, due aux effectifs importants, aux tâches administratives, techniques et pédagogiques associées (le traitement des dossiers de candidature : environ 10 000 au printemps 2012, les tâches multiples liées à la gestion des enseignements, à la mise en place et à la préparation de TP dans les formations du secteur secondaire, les suivis de projets tuteurés, les suivis de stages, les suivis de Projets Professionnels Personnalisés) conjugué au renouvellement des personnels (nombreux départs en retraite), doit amener à prendre toute la mesure des bouleversements à continuer d'intégrer et des transformations à poursuivre.

Depuis plusieurs années, une question essentielle se profile avec les départs en retraite, d'enseignants-chercheurs et d'enseignants. Ces départs doivent être l'occasion d'une réflexion approfondie en interne, et plus particulièrement dans les départements, consistant à définir ou à redéfinir les contours de postes à travers une analyse des besoins effectifs des départements et de l'IUT. Les choix définitifs en ce qui concerne la campagne 2013 s'inscrivent dans une gestion globale des emplois au niveau de l'IUT et la possibilité de redéploiements de postes entre les différents départements constitutifs de l'IUT. La volonté de l'IUT est de donner toute leur place aux différentes instances en interne, tant du point de vue de la destination des postes que des profils et contenus associés (pédagogiques et recherche pour les enseignants-chercheurs / pédagogiques pour les enseignants du second degré / administratives et techniques pour les personnels BIATSS) : Conseil de Direction, Conseil de la Recherche, Commission BIATSS, Conseils de Département, Assemblées Générales de département et Conseil de l'IUT. Les années à venir doivent être celles de la continuation de la systématisation des relations avec les directeurs de laboratoires en lien avec l'IUT et avec le Conseil Scientifique, du rôle du Conseil de la Recherche et de la Commission BIATSS.

Tout en conservant la parité entre enseignants-chercheurs et enseignants du second degré (mixage traduisant la richesse des IUT en général), l'IUT doit s'attacher à respecter l'équilibre des taux d'encadrement entre les départements. Compte tenu des départs en retraite et, en corollaire, de responsables de filières, le recrutement d'enseignants doit autant que possible prendre en compte la prise de responsabilités futures et l'acceptation de charges administratives connexes. L'IUT doit veiller à l'intervention minimale de vacataires professionnels, à savoir, 20% en DUT et 30% en LP (et non de vacataires enseignants issus de lycées) sauf dans le cas de partenariat sous convention. Le choix de

vacataires au-delà du Maine et Loire doit se faire en considération de leur apport spécifique et de l'absence de compétences du même type en local.

### 3.2.3. Des outils en développement régulier

Pour une bonne compréhension de la situation, et en premiers pas d'une réorganisation plus large réalisée au fur et à mesure des vagues de départ en retraite, plusieurs outils de pilotage ont été développés dès 2009 et sont en adaptation constante, considérant les nouveaux besoins.

Tout d'abord, deux types de tableaux de bord (support à la discussion sur le devenir des postes), l'un concernant les enseignants, l'autre concernant les personnels BIATSS permettent une vision globale de l'état des postes, de leur évolution et des solutions à envisager pour le futur. De façon complémentaire, deux organigrammes permettent de visualiser les fonctions et les liens hiérarchiques à l'intérieur de l'IUT.

Ces outils doivent être encore complétés par un jeu de tableaux fruits d'extractions issues des tableaux d'évaluation ministériels (évolution des effectifs, ratios, suivis de cohortes, ...).

Une nouvelle structuration de l'IUT donnant lieu à création d'un nouvel organigramme, avec redéfinition des attributions du directeur adjoint est envisagée d'ici cette fin d'année 2012.

### 3.2.4. Emplois 2013

L'IUT comptera au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ; 109 emplois d'enseignants. Les enseignants du supérieur représenteront 45% de l'effectif, les enseignants du second degré 45% et les non permanents 10% (cf. tableau 28).

**Tableau 28** : Emplois d'enseignants au 1<sup>er</sup> janvier 2013  
(les supports vacants sont comptabilisés dans le tableau)

Catégorie	Emplois	Potentiel
PR	7	1344
MCF	42	8064
Total EC	49	9048
PRAG	33	12672
PRCE	15	5760
ENSAM	1	384
PLP	0	0
Total 2 degré	49	18816
PAST	4	384
ATER	2	384
Moniteurs	4	256
Lecteur	1	200
Maîtres de langue	0	0
Total non-permanents	11	1224
Total	109	29088

Sources : HARPEGE

Le tableau 29 ci-après recense les emplois contractuels sur budget Etat 2013.

**Tableau 29 : Emplois enseignants contractuels sur budget Etat en 2013**

Qualité	Nb	Durée effective	Type de contrat	Observations
Enseignant en mathématiques	0.5	12 mois	CDD sur support 1300PRG0222	Disponibilité du titulaire depuis le 1 <sup>er</sup> /09/2012 pour 3 ans
Enseignant en communication	0.5	12 mois	CDD sur support 1300PRG0222	Disponibilité du titulaire depuis le 1 <sup>er</sup> /09/2012 pour 3 ans
Enseignant en biologie	1	12 mois	CDD sur support 1500PRG0583	Recrutement d'un PRAG pour la rentrée 2013
Enseignante en anglais	0.5	12 mois	CDD sur support 0422PRG0094	Recrutement d'un PRAG pour la rentrée 2013
Enseignant en informatique	0.5	12 mois	CDD sur support 0422PRG0094	Recrutement d'un PRAG pour la rentrée 2013
Enseignante en biologie	/	CDI	CDI	52.75 h EQTD

Du point de vue des personnels BIATSS, la répartition s'organisera au 1<sup>er</sup> janvier 2013 selon les éléments contenus dans les tableaux 30, 31 et 32.

Si une réflexion importante quant à l'optimisation des postes BIATSS a été menée depuis 2008, notamment dans la vue d'une réorganisation des services administratifs et techniques, celle-ci doit être continuée et amplifiée à l'aune des vagues de départs en retraite envisagés et des choix politiques opérés.

**Tableau 30 : Emplois BIATSS au 1<sup>er</sup> janvier 2013**  
(les supports vacants sont comptabilisés dans le tableau)

Catégorie	ITRF	AENES	Total
A	5	1	6
B	13	5	18
C	17	6	23
Total	35	12	47

Sources : HARPEGE

**Tableau 31 : Emplois contractuels sur budget Etat en 2013**

Qualité	Nb	Durée effective	Type de contrat	Observations
Agent administratif	0.5	12 mois	CDD sur support de poste 07493V	Scolarité centrale
Agent administratif	0.5	12 mois	CDD sur support de poste 07493V	Antenne financière
Secrétaire	1	12 mois	CDD sur support de poste 60281Y	Scolarité centrale
Agent technique	1	12 mois	CDD sur support de poste 37826R	Atelier général

**Tableau 32 : Emplois contractuels sur budget Propre en 2013**

Qualité	Nb	Durée effective	Type de contrat	Observations
Secrétaire	1	12 mois	CDD	Prêt support de poste 07483J à la DHR depuis septembre 2011
Agent administratif	0.8	12 mois	CDD	LP Génie Biologique
Agent administratif	1	12 mois	CDD	LP Techniques de Commercialisation

NB : le poste de secrétaire est comptabilisé dans le tableau 27 puisque l'IUT récupèrera le support de titulaire prêté à l'Université en septembre 2011 dès qu'un concours de catégorie B sera ouvert à la DRH.

Annexe 6a : Liste des emplois enseignants affectés à l'IUT en 2012-2013

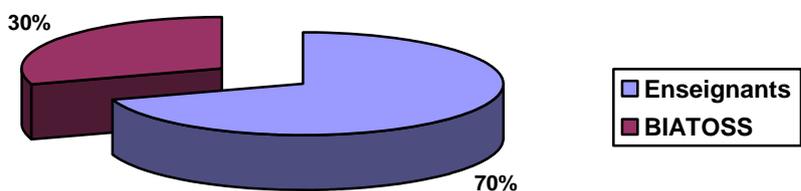
Annexe 6b : Liste des emplois BIATSS affectés à l'IUT en 2012-2013

### 3.2.5 Eléments d'analyse sur les ressources humaines

Les enseignants et enseignants-chercheurs (répartis selon des proportions proches) représentent 70% des personnels de l'IUT (cf. figure 5). On les retrouve majoritairement dans les catégories d'âges 45/49 ans et les 40/44 ans et 60 ans et plus (cf. figure 6). Le plus fort contingent est fourni par les MCF qui représentent 40% de l'effectif d'enseignants (cf. figure 7) ; viennent ensuite les PRAG pour environ 31% de l'effectif, les PRCE pour 14% et les PR pour 6 à 7 %. La répartition des emplois du supérieur entre PR et MCF est très déséquilibrée au profit des MCF (7 PR et 42 MCF).

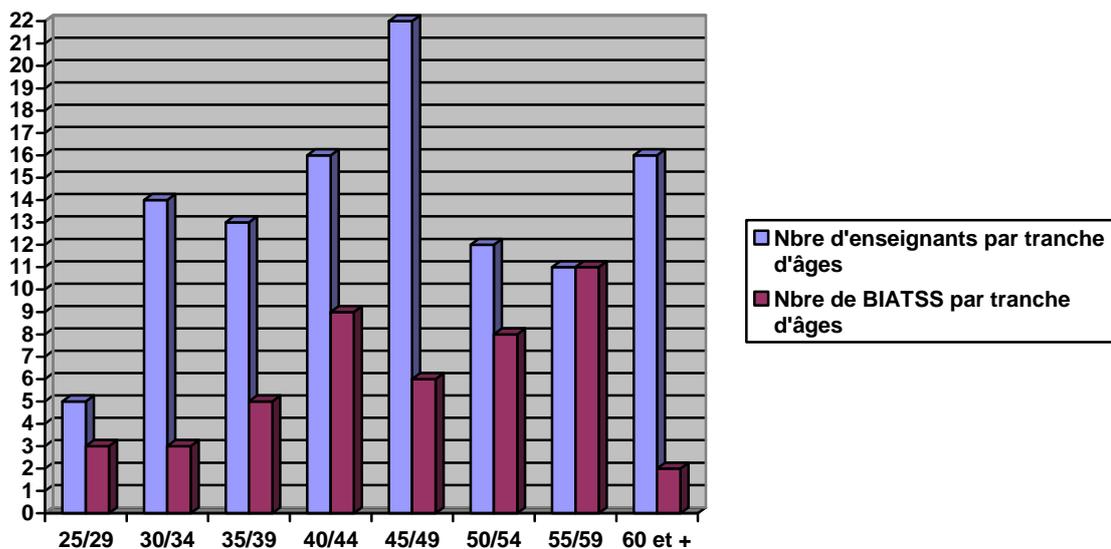
Les personnels BIATOSS représentent 30% des personnels (cf. figure 5). Ils se retrouvent majoritairement dans les catégories 55/59 ans ; les 40/45 ans viennent ensuite. Respectivement, 6 (13%), 18 (38%) et 23 (49%) d'entre eux relèvent des catégories A, B et C. Une réorganisation des services administratifs et techniques de l'IUT est menée depuis quelques années, permettant d'optimiser le fonctionnement et d'obtenir une bonne adéquation entre les capacités, les compétences et les fonctions, confirmée par les entretiens annuels d'activité.

Figure 5 : Postes globaux : part Enseignants / BIATSS (les contractuels sur ressources propres ne sont pas comptabilisés)



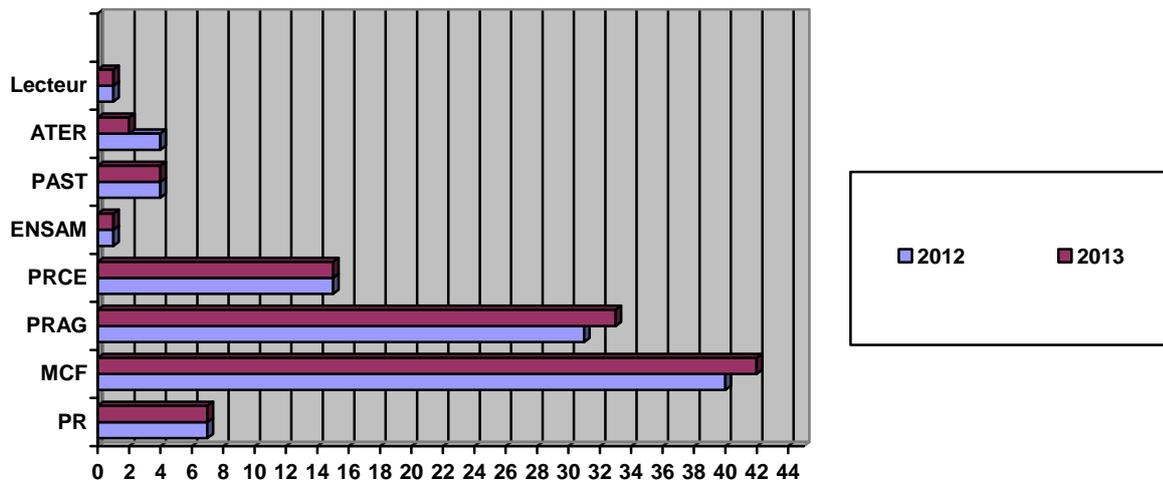
Sources : HARPEGE

Figure 6 : Pyramide des âges des enseignants et BIATSS (les contractuels sur ressources propres ne sont pas comptabilisés)



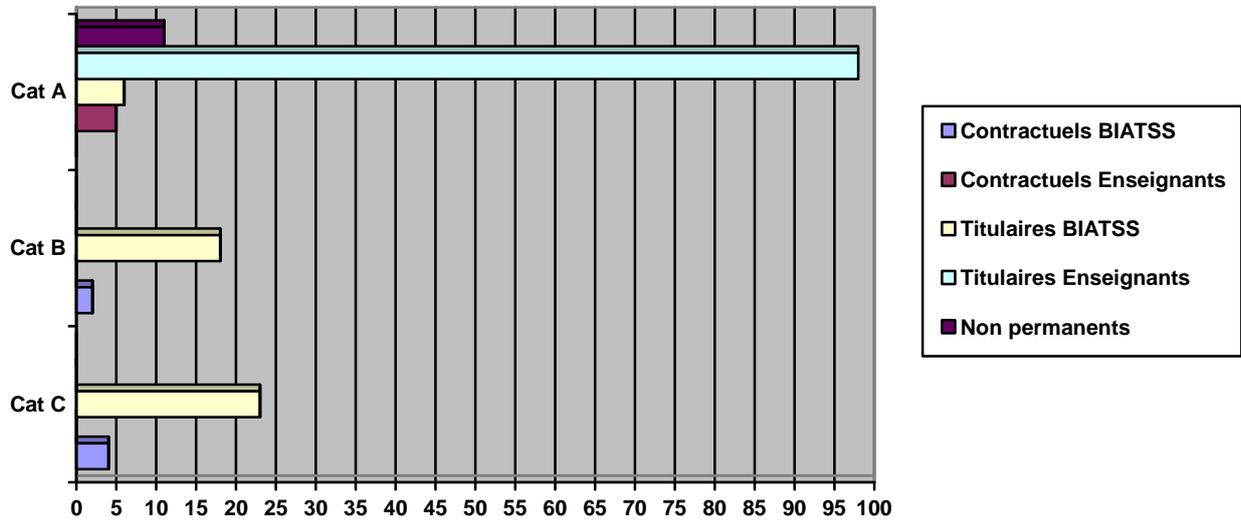
Sources : HARPEGE

Figure 7 : Répartition des enseignants



Sources : HARPEGE

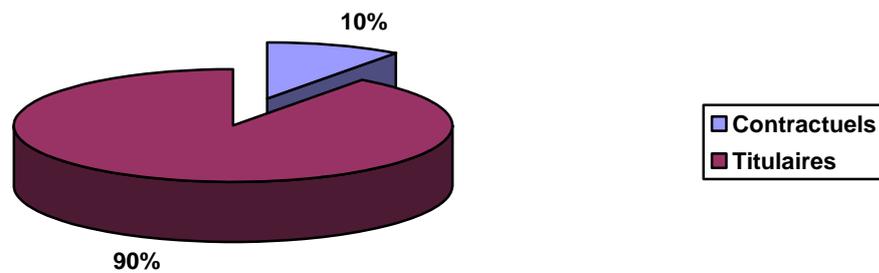
Figure 8 : Postes globaux 2013



Sources : HARPEGE

Les contractuels et non permanents représentent 10% de l'ensemble des personnels de l'IUT (cf. figure 9).

Figure 9: Postes globaux : part titulaires / contractuels



Sources : HARPEGE

### 3.3 Les moyens financiers 2013

La lettre de cadrage votée en Conseil d'Administration du 25 Septembre 2012 précise en son point 4- que chaque composante percevra un budget socle à 90% de la dotation de 2011 et qu'une dotation complémentaire pourra être attribuée sur projet si les recettes réelles sont supérieures à celles prévues. Pour ce qui concerne les autres ressources des composantes, les principes actuels sont reconduits (estimation des ressources propres, et mutualisation de 15% de la taxe d'apprentissage perçue). Les composantes sont libres de répartir leur dotation globale en fonctionnement, masse salariale et investissement.

Le budget primitif 2013 (cf. tableau 33) a donc été établi sur la base de 90% de la participation 2011 de l'université, tout en intégrant une hausse de la taxe d'apprentissage (déduction faites des 15% de prélèvement opéré par l'université), et en prélevant un volume de 50% des recettes de la formation continue de l'IUT, à savoir 45% redistribués au sein de l'IUT entre les différents départements et 5% à destination du service de formation continue de l'université.

**Tableau 33 : Budget primitif 2013, présentation des recettes de l'UB IUT par origine :**

Origine	Montant en €
<b>Subvention de l'Etat attribuée par l'université ou identifiées par l'Etat</b>	<b>0 €</b>
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	0 €
Autres ministères	
<b>Autres subventions et dotations</b>	<b>10 200 €</b>
Collectivités Locales	10 200 €
Union Européenne	
ANR	
Dotations	
Divers	
<b>Ressources propres</b>	<b>1 043 894 €</b>
Droits d'inscriptions	8 650 €
Redevances sur prestations intellectuelles	
Contrats de recherche hors ANR	
Prestation de formation continue	581 910 €
Taxe d'apprentissage	210 301 €
Autres Prestations (Etudes et travaux, ventes de produits et services) : LP DISTECH + BAEMOVA	193 975 €
Divers	49 058 €
<b>TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement</b>	<b>1 054 894 €</b>
<b>RZ : Recettes ne donnant pas lieu à encaissement</b>	<b>1 309 302 €</b>
Recettes internes (virement, prestation internes) : Dotation UA	1 309 302 €
<b>Total général</b>	<b>2 363 396 €</b>

Sources : SIFAC – NABUCO

Annexe 7 : Budget primitif de dépenses de 2013

### **3.4 Plan d'économies budgétaires**

Considérant les nouvelles exigences financière le plan d'économies budgétaires/ressources nouvelles décliné ci-après à été voté en conseil de l'IUT du 12 Juin 2012.

#### **Réalisation des maquettes pédagogiques**

- Financer un pourcentage de 93% des PPN des DUT
- Mutualiser certains enseignements en DUT et LP quand cela est possible
- Financer les heures CM au tarif TD pour des effectifs de LP inférieurs à 30 étudiants (Sauf cas de formations LP en alternance)

#### **Développement de la formation continue**

- Transformer la totalité des LP au format alterné : contrats de professionnalisation (Fonction de l'adhésion des milieux professionnels)
- Engager une réflexion sur la tarification des LP en contrats de professionnalisation

#### **Développement de l'apprentissage**

- Chaque année, pour les LP existantes, proposer au moins deux demandes d'ouverture à l'apprentissage, et pour les DUT, une demande pour au moins un groupe
- Pour les formations en apprentissage, assurer le financement des secrétariats concernés sur le budget apprentissage afférent

#### **Personnels enseignants/vacataires**

- Pour chaque enseignant en poste à l'IUT, réaliser son service statutaire à l'IUT

#### **Frais de mission**

##### ***Visites de stages***

- Regrouper les visites de stage, géographiquement et entre formations
- Rembourser les trajets de visites de stage dans un rayon maximum de 100km (Sauf cas de formations en alternance et regroupements de visites)
- Maintenir le remboursement sur les bases actuelles (selon les moyens empruntés, tarif kilométrique, SNCF seconde classe)

##### ***Déplacement des vacataires***

- Supprimer les frais de mission vacataires (non réglementaires) sauf cas de formations en alternance (contrats de professionnalisation et apprentissage) et site de Cholet
- Rembourser les frais de déplacement vacataires (Quand ils sont autorisés : cf. ci-avant) sur la base du tarif SNCF seconde classe dans la mesure où la destination est desservie par le train (Sinon application du tarif kilométrique)

### **Location des locaux**

- Appliquer un tarif de location précisément défini, selon la spécificité des salles, aux laboratoires hébergés à l'IUT et participation aux frais de fonctionnement
- Appliquer un tarif de location précisément défini, selon la spécificité des salles, à tout organisme extérieur à l'UA et utilisant nos locaux

### **Frais de réception**

- Engager à chaque fois que cela se présente une réflexion « repas » en comparant plateau-repas, buffet, restaurant et restauration à la Chambre des Métiers

### **Frais d'impression**

- Mettre en place 2 copieurs multifonctions au RDC et au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment A (le cas échéant, un 3<sup>ème</sup> dans le bâtiment E) avec réduction progressive du nombre d'imprimantes locales dans les départements.

### **Collecte de la taxe d'apprentissage**

- Remettre systématiquement lors des visites de stages la plaquette taxe d'apprentissage et mettre en avant son importance dans le financement des projets d'investissements
- Réaliser chaque année une demande sur projet à l'intention de la CCI afin d'obtenir un reversement de taxe d'apprentissage
- Négocier lors de la réalisation d'investissements, la restitution d'une fraction du montant dû, sous forme d'un versement de taxe d'apprentissage

### **Autres ressources à explorer**

- Utiliser le fonds A2I (Fonds Agir pour l'Insertion dans l'Industrie (fonds d'amorçage) : [www.fonds-a2i.fr](http://www.fonds-a2i.fr)) dans le cadre d'un financement de DU à destination des décrocheurs de l'enseignement supérieur, ...

### **3.5 Projets d'investissements**

Le tableau 34 récapitule les trois projets d'investissements en cours ou terminés, tandis que le tableau 35 reprend l'ensemble des demandes de financement d'équipements au titre de 2013.

**Tableau 34** : Projets pluriannuels d'investissement 2012-2014

Objet	Financement 2011	Solde reporté En 2012	Crédits complémentai res 2012	Réalisation 2012	Situation prévue fin 2012		
					Abandon du projet	Projet terminé	Projet poursuivi
1- Restructur ation  Bât D	464 840.00	797 307.00		Dépenses réalisées : 15 016.18€  Bon Cde Marché en cours : 69 965.91€			<b>X</b>

Objet	Financement 2012		Crédits complémentaires 2012	Réalisation 2012	Situation prévue fin 2012		
					Abandon du projet	Projet terminé	Projet poursuivi
2- Cholet Câblages	95 550.00			Dépenses réalisées : 56 587.79€			X
3- Nouveau Bât GEII	38 184.00			Bon Cde en cours : 4 116.42€  Dépenses réalisées : 38 184.00€		X	

Le PPI n°1 concerne la restructuration du Bâtiment D dont le projet est engagé depuis 2011 et alimenté en 2011 et 2012. Les études et la publicité ont été engagées en 2012 et les travaux sont prévus en 2013.

Le PPI n°2 porte sur des travaux effectués dans les locaux de Cholet et plus particulièrement, de mise en conformité électrique et la réparation de volets roulants. Le solde de 34 846 € sera utilisé en 2013 pour l'aménagement de locaux à poubelles à Angers et à Cholet ainsi que l'installation d'un rideau métallique de protection et d'une échelle à crinoline dans les locaux de Cholet.

Le PPI n°3 affecté à l'acquisition de mobilier pédagogique de TP pour le département GEII, a été intégralement réalisé en 2012.

Considérant l'incertitude concernant le solde de 2012 pour l'IUT aucun PPI supplémentaire ne sera proposé cette fin d'année 2012 en prévision de 2013. Toutefois, compte tenu des travaux en cours et des coûts/besoins associés et non financés à ce jour, il conviendrait pour 2014 de prévoir les deux PPI suivants :

PPI1 : Equipements bâtiments F et C (non financés par le CPER) pour 25 000€

PPI2 : Transferts d'équipements de l'actuel bâtiment C vers F et Evacuation des déchets pour 25 000€

Tableau 35 : Demandes de financement d'équipements au titre de 2013

DEPARTEMENTS	MONTANT DU PROJET	CONSEIL REGIONAL (50%)	COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION (20%)		Fonds Propres (10%)
			CONSEIL GENERAL 20%	Angers Loire Métropole 20% ou C.A.Choletais 20%	
<b>1- Génie Mécanique et Productique</b> Achat de maquettes pédagogiques et modernisation d'une machine de traction pour l'enseignement de la Mécanique, le Dimensionnement des Structures et la Science des Matériaux	43 606 €	21 803 €	8 721 €	8 721 €	4 361 €
<b>2- Génie Biologique</b> Equipement des laboratoires du département Génie Biologique	27 076,62 €	13 538,31 €	5 415,32 €	5 415,32 €	2 707,67 €
<b>3- Génie Electrique et Informatique Industrielle</b> Renouvellement du matériel de mesure	16 088,59 €	8 044,29 €	3 217,72 €	3 217,72 €	1 608,86 €
<b>4- Génie Electrique et Informatique Industrielle</b> Equipement en tablettes tactiles	5 901,24 €	2 950,62 €	1 180,25€	1 180,25 €	590,12 €
<b>5- Service Général</b> Rénovation et équipement de 2 salles informatiques	30 400,67 €	15 200,34 €	6 080,13 €	6 080,13 €	3 040,07€
	123 073,12 €	61 536,56 €	24 614,42 €	15893,42 € 8721€	12 307,72 €

+Fonctionnement CAC : 13000€  
8000€ : GMP 5000€ : Carrières Sociales

# E. Evaluation et suivi

## 1. Evaluation

Une analyse partagée de la situation reposant sur des indicateurs définis conjointement constituera le préalable à la négociation entre les parties du contrat suivant. L'évaluation sera dotée d'un volet qualitatif visant à s'assurer de la réalité du cadre d'autonomie consenti à l'IUT par l'université.

En outre, l'IUT réalisera son évaluation selon les modalités de la procédure ministérielle conçue pour mettre en évidence les points forts, les points faibles et les perspectives propres à l'institut et aux formations qu'il dispense. La situation de l'IUT ou de ses départements sera décrite suivant les objectifs stratégiques figurant dans le projet annuel de performance (PAP) en matière de formation, de recherche universitaire et de vie étudiante. Cette description s'accompagnera de données chiffrées et de tout élément d'éclairage sur les différents domaines abordés, en comparaison de la situation du début de contractualisation. Les objectifs stratégiques et les projets prioritaires de l'IUT pour la période du contrat quinquennal suivant seront présentés en fonctions des éléments précédents. Le dossier d'auto-évaluation, après validation par le conseil de l'IUT, sera présenté au CEVU et au Conseil d'Administration de l'université. Il sert de base à l'évaluation de l'institut qui sera réalisée dans le cadre de la commission consultative nationale des IUT en s'appuyant sur les travaux des commissions pédagogiques nationales pour ce qui concerne l'activité spécifique de chaque département. Les conclusions de ces évaluations enrichiront le CIPOM suivant.

En élargissant le champ des responsabilités des universités, la loi LRU leur impose en contrepartie des obligations nouvelles pour améliorer la qualité de leur gestion et permettre la certification de leurs comptes.

L'IUT appliquera les protocoles d'audit interne mis en place par l'université dans le cadre de la certification de ses comptes.

Pour sa part, l'IUT devra être en mesure de fournir une information complète et consolidée sur ses comptes.

## 2. Suivi du Contrat interne d'Objectifs et de Moyens

Un rapport synthétique d'avancement annuel accompagné d'un tableau de bord permettra son suivi et le cas échéant, la mise en œuvre d'actions correctives.

Ce rapport, après validation par le conseil de l'IUT puis le CA de l'université sera communiqué à la Commission Consultative Nationale et à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle.

## 3. Durée du Contrat interne d'Objectifs et de Moyens

Ce Contrat interne d'Objectifs et de Moyens 2012-2016 régissant les relations entre l'Université d'Angers et l'IUT d'Angers-Cholet, a été approuvé :

- par le Conseil de l'IUT du
- le Conseil d'Administration de l'université du

*Le contrat interne d'Objectifs et de Moyens rentrera en vigueur dès sa signature et prendra fin le 31/12/2016. Les révisions annuelles feront l'objet d'un avenant.*

A Angers, le :

Pour l'Université

Pour l'IUT

Le Président

Le Président

le Directeur

## **F. Les Annexes :**

### **2011-2012**

Annexe 1 : Liste des diplômes 2011-2012

Annexe 2a : Liste des emplois enseignants affectés à l'IUT en 2011/2012

Annexe 2b : Liste des emplois BIATSS affectés à l'IUT en 2011/2012

Annexe 3 : Budget primitif de dépenses de 2011

Annexe 4 : Budget primitif de dépenses de 2012

### **2012-2013**

Annexe 5 : Liste des diplômes 2012-2013

Annexe 6a : Liste des emplois enseignants affectés à l'IUT en 2012/2013

Annexe 6b : Liste des emplois BIATSS affectés à l'IUT en 2012/2013

Annexe 7 : Budget primitif de dépenses de 2013

Annexe 8 : Tableau de bord IUT

Annexe 9 : Fiches diplômes

	Intitulé	Année d'ouverture
<b>DUT secondaires</b>		
1	Génie Biologique : option Agronomie	1974
2	Génie Biologique : option Analyse Biologique et Biochimique	
3	Génie Biologique : option Industries Alimentaires et Biologiques	1992
4	Génie Electrique et Informatique Industrielle	1966
5	Génie Mécanique et Productique	1995
<b>LP secondaires</b>		
1	Agriculture biologique : Production, conseil, certification et commercialisation	2010
2	Agronomie : Traçabilité des filières, qualité des produits agricoles et valorisation <b>(fermeture à la rentrée 2010-2011)</b>	2008
3	Automatique et informatique industrielle : Maintenance des systèmes automatisés	2005
4	Automatisation et informatisation pour la traçabilité de systèmes de production <b>(fermeture à la rentrée 2010-2011)</b>	2002
5	Biotechnologies : Biologie analytique et expérimentale des micro-organismes du végétal et de l'animal	2008
6	Designer de produits agroalimentaires <b>(décision de non ouverture)</b>	2009
7	Electricité et électronique : Génie électrique pour le bâtiment	2009
8	Gestion de la production industrielle : Gestion et conception de projets industriels	2002
9	Industrie agro-alimentaire, alimentation : Responsable d'équipe en production pour les bio-industries	2009
10	Industrie agro-alimentaire, alimentation : Méthodes de management intégré. qualité/sécurité/environnement option agroalimentaires et biotechnologies	2001
11	Production industrielle : Ingénierie des machines spéciales	2009
12	Productions animales : Métiers du conseil en élevage	2007
13	Réseaux et télécommunication : Réseaux informatiques et industriels	2008
<b>DUT tertiaires</b>		
1	Carrières Sociales – option Assistance sociale	2007
2	Carrières Sociales – option Education spécialisée	2008
3	Gestion des Entreprises et des Administrations	1966
4	Techniques de Commercialisation	1991
<b>LP tertiaires</b>		
1	Achat	2008
2	Assurance banque finance : Métiers des la retraite et de la prévoyance	2004
3	Commerce-distribution : Management et gestion de rayon (DISTECH grandes surfaces)	2005
4	Gestion des ressources humaines : Gestion des emplois et des compétences	2006
5	Management des organisations : Management des entreprises agricoles	2005
6	Management des organisations : Management des entreprises culturelles	2004
7	Management des organisations : Management des PME/PMI	2005
	Management des organisations : Management des PME/PMI Délocalisation à Yaoundé au Cameroun	2011
<b>Autres diplômes</b>		
1	Diplôme Universitaire d'Etudes Technologiques Internationale	1998
2	DU Agent Commercial Bancassurance (accessible à des handicapés)	2008
3	Diplôme de Comptabilité et de Gestion	1995
4	Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion	2002
5	DUT GEA Formation Continue <b>(fermeture en décembre 2010)</b>	

	NOM et PRENOM
1	AMANTE HELENE
2	BARILLE REGIS
3	BATTAIS FRANCK
4	BECHADE CHRISTOPHE
5	BELYASMINE AHMED
6	BEN SLIMANE IKRAME (E. LAFAYE DE MICHEAUX)
7	BERNARD CATHERINE
8	BIZEUL DANIEL
9	BOURCERIE MARC
10	BOUSSEAU FREDERIC
11	BOUTERAON MARIE-THERESE
12	BOUVIER LYDIE
13	CALTABELLOTTA VINCENT
14	CAYZAC DANY
15	CHABANNE MARIE-PIERRE
16	CHAUVIN STEPHANE
17	CHIHK-MHAMED Sonia (N. ARNAUD)
18	CHOPIN ARLETTE
19	CIMON BERNARD
20	CLEDY JEAN-LUC
21	CLEMENT ALAIN
22	COTTET PIERRE-YVES
23	COURTHAUDON JEAN-LUC
24	COWLES JOHN
25	CROS STEPHANE
26	DARMON MARTHA
27	DAVIAUD NICOLAS
28	DE LUZY DE PELISSAC AGNES
29	DELAHAIE JULIEN
30	DELANOUE NICOLAS
31	DELEPINE SAMUEL
32	DUFFAR SYLVIE
33	EMIN-GUIBERT SANDRINE
34	FAGOT SOPHIE
35	FORTUN YANNICK
36	GAGNE SEVERINE
37	GALHARRET JEAN-MICHEL
38	GAUDIN FRANCOISE
39	GILLMANN LOUISA
40	GOUTAS NASR-EDDINE
41	GRAND EMMANUEL
42	GREVIN MICHAELA
43	GROMELLON ISABELLE
44	GUEGNARD FREDERIC
45	GUIGNARD JEAN-CLAUDE
46	GUILLET MICHEL
47	GUYOT ANTHONY
48	HETIER SAMUEL
49	HEURTEBIZE FREDERIC
50	HEURTIER ANNE
51	HOUANTI L'HOCINE (G. APPERE)
52	JAKUBOWICZ NATHALIE
53	JANVIER MICHEL
54	JOURDREN MORGANE
55	KOUMBA OLIVIER
56	LANDRY DAVID
57	LANGARD CHLOE
58	LARDOUX JACQUES
59	LEBUFFE STEPHANE
60	LE CORRONC EURIELL
61	LECLERCQ FREDERIQUE
62	LEDUC LIONEL
63	LEFORESTIER DIANE
64	LEGROS CHRISTIAN
65	LELIONNAIS HELENE
66	LEMOINE ELSA

67	LOIZEAU PIERRE-MARIE
68	LORIN VALERIE
69	LOSSEC MARIANNE
70	LUARD DIDIER
71	LUCIDARME PHILIPPE
72	MABILEAU FABIENNE
73	MAITREHEU YVONNICK
74	MALDONADO MARC
75	MANGEARD PATRICE
76	MAQUIGNON XAVIER
77	MAROLLEAU JEANIK
78	MEGNEAUD CHRISTINE
79	MEIGNEN YVES
80	MERCOLI SYLVAIN
81	MOREL JEAN-YVES
82	NEKKA HADJ
83	NUNEZ MAXIMILIEN
84	O'CONNOR MICHAEL
85	OLEJNIEZAK FREDERIC
86	ORAIN JACQUES
87	PECQUEUR JEAN-PIERRE
88	PERCHEPIED LAURE
89	PERRISSIN-FABERT DOMINIQUE
90	PERTHUE XAVIER
91	PEZERIL SYLVAIN
92	PICARD FRANCOISE
93	PONSON CELINE
94	POTEAT Rebekah
95	RAFFY-HIDEUX Peggy
96	ROJAS VARELA JULIO
97	ROUPNEL-FUENTES HERRERA Manuella
98	RULENCE DAVID
99	SAUNIER MONIQUE
10	SAVOURE LUDOVIC
10	SEHEDIC DELPHINE
10	SEYEUX JACKY
10	SIAUDEAU ANTHONY
10	SOHIER ISABELLE
10	SOULARD OLIVIER
10	SYLLA MAMADOU
10	TERRASSON EMMANUEL
10	THOMAS KARIMA
10	VAILLANT MICHEL
11	VALETTE LAURENT
11	VALETTE SEVERINE
11	WABLE STEPHANE

Les non permanents et contractuels figurent en rouge

	NOM et PRENOM
1	AUGERAUD LAETITIA
2	BAEHREL ERIC
3	BARBELIVIEN AGNES
4	BERNIER CHRISTIAN
5	BORAIN CHRISTINE
6	BREGEON BLANDINE
7	CHATON NICOLAS
8	CHESNEAU JACKIE
9	CHOTARD MARIE-LINE
10	DELALANDE CHRISTOPHE
11	DENECHOU GERALDINE
12	DIARD REGINE
13	GAVARD CLAUDINE
14	GHSALBERTI CHRISTINE
15	GIRAUD PASCAL
16	GOURICHON NELLY
17	GUILLAS FRANCOIS
18	GUILLOU SEVERINE
19	HINGANT NATHALIE
20	HUBERT FABIENNE
21	JOUSSEAUME LOUISE-MARIE
22	LAILLIAU CAROLINE
23	LEBLANC MARIE-CLAUDE
24	LEBRETON CAROLE
25	MANCEAU ARMELLE
26	MANTAULT SYLVIE
27	MARTIN-HEDREUL JOELLE
28	MULLARD MARIE-CLAIRE
29	MUNOZ DELPHINE
30	NICOLAS JEAN CHRISTOPHE
31	NIVASSE CAROLE
32	PAVIE CHRISTIAN
33	PERRAULT INGRID
34	PEYRATOUT SEVERINE
35	PILET BERNARD
36	PILORGE PAYEN NOELLE
37	POTTIER CHRISTIAN
38	RICHARDEAU JULIEN
39	ROISNARD SYLVIE
40	ROPARS MARYVONNE
41	ROUSSELET FABRICE
42	SAVERNIN CORINNE
43	SIMON JOEL
44	SOREL VALERIE
45	SOUBISE VERONIQUE
46	TOURTELIER NADINE
47	TOUSSAINT DANY
48	TOUSSAINT SAMY
49	TRACHE SAÏD
50	TROUSSIER GERALDINE
51	TULIK PASCAL
52	VIVET ANNE-CECILE

Source : HARPEGE

Les contractuels figurent en rouge

**Annexe 3 : Budget Primitif de dépenses de 2011**

Destination		Personnel en €	Fonct. en €	Invest. en €	Total en €
101	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 425 828 €	675 669 €	55 042 €	2 156 539 €
102	Formation initiale et continue de niveau master	70 900 €	17 100 €	4 000 €	92 000 €
103	Formation initiale et continue de niveau doctorat	-	-	-	0 €
105	Bibliothèques et documentation	-	-	-	0 €
106	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	-	-	-	0 €
107	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	-	-	-	0 €
108	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	-	-	-	0 €
109	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	-	-	-	0 €
110	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	-	-	-	0 €
111	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	-	-	-	0 €
112	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	-	-	-	0 €
113	Diffusion des savoirs et musées	-	-	-	0 €
114	Immobilier	0 €	66 000 €	0 €	66 000 €
115	Pilotage et animation du programme de l'établissement	0 €	56 780 €	0 €	56 780 €
		-	-	0 €	-
201	Aides directes	-	-	0 €	-
202	Aides indirectes	-	-	0 €	-
203	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	-	-	0 €	-
<b>TOTAL des dépenses donnant lieu à décaissement</b>		<b>1 496 728 €</b>	<b>815 549 €</b>	<b>59 042 €</b>	<b>2 371 319 €</b>
<b>DZ : Dépenses ne donnant pas lieu à décaissement</b>		-	-	-	0 €
<b>Total général</b>		<b>1 496 728 €</b>	<b>815 549 €</b>	<b>59 042 €</b>	<b>2 371 319 €</b>

Sources : SIFAC- NABUCCO

Personnel : compte 64 + compte 631 + compte 632 + compte 633

Fonctionnement : (compte 60 – compte 603) + compte 61 + compte 62 + compte 635 + compte 637 + compte 65 + compte 66 + compte 671 + compte 678

Investissement : compte 20 + compte 21 + débit du compte 23 - crédit du compte 23 + compte 26 + compte 27 + débit du compte 16 + débit du compte 17

Dépenses non décaissables « DZ » : compte 68 + compte 603 + prestations internes

**Annexe 4 : Budget Primitif de dépenses de 2012**

Destination		Personnel en €	Fonct. en €	Invest. en €	Total en €
101	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 358 638 €	559 390 €	35 659 €	1 953 687 €
102	Formation initiale et continue de niveau master	48 500 €	13 100 €	3 000 €	64 600 €
103	Formation initiale et continue de niveau doctorat	-	-	-	0 €
105	Bibliothèques et documentation	-	-	-	0 €
106	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	-	-	-	0 €
107	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	-	-	-	0 €
108	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	-	-	-	0 €
109	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	-	-	-	0 €
110	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	-	-	-	0 €
111	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	-	-	-	0 €
112	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	-	-	-	0 €
113	Diffusion des savoirs et musées	-	-	-	0 €
114	Immobilier	0 €	64 000 €	0 €	64 000 €
115	Pilotage et animation du programme de l'établissement	0 €	30 781 €	21 000 €	51 781 €
		-	-	-	0 €
201	Aides directes	-	-	-	0 €
202	Aides indirectes	-	-	-	0 €
203	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	-	-	-	0 €
<b>TOTAL des dépenses donnant lieu à décaissement</b>		<b>1 407 138 €</b>	<b>667 271 €</b>	<b>59 659 €</b>	<b>2 134 068 €</b>
<b>DZ : Dépenses ne donnant pas lieu à décaissement</b>		-	-	-	-
<b>Total général</b>		<b>1 407 138 €</b>	<b>667 271 €</b>	<b>59 659 €</b>	<b>2 134 068 €</b>

Sources : SIFAC - NABUCCO

Personnel : compte 64 + compte 631 + compte 632 + compte 633

Fonctionnement : (compte 60 – compte 603) + compte 61 + compte 62 + compte 635 + compte 637 + compte 65 + compte 66 + compte 671 +compte 678

Investissement : compte 20 + compte 21 + débit du compte 23 - crédit du compte 23 + compte 26 + compte 27 + débit du compte 16 + débit du compte 17

Dépenses non décaissables « DZ » : compte 68 + compte 603 + prestations internes

	<b>Intitulé</b>	<b>Année d'ouverture</b>
<b>DUT secondaires</b>		
1	Génie Biologique : option Agronomie	1974
2	Génie Biologique : option Analyse Biologique et Biochimique	
3	Génie Biologique : option Industries Alimentaires et Biologiques	1992
4	Génie Electrique et Informatique Industrielle	1966
5	Génie Mécanique et Productique	1995
<b>LP secondaires</b>		
1	Agriculture biologique : production, conseil, certification et commercialisation	2010
2	Automatique et informatique industrielle : maintenance des systèmes automatisés	2005
3	Biotechnologies : Biologie analytique et expérimentale des micro-organismes du végétal et de l'animal	2008
4	Electricité et électronique : Génie électrique pour le bâtiment	2009
5	Gestion de la production industrielle : Gestion et conception de projets industriels	2002
6	Industrie agro-alimentaire, alimentation : Responsable d'équipe en production pour les bio-industries	2008
7	Industrie agro-alimentaire, alimentation : Méthodes de management intégré. qualité/sécurité/environnement option agroalimentaires et biotechnologies	2001
8	Production industrielle : Ingénierie des machines spéciales renommée Conception et réalisation des machines spéciales	2009
9	Productions animales : métiers du conseil en élevage	2007
10	Réseaux et télécommunication : Réseaux informatiques et industriels renommée Réseaux informatiques et internet	2008
<b>DUT tertiaires</b>		
1	Carrières Sociales – option Assistance sociale	2007
2	Carrières Sociales – option Education Spécialisée	2008
3	Gestion des Entreprises et des Administrations	1966
4	Techniques de Commercialisation	1991
<b>LP tertiaires</b>		
1	Achat	2008
2	Assurance banque finance : Métiers des la retraite et de la prévoyance	2004
3	Commerce-distribution : Management et gestion de rayon renommée DistriSup management	2005
4	Gestion des ressources humaines : Gestion des emplois et des compétences (fermeture à la rentrée 2011-12)	2006
5	Management des organisations : Management des entreprises agricoles	2005
6	Management des organisations : Management des entreprises culturelles	2004
7	Management des organisations : Management des PME/PMI	2005
8	Management des organisations : Management des PME/PMI Délocalisation à Yaoundé au Cameroun	2011
9	Métiers de la comptabilité : Fiscalité	2012
<b>Autres diplômes</b>		
1	Diplôme Universitaire d'Etudes Technologiques Internationale	1998
2	DU Agent Commercial Bancassurance (accessible à des handicapés)	2008
3	Diplôme de Comptabilité et de Gestion	1995
4	Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion	2002

	NOM et PRENOM
1	AMANTE HELENE
2	BARILLE REGIS
3	BECHADE CHRISTOPHE
4	BELYASMINE AHMED
5	BEN SLIMANE IKRAME (N. ARNAUD)
6	BERNARD CATHERINE
7	BOURCERIE MARC
8	BOUSSEAU FREDERIC
9	BOUTERAON MARIE-THERESE
10	BOUVIER LYDIE
11	CALTABELLOTTA VINCENT
12	CAYZAC DANY
13	CHABANNE MARIE-PIERRE
14	CHAUVIN STEPHANE
15	CHOPIN ARLETTE
16	CIMON BERNARD
17	CLEDY JEAN-LUC
18	CLEMENT ALAIN
19	COTTET PIERRE-YVES
20	COURTHAUDON JEAN-LUC
21	COWLES JOHN
22	CROS STEPHANE
23	DARMON MARTHA
24	DAVIAUD NICOLAS
25	DE LUZY DE PELISSAC AGNES
26	DE NARDI FREDERIC
27	DELAHAIE JULIEN
28	DELANOUE NICOLAS
29	DELEPINE SAMUEL
30	DUFFAR SYLVIE
31	EGGOH COMLANVI JUDE
32	EMIN-GUIBERT SANDRINE
33	ENGUENG OBIANG REGIS
34	ESCALIER CECILE
35	FAGOT SOPHIE
36	FORTUN YANNICK
37	GAGNE SEVERINE
38	GALHARRET JEAN-MICHEL
39	GAYE OUMAR
40	GILLMANN LOUISA
41	GOUTAS NASR-EDDINE
42	GRAND EMMANUEL
43	GREVIN MICHAELA
44	GROMELLON ISABELLE
45	GUEGNARD FREDERIC
46	GUIGNARD JEAN-CLAUDE
47	GUILLET MICHEL
48	GUYOT ANTHONY
49	HEURTIER ANNE
50	IZNASNI WENDY
51	JAKUBOWICZ NATHALIE
52	JANVIER MICHEL
53	JOLIVE FRANCOISE
54	JOURDREN MORGANE
55	JUSSIEN-GUERET CHRISTELLE
56	KOUMBA OLIVIER
57	LANDRY DAVID
58	LANGCARD CHLOE
59	LARDOUX JACQUES
60	LE MENER LEO
61	LEBUFFE STEPHANE
62	LECLERCQ FREDERIQUE
63	LEDUC LIONEL
64	LEGRAND FRANCOIS
65	LEFORESTIER DIANE
66	LEGROS CHRISTIAN

67	LELIONNAIS HELENE
68	LEMOINE ELSA
69	LOIZEAU PIERRE-MARIE
70	LORIN VALERIE
71	LOSSEC MARIANNE
72	LUARD DIDIER
73	LUCIDARME PHILIPPE
74	MABILEAU FABIENNE
75	MAITREHEU YVONNICK
76	MALDONADO MARC
77	MANGEARD PATRICE
78	MAROLLEAU JEANIK
79	MEGNEAUD CHRISTINE
80	MEIGNEN YVES
81	MERCOLI SYLVAIN
82	MOREL JEAN-YVES
83	MURUATO CECILIA
84	NEKKA HADJ
85	NIEUL LUDOVIC
86	NUNEZ MAXIMILIEN
87	O'CONNOR MICHAEL
88	OLEJNIEZAK FREDERIC
89	PECQUEUR JEAN-PIERRE
90	PERCHEPIED LAURE
91	PERRISSIN-FABERT DOMINIQUE
92	PERTHUE XAVIER
93	PEZERIL SYLVAIN
94	PONSON CELINE
95	RAFFY-HIDEUX PEGGY
96	RENAUD PIERRE-CYRIL
97	ROJAS VARELA JULIO
98	ROUPNEL-FUENTES HERRERA Manuella
99	RULENCE DAVID
10	SANVOISIN ADRIEN
10	SAUNIER MONIQUE
10	SAVOURE LUDOVIC
10	SEHEDIC DELPHINE
10	SIAUDEAU ANTHONY
10	SOHIER ISABELLE
10	SOULARD OLIVIER
10	SYLLA MAMADOU
10	THOMAS KARIMA
10	VAILLANT MICHEL
11	VALETTE LAURENT
11	VALETTE SEVERINE
11	WABLE STEPHANE

Les non permanents et contractuels figurent en rouge

	NOM et PRENOM	CORPS/GRADE	N° EMPLOI
1	AUGERAUD LAETITIA	TEC RF CN	07491T
2	BAEHREL ERIC	TEC RF CS	53930V
3	BARBELIVIEN AGNES	TEC RF CN	0769V12TH02
4	BERNIER CHRISTIAN	ATRF 2	57619E
5	BORAIN CHRISTINE	TEC RF CN	73149K
6	BREGEON BLANDINE	TEC RF CS	11937A
7	BRIGANT CHARLOTTE	ATRF 2	53928T
8	CHATON NICOLAS	TEC RF CN	07488P
9	CHOSSIS MARIE-LOU	SAENS CN	02621Z
10	CHOTARD MARIE-LINE	ATRF 2	31549T
11	DELALANDE CHRISTOPHE	ASI RF	07485L
12	DENECHAU GERALDINE	TEC RF CN	50313N
13	DIARD REGINE	ADJENES P1	06824T
14	ELBERT VIRGINIE	CDD RF (+ 10 mois)	60281Y
15	GAVARD CLAUDINE	SAENS CS	50067W
16	GHISALBERTI CHRISTINE	Hors statut res. pr. IUT	/
17	GIRAUD PASCAL	ATRF 1	53929U
18	GUILLAS FRANCOIS	IGE 2C RF	32081W
19	GUILLOU SEVERINE	Hors statut res. pr. IUT	/
20	HINGANT NATHALIE	TEC RF CN	60269K
21	HUBERT FABIENNE	ADAENES	00962W
22	JOUSSEAUME LOUISE-MARIE	ATRF 2	54066T
23	LAILLIAU CAROLINE	TEC RF CN	0769V12TH01
24	LEBLANC MARIE-CLAUDE	ATRF 2	38412C
25	MANCEAU ARMELLE	SAENS CN	21125M
26	MANTAULT SYLVIE	ATRF 1	EX OEA12045
27	MULLARD MARIE-CLAIRE	ATRF 1	05201D
28	MUNOZ DELPHINE	ADJENES C1	06823S
29	NICOLAS JEAN CHRISTOPHE	SAENS CN	02374F
30	NIVESSE CAROLE	SAENS CN	02622A
31	PAVIE CHRISTIAN	ATRF 2	57609U
32	PEYRATOUT SEVERINE	TEC RF CN	76863X
33	PILET BERNARD	ADJENES P2	04890R
34	PILORGE PAYEN NOELLE	ADJENES P2	04889P
35	POTTIER CHRISTIAN	TEC RF CN	73150L
36	RICHARDEAU JULIEN	ASI RF	70573K
37	RIOU VALERIE	CDD RF (+ 10 mois)	07493V
38	ROGER SIGRID	Hors statut res. pr. UA	/
39	ROISNARD SYLVIE	ATRF 2	EX OEA12053
40	ROUSSELET FABRICE	ATRF P2	34022F
41	SAVERNIN CORINNE	ADJENES C1	07725X
42	/	CDD en cours de recrutement	37826R
43	SOREL VALERIE	ATRF P2	07486M
44	SOUBISE VERONIQUE	ATRF 1	31558C
45	TOURTELIER NADINE	ATRF 2	57618D
46	TOUSSAINT DANY	ASI RF	33041P
47	TOUSSAINT SAMY	ATRF P2	35062L
48	TRACHE SAÏD	ADJENES P2	07724W
49	TROUSSIER GERALDINE	ASI RF	72316E

Source : HARPEGE

Les contractuels sur supports vacants ou ressources propres figurent en rouge

**Annexe 7 : Budget Primitif de dépenses de 2013**

Destination		Personnel en €	Fonct. en €	Invest. en €	Total en €
101	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 594 590 €	510 623 €	17 500 €	2 122 713 €
102	Formation initiale et continue de niveau master	44 260 €	5 740 €	0 €	50 000 €
103	Formation initiale et continue de niveau doctorat	-	-	-	0 €
105	Bibliothèques et documentation	-	-	-	0 €
106	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	-	-	-	0 €
107	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	-	-	-	0 €
108	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	-	-	-	0 €
109	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	-	-	-	0 €
110	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	-	-	-	0 €
111	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	-	-	-	0 €
112	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	-	-	-	0 €
113	Diffusion des savoirs et musées	-	-	-	0 €
114	Immobilier	0 €	46 500 €	0 €	46 500 €
115	Pilotage et animation du programme de l'établissement	0 €	134 183 €	10 000 €	144 183 €
		-	-	-	0 €
201	Aides directes	-	-	-	0 €
202	Aides indirectes	-	-	-	0 €
203	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	-	-	-	0 €
<b>TOTAL des dépenses donnant lieu à décaissement</b>		<b>1 638 850 €</b>	<b>697 046 €</b>	<b>27 500 €</b>	<b>2 363 396 €</b>
<b>DZ : Dépenses ne donnant pas lieu à décaissement</b>		-	-	-	-
<b>Total général</b>		<b>1 638 850 €</b>	<b>697 046 €</b>	<b>27 500 €</b>	<b>2 363 396 €</b>

Sources : SIFAC - NABUCCO

Personnel : compte 64 + compte 631 + compte 632 + compte 633

Fonctionnement : (compte 60 – compte 603) + compte 61 + compte 62 + compte 635 + compte 637 + compte 65 + compte 66 + compte 671 + compte 678

Investissement : compte 20 + compte 21 + débit du compte 23 - crédit du compte 23 + compte 26 + compte 27 + débit du compte 16 + débit du compte 17

Dépenses non décaissables « DZ » : compte 68 + compte 603 + prestations internes

**Annexe 8 : Tableau de Bord IUT**

	Evaluation printemps 2010			Cible Quinquennal
<b>1-Formation initiale et continue</b>				
<b>1-1 Offre de formation et formation tout au long de la vie</b>				
<b>Programme 150-objectif 3 : « Maîtriser l'offre de formation »</b>				
<b>Nombre de groupes de TD et de LP par département</b>	<b>15/01 2010</b>	<b>15/01 2011</b>	<b>15/01/2012</b>	
Nombre de départements proposant au moins trois groupes de TD par année	4	4	3	4
Nombre de départements proposant au moins deux LP	5	5	5	6
<b>Adéquation de l'offre à la demande</b>	<b>Campagne 2009</b>	<b>Campagne 2010</b>	<b>Campagne 2011</b>	
Taux de pression en 1 <sup>ère</sup> année DUT <u>tertiaire</u> (dossiers/places)	14.97	13.23	18.15	
Taux de pression en 1 <sup>ère</sup> année DUT <u>secondaire</u> (dossiers/places)	9.96	8.15	11.07	
Taux de remplissage en 1 <sup>ère</sup> année DUT <u>tertiaire</u> (inscrits/places)	1.03	1.070	1.027	1.00
Taux de remplissage en 1 <sup>ère</sup> année DUT <u>secondaire</u> (inscrits/places)	0.89	0.813	0.9119	1.00
Taux de pression en LP <u>tertiaire</u> (dossiers/places)		8.19	8.43	
Taux de pression en LP <u>secondaire</u> (dossiers/places)		4.20	4.28	
Taux de remplissage en LP <u>tertiaire</u> (inscrits/places)		0.82	0.75	1.00
Taux de remplissage en LP <u>secondaire</u> (inscrits/places)		0.88	0.93	1.00
<b>Evolution des effectifs globaux étudiants</b>	<b>15/01 2010</b>	<b>15/01 2011</b>	<b>15/01/2012</b>	
Effectifs étudiants	1 766	1 733	1703	1 780
<b>1-2 Accueil</b>				
<b>Programme 150-objectif 2 : « Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation »</b>				
<b>Parcours des étudiants de DUT et LP</b>	<b>15/01 2010</b>	<b>15/01 2011</b>	<b>15/01/2012</b>	
Part des étudiants provenant des autres composantes de l'UA dans les inscrits en DUT		8.25%	2%	
Part des étudiants de L2 de l'UA dans les LP de l'IUT		2%	1.83%	
Part des étudiants de DUT de l'UA dans les LP de l'IUT			6.86%	
Part des étudiants de LP provenant de l'extérieur de l'UA		85.35%	91%	
<b>Réussite en DUT</b>	<b>Cohorte 09/2006</b>	<b>Cohorte 09/2007</b>	<b>Cohorte 09/2009</b>	
Taux de présence aux examens		95%	99.34%	
Taux de réussite des bacheliers généraux en 4, 5 ou 6 semestres	87.7%	86.85%	93.15%	90%
Taux de réussite des bacheliers technologiques en 4, 5 ou 6 semestres	80.6%	84.10%	85.5%	85%
Taux d'abandon en 1 <sup>ère</sup> année DUT	12.6%	6.20%	7.98%	< 10%
Proportion de non diplômés de DUT	14.2%	10.48%	9.37%	< 10%
<b>Réussite en LP</b>	<b>Cohorte 09/2008</b>	<b>Cohorte 09/2009</b>	<b>Cohorte 09/2011</b>	
Taux de réussite en LP	94.47%	94.72%	96.56%	95%

<b>1-3 Lien formation - emploi</b>				
<b>Programme 150-objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure »</b>				
<b>Insertion professionnelle en DUT</b>	<b>Diplômés 2007</b>	<b>Diplômés 2008</b>	<b>Diplômés 2009</b>	
Part des étudiants de DUT <u>tertiaires</u> en emploi à 30 mois (n'ayant pas poursuivi leurs études)	85.7%	83.92%	75%	90.0%
Part des étudiants de DUT <u>secondaires</u> en emploi à 30 mois (n'ayant pas poursuivi leurs études)	100.0%	75.71	94.4%	90.0%
<b>Insertion professionnelle en LP</b>	<b>Diplômés 2008</b>	<b>Diplômés 2009</b>	<b>Diplômés 2010</b>	
Part des étudiants de LP <u>tertiaire</u> en emploi à 30 mois			75%	
Part des étudiants de LP <u>secondaire</u> en emploi à 30 mois			79.59%	
<b>Professionnalisation des formations</b>			<b>2011-2012</b>	
Proportion d'heures assurées par des professionnels en DUT	9.1% à 41.4%	6.25 à 17.35%	16.84%	20% Min
Proportion d'heures assurées par des professionnels en LP		30 à 59%	46.33%	30% Min
Nombre d'étudiants passant une certification en langues	221 (2008-2009)	215	153	250
Nombre d'étudiants passant le C2I	428 (2008-2009)	436	520	450
<b>Enseignements au-delà du DUT</b>			<b>2011-2012</b>	
Part des enseignants de l'IUT enseignant en LP à l'IUT		43.35%	57.40%	
Part des enseignants de l'IUT contribuant à d'autres parcours de niveau L3 ou +			25.00%	
<b>Moyens informatiques et utilisation des TICE</b>			<b>2011-2012</b>	
Pourcentage d'équipements informatiques < ou = à 4 ans	60%	66%	60%	65%
Investissements informatiques annuels en euros			35 306€	50 000€ à 80 000€
Nombre d'espace « Moodle ouvert »	98	153	190	
Nombre d'enseignants de l'IUT à l'origine de la demande d'ouverture d'un espace sur Moodle ( <i>1 enseignant peut ouvrir plusieurs espaces</i> )	42	74	86	100
Nombre d'espaces Moodle actifs ( <i>avec au moins une ressource</i> )	73	112	131	
<b>Attractivité de l'IUT</b>	<b>15/01 2010</b>	<b>15/01 2011</b>	<b>15/01/2012</b>	
Part des nouveaux bacheliers technologiques parmi les entrants en DUT	30.3%	31.72%	30.35%	33%
Part des nouveaux bacheliers technologiques parmi les nouveaux bacheliers			35.61%	
Part des bacheliers technologiques parmi les inscrits			30.48%	
Part des nouveaux bacheliers technologiques <u>tertiaires</u> en DUT 1 provenant de l'académie de Nantes parmi les nouveaux bacheliers technologiques		82.4%	79.10%	
Part des nouveaux bacheliers technologiques <u>tertiaires</u> en DUT 1 hors académie de Nantes parmi les nouveaux bacheliers technologiques		17.6%	20.90%	
Part des nouveaux bacheliers technologiques <u>secondaires</u> en DUT 1 provenant de l'académie de Nantes parmi les nouveaux bacheliers technologiques		80%	80.52%	
Part des nouveaux bacheliers technologiques <u>secondaires</u> en DUT 1 hors de l'académie de		20%	19.48%	

Nantes parmi les nouveaux bacheliers technologiques				
<b>1-4 Formation tout au long de la vie</b>				
<b>Programme 150-objectif 4 : « Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie »</b>				
<b>Alternance et types de contrats</b>	<b>15/01/ 2010</b>	<b>15/01/2011</b>	<b>15/01/2012</b>	
Nombre de départements proposant au moins un groupe de DUT en contrats d'apprentissage	0	0	0	1
Nombre d'inscrits en contrats d'apprentissage en DUT	0	0	0	14 ?
Nombre de départements proposant au moins une LP entièrement en contrats de professionnalisation	2	2	2	3
Nombre de LP entièrement en contrats de professionnalisation		3	3	
Nombre d'inscrits en contrats de professionnalisation en LP		49	111	
Nombre de départements proposant au moins une LP en contrats d'apprentissage	1	1	2	2
Nombre de LP en contrats d'apprentissage	1	1	2	2
Nombre d'inscrits en contrats d'apprentissage en LP	23	28	31	50
<b>Formation continue</b>	<b>Cohorte 09/2006</b>	<b>Cohorte 09/2007</b>		
			<b>1<sup>ère</sup> + 2<sup>de</sup> session 2012</b>	
Part de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés	7.7%	8.7%	13.27%	10%
			<b>2011</b>	
Part d'heures stagiaires en formations qualifiantes par rapport au nombre total d'heures stagiaires en formation continue	0.15%	0.026%	0%	0.50%
<b>2- Recherche</b>				
<b>Programme 150-objectif 7 : « Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international »</b>				
<b>Publications des enseignants-chercheurs</b>			<b>2011-2012</b>	
Nombre d'enseignants-chercheurs publiant		36	32	
<b>Répartition des EC et C dans les structures de recherche</b>			<b>2011-2012</b>	
Nombre d'EC et C dans les unités A et A+		15	7	
<b>Dépôts de Brevets</b>			<b>2011-2012</b>	
Nombre de dépôts de brevets	1		4	1
<b>Transfert de technologie</b>			<b>2011-2012</b>	
Nombre de contrats de valorisation et de transfert de technologie	4	4	4	4
<b>3- Ressources documentaires</b>				
<b>Programme 150-objectif 6 : « Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche »</b>				
<b>4- Politique d'ouverture internationale</b>				
<b>Programme 150-objectif 5 : « Accroître l'attractivité internationale de l'offre française et son intégration dans le système européen et mondial »</b>				
<b>Mobilité sortante (UE) des étudiants</b>	<b>15/01 2010</b>	<b>15/01 2011</b>	<b>2011-2012</b>	
Part d'étudiants de DUT en mobilité sortante de stage	2.3%	3.7%	1.68%	5.0%
Part d'étudiants de DUT en mobilité sortante de semestre	0.0%	0.0%	0.0%	1.0%
Part d'étudiants de DUT +1 en mobilité sortante	5.5%	4.03%	2.29%	4.0% ?

de semestre (DUETI)- par rapport au nombre total d'étudiants				
Part d'étudiants de LP en mobilité sortante de stage	0.3%	0%	0.61%	1.0%
Part d'étudiants de LP en mobilité sortante de semestre	0.1%	En attente	0.68%	1.0%
<b>Mobilité sortante (hors UE) des étudiants</b>	<b>15/01 2010</b>	<b>15/01 2011</b>	<b>2011-2012</b>	
Part d'étudiants de DUT en mobilité sortante de stage	1.3%	0.6%	1.52%	1.5%
Part d'étudiants de DUT en mobilité sortante de semestre	0.1%	0.08%	0.08%	0.5%
Part d'étudiants de LP en mobilité sortante de stage	0.1%	0.25%	0.2%	0.5%
Part d'étudiants de LP en mobilité sortante de semestre	0.0%	1.5%	0%	0.5%
<b>Mobilité entrante des étudiants</b>	<b>15/01 2010</b>	<b>15/01 2011</b>	<b>2011-2012</b>	
Part d'étudiants en mobilité entrante de semestre en DUT	1.9%	3%	2.52%	2.5%
Part d'étudiants en mobilité entrante de semestre en LP	0.2%	0.7%	1.6%	1.0%
<b>Internationalisation des diplômes</b>	<b>15/01 2010</b>	<b>15/01 2011</b>	<b>2011-2012</b>	
Nombre de conventions bilatérales ERASMUS	11	11	43	11
Nombre de programmes auxquels participe l'IUT (ADIUT)	2	2	2	3
Nombre de programmes auxquels participe l'IUT (hors réseau des IUT)	1	1	1	1
Nombre d'accords de doubles diplômes	1	1	1	2
Nombre de formations délocalisées	0	1	1	2
Nombre d'inscrits dans les formations délocalisées	0	0	17	50
<b>Mobilité des enseignants</b>	<b>15/01 2010</b>	<b>15/01 2011</b>	<b>2011-2012</b>	
Nombre de jours de missions de recherche à l'étranger	18		49	35
Nombre de jours de missions hors recherche à l'étranger	137		215	140
<b>Mobilité des personnels BIATOSS</b>	<b>15/01 2010</b>	<b>15/01 2011</b>	<b>2011-2012</b>	
Nombre de jours de missions à l'étranger	0	6	8	10
<b>5- Vie étudiante</b>				
<b>Programme 231-objectif 1 : « Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales »</b>				
<b>Etudiants boursiers</b>	<b>15/01 2010</b>	<b>15/01 2011</b>	<b>15/01 2012</b>	
Proportion de boursiers en DUT	25% à 54.7% (44.5%)	44% à 60% (50.86%)	51.67%	
	<b>Cohorte 09/ 2006</b>	<b>Cohorte 09/ 2007</b>	<b>Cohorte 09/ 2009</b>	
Taux de réussite des étudiants boursiers		91.86%	92.97%	
<b>Programme 231-objectif 2 : « Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants »</b>				
<b>Utilisation des services du RU et du CROUS</b>				
<b>Activités sportives</b>				
Part des étudiants de l'IUT inscrits au SUAPS		29%	30%	
<b>Participation à la vie institutionnelle</b>				
Taux de participation aux élections du CA			24%	
Taux de participation aux élections du CEVU			23.7%	
Taux de participation aux élections du Conseil de l'IUT			27.7%	
<b>Programme 231-objectif 3 : « Développer la prévention dans le domaine de la santé »</b>				
<b>Accès aux services de santé</b>				
Part des étudiants de 1 <sup>ère</sup> année ayant bénéficié au moins 1 fois des services de santé			68.42%	
Parts des étudiants de l'IUT ayant consultés volontairement au moins une fois le SUMPPS			34.47%	

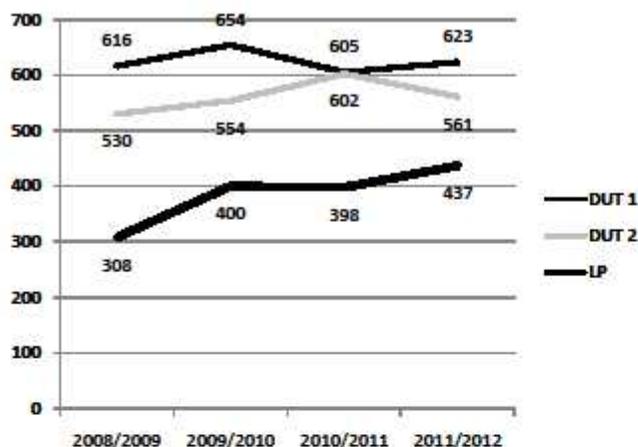
<b>Etudiants handicapés</b>				
Nombre d'étudiants ou stagiaires handicapés accueillis à l'IUT		16	7	
<b>6- Politique immobilière</b>				
<b>Programme 150-objectif 12 : « Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier »</b>				
<b>Etat du bâti</b>			<b>2012</b>	
Pourcentage du patrimoine en catégorie A, site Angers	35% (4807m2)	35% (4807m2)	37% (4807m2)	
Pourcentage du patrimoine en catégorie B, site Angers	2.88% (395m2)	2.88% (395m2)	0	
Pourcentage du patrimoine en catégorie C, D et E, site Angers	62% (7815m2)	62% (7815m2)	62% (7815m2)	
Pourcentage du patrimoine en catégorie A, site Cholet	90% (3141 m2)	90% (3141 m2)	90% (3141 m2)	
Pourcentage du patrimoine en catégorie B, site Cholet	10% (349 m2)	10% (349 m2)	10% (349 m2)	
Pourcentage du patrimoine en catégorie C, D et E, site Cholet	0	0	0	
<b>Occupation des locaux</b>			<b>2011-2012 ?</b>	
Taux d'occupation des salles banalisées à Angers		82%	84%	
Taux d'occupation des salles banalisées à Cholet (site de l'IUT)		36%	46%	
Taux d'occupation des salles banalisées à Cholet (DUC)	salles mises à disposition à partir de 2011/2012		26.74%	
Taux d'occupation des amphithéâtres à Angers		74.8%	66%	
Nombre de prêts de salles ou amphis par les autres composantes de l'UA à Angers		256	376	
<b>7- Pilotage de l'IUT</b>				
<b>7-1 GRH</b>				
<b>Programme 150-objectif 2 : « Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation »</b>				
<b>Taux d'encadrement</b>			<b>15/01 2012</b>	
Nombre d'étudiants par enseignant	16.67	16.19	15.76	
Nombre d'étudiants par personnel BIATOSS	36.8	36.10	35.47	
Nombre de personnels BIATOSS par enseignant	0.46	0.45	0.44	
<b>Répartition des EC et des BIATOSS</b>			<b>15/01 2012</b>	
Part des EC en poste par rapport aux enseignants permanents	49.5%	50.5%	50%	50%
Part des BIATOSS contractuels par rapport aux personnels BIATOSS permanents	5.2%	8.75%	11%	
Part des personnels BIATOSS catégorie A par rapport au total BIATOSS	12.5%	12.5%	12.5%	
<b>7-2 Gestion financière et comptable</b>				
<b>Programme 150-objectif 3 : « Maîtriser l'offre de formation »</b>				
<b>Moyens budgétaires (budgets)</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	
Contribution de l'Université en euros (ex dotation)	1 433 482€	1 372 035€	1 494 780€	
Contribution de l'Université par étudiant en euros	811.71€	791.71€	877.73€	
Montant des ressources propres générées	626 920€	917 958€	911 539	
<b>Dépenses</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	
Dépenses totales	3 127 304	3 575 845	2 77 406	
Dépenses totales rapportées à l'étudiant en euros	1 770 €	2 063 €	1 630 €	
Volume des heures complémentaires en HTD	20 123	26 747	27316	
Part des heures complémentaires par rapport au total des heures enseignement	37.74	47.46	<b>48.33</b>	

Annexe 9 : Fiches diplômes

Annexe 9 : Fiches diplômes

### Fiche diplôme IUT

Effectifs (inscription administrative SISE 15/01)



### Type d'inscription

		2009/2010		2010/2011		2011/2012	
		NB	%	NB	%	NB	%
DUT 1	Formation continue			1	0,2%		
	VAE/VAP						
	Apprentissage						
	Reprise d'étude	1	0,2%	1	0,2%	1	0,2%
DUT 2	Formation continue	15	2,7%	1	0,2%		
	VAE/VAP					2	0,4%
	Apprentissage						
	Reprise d'étude					1	0,2%
LP	Formation continue	55	13,8%	72	18,1%	51	11,7%
	VAE/VAP			5	1,3%	5	1,1%
	Apprentissage	23	5,8%	35	8,8%	27	6,2%
	Reprise d'étude	9	2,3%	6	1,5%	10	2,3%
	Contrat de professionnalisation					56	12,8%

### Ensemble des inscrits

Détail inscrits

	Année	Total	Boursier		Bac Pro		Bac Techno		Etrangers	
		NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	
DUT 1	2008/2009	616	263	43%	10	2%	191	31%	18	3%
	2009/2010	654	318	49%	2	0%	198	30%	17	3%
	2010/2011	605	309	51%	1	0%	180	30%	26	4%
DUT 2	2008/2009	530	202	38%	5	1%	123	23%	12	2%
	2009/2010	554	257	46%	6	1%	170	31%	17	3%
	2010/2011	602	296	49%	1	0%	171	28%	15	2%
LP	2008/2009	308	105	34%	21	7%	126	41%	6	2%
	2009/2010	400	144	36%	43	11%	175	44%	4	1%
	2010/2011	398	151	38%	39	10%	169	42%	2	1%
	2011/2012	437	138	32%	42	10%	179	41%	19	4%

Note AERES 2008	
Nombre de A	
Nombre de B	
Nombre de C	
Non concernés	34
Note AERES 2012	
Nombre de A	4
Nombre de B	5
Nombre de C	1
Non concernés	20

### Réussite

	Année	Ensemble				Boursier				Bac Pro				Bac Techno			
		Réussite		Présence		Réussite		Présence		Réussite		Présence		Réussite		Présence	
		NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
DUT 1	2008/2009	518	84%	606	98%	N.C.	N.C.	265	99%	N.C.	N.C.	10	100%	N.C.	N.C.	187	98%
	2009/2010	566	87%	643	99%	N.C.	N.C.	312	99%	N.C.	N.C.	1	50%	N.C.	N.C.	195	99%
	2010/2011	516	85%	596	99%	N.C.	N.C.	302	98%	N.C.	N.C.	1	100%	N.C.	N.C.	174	97%
DUT 2	2008/2009	507	94%	535	100%	196	97%	203	100%	5	100%	5	100%	108	86%	125	99%
	2009/2010	532	94%	558	99%	239	94%	251	99%	7	100%	7	100%	162	93%	173	99%
	2010/2011	559	92%	599	99%	274	91%	294	98%	1	100%	1	100%	149	85%	172	98%
LP	2008/2009	284	92%	296	96%	97	92%	102	97%	18	86%	19	90%	116	92%	122	97%
	2009/2010	371	93%	390	98%	135	92%	144	98%	40	93%	43	100%	166	95%	173	99%
	2010/2011	370	93%	388	97%	142	94%	148	97%	38	97%	38	97%	156	92%	164	97%
	2011/2012	380	87%	395	90%	133	96%	136	91%	35	83%	37	88%	158	88%	162	91%

\* les données concernant la réussite en 2011/2012 sont prévisionnelles

### Mobilité sortante

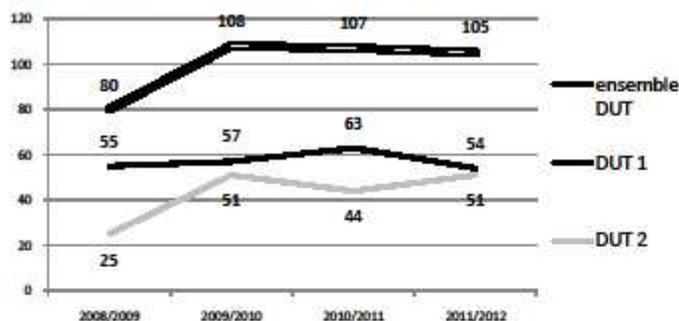
	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
DUT	119	84	53
LP			

### Doubles diplômes et diplômes délocalisés

	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
Double diplôme	N.C.	N.C.	N.C.
Dont hors France	N.C.	N.C.	N.C.
Délocalisation	N.C.	N.C.	N.C.

### Fiche diplôme IUT

#### Effectifs (inscription administrative SISE 15/01)



DUT	Année	Certification		
		CEI	CLES	TOEIC
DUT 1	2008/2009			
	2009/2010			
	2010/2011			
DUT 2	2008/2009			
	2009/2010			
	2010/2011			

#### Double diplômes et diplômes délocalisés

	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
Double diplôme	N.C.	N.C.	N.C.
Dont hors France	N.C.	N.C.	N.C.
Délocalisation	N.C.	N.C.	N.C.

#### Insertion professionnelle

DUT	Situation à 30 mois	Années		
		2006	2007	2008
Etire sur la poursuite d'études immédiate	Réponse			18
	Etudes			10
	Emploi			5
	Inactivité			
	Recherche emploi			3
	Poursuite d'études immédiate			17
	dont en LP			5
	dont en I3			5
	dont école d'ingénieur			
	dont école de commerce			
	dont formation à l'étranger			
	dont DCG/DECF			
dont I2				
dont autres				
Insertion professionnelle				1
	emploi-formation adéquation			
	part d'emploi stable			
	salaires net hors prime			

Stage	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
DUT1	2		
DUT2			

#### Evaluation des formations

DUT	Année	Réponses	
		NB	Taux
DUT 1	2008/2009		
	2009/2010	31	109%
	2010/2011	12	19%
DUT 2	2008/2009		
	2009/2010		
	2010/2011	34	54%
	2011/2012		

### DUT Carrières Sociales

#### Détail inscrits

DUT	Année	Total	Total	Bac Pro	Bac Techno	Total
		Inscrits	Boursier			Etranger
DUT 1	2008/2009	55	31	5	32	1
	2009/2010	57	34	1	23	
	2010/2011	63	35	1	26	2
	2011/2012	54	39	1	19	
DUT 2	2008/2009	25	9	4	7	
	2009/2010	51	33	3	30	1
	2010/2011	44	25		13	
	2011/2012	51	28		16	1

#### Mobilité sortante

DUT	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
DUT			

Note AERES 2008	N.C.
Note AERES 2012	N.C.

Coût par étudiant	
2009	6 703 €

#### Type d'inscription

DUT	Type d'inscription	2009	2010	2011
		2010	2011	2012
DUT 1	Formation continue			
	VAE/VAP			
	Apprentissage			
	Reprise d'étude			1
DUT 2	Formation continue			
	VAE/VAP			2
	Apprentissage			
	Reprise d'étude			

#### Réussite

DUT	Année	Ensemble				Boursier				Bac Pro				Bac Techno			
		Réussite NB	Présence %														
DUT 1	2008/2009	54	98%	55	100%	N.C.	N.C.	35	100%	N.C.	N.C.	5	100%	N.C.	N.C.	32	100%
	2009/2010	47	82%	55	96%	N.C.	N.C.	32	94%	N.C.	N.C.			N.C.	N.C.	22	96%
	2010/2011	58	92%	57	90%	N.C.	N.C.	32	92%	N.C.	N.C.	1	100%	N.C.	N.C.	20	77%
	2011/2012	N.C.	N.C.	52	96%	N.C.	N.C.	38	97%	N.C.	N.C.			N.C.	N.C.	19	100%
DUT 2	2008/2009	25	100%	25	100%	9	100%	9	100%	4	100%	4	100%	7	100%	7	100%
	2009/2010	53	100%	53	100%	35	100%	35	100%	4	100%	4	100%	31	100%	31	100%
	2010/2011	49	100%	49	100%	30	100%	30	100%					18	100%	18	100%
	2011/2012	51	98%	51	98%	29	100%	29	100%	1		1		16	100%	16	100%

\* les données concernant la réussite en 2011/2012 sont prévisionnelles

#### Charges d'enseignement prévues

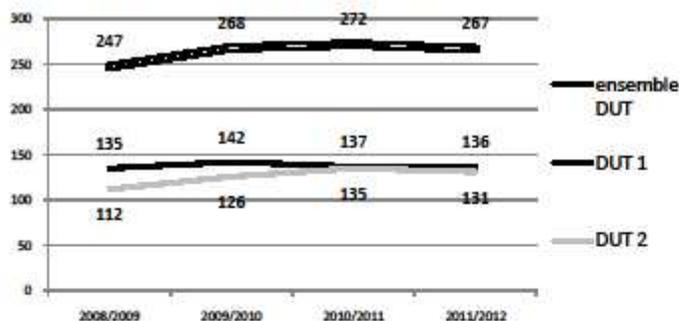
DUT	Année	Charges	
		Effectifs	Total HETD
DUT 1	2010	58	53
	2011	2	2
	2012		
DUT 2	2010		
	2011	52	
	2012	2	
Total HETD			1 761

#### Charges d'enseignement réalisées

DUT	Année	Charges		
		Total HETD	% effectués par des enseignants	% effectués par des professionnels
DUT 1	2009	1 252	56%	44%
	2010	1 306	64%	36%
	2011	1 296	68%	32%
DUT 2	2009	1 420	56%	44%
	2010	1 375	53%	47%
	2011	1 630	58%	42%

### Fiche diplôme IUT

#### Effectifs (inscription administrative SISE 15/01)



DUT	Année	Certification		
		CEI	CLES	TOEIC
DUT 1	2008/2009	113		
	2009/2010	69		
	2010/2011	52		
DUT 2	2008/2009	1		
	2009/2010			
	2010/2011			

#### Double diplômes et diplômes délocalisés

	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
Double diplôme	N.C.	N.C.	N.C.
Dont hors France	N.C.	N.C.	N.C.
Délocalisation	N.C.	N.C.	N.C.

#### Insertion professionnelle

DUT	Situation à 30 mois	Années		
		2006	2007	2008
Etire sur la poursuite d'études immédiate	Réponse	65	93	81
	Etudes	36	54	43
	Emploi	26	32	33
	Inactivité	2	4	4
	Recherche emploi	3	5	1
	Poursuite d'études immédiate	55	80	68
	dont en LP	19	23	23
	dont en I3	11	10	10
	dont école d'ingénieur	17	23	17
	dont école de commerce	1	1	2
	dont formation à l'étranger	2	11	7
	dont DCG/DECF			
	dont I2	1	4	3
	dont autres	4	4	4
	Insertion professionnelle	10	13	13
emploi-formation adéquation	5	9	8	
part d'emploi stable	3	8	7	
salaires net hors prime	1273	1346	1280	

#### Stage

	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
DUT1			82
DUT2	1	1	117

#### Evaluation des formations

DUT	Année	Réponses	
		NB	Taux
DUT 1	2008/2009	62	46%
	2009/2010	79	56%
	2010/2011	129	94%
	2011/2012		
DUT 2	2008/2009		
	2009/2010		
	2010/2011	120	89%
	2011/2012		

### DUT génie biologique

#### Détail inscrits

DUT	Année	Total	Total	Bac Pro	Bac Techno	Total
		Inscrits	Boursier			Etranger
DUT 1	2008/2009	135	62		25	5
	2009/2010	142	74		29	3
	2010/2011	137	70		32	5
	2011/2012	136	66		40	2
DUT 2	2008/2009	112	57		16	1
	2009/2010	126	65		22	4
	2010/2011	135	77		25	2
	2011/2012	131	72		30	5

#### Mobilité sortante

DUT	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
DUT	16	7	4

Note AERES 2008	N.C.
Note AERES 2012	N.C.

Coût par étudiant	
2009	9047€

#### Type d'inscription

DUT	Type	2009	2010	2011
		2010	2011	2012
DUT 1	Formation continue		1	
	VAE/VAP			
	Apprentissage			
	Reprise d'étude			
DUT 2	Formation continue	1		
	VAE/VAP			
	Apprentissage			
	Reprise d'étude			

#### Réussite

DUT	Année	Ensemble				Boursier				Bac Pro				Bac Techno			
		Réussite NB	Présence %														
DUT 1	2008/2009	123	91%	134	99%	N.C.	N.C.	61	98%	N.C.	N.C.			N.C.	N.C.	25	100%
	2009/2010	128	90%	142	100%	N.C.	N.C.	74	100%	N.C.	N.C.			N.C.	N.C.	29	100%
	2010/2011	120	88%	136	99%	N.C.	N.C.	68	99%	N.C.	N.C.			N.C.	N.C.	32	100%
	2011/2012	N.C.	N.C.	136	100%	N.C.	N.C.	66	100%	N.C.	N.C.			N.C.	N.C.	40	100%
DUT 2	2008/2009	108	96%	112	100%	54	95%	57	100%					13	81%	16	100%
	2009/2010	120	95%	126	100%	62	95%	65	100%					21	95%	22	100%
	2010/2011	120	89%	133	99%	69	88%	76	97%					18	72%	25	100%
	2011/2012	123	94%	128	98%	68	94%	71	99%					26	87%	27	90%

\* les données concernant la réussite en 2011/2012 sont prévisionnelles

#### Charges d'enseignement prévues

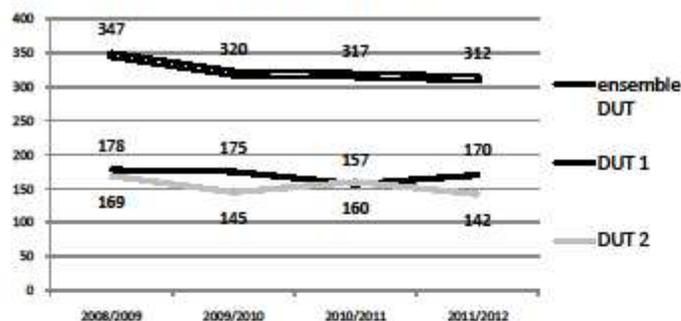
DUT	Année	Effectifs	
		NB	Taux
DUT 1	2010	140	138
	2011	1	1
	Total HETD	3 649	3 649
	Total HETD	135	127
DUT 2	2010	6	5
	2011	6	5
	Total HETD	6 120	5 791

#### Charges d'enseignement réalisées

DUT	Année	Total HETD		
		2009	2010	2011
DUT 1	Total HETD	5 185	5 406	5 199
	% effectués par des enseignants	69%	70%	72%
	% effectués par des professionnels	18%	23%	27%
DUT 2	Total HETD	6 029	5 882	6 026
	% effectués par des enseignants	76%	79%	78%
	% effectués par des professionnels	15%	18%	19%

### Fiche diplôme IUT

#### Effectifs (inscription administrative SISE 15/01)



DUT	Année	Certification		
		CEI	CLES	TOEIC
DUT 1	2008/2009	108		
	2009/2010	59		
	2010/2011	50		
DUT 2	2008/2009	7		
	2009/2010			

#### Double diplômes et diplômes délocalisés

	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
Double diplôme	N.C.	N.C.	N.C.
Dont hors France	N.C.	N.C.	N.C.
Délocalisation	N.C.	N.C.	N.C.

#### Insertion professionnelle

DUT	Situation à 30 mois	Années		
		2006	2007	2008
Etire sur la poursuite d'études immédiate	Réponse	45	77	111
	Etudes	28	46	83
	Emploi	15	28	22
	Inactivité	1		3
	Recherche emploi	1	3	3
	Poursuite d'études immédiate	37	64	100
	dont en LP	7	15	11
	dont en I3	11	30	44
	dont école d'ingénieur			
	dont école de commerce	8	7	13
	dont formation à l'étranger		5	11
	dont DCG/DECF	6	8	17
	dont I2	1	1	2
	dont autres	4	4	4
	Insertion professionnelle	8	13	11
emploi-formation adéquation	7	4		
part d'emploi stable	5	8	5	
salaires nets hors prime	1150	1316	1227	

Stage	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
DUT1			49
DUT2		1	

#### Evaluation des formations

DUT	Année	Réponses	
		NB	Taux
DUT 1	2008/2009	112	69%
	2009/2010		
	2010/2011	145	92%
DUT 2	2008/2009		
	2009/2010		
	2010/2011		

### DUT GEA

#### Détail inscrits

DUT	Année	Total	Total	Bac Pro	Bac Techno	Total
		Inscrits	Boursier			Etranger
DUT 1	2008/2009	178	62	5	45	6
	2009/2010	175	69	1	44	4
	2010/2011	157	76		40	3
	2011/2012	170	82		36	
DUT 2	2008/2009	169	67	1	26	4
	2009/2010	145	55	3	35	3
	2010/2011	160	62	1	41	4
	2011/2012	142	71		31	2

#### Mobilité sortante

DUT	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
DUT	30	8	4

Note AERES 2008	N.C.
Note AERES 2012	N.C.

Coût par étudiant	
2009	6343 €

#### Type d'inscription

DUT	Type d'inscription	2009	2010	2011
		2010	2011	2012
DUT 1	Formation continue			
	VAE/VAP			
	Apprentissage			
	Reprise d'étude	1		
DUT 2	Formation continue	14	1	
	VAE/VAP			
	Apprentissage			
	Reprise d'étude			

#### Réussite

DUT	Année	Ensemble				Boursier				Bac Pro				Bac Techno			
		Réussite NB	Présence %														
DUT 1	2008/2009	122	68%	177	99%	N.C.	N.C.	63	100%	N.C.	N.C.	5	100%	N.C.	N.C.	45	100%
	2009/2010	156	92%	169	100%	N.C.	N.C.	66	100%	N.C.	N.C.	1	100%	N.C.	N.C.	43	100%
	2010/2011	125	80%	157	100%	N.C.	N.C.	76	100%	N.C.	N.C.			N.C.	N.C.	40	100%
DUT 2	2008/2009	160	94%	169	99%	66	97%	68	100%	1	100%	1	100%	21	81%	25	96%
	2009/2010	141	93%	146	96%	53	93%	55	96%	3	100%	3	100%	32	86%	36	97%
	2010/2011	151	94%	160	100%	61	98%	62	100%	1	100%	1	100%	37	90%	41	100%
	2011/2012	136	96%	142	100%	66	93%	71	100%					28	90%	31	100%

\* les données concernant la réussite en 2011/2012 sont prévisionnelles

#### Charges d'enseignement prévues

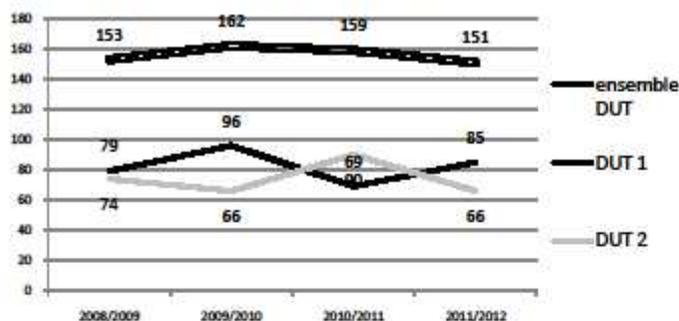
DUT	Année	Charges d'enseignement prévues	
		2010	2011
DUT 1	2008/2009	156	174
	2009/2010		
	2010/2011	2	3
DUT 2	2008/2009	160	142
	2009/2010		
	2010/2011	4	3
Total HETD		4 667	3 971

#### Charges d'enseignement réalisées

DUT	Année	Charges d'enseignement réalisées		
		2009	2010	2011
DUT 1	2008/2009	4 840	4 404	4 426
	2009/2010			
	2010/2011	80%	67%	65%
DUT 2	2008/2009	19%	23%	22%
	2009/2010			
	2010/2011	63%	54%	69%
Total HETD		4 125	4 303	3 954
% effectués par des enseignants		29%	33%	20%

### Fiche diplôme IUT

#### Effectifs (inscription administrative SISE 15/01)



DUT	Année	Certification		
		CEI	CLES	TOEIC
DUT 1	2008/2009			
	2009/2010			
	2010/2011			
DUT 2	2008/2009			
	2009/2010			
	2010/2011			

#### Doubles diplômes et diplômes délocalisés

	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
Double diplôme	N.C.	N.C.	N.C.
Dont hors France	N.C.	N.C.	N.C.
Délocalisation	N.C.	N.C.	N.C.

#### Insertion professionnelle

DUT	Situation à 30 mois	Réponse	2006	2007	2008
			2007	2008	2009
Etire sur la poursuite d'études immédiate	Poursuite d'études	Etudes	25	29	28
		Emploi	10	16	18
		Inactivité	1		3
		Recherche emploi	2	6	2
		Poursuite d'études immédiate	34	37	41
	Insertion professionnelle	dont en LP	9	12	9
		dont en I3	5	2	4
		dont école d'ingénieur	15	19	22
		dont école de commerce			1
		dont formation à l'étranger		3	3
		dont DCG/DECF			
		dont I2	3	1	
		dont autres	2	2	2
Etre sur la poursuite d'études immédiate	emploi-formation adéquation	3	7	4	
	part d'emploi stable	2	7	5	
	salaires net hors prime	1250	1218	1357	

#### Stage

DUT	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
DUT1			
DUT2			

#### Evaluation des formations

DUT	Année	Réponses	
		NB	Taux
DUT 1	2008/2009	46	61%
	2009/2010	83	86%
	2010/2011	28	41%
	2011/2012		
DUT 2	2008/2009		
	2009/2010		
	2010/2011	68	76%
	2011/2012		

### DUT génie électrique et informatique industrielle

#### Détail inscrits

DUT	Année	Total	Total	Bac Pro	Bac Techno	Total
		Inscrits	Boursier			Etranger
DUT 1	2008/2009	79	45		34	4
	2009/2010	96	50		43	6
	2010/2011	69	33		27	9
	2011/2012	85	45		34	3
DUT 2	2008/2009	74	29		34	6
	2009/2010	66	37		29	7
	2010/2011	90	49		40	7
	2011/2012	66	33		27	10

#### Mobilité sortante

DUT	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
DUT	18	12	7

Note AERES 2008	N.C.
Note AERES 2012	N.C.

Coût par étudiant	
2009	11 890 €

#### Type d'inscription

DUT	Type d'inscription	2009	2010	2011
		2010	2011	2012
DUT 1	Formation continue			
	VAE/VAP			
	Apprentissage			
	Reprise d'étude			
DUT 2	Formation continue			
	VAE/VAP			
	Apprentissage			
	Reprise d'étude			

#### Réussite

DUT	Année	Ensemble				Boursier				Bac Pro				Bac Techno			
		Réussite NB	Présence %														
DUT 1	2008/2009	63	80%	71	90%	N.C.	N.C.	43	96%	N.C.	N.C.			N.C.	N.C.	30	88%
	2009/2010	82	85%	94	97%	N.C.	N.C.	49	96%	N.C.	N.C.			N.C.	N.C.	42	98%
	2010/2011	55	80%	68	99%	N.C.	N.C.	32	97%	N.C.	N.C.			N.C.	N.C.	27	100%
	2011/2012	N.C.	N.C.	84	99%	N.C.	N.C.	45	100%	N.C.	N.C.			N.C.	N.C.	34	100%
DUT 2	2008/2009	72	90%	80	100%	29	100%	29	100%					32	84%	38	100%
	2009/2010	60	88%	67	99%	30	88%	34	100%					27	90%	30	100%
	2010/2011	78	87%	90	100%	39	83%	47	100%					32	80%	40	100%
	2011/2012	61	91%	67	100%	30	91%	33	100%					22	81%	27	100%

\* les données concernant la réussite en 2011/2012 sont prévisionnelles

#### Charges d'enseignement prévues

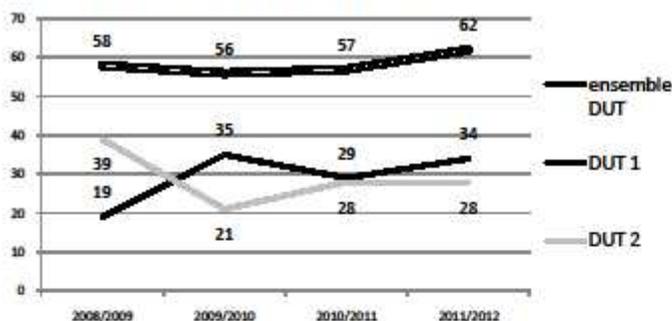
DUT	Année	Charges d'enseignement prévues	
		Effectifs	Nombre de groupe
DUT 1	2010	69	88
	2011		
	2012		
	Total HETD	2916	3744
DUT 2	2010	89	67
	2011		
	2012		
	Total HETD	3809	2825

#### Charges d'enseignement réalisées

DUT	Année	Charges d'enseignement réalisées		
		Total HETD	% effectués par des enseignants	% effectués par des professionnels
DUT 1	2009	5 078	89%	8%
	2010	4 114	82%	11%
	2011	4 824	84%	9%
DUT 2	2009	3 328	92%	4%
	2010	4 467	81%	12%
	2011	3 321	87%	10%

### Fiche diplôme IUT

#### Effectifs (inscription administrative SISE 15/01)



DUT	Année	Certification		
		CEI	CLES	TOEIC
DUT 1	2008/2009			
	2009/2010			
	2010/2011			
DUT 2	2008/2009			
	2009/2010			
	2010/2011			

#### Doubles diplômes et diplômes délocalisés

	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
Double diplôme	N.C.	N.C.	N.C.
Dont hors France	N.C.	N.C.	N.C.
Délocalisation	N.C.	N.C.	N.C.

#### Insertion professionnelle

DUT	Situation à 30 mois	Réponse		
		2006	2007	2008
Etire sur la poursuite d'études immédiate	Réponse	6	13	27
	Etudes	3	8	16
	Emploi	3	5	10
	Inactivité			1
	Recherche emploi			
	Poursuite d'études immédiate	4	11	26
	dont en LP	1	6	8
	dont en I3		1	7
	dont école d'ingénieur	3	3	7
	dont école de commerce			2
	dont formation à l'étranger		1	
	dont DCG/DECF			
	dont I2			
dont autres				
Insertion professionnelle	emploi-formation adéquation	2	2	1
	part d'emploi stable	2	1	1
	part d'emploi stable	1	1	1
	salaires net hors prime	1525	1300	3150

#### Stage

DUT	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
DUT1			
DUT2	19	21	27

#### Evaluation des formations

DUT	Année	Réponses	
		NB	Taux
DUT 1	2008/2009	16	94%
	2009/2010	32	91%
	2010/2011	29	100%
	2011/2012		
DUT 2	2008/2009		
	2009/2010		
	2010/2011	16	57%
	2011/2012		

### DUT génie mécanique

#### Détail inscrits

DUT	Année	Total	Total	Bac Pro	Bac Techno	Total
		Inscrits	Boursier			Etranger
DUT 1	2008/2009	19	7		7	
	2009/2010	35	20		15	2
	2010/2011	29	16		9	3
	2011/2012	34	17		14	3
DUT 2	2008/2009	39	14		13	
	2009/2010	21	8		9	
	2010/2011	28	16		13	1
	2011/2012	28	21		11	1

#### Mobilité sortante

DUT	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
DUT	4	4	5

Note AERES 2008	N.C.
Note AERES 2012	N.C.

Coût par étudiant	
2009	13 792 €

#### Type d'inscription

DUT	Type d'inscription	2009	2010	2011
		2010	2011	2012
DUT 1	Formation continue			
	VAE/VAP			
	Apprentissage			
	Reprise d'étude		1	
DUT 2	Formation continue			
	VAE/VAP			
	Apprentissage			
	Reprise d'étude			1

#### Réussite

DUT	Année	Ensemble				Boursier				Bac Pro				Bac Techno			
		Réussite NB	Présence %														
DUT 1	2008/2009	14	74%	19	100%	N.C.	N.C.	7	100%	N.C.	N.C.			N.C.	N.C.	7	100%
	2009/2010	18	51%	34	97%	N.C.	N.C.	20	100%	N.C.	N.C.			N.C.	N.C.	15	100%
	2010/2011	20	69%	29	100%	N.C.	N.C.	16	100%	N.C.	N.C.			N.C.	N.C.	9	100%
	2011/2012	N.C.	N.C.	32	94%	N.C.	N.C.	16	94%	N.C.	N.C.			N.C.	N.C.	13	93%
DUT 2	2008/2009	33	85%	38	97%	13	93%	14	100%					10	77%	13	100%
	2009/2010	20	95%	21	100%	5	83%	6	100%					8	89%	9	100%
	2010/2011	20	71%	22	79%	10	63%	11	69%					7	54%	9	69%
	2011/2012	28	100%	28	100%	21	100%	21	100%					11	100%	11	100%

\* les données concernant la réussite en 2011/2012 sont prévisionnelles

#### Charges d'enseignement prévues

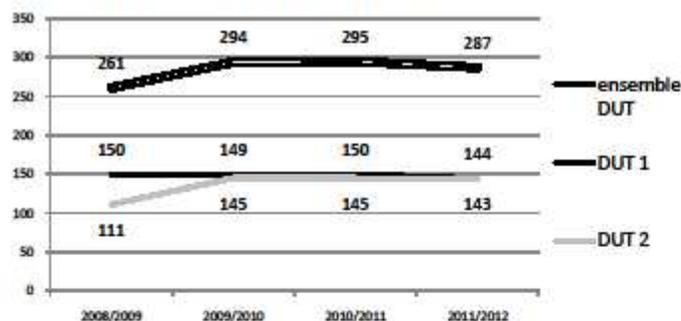
DUT	Année	Charges d'enseignement prévues	
		Effectifs	Total HETD
DUT 1	2010		
	2011		31
DUT 2	2010		
	2011		

#### Charges d'enseignement réalisées

DUT	Année	Charges d'enseignement réalisées		
		Total HETD	% effectués par des enseignants	% effectués par des professionnels
DUT 1	2009	2 198	81%	17%
	2010	1 844	78%	22%
	2011	2 352	75%	25%
DUT 2	2009	1 248	81%	12%
	2010	1 516	89%	8%
	2011	1 469	86%	10%

### Fiche diplôme IUT

#### Effectifs (inscription administrative SISE 15/01)



Certification	C21	CLES	TOEIC
DUT 1	2008/2009: 128		
	2009/2010: 110		
	2010/2011: 54		
DUT 2	2008/2009		
	2009/2010		
	2010/2011		

#### Doubles diplômes et diplômes délocalisés

	2009 2010	2010 2011	2011 2012
Double diplôme	N.C.	N.C.	N.C.
Dont hors France	N.C.	N.C.	N.C.
Délocalisation	N.C.	N.C.	N.C.

#### Insertion professionnelle

Situation à 30 mois	Réponse	2006	2007	2008
		2007	2008	2009
Etire sur la poursuite d'études immédiate	Etudes	20	35	50
	Emploi	4	19	17
	Inactivité			2
	Recherche emploi	1	2	2
	Poursuite d'études immédiate	21	48	66
	dont en LP	4	12	11
	dont en I3	4	9	16
	dont école d'ingénieur			
	dont école de commerce	3	8	11
	dont formation à l'étranger	6	17	21
Etire sur la poursuite d'études	dont DCG/DECF			
	dont I2	1		
	dont autres	3	3	3
	Insertion professionnelle	4	8	5
	emploi-formation adéquation	1	5	2
	part d'emploi stable	1	5	1
	salaires net hors prime	1053	1261	1283

Stage	2009 2010	2010 2011	2011 2012
DUT1			
DUT2			106

#### Evaluation des formations

		Réponses	
		NB	Taux
DUT 1	2008/2009	125	83%
	2009/2010		
	2010/2011	138	91%
	2011/2012		
DUT 2	2008/2009		
	2009/2010		
	2010/2011	95	66%
	2011/2012		

### DUT techniques de commercialisation

#### Détail inscrits

		Total	Total	Bac Pro	Bac	Total
		Inscrits	Boursier		Techno	Etranger
DUT 1	2008/2009	150	56		48	2
	2009/2010	149	71		44	2
	2010/2011	150	79		46	4
	2011/2012	144	61	1	48	3
DUT 2	2008/2009	111	26		26	1
	2009/2010	145	59		45	2
	2010/2011	145	67		39	1
	2011/2012	143	73		41	3

#### Mobilité sortante

	2009 2010	2010 2011	2011 2012
DUT	51	53	33

Note AERES 2008	N.C.
Note AERES 2012	N.C.

Coût par étudiant	
2009	5947€

#### Type d'inscription

		2009 2010	2010 2011	2011 2012
		DUT 1	Formation continue	
	VAE/VAP			
	Apprentissage			
	Reprise d'étude			
	Contrat de professionnalisation			
DUT 2	Formation continue			
	VAE/VAP			
	Apprentissage			
	Reprise d'étude			
	Contrat de professionnalisation			

#### Réussite

		Ensemble				Boursier				Bac Pro				Bac Techno			
		Réussite NB	Présence %														
DUT 1	2008/2009	142	95%	150	100%	N.C.	N.C.	56	100%	N.C.	N.C.			N.C.	N.C.	48	100%
	2009/2010	135	91%	149	100%	N.C.	N.C.	71	100%	N.C.	N.C.			N.C.	N.C.	44	100%
	2010/2011	138	92%	149	99%	N.C.	N.C.	78	99%	N.C.	N.C.			N.C.	N.C.	46	100%
	2011/2012	N.C.	N.C.	144	100%	N.C.	N.C.	61	100%	N.C.	N.C.	1	100%	N.C.	N.C.	48	100%
DUT 2	2008/2009	109	98%	111	100%	25	96%	26	100%					25	96%	26	100%
	2009/2010	138	95%	145	100%	54	98%	56	100%					43	96%	45	100%
	2010/2011	141	97%	145	100%	65	98%	68	100%					37	95%	39	100%
	2011/2012	139	97%	144	100%	70	99%	74	100%					39	95%	41	100%

\* les données concernant la réussite en 2011/2012 sont prévisionnelles

#### Charges d'enseignement prévues

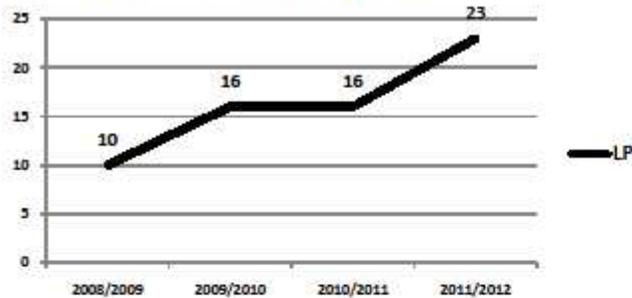
		2010	2011
		2011	2012
DUT 1	Effectifs	148	145
	Nombre de groupe	1	1
	Total hETD	4 042	4 036
DUT 2	Effectifs	140	143
	Nombre de groupe	1	1
	Total hETD	3 336	3 321

#### Charges d'enseignement réalisées

		2009	2010	2011
		2010	2011	2012
DUT 1	Total hETD	4 260	4 193	4 055
	% effectués par des enseignants	69%	59%	70%
	% effectués par des professionnels	22%	28%	19%
DUT 2	Total hETD	3 500	3 557	3 382
	% effectués par des enseignants	65%	58%	68%
	% effectués par des professionnels	31%	29%	24%

### Fiche diplôme IUT

#### Effectifs (Inscription administrative SISE 15/01)



### Licence professionnelle Achat

#### Détail inscrits

LP	Année	Total		Bac Pro	Bac Techno	Total étranger
		Inscrits	Boursier			
LP	2008/2009	10			5	
	2009/2010	16		1	9	
	2010/2011	16		1	9	
	2011/2012	23		1	9	1

Note AERES 2008 N.C.

Note AERES 2012 N.C.

#### Coût par étudiant

2009 13 348 €

#### Mobilité sortante

LP	2009		2010		2011	
	2010	2011	2011	2012	2012	2013
LP						

#### Type d'inscription

LP	Type	2009		2010		2011	
		2010	2011	2011	2012	2012	2013
LP	Formation continue	15	16				
	VAE/VAP						
	Apprentissage						
	Reprise d'étude	1					
	Contrat de professionnalisation					23	

### Certification

LP	Année	C2I			CLES			TOEIC		
		2009			2010			2011		
		2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
LP	2008/2009									
	2009/2010									
	2010/2011									

### Double diplômes et diplômes délocalisés

	2009		2010		2011	
	2010	2011	2011	2012	2012	2013
Double diplôme	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
Dont hors France	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
Délocalisation	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.

### Réussite

LP	Année	Ensemble				Boursier				Bac Pro				Bac Techno			
		Réussite		Présence		Réussite		Présence		Réussite		Présence		Réussite		Présence	
		NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
LP	2008/2009	10	100%	10	100%												
	2009/2010	14	88%	14	88%			1	100%	1	100%	8	89%	8	89%		
	2010/2011	16	100%	16	100%			1	100%	1	100%	9	100%	9	100%		
	2011/2012	21	91%	21	91%			1	100%	1	100%	8	89%	8	89%		

\* les données concernant la réussite en 2011/2012 sont prévisionnelles

### Insertion professionnelle

LP	Situation à 30 mois	2006		2007		2008	
		2007	2008	2008	2009	2009	2010
LP	Réponse	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
	Etudes	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
	Emploi	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
	Inactivité	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
	Recherche emploi	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
	Poursuite d'études immédiate	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en M1	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en L3	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école d'ingénieur	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école de commerce	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
	dont formation à l'étranger	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
	dont DCG/DECF	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
	dont LP	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
	dont autres	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
	Insertion professionnelle	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
emploi-formation adéquation	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	
part d'emploi stable	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	
salaires net hors prime	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	

### Stage

LP	2009		2010		2011	
	2010	2011	2011	2012	2012	2013
LP						

### Evaluation des formations

LP	Année	Réponses	
		NB	Taux
LP	2008/2009		
	2009/2010		
	2010/2011		
	2011/2012		

### Charges d'enseignement prévues

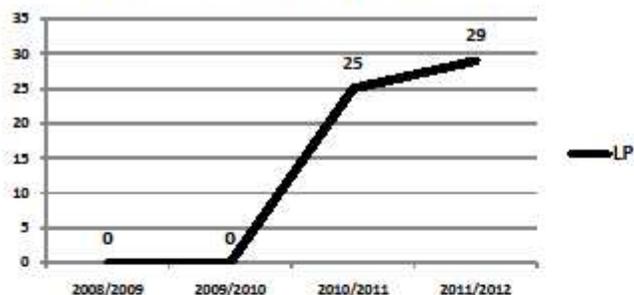
LP	Effectifs	2010		2011	
		2011	2012	2012	2013
LP	Effectifs	59	78		
	Nombre de groupe				
	Total hETD	3 412	3 804		

### Charges d'enseignement réalisées

LP	Type	2009		2010		2011	
		2010	2011	2011	2012	2012	2013
LP	Total hETD	11 558	12 063	12 743			
	% effectués par des enseignants	32%	28%	28%			
	% effectués par des professionnels	63%	66%	67%			

### Fiche diplôme IUT

#### Effectifs (inscription administrative SISE 15/01)



### LICENCE PRO AGRICULTURE BIOLOGIQUE

#### Détail inscrits

LP	Année	Total		Bac Pro	Bac Techno	Total étranger
		Inscrits	Boursier			
LP	2008/2009					
	2009/2010					
	2010/2011	25	9	3	5	
	2011/2012	29	12	1	11	

Note AERES 2008	N.C.
-----------------	------

Note AERES 2012	N.C.
-----------------	------

Coût par étudiant	
2009	N.C.

#### Mobilité sortante

LP	2009		2010		2011	
	2010	2011	2011	2012	2012	2013
LP						

#### Type d'inscription

LP	Type	2009	2010	2011
		2010	2011	2012
LP	Formation continue		5	7
	VAE/VAP		1	
	Apprentissage		1	
	Reprise d'étude			2
	Contrat de professionnalisation			

#### Certification

LP	Année	CCI	CLIS	TOEIC
		2008/2009		
		2009/2010		
	2010/2011			

#### Doubles diplômes et diplômes délocalisés

	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
	Double diplôme	N.C.	N.C.
Dont hors France	N.C.	N.C.	N.C.
Délocalisation	N.C.	N.C.	N.C.

#### Réussite

LP	Année	Ensemble		Boursier		Bac Pro		Bac Techno	
		Réussite NB	Présence NB						
		%	%	%	%	%	%	%	%
LP	2008/2009								
	2009/2010								
	2010/2011	22	88%	22	88%	9	100%	9	100%
	2011/2012	29	100%	29	100%	12	100%	12	100%

\* les données concernant la réussite en 2011/2012 sont prévisionnelles

#### Insertion professionnelle

LP	Situation à 30 mois	2006	2007	2008
		2007	2008	2009
LP	Réponse	N.C.	N.C.	N.C.
	Etudes	N.C.	N.C.	N.C.
	Emploi	N.C.	N.C.	N.C.
	Inactivité	N.C.	N.C.	N.C.
	Recherche emploi	N.C.	N.C.	N.C.
	Poursuite d'études immédiate	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en M1	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en L3	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école d'ingénieur	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école de commerce	N.C.	N.C.	N.C.
	dont formation à l'étranger	N.C.	N.C.	N.C.
	dont DCG/DECF	N.C.	N.C.	N.C.
	dont LP	N.C.	N.C.	N.C.
	dont autres	N.C.	N.C.	N.C.
	Insertion professionnelle	N.C.	N.C.	N.C.
emploi-formation adéquation	N.C.	N.C.	N.C.	
part d'emploi stable	N.C.	N.C.	N.C.	
salaires net hors prime	N.C.	N.C.	N.C.	

#### Stage

LP	2009		2010		2011	
	2010	2011	2011	2012	2012	2013
LP		1	26			

#### Evaluation des formations

LP	Année	Réponses	
		NB	Taux
LP	2008/2009		
	2009/2010		
	2010/2011		
	2011/2012		

#### Charges d'enseignement prévues

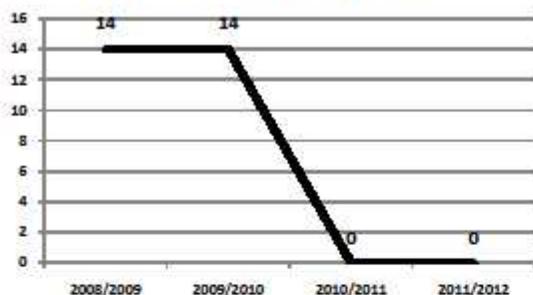
LP	Année	2010	2011
		2011	2012
LP	Effectifs	59	78
	Nombre de groupe		
	Total hETD	3 412	3 804

#### Charges d'enseignement réalisées

LP	Année	2009	2010	2011
		2010	2011	2012
LP	Total hETD	11 558	12 063	12 743
	% effectués par des enseignants	32%	28%	28%
	% effectués par des professionnels	63%	66%	67%

### Fiche diplôme IUT

#### Effectifs (Inscription administrative SISE 15/01)



### Licence pro Automatisation et informatisation traçabilité

#### Détail inscrits

LP	Année	Total	Total	Bac Pro	Bac Techno	Total
		Inscrits	Boursier			étranger
LP	2008/2009	14	8	1	8	2
	2009/2010	14	5	2	9	
	2010/2011					
	2011/2012					

Note AERES 2008	N.C.
-----------------	------

Note AERES 2012	N.C.
-----------------	------

Coût par étudiant	
2009	6938 €

#### Mobilité sortante

LP	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
LP			

#### Type d'inscription

LP	Type	2009	2010	2011
		2010	2011	2012
LP	Formation continue			
	VAE/VAP			
	Apprentissage			
	Reprise d'étude	2		
	Contrat de professionnalisation			

#### Certification

LP	Année	CCI	CIES	TOEIC
		2008/2009		
		2009/2010		
	2010/2011			

#### Doubles diplômes et diplômes délocalisés

	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
	Double diplôme	N.C.	N.C.
Dont hors France	N.C.	N.C.	N.C.
Délocalisation	N.C.	N.C.	N.C.

#### Réussite

LP	Année	Ensemble		Boursier		Bac Pro		Bac Techno									
		Réussite	Présence	Réussite	Présence	Réussite	Présence	Réussite	Présence								
		NB	%	NB	%	NB	%	NB	%								
LP	2008/2009	14	100%	14	100%	8	100%	8	100%	1	100%	1	100%	8	100%	8	100%
	2009/2010	13	93%	13	93%	4	80%	4	80%	1	50%	2	100%	9	100%	9	100%
	2010/2011																
	2011/2012																

\* les données concernant la réussite en 2011/2012 sont prévisionnelles

#### Insertion professionnelle

LP	Situation à 30 mois	2006	2007	2008
		2007	2008	2009
		Réponse	N.C.	N.C.
Filtre sur la poursuite d'études immédiates	Etudes	N.C.	N.C.	N.C.
	Emploi	N.C.	N.C.	N.C.
	Inactivité	N.C.	N.C.	N.C.
	Recherche emploi	N.C.	N.C.	N.C.
	Poursuite d'études immédiate	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en M1	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en L3	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école d'ingénieur	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école de commerce	N.C.	N.C.	N.C.
	dont formation à l'étranger	N.C.	N.C.	N.C.
	dont DCG/DECF	N.C.	N.C.	N.C.
	dont LP	N.C.	N.C.	N.C.
	dont autres	N.C.	N.C.	N.C.
	Insertion professionnelle	N.C.	N.C.	N.C.
emploi-formation adéquation	N.C.	N.C.	N.C.	
part d'emploi stable	N.C.	N.C.	N.C.	
salaires net hors prime	N.C.	N.C.	N.C.	

#### Stage

LP	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
LP			

#### Evaluation des formations

LP	Année	Réponses	
		NB	Taux
LP	2008/2009		
	2009/2010		
	2010/2011		
	2011/2012		

#### Charges d'enseignement prévues

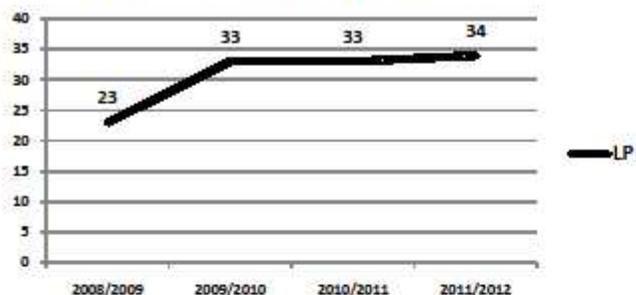
LP	Effectifs	2010	2011
		2011	2012
LP	Effectifs	59	78
	Nombre de groupe		
	Total hETD	3412	3804

#### Charges d'enseignement réalisées

LP	Type	2009	2010	2011
		2010	2011	2012
LP	Total hETD	11 558	12 063	12 743
	% effectués par des enseignants	32%	28%	28%
	% effectués par des professionnels	63%	66%	67%

### Fiche diplôme IUT

#### Effectifs (inscription administrative SISE 15/01)



### Licence pro Biologie Analytique et expérimentale

#### Détail inscrits

LP	Année	Total		Bac Pro	Bac Techno	Total étranger
		Inscrits	Boursier			
LP	2008/2009	23	9	2	8	1
	2009/2010	33	21		20	
	2010/2011	33	20	1	9	
	2011/2012	34	14		11	

Note AERES 2008	N.C.
-----------------	------

Note AERES 2012	N.C.
-----------------	------

Coût par étudiant	
2009	8 029 €

#### Mobilité sortante

LP	2009		2010		2011	
	2009	2010	2010	2011	2011	2012
LP						

#### Type d'inscription

LP	Type d'inscription	2009	2010	2011
		2009	2010	2011
LP	Formation continue	1		
	VAE/VAP		1	1
	Apprentissage			
	Reprise d'étude		1	
	Contrat de professionnalisation			1

#### Certification

LP	Année	ICI	CLIS	TOEIC
		2008/2009	2009/2010	2010/2011
LP	2008/2009	1		
	2009/2010			
	2010/2011			

#### Doubles diplômes et diplômes délocalisés

	2009	2010	2011
	2009	2010	2011
Double diplôme	N.C.	N.C.	N.C.
Dont hors France	N.C.	N.C.	N.C.
Délocalisation	N.C.	N.C.	N.C.

#### Réussite

LP	Année	Ensemble		Boursier		Bac Pro		Bac Techno	
		Réussite NB	Présence %						
		2008/2009	17	74%	7	78%	1	50%	4
2009/2010	27	82%	18	82%			18	90%	
2010/2011	25	76%	14	70%	1	100%	5	56%	
2011/2012	32	94%	14	100%			10	91%	

\* les données concernant la réussite en 2011/2012 sont prévisionnelles

#### Insertion professionnelle

LP	Situation à 30 mois	2006	2007	2008
		2006	2007	2008
LP	Réponse	N.C.	N.C.	N.C.
	Etudes	N.C.	N.C.	N.C.
	Emploi	N.C.	N.C.	N.C.
	Inactivité	N.C.	N.C.	N.C.
	Recherche emploi	N.C.	N.C.	N.C.
	Poursuite d'études immédiate	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en M1	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en L3	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école d'ingénieur	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école de commerce	N.C.	N.C.	N.C.
	dont formation à l'étranger	N.C.	N.C.	N.C.
	dont DCG/DECF	N.C.	N.C.	N.C.
	dont LP	N.C.	N.C.	N.C.
	dont autres	N.C.	N.C.	N.C.
	Insertion professionnelle	N.C.	N.C.	N.C.
emploi-formation adéquation	N.C.	N.C.	N.C.	
part d'emploi stable	N.C.	N.C.	N.C.	
salaires net hors prime	N.C.	N.C.	N.C.	

#### Stage

LP	2009		2010		2011	
	2009	2010	2010	2011	2011	2012
LP					19	

#### Evaluation des formations

LP	Année	Réponses	
		NB	Taux
LP	2008/2009		
	2009/2010		
	2010/2011		
	2011/2012		

#### Charges d'enseignement prévues

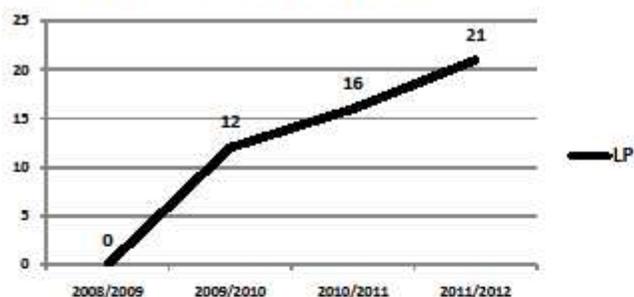
LP	Année	2010	2011
		2010	2011
LP	Effectifs	59	78
	Nombre de groupe		
	Total hETD	3 412	3 804

#### Charges d'enseignement réalisées

LP	Année	2009	2010	2011
		2009	2010	2011
LP	Total hETD	11 558	12 063	12 743
	% effectués par des enseignants	32%	28%	28%
	% effectués par des professionnels	63%	66%	67%

### Fiche diplôme IUT

#### Effectifs (inscription administrative SISE 15/01)



### LP Génie électrique pour le bâtiment

#### Détail inscrits

LP	Année	Total		Bac Pro	Bac Techno	Total étranger
		Inscrits	Boursier			
LP	2008/2009					
	2009/2010	12		1	11	
	2010/2011	16		2	13	
	2011/2012	21		4	16	

Note AERES 2008	N.C.
-----------------	------

Note AERES 2012	N.C.
-----------------	------

Coût par étudiant	
2009	N.C.

#### Mobilité sortante

LP	2009		2010		2011	
	2010	2011	2011	2012	2012	2013
LP						

#### Type d'inscription

LP	Type	2009	2010	2011
		2010	2011	2012
LP	Formation continue	12	16	
	VAE/VAP			1
	Apprentissage			
	Reprise d'étude			
	Contrat de professionnalisation			20

#### Certification

LP	Année	CCI	CLIS	TOEIC
		2009/2010		
		2010/2011		
LP	2008/2009			
	2009/2010			
	2010/2011			

#### Doubles diplômes et diplômes délocalisés

	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
Double diplôme	N.C.	N.C.	N.C.
Dont hors France	N.C.	N.C.	N.C.
Délocalisation	N.C.	N.C.	N.C.

#### Réussite

LP	Année	Ensemble				Boursier				Bac Pro				Bac Techno			
		Réussite		Présence		Réussite		Présence		Réussite		Présence		Réussite		Présence	
		NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
LP	2008/2009																
	2009/2010	12	100%	12	100%			1	100%	1	100%	11	100%	11	100%		
	2010/2011	16	100%	16	100%			2	100%	2	100%	13	100%	13	100%		
	2011/2012	21	100%	21	100%			4	100%	4	100%	16	100%	16	100%		

\* les données concernant la réussite en 2011/2012 sont prévisionnelles

#### Insertion professionnelle

LP	Situation à 30 mois	2006	2007	2008
		2007	2008	2009
LP	Réponse	N.C.	N.C.	N.C.
	Etudes	N.C.	N.C.	N.C.
	Emploi	N.C.	N.C.	N.C.
	Inactivité	N.C.	N.C.	N.C.
	Recherche emploi	N.C.	N.C.	N.C.
	Poursuite d'études immédiate	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en M1	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en L3	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école d'ingénieur	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école de commerce	N.C.	N.C.	N.C.
	dont formation à l'étranger	N.C.	N.C.	N.C.
	dont DCG/DECF	N.C.	N.C.	N.C.
	dont LP	N.C.	N.C.	N.C.
	dont autres	N.C.	N.C.	N.C.
	Insertion professionnelle	N.C.	N.C.	N.C.
emploi-formation adéquation	N.C.	N.C.	N.C.	
part d'emploi stable	N.C.	N.C.	N.C.	
salaires net hors prime	N.C.	N.C.	N.C.	

#### Stage

LP	2009		2010		2011	
	2010	2011	2011	2012	2012	2013
LP						

#### Evaluation des formations

LP	Année	Réponses	
		NB	Taux
LP	2008/2009		
	2009/2010		
	2010/2011		
	2011/2012		

#### Charges d'enseignement prévues

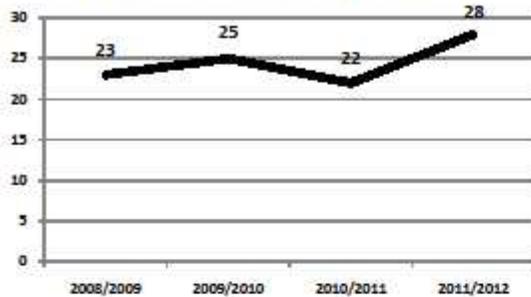
LP	Année	2010		2011	
		2011	2012	2012	2013
LP	Effectifs	59	78		
	Nombre de groupe				
	Total hETD	3412	3804		

#### Charges d'enseignement réalisées

LP	Année	2009		2010		2011	
		2010	2011	2011	2012	2012	2013
LP	Total hETD	11 558	12 063	12 743			
	% effectués par des enseignants	32%	28%	28%			
	% effectués par des professionnels	63%	66%	67%			

### Fiche diplôme IUT

#### Effectifs (Inscription administrative SISE 15/01)



### Licence pro Gestion et conception de projets industriels

#### Détail inscrits

LP	Année	Total		Bac Pro	Bac Techno	Total étranger
		Inscrits	Boursier			
LP	2008/2009	23	13		19	1
	2009/2010	25	10	5	16	
	2010/2011	22	13	4	15	
	2011/2012	28	17	9	13	

Note AERES 2008	N.C.
-----------------	------

Note AERES 2012	N.C.
-----------------	------

Coût par étudiant	
2009	7269 €

#### Mobilité sortante

LP	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
LP			

#### Type d'inscription

LP	Type	2009	2010	2011
		2010	2011	2012
LP	Formation continue			
	VAE/VAP			
	Apprentissage			
	Reprise d'étude		2	
	Contrat de professionnalisation			

#### Certification

LP	Année	CCI	CLIS	TOEIC
		2008/2009		
		2009/2010		
	2010/2011			

#### Doubles diplômes et diplômes délocalisés

	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
	Double diplôme	N.C.	N.C.
Dont hors France	N.C.	N.C.	N.C.
Délocalisation	N.C.	N.C.	N.C.

#### Réussite

LP	Année	Ensemble		Boursier		Bac Pro		Bac Techno	
		Réussite NB	Présence %						
		2008/2009	20	87%	12	92%			18
2009/2010	23	92%	10	91%	5	100%	15	94%	
2010/2011	22	100%	13	100%	4	100%	15	100%	
2011/2012	25	89%	16	94%	7	78%	12	92%	

\* les données concernant la réussite en 2011/2012 sont prévisionnelles

#### Insertion professionnelle

LP	Situation à 30 mois	2006	2007	2008
		2007	2008	2009
LP	Réponse	N.C.	N.C.	N.C.
	Etudes	N.C.	N.C.	N.C.
	Emploi	N.C.	N.C.	N.C.
	Inactivité	N.C.	N.C.	N.C.
	Recherche emploi	N.C.	N.C.	N.C.
	Poursuite d'études immédiate	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en M1	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en L3	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école d'ingénieur	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école de commerce	N.C.	N.C.	N.C.
	dont formation à l'étranger	N.C.	N.C.	N.C.
	dont DCG/DECF	N.C.	N.C.	N.C.
	dont LP	N.C.	N.C.	N.C.
	dont autres	N.C.	N.C.	N.C.
	Insertion professionnelle	N.C.	N.C.	N.C.
emploi-formation adéquation	N.C.	N.C.	N.C.	
part d'emploi stable	N.C.	N.C.	N.C.	
salaires net hors prime	N.C.	N.C.	N.C.	

#### Stage

LP	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
LP	24	22	25

#### Evaluation des formations

LP	Année	Réponses	
		NB	Taux
LP	2008/2009		
	2009/2010		
	2010/2011		
	2011/2012		

#### Charges d'enseignement prévues

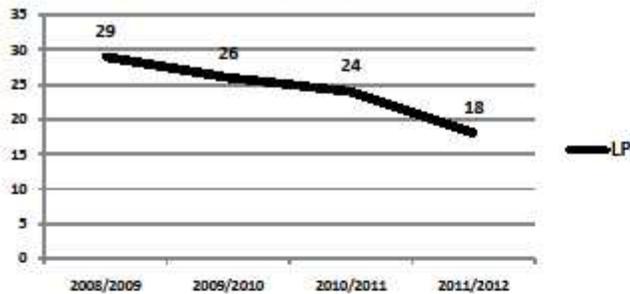
LP	Effectifs	2010	2011
		2011	2012
LP	Effectifs	59	78
	Nombre de groupe		
	Total hETD	3412	3804

#### Charges d'enseignement réalisées

LP	Type	2009	2010	2011
		2010	2011	2012
LP	Total hETD	11 558	12 063	12 743
	% effectués par des enseignants	32%	28%	28%
	% effectués par des professionnels	63%	66%	67%

### Fiche diplôme IUT

#### Effectifs (Inscription administrative SISE 15/01)



### Licence pro Gestion des emplois et des compétences

#### Détail inscrits

LP	Année	Total	Total	Bac Pro	Bac Techno	Total
		Inscrits	Boursier			étranger
	2008/2009	29	16		9	
	2009/2010	26	6	1	5	
	2010/2011	24	9		7	
	2011/2012	18	4		6	

Note AERES 2008 N.C.

Note AERES 2012 N.C.

Coût par étudiant  
2009 3 533 €

#### Mobilité sortante

LP	2009	2010	2011
	2010	2011	2012

#### Type d'inscription

LP	Type	2009	2010	2011
		2010	2011	2012
	Formation continue	12	4	7
	VAE/VAP			1
	Apprentissage			
	Reprise d'étude			
	Contrat de professionnalisation			

#### Certification

LP	Année	ICI	CIES	TOEIC
		2010	2011	2012
	2008/2009	2		
	2009/2010			
	2010/2011			

#### Doubles diplômes et diplômes délocalisés

	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
Double diplôme	N.C.	N.C.	N.C.
Dont hors France	N.C.	N.C.	N.C.
Délocalisation	N.C.	N.C.	N.C.

#### Réussite

LP	Année	Ensemble		Boursier		Bac Pro		Bac Techno					
		Réussite	Présence	Réussite	Présence	Réussite	Présence	Réussite	Présence				
		NB	%	NB	%	NB	%	NB	%				
	2008/2009	27	93%	27	93%	14	88%	14	88%	8	80%	8	89%
	2009/2010	25	96%	25	96%	6	86%	6	86%	1	100%	1	100%
	2010/2011	24	100%	24	100%	8	100%	9	100%	7	100%	7	100%
	2011/2012	18	100%	18	100%	4	100%	4	100%	6	100%	6	100%

\* les données concernant la réussite en 2011/2012 sont prévisionnelles

#### Insertion professionnelle

LP	Situation à 30 mois	2006	2007	2008
		2007	2008	2009
Filtre sur la poursuite d'études immédiates	Réponse	N.C.	N.C.	N.C.
	Etudes	N.C.	N.C.	N.C.
	Emploi	N.C.	N.C.	N.C.
	Inactivité	N.C.	N.C.	N.C.
	Recherche emploi	N.C.	N.C.	N.C.
	Poursuite d'études immédiate	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en M1	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en L3	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école d'ingénieur	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école de commerce	N.C.	N.C.	N.C.
	dont formation à l'étranger	N.C.	N.C.	N.C.
	dont DCG/DECF	N.C.	N.C.	N.C.
	dont LP	N.C.	N.C.	N.C.
	dont autres	N.C.	N.C.	N.C.
Insertion professionnelle	N.C.	N.C.	N.C.	
emploi-formation adéquation	N.C.	N.C.	N.C.	
part d'emploi stable	N.C.	N.C.	N.C.	
salaires net hors prime	N.C.	N.C.	N.C.	

#### Stage

LP	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
	1		

#### Evaluation des formations

LP	Année	Réponses	
		NB	Taux
	2008/2009		
	2009/2010		
	2010/2011		
	2011/2012		

#### Charges d'enseignement prévues

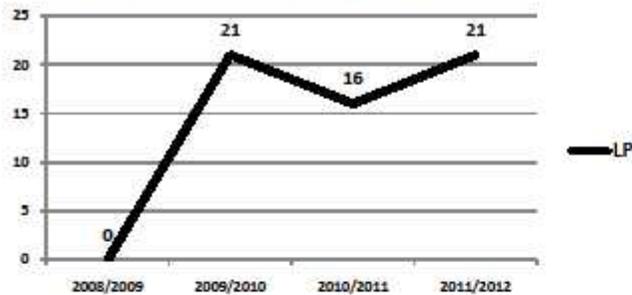
LP	Effectifs	2010	2011
		2011	2012
		59	78
	Nombre de groupe		
	Total hETD	3 412	3 804

#### Charges d'enseignement réalisées

LP	Type	2009	2010	2011
		2010	2011	2012
	Total hETD	11 558	12 063	12 743
	% effectués par des enseignants	32%	28%	28%
	% effectués par des professionnels	63%	66%	67%

### Fiche diplôme IUT

#### Effectifs (inscription administrative SISE 15/01)



### LP Ingénierie des machines spéciales

#### Détail inscrits

LP	Année	Total		Bac Pro	Bac Techno	Total étranger
		Inscrits	Boursier			
LP	2008/2009					
	2009/2010	21	11		14	
	2010/2011	16	7	1	11	
	2011/2012	21	11	3	14	1

Note AERES 2008 N.C.

Note AERES 2012 N.C.

#### Coût par étudiant

2009 N.C.

#### Mobilité sortante

LP	2009		2010		2011	
	2009	2010	2010	2011	2011	2012
LP						

#### Type d'inscription

LP	Type	2009	2010	2011
		2009	2010	2011
LP	Formation continue	1	1	1
	VAE/VAP			
	Apprentissage			
	Reprise d'étude			
	Contrat de professionnalisation			

#### Certification

LP	Année	CCI	CLIS	TOEIC
		2008/2009		
		2009/2010		
	2010/2011			

#### Doubles diplômes et diplômes délocalisés

	2009	2010	2011
	2009	2010	2011
Double diplôme	N.C.	N.C.	N.C.
Dont hors France	N.C.	N.C.	N.C.
Délocalisation	N.C.	N.C.	N.C.

#### Réussite

LP	Année	Ensemble		Boursier		Bac Pro		Bac Techno	
		Réussite NB	Présence %						
		2008/2009							
	2009/2010	20	95%	20	95%	11	100%	11	100%
	2010/2011	13	81%	13	81%	6	86%	6	73%
	2011/2012	21	100%	21	100%	11	100%	11	100%

\* les données concernant la réussite en 2011/2012 sont prévisionnelles

#### Insertion professionnelle

LP	Situation à 30 mois	2006	2007	2008
		2006	2007	2008
LP	Réponse	N.C.	N.C.	N.C.
	Etudes	N.C.	N.C.	N.C.
	Emploi	N.C.	N.C.	N.C.
	Inactivité	N.C.	N.C.	N.C.
	Recherche emploi	N.C.	N.C.	N.C.
	Poursuite d'études immédiate	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en M1	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en L3	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école d'ingénieur	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école de commerce	N.C.	N.C.	N.C.
	dont formation à l'étranger	N.C.	N.C.	N.C.
	dont DCG/DECF	N.C.	N.C.	N.C.
	dont LP	N.C.	N.C.	N.C.
	dont autres	N.C.	N.C.	N.C.
	Insertion professionnelle	N.C.	N.C.	N.C.
emploi-formation adéquation	N.C.	N.C.	N.C.	
part d'emploi stable	N.C.	N.C.	N.C.	
salaires net hors prime	N.C.	N.C.	N.C.	

#### Stage

LP	2009		2010		2011	
	2009	2010	2010	2011	2011	2012
LP	21	13	21			

#### Evaluation des formations

LP	Année	Réponses	
		NB	Taux
LP	2008/2009		
	2009/2010		
	2010/2011		
	2011/2012		

#### Charges d'enseignement prévues

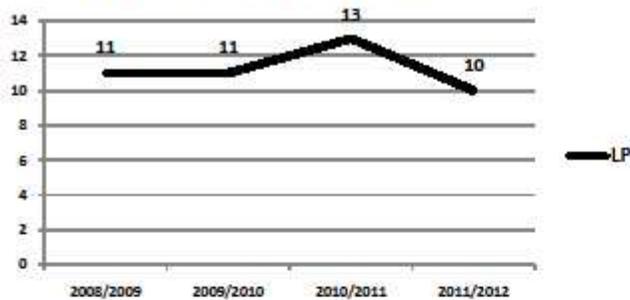
LP	Année	2010		2011	
		2010	2011	2010	2011
LP	Effectifs	59	78		
	Nombre de groupe				
	Total hETD	3 412	3 804		

#### Charges d'enseignement réalisées

LP	Année	2009		2010		2011	
		2009	2010	2010	2011	2011	2012
LP	Total hETD	11 558	12 063	12 743			
	% effectués par des enseignants	32%	28%	28%			
	% effectués par des professionnels	63%	66%	67%			

### Fiche diplôme IUT

#### Effectifs (Inscription administrative SISE 15/01)



### Licence pro Maintenance des systèmes automatisés

#### Détail inscrits

LP	Année	Total		Bac Pro	Bac Techno	Total étranger
		Inscrits	Boursier			
LP	2008/2009	11	3	3	6	
	2009/2010	11	1	5	6	
	2010/2011	13		9	3	
	2011/2012	10		6	4	

Note AERES 2008	N.C.
-----------------	------

Note AERES 2012	N.C.
-----------------	------

Coût par étudiant	
2009	6440 €

#### Mobilité sortante

LP	2009		2010		2011	
	2009	2010	2010	2011	2011	2012
LP						

#### Type d'inscription

LP	Type	2009	2010	2011
		2009	2010	2011
LP	Formation continue	9	13	
	VAE/VAP			1
	Apprentissage			
	Reprise d'étude			
	Contrat de professionnalisation			9

#### Certification

LP	Année	C2I			CLES			TOEIC		
		2009			2010			2011		
		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2008/2009	2009/2010	2010/2011
LP										

#### Doubles diplômes et diplômes délocalisés

	2009		2010		2011	
	2009	2010	2010	2011	2011	2012
	Double diplôme	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
Dont hors France	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
Délocalisation	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.

#### Réussite

LP	Année	Ensemble				Boursier				Bac Pro				Bac Techno			
		Réussite		Présence		Réussite		Présence		Réussite		Présence		Réussite		Présence	
		NB	%	NB	%	NB	%										
LP	2008/2009	10	91%	10	91%	3	100%	3	100%	2	67%	2	67%	6	100%	6	100%
	2009/2010	11	100%	11	100%	1	100%	1	100%	5	100%	5	100%	6	100%	6	100%
	2010/2011	13	100%	13	100%					9	100%	9	100%	3	100%	3	100%
	2011/2012	10	100%	10	100%					6	100%	6	100%	4	100%	4	100%

\* les données concernant la réussite en 2011/2012 sont prévisionnelles

#### Insertion professionnelle

LP	Situation à 30 mois	2006			2007			2008		
		2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
LP	Réponse	N.C.								
	Etudes	N.C.								
	Emploi	N.C.								
	Inactivité	N.C.								
	Recherche emploi	N.C.								
	Poursuite d'études immédiate	N.C.								
	dont en M1	N.C.								
	dont en L3	N.C.								
	dont école d'ingénieur	N.C.								
	dont école de commerce	N.C.								
	dont formation à l'étranger	N.C.								
	dont DCG/DECF	N.C.								
	dont LP	N.C.								
	dont autres	N.C.								
	Insertion professionnelle	N.C.								
emploi-formation adéquation	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	
part d'emploi stable	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	
salaires net hors prime	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	

#### Stage

LP	2009		2010		2011	
	2009	2010	2010	2011	2011	2012
LP						

#### Evaluation des formations

LP	Année	Réponses	
		NB	Taux
LP	2008/2009		
	2009/2010		
	2010/2011		
	2011/2012		

#### Charges d'enseignement prévues

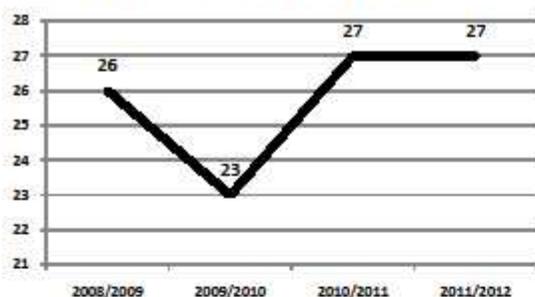
LP	Année	2010		2011	
		2010	2011	2010	2011
LP	Effectifs	59	78		
	Nombre de groupe				
	Total hETD	3412	3804		

#### Charges d'enseignement réalisées

LP	Année	2009		2010		2011	
		2009	2010	2010	2011	2011	2012
LP	Total hETD	11 558	12 063	12 743			
	% effectués par des enseignants	32%	28%	28%			
	% effectués par des professionnels	63%	66%	67%			

### Fiche diplôme IUT

#### Effectifs (Inscription administrative SISE 15/01)



### Licence pro Distribution : Management et gestion de rayon

#### Détail inscrits

LP	Année	Total		Bac Pro	Bac Techno	Total étranger
		Inscrits	Boursier			
LP	2008/2009	26		4	9	1
	2009/2010	23		7	7	
	2010/2011	27		3	12	
	2011/2012	27		5	10	

Note AERES 2008	N.C.
-----------------	------

Note AERES 2012	N.C.
-----------------	------

Coût par étudiant	
2009	10 521 €

#### Mobilité sortante

LP	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
LP			

#### Type d'inscription

LP	Type	2009	2010	2011
		2010	2011	2012
LP	Formation continue			
	VAE/VAP			
	Apprentissage	23	27	27
	Reprise d'étude			
	Contrat de professionnalisation			

#### Certification

LP	Année	CCI	CLIS	TOEIC
		2008/2009		
		2009/2010		
	2010/2011			

#### Doubles diplômes et diplômes délocalisés

	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
	Double diplôme	N.C.	N.C.
Dont hors France	N.C.	N.C.	N.C.
Délocalisation	N.C.	N.C.	N.C.

#### Réussite

LP	Année	Ensemble		Boursier			Bac Pro			Bac Techno				
		Réussite NB	Présence %											
		2008/2009	23	88%	23	88%			4	100%	4	100%	9	100%
2009/2010	22	96%	22	96%			7	100%	7	100%	7	100%	7	100%
2010/2011	25	93%	25	93%			3	100%	3	100%	11	92%	11	92%
2011/2012														

\* les données concernant la réussite en 2011/2012 sont prévisionnelles

#### Insertion professionnelle

LP	Situation à 30 mois	2006	2007	2008
		2007	2008	2009
LP	Réponse	N.C.	N.C.	N.C.
	Etudes	N.C.	N.C.	N.C.
	Emploi	N.C.	N.C.	N.C.
	Inactivité	N.C.	N.C.	N.C.
	Recherche emploi	N.C.	N.C.	N.C.
	Poursuite d'études immédiate	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en M1	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en L3	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école d'ingénieur	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école de commerce	N.C.	N.C.	N.C.
	dont formation à l'étranger	N.C.	N.C.	N.C.
	dont DCG/DECF	N.C.	N.C.	N.C.
	dont LP	N.C.	N.C.	N.C.
	dont autres	N.C.	N.C.	N.C.
	Insertion professionnelle	N.C.	N.C.	N.C.
emploi-formation adéquation	N.C.	N.C.	N.C.	
part d'emploi stable	N.C.	N.C.	N.C.	
salaires net hors prime	N.C.	N.C.	N.C.	

#### Stage

LP	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
LP			

#### Evaluation des formations

LP	Année	Réponses	
		NB	Taux
LP	2008/2009		
	2009/2010		
	2010/2011		
	2011/2012		

#### Charges d'enseignement prévues

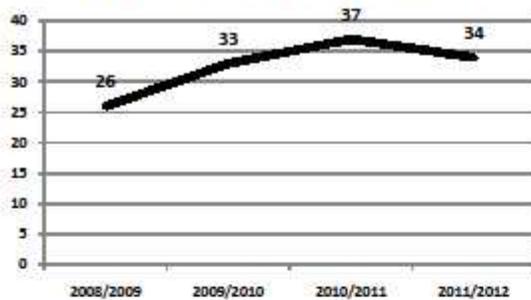
LP	Année	2010	2011
		2011	2012
LP	Effectifs	59	78
	Nombre de groupe		
	Total hETD	3 412	3 804

#### Charges d'enseignement réalisées

LP	Année	2009	2010	2011
		2010	2011	2012
LP	Total hETD	11 558	12 063	12 743
	% effectués par des enseignants	32%	28%	28%
	% effectués par des professionnels	63%	66%	67%

### Fiche diplôme IUT

#### Effectifs (inscription administrative SISE 15/01)



### Licence professionnelle Management des entreprises agricoles

#### Détail inscrits

LP	Année	Total		Bac Pro	Bac Techno	Total étranger
		Inscrits	Boursier			
LP	2008/2009	26	7	3	9	
	2009/2010	33	11	7	17	
	2010/2011	37	12	7	20	1
	2011/2012	34	8	4	16	

Note AERES 2008	N.C.
-----------------	------

Note AERES 2012	N.C.
-----------------	------

Coût par étudiant	
2009	1459 €

#### Mobilité sortante

LP	2009		2010		2011	
	2009	2010	2010	2011	2011	2012
LP						

#### Type d'inscription

LP	Type d'inscription	2009		2010		2011	
		2009	2010	2010	2011	2011	2012
LP	Formation continue			5		13	
	VAE/VAP						
	Apprentissage				1		
	Reprise d'étude				1		
	Contrat de professionnalisation						

#### Certification

LP	Année	C2I			CLES			TOEIC			
		2009			2010			2011			
		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2008/2009	2009/2010	2010/2011	
LP	2008/2009										
	2009/2010										
	2010/2011										

#### Doubles diplômes et diplômes délocalisés

	2009		2010		2011	
	2010		2011		2012	
	2009	2010	2010	2011	2011	2012
Double diplôme	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
Dont hors France	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
Délocalisation	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.

#### Réussite

LP	Année	Ensemble				Boursier				Bac Pro				Bac Techno			
		Réussite		Présence		Réussite		Présence		Réussite		Présence		Réussite		Présence	
		NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
LP	2008/2009	24	92%	24	92%	7	100%	7	100%	2	67%	2	67%	8	89%	8	89%
	2009/2010	31	94%	31	94%	11	100%	11	100%	6	86%	7	100%	17	100%	16	94%
	2010/2011	32	86%	32	86%	12	100%	12	100%	6	86%	6	86%	19	95%	20	100%
	2011/2012	31	91%	31	91%	7	88%	7	88%	4	100%	4	100%	14	88%	14	88%

\* les données concernant la réussite en 2011/2012 sont prévisionnelles

#### Insertion professionnelle

LP	Situation à 30 mois	2006		2007		2008	
		2007		2008		2009	
		2006	2007	2007	2008	2008	2009
LP	Réponse	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
	Etudes	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
	Emploi	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
	Inactivité	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
	Recherche emploi	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
	Poursuite d'études immédiate	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en M1	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en L3	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école d'ingénieur	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école de commerce	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
	dont formation à l'étranger	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
	dont DCG/DECF	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
	dont LP	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
	dont autres	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
	Insertion professionnelle	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
emploi-formation adéquation	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	
part d'emploi stable	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	
salaires net hors prime	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	

#### Stage

LP	2009		2010		2011	
	2009	2010	2010	2011	2011	2012
LP						

#### Evaluation des formations

LP	Année	Réponses	
		NB	Taux
LP	2008/2009		
	2009/2010		
	2010/2011		
	2011/2012		

#### Charges d'enseignement prévues

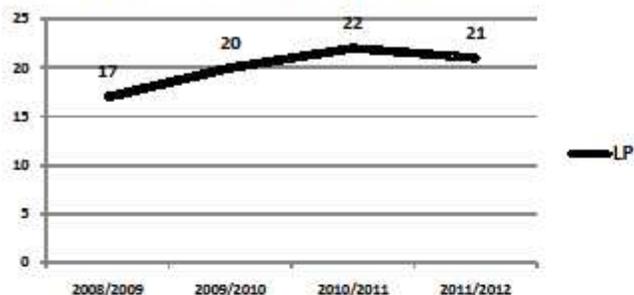
LP	Année	2010		2011	
		2010	2011	2010	2011
LP	Effectifs	59	78		
	Nombre de groupe				
	Total hETD	3412	3804		

#### Charges d'enseignement réalisées

LP	Année	2009		2010		2011	
		2010	2011	2010	2011	2010	2011
LP	Total hETD	11 558	12 063	12 743			
	% effectués par des enseignants	32%	28%	28%			
	% effectués par des professionnels	63%	66%	67%			

### Fiche diplôme IUT

#### Effectifs (Inscription administrative SISE 15/01)



### Licence pro Management des entreprises culturelles

#### Détail inscrits

LP	Année	Total	Total	Bac Pro	Bac Techno	Total
		Inscrits	Boursier			étranger
LP	2008/2009	17	5	1	3	
	2009/2010	20	5		6	1
	2010/2011	22	8		6	1
	2011/2012	21	5		8	

Note AERES 2008	N.C.
-----------------	------

Note AERES 2012	N.C.
-----------------	------

Coût par étudiant	
2009	8428 €

#### Mobilité sortante

LP	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
LP			

#### Type d'inscription

LP	Type	2009	2010	2011
		2010	2011	2012
LP	Formation continue	1		1
	VAE/VAP		3	
	Apprentissage			
	Reprise d'étude	5	2	6
	Contrat de professionnalisation			

#### Certification

LP	Année	CCI	CLIS	TOEIC
		2010	2011	2012
LP	2008/2009			
	2009/2010			
	2010/2011			

#### Double diplômes et diplômes délocalisés

	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
Double diplôme	N.C.	N.C.	N.C.
Dont hors France	N.C.	N.C.	N.C.
Délocalisation	N.C.	N.C.	N.C.

#### Réussite

LP	Année	Ensemble		Boursier		Bac Pro		Bac Techno									
		Réussite	Présence	Réussite	Présence	Réussite	Présence	Réussite	Présence								
		NB	%	NB	%	NB	%	NB	%								
LP	2008/2009	16	94%	16	94%	5	100%	5	100%	1	100%	1	100%	3	100%	3	100%
	2009/2010	19	95%	19	95%	5	100%	5	100%					6	100%	6	100%
	2010/2011	20	91%	20	91%	8	100%	8	100%					5	83%	6	100%
	2011/2012	20	95%	21	100%	5	100%	5	100%					7	88%	8	100%

\* les données concernant la réussite en 2011/2012 sont prévisionnelles

#### Insertion professionnelle

LP	Situation à 30 mois	2006	2007	2008
		2007	2008	2009
LP	Réponse	N.C.	N.C.	N.C.
	Etudes	N.C.	N.C.	N.C.
	Emploi	N.C.	N.C.	N.C.
	Inactivité	N.C.	N.C.	N.C.
	Recherche emploi	N.C.	N.C.	N.C.
	Poursuite d'études immédiate	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en M1	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en L3	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école d'ingénieur	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école de commerce	N.C.	N.C.	N.C.
	dont formation à l'étranger	N.C.	N.C.	N.C.
	dont DCG/DECF	N.C.	N.C.	N.C.
	dont LP	N.C.	N.C.	N.C.
	dont autres	N.C.	N.C.	N.C.
	Insertion professionnelle	N.C.	N.C.	N.C.
emploi-formation adéquation	N.C.	N.C.	N.C.	
part d'emploi stable	N.C.	N.C.	N.C.	
salaires net hors prime	N.C.	N.C.	N.C.	

#### Stage

LP	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
LP			

#### Evaluation des formations

LP	Année	Réponses	
		NB	Taux
LP	2008/2009		
	2009/2010		
	2010/2011		
	2011/2012		

#### Charges d'enseignement prévues

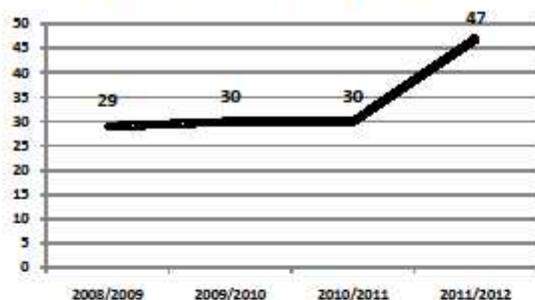
LP	Année	2010	2011
		2011	2012
LP	Effectifs	59	78
	Nombre de groupe		
	Total hETD	3412	3804

#### Charges d'enseignement réalisées

LP	Année	2009	2010	2011
		2010	2011	2012
LP	Total hETD	11 558	12 063	12 743
	% effectués par des enseignants	32%	28%	28%
	% effectués par des professionnels	63%	66%	67%

### Fiche diplôme IUT

#### Effectifs (Inscription administrative SISE 15/01)



### Licence professionnelle Management des PME-PMI

#### Détail inscrits

LP	Année	Total		Bac Pro	Bac Techno	Total étranger
		Inscrits	Boursier			
LP	2008/2009	29	11	2	9	
	2009/2010	30	12	4	12	
	2010/2011	30	18	1	10	
	2011/2012	47	13	2	6	16

Note AERES 2008	N.C.
-----------------	------

Note AERES 2012	N.C.
-----------------	------

Coût par étudiant	
2009	5308 €

#### Mobilité sortante

LP	2009		2010		2011	
	2009	2010	2010	2011	2011	2012
LP						

#### Type d'inscription

LP	Type d'inscription	2009	2010	2011
		2009	2010	2011
LP	Formation continue		1	1
	VAE/VAP			
	Apprentissage			
	Reprise d'étude	1		2
	Contrat de professionnalisation			

#### Certification

LP	Année	C2I			CLES			TOEIC		
		2009			2010			2011		
		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2008/2009	2009/2010	2010/2011
LP	2008/2009									
LP	2009/2010									
LP	2010/2011									

#### Doubles diplômes et diplômes délocalisés

	2009			2010			2011		
	2010			2011			2012		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Double diplôme	N.C.								
Dont hors France	N.C.								
Délocalisation	N.C.								

#### Réussite

LP	Année	Ensemble		Boursier		Bac Pro		Bac Techno									
		Réussite	Présence	Réussite	Présence	Réussite	Présence	Réussite	Présence								
		NB	%	NB	%	NB	%	NB	%								
LP	2008/2009	29	100%	29	100%	11	100%	11	100%	2	100%	2	100%	9	100%	9	100%
	2009/2010	27	90%	27	90%	10	83%	10	83%	3	75%	4	100%	10	83%	12	100%
	2010/2011	30	100%	30	100%	18	100%	18	100%	1	100%	1	100%	10	100%	10	100%
	2011/2012	40	85%	47	100%	13	100%	13	100%	2	100%	2	100%	6	100%	6	100%

\* les données concernant la réussite en 2011/2012 sont prévisionnelles

#### Insertion professionnelle

LP	Situation à 30 mois	2006			2007			2008		
		2007			2008			2009		
		2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
LP	Réponse	N.C.								
	Etudes	N.C.								
	Emploi	N.C.								
	Inactivité	N.C.								
	Recherche emploi	N.C.								
	Poursuite d'études immédiate	N.C.								
	dont en M1	N.C.								
	dont en L3	N.C.								
	dont école d'ingénieur	N.C.								
	dont école de commerce	N.C.								
	dont formation à l'étranger	N.C.								
	dont DCG/DECF	N.C.								
	dont LP	N.C.								
	dont autres	N.C.								
	Insertion professionnelle	N.C.								
emploi-formation adéquation	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	
part d'emploi stable	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	
saire net hors prime	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	

#### Stage

LP	2009		2010		2011	
	2009	2010	2010	2011	2011	2012
LP	1					

#### Evaluation des formations

LP	Année	Réponses	
		NB	Taux
LP	2008/2009		
	2009/2010		
	2010/2011		
	2011/2012		

#### Charges d'enseignement prévues

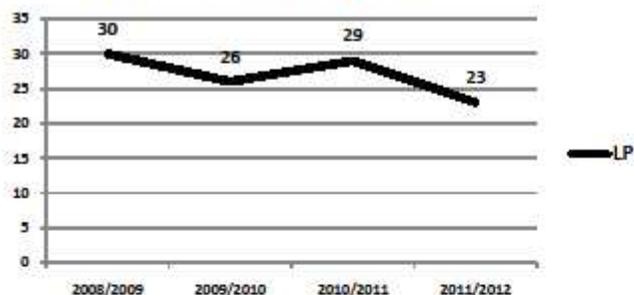
LP	Année	2010		2011	
		2010	2011	2010	2011
LP	Effectifs	59	78		
	Nombre de groupe				
	Total hETD	3412	3804		

#### Charges d'enseignement réalisées

LP	Année	2009		2010		2011	
		2009	2010	2010	2011	2010	2011
LP	Total hETD	11 558	12 063	12 063	12 743		
	% effectués par des enseignants	32%	28%	28%	28%		
	% effectués par des professionnels	63%	66%	66%	67%		

### Fiche diplôme IUT

#### Effectifs (inscription administrative SISE 15/01)



### Licence pro Méthodes de management intégré

#### Détail inscrits

LP	Année	Total		Bac Pro	Bac Techno	Total étranger
		Inscrits	Boursier			
LP	2008/2009	30	12	2	6	
	2009/2010	26	11	1	10	
	2010/2011	29	13	2	5	
	2011/2012	23	12		6	1

Note AERES 2008	N.C.
-----------------	------

Note AERES 2012	N.C.
-----------------	------

Coût par étudiant	
2009	4622 €

#### Mobilité sortante

LP	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
LP			

#### Type d'inscription

LP	Type	2009	2010	2011
		2010	2011	2012
LP	Formation continue	4	4	
	VAE/VAP			
	Apprentissage		2	
	Reprise d'étude			
	Contrat de professionnalisation			1

#### Certification

LP	Année	CCI	CLIS	TOEIC
		2008/2009		
		2009/2010		
	2010/2011			

#### Doubles diplômes et diplômes délocalisés

	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
	Double diplôme	N.C.	N.C.
Dont hors France	N.C.	N.C.	N.C.
Délocalisation	N.C.	N.C.	N.C.

#### Réussite

LP	Année	Ensemble		Boursier		Bac Pro		Bac Techno								
		Réussite NB	Présence %													
		2008/2009	29	97%	29	97%	11	92%	11	92%	2	100%	2	100%	5	83%
2009/2010	24	92%	24	92%	11	100%	11	100%	1	100%	1	100%	9	90%	10	100%
2010/2011	29	100%	29	100%	13	100%	13	100%	2	100%	2	100%	5	100%	5	100%
2011/2012	22	96%	23	100%	12	100%	12	100%					5	83%	6	100%

\* les données concernant la réussite en 2011/2012 sont prévisionnelles

#### Insertion professionnelle

LP	Situation à 30 mois	2006	2007	2008
		2007	2008	2009
LP	Réponse	N.C.	N.C.	N.C.
	Etudes	N.C.	N.C.	N.C.
	Emploi	N.C.	N.C.	N.C.
	Inactivité	N.C.	N.C.	N.C.
	Recherche emploi	N.C.	N.C.	N.C.
	Poursuite d'études immédiate	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en M1	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en L3	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école d'ingénieur	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école de commerce	N.C.	N.C.	N.C.
	dont formation à l'étranger	N.C.	N.C.	N.C.
	dont DCG/DECF	N.C.	N.C.	N.C.
	dont LP	N.C.	N.C.	N.C.
	dont autres	N.C.	N.C.	N.C.
	Insertion professionnelle	N.C.	N.C.	N.C.
emploi-formation adéquation	N.C.	N.C.	N.C.	
part d'emploi stable	N.C.	N.C.	N.C.	
salaires net hors prime	N.C.	N.C.	N.C.	

LP	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
LP			22

#### Evaluation des formations

LP	Année	Réponses	
		NB	Taux
LP	2008/2009		
	2009/2010		
	2010/2011		
	2011/2012		

#### Charges d'enseignement prévues

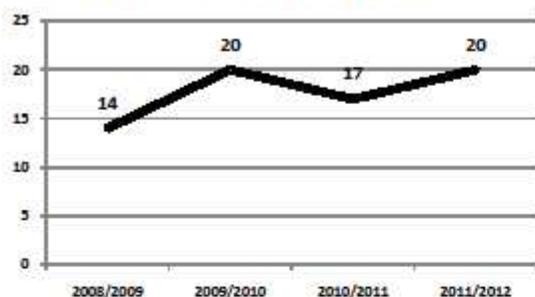
LP	Année	2010	2011
		2011	2012
LP	Effectifs	59	78
	Nombre de groupe		
	Total hETD	3412	3804

#### Charges d'enseignement réalisées

LP	Année	2009	2010	2011
		2010	2011	2012
LP	Total hETD	11 558	12 063	12 743
	% effectués par des enseignants	32%	28%	28%
	% effectués par des professionnels	63%	66%	67%

### Fiche diplôme IUT

#### Effectifs (Inscription administrative SISE 15/01)



### Licence pro Métiers de la retraite et de la prévoyance

#### Détail inscrits

LP	Année	Total	Total	Bac Pro	Bac Techno	Total
		Inscrits	Boursier			étranger
LP	2008/2009	14	8	1	8	
	2009/2010	20	10	1	9	
	2010/2011	17	9		10	
	2011/2012	20	14	3	13	

Note AERES 2008	N.C.
-----------------	------

Note AERES 2012	N.C.
-----------------	------

Coût par étudiant	
2009	6994 €

#### Mobilité sortante

LP	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
LP			

#### Type d'inscription

LP	Type	2009	2010	2011
		2010	2011	2012
LP	Formation continue		2	1
	VAE/VAP			
	Apprentissage			
	Reprise d'étude			
	Contrat de professionnalisation			

#### Certification

LP	Année	ICI	CIES	TOEIC
		2008/2009		
		2009/2010	1	
	2010/2011			

#### Doubles diplômes et diplômes délocalisés

	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
Double diplôme	N.C.	N.C.	N.C.
Dont hors France	N.C.	N.C.	N.C.
Délocalisation	N.C.	N.C.	N.C.

#### Réussite

LP	Année	Ensemble		Boursier		Bac Pro		Bac Techno									
		Réussite	Présence	Réussite	Présence	Réussite	Présence	Réussite	Présence								
		NB	%	NB	%	NB	%	NB	%								
LP	2008/2009	12	86%	12	86%	6	75%	6	75%	1	100%	1	100%	7	88%	7	88%
	2009/2010	20	100%	20	100%	10	100%	10	100%	1	100%	1	100%	9	100%	9	100%
	2010/2011	17	100%	17	100%	8	100%	9	100%					10	100%	10	100%
	2011/2012	19	95%	20	100%	13	93%	14	100%	3	100%	3	100%	13	100%	13	100%

\* les données concernant la réussite en 2011/2012 sont prévisionnelles

#### Insertion professionnelle

LP	Situation à 30 mois	Réponse	2006	2007	2008
			2007	2008	2009
LP	Suivant à 30 mois	Réponse	N.C.	N.C.	N.C.
		Etudes	N.C.	N.C.	N.C.
		Emploi	N.C.	N.C.	N.C.
		Inactivité	N.C.	N.C.	N.C.
		Recherche emploi	N.C.	N.C.	N.C.
	Filtrer sur la poursuite d'études immédiates	Poursuite d'études immédiate	N.C.	N.C.	N.C.
		dont en M1	N.C.	N.C.	N.C.
		dont en L3	N.C.	N.C.	N.C.
		dont école d'ingénieur	N.C.	N.C.	N.C.
		dont école de commerce	N.C.	N.C.	N.C.
		dont formation à l'étranger	N.C.	N.C.	N.C.
		dont DCG/DECF	N.C.	N.C.	N.C.
		dont LP	N.C.	N.C.	N.C.
		dont autres	N.C.	N.C.	N.C.
		Insertion professionnelle	N.C.	N.C.	N.C.
emploi-formation adéquation	N.C.	N.C.	N.C.		
part d'emploi stable	N.C.	N.C.	N.C.		
salaires nets hors prime	N.C.	N.C.	N.C.		

#### Stage

LP	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
LP	1		

#### Evaluation des formations

LP	Année	Réponses	
		NB	Taux
LP	2008/2009		
	2009/2010		
	2010/2011		
	2011/2012		

#### Charges d'enseignement prévues

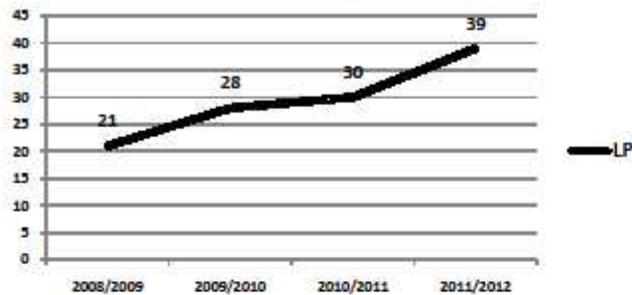
LP	Année	2010	2011
		2011	2012
LP	Effectifs	59	78
	Nombre de groupe		
	Total hETD	3412	3804

#### Charges d'enseignement réalisées

LP	Année	2009	2010	2011
		2010	2011	2012
LP	Total hETD	11 558	12 063	12 743
	% effectués par des enseignants	32%	28%	28%
	% effectués par des professionnels	63%	66%	67%

### Fiche diplôme IUT

#### Effectifs (Inscription administrative SISE 15/01)



### Licence pro Métiers du conseil en élevage

#### Détail inscrits

LP	Année	Total		Bac Pro	Bac Techno	Total étranger
		Inscrits	Boursier			
LP	2008/2009	21	3	2	7	
	2009/2010	28	12	1	9	
	2010/2011	30	10	5	14	
	2011/2012	39	9	1	18	

Note AERES 2008	N.C.
-----------------	------

Note AERES 2012	N.C.
-----------------	------

Coût par étudiant	
2009	1330 €

#### Mobilité sortante

LP	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
LP			

#### Type d'inscription

LP	Type d'inscription	2009	2010	2011
		2010	2011	2012
LP	Formation continue		3	20
	VAE/VAP			
	Apprentissage		4	
	Reprise d'étude			
	Contrat de professionnalisation			

#### Certification

LP	Année	CCI	CLIS	TOEIC
		2008/2009		
		2009/2010		
	2010/2011			

#### Doubles diplômes et diplômes délocalisés

	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
	Double diplôme	N.C.	N.C.
Dont hors France	N.C.	N.C.	N.C.
Délocalisation	N.C.	N.C.	N.C.

#### Réussite

LP	Année	Ensemble		Boursier		Bac Pro		Bac Techno								
		Réussite NB	Présence %													
		2008/2009	19	90%	19	90%	3	100%	3	100%	2	100%	2	100%	6	86%
2009/2010	26	93%	26	93%	11	92%	11	92%	1	100%	1	100%	8	89%	9	100%
2010/2011	29	97%	29	97%	10	100%	10	100%	5	100%	5	100%	13	93%	14	100%
2011/2012	30	77%	30	77%	8	89%	8	89%	1	100%	1	100%	15	83%	15	83%

\* les données concernant la réussite en 2011/2012 sont prévisionnelles

#### Insertion professionnelle

LP	Situation à 30 mois	2006	2007	2008
		2007	2008	2009
LP	Réponse	N.C.	N.C.	N.C.
	Etudes	N.C.	N.C.	N.C.
	Emploi	N.C.	N.C.	N.C.
	Inactivité	N.C.	N.C.	N.C.
	Recherche emploi	N.C.	N.C.	N.C.
	Poursuite d'études immédiate	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en M1	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en L3	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école d'ingénieur	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école de commerce	N.C.	N.C.	N.C.
	dont formation à l'étranger	N.C.	N.C.	N.C.
	dont DCG/DECF	N.C.	N.C.	N.C.
	dont LP	N.C.	N.C.	N.C.
	dont autres	N.C.	N.C.	N.C.
	Insertion professionnelle	N.C.	N.C.	N.C.
emploi-formation adéquation	N.C.	N.C.	N.C.	
part d'emploi stable	N.C.	N.C.	N.C.	
salaires net hors prime	N.C.	N.C.	N.C.	

#### Stage

LP	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
LP			

#### Evaluation des formations

LP	Année	Réponses	
		NB	Taux
LP	2008/2009		
	2009/2010		
	2010/2011		
	2011/2012		

#### Charges d'enseignement prévues

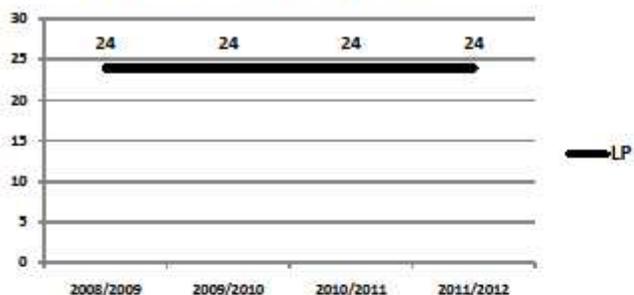
LP	Année	2010	2011
		2011	2012
LP	Effectifs	59	78
	Nombre de groupe		
	Total hETD	3412	3804

#### Charges d'enseignement réalisées

LP	Année	2009	2010	2011
		2010	2011	2012
LP	Total hETD	11 558	12 063	12 743
	% effectués par des enseignants	32%	28%	28%
	% effectués par des professionnels	63%	66%	67%

### Fiche diplôme IUT

#### Effectifs (Inscription administrative SISE 15/01)



### Licence pro Réseaux informatiques et industriels

#### Détail inscrits

LP	Année	Total		Bac Pro	Bac Techno	Total étranger
		Inscrits	Boursier			
LP	2008/2009	24	9		15	
	2009/2010	24	9	1	9	
	2010/2011	24	12		11	
	2011/2012	24	13	1	13	

Note AERES 2008 N.C.

Note AERES 2012 N.C.

Coût par étudiant  
2009 6424 €

#### Mobilité sortante

LP	2009		2010		2011	
	2009	2010	2010	2011	2011	2012
LP						

#### Type d'inscription

LP	Type d'inscription	2009	2010	2011	2012
		2009	2010	2011	2012
LP	Formation continue		1		
	VAE/VAP				
	Apprentissage				
	Reprise d'étude				
	Contrat de professionnalisation				

#### Certification

LP	Année	CCI	CLIS	TOEIC
		2008/2009		
		2009/2010		
	2010/2011			

#### Doubles diplômes et diplômes délocalisés

	2009	2010	2011
	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
Double diplôme	N.C.	N.C.	N.C.
Dont hors France	N.C.	N.C.	N.C.
Délocalisation	N.C.	N.C.	N.C.

#### Réussite

LP	Année	Ensemble		Boursier		Bac Pro		Bac Techno	
		Réussite NB	Présence %						
		2008/2009	23	96%	9	100%			15
2009/2010	22	92%	9	100%	1	100%	9	100%	
2010/2011	22	92%	11	92%			10	81%	
2011/2012	24	100%	13	100%	1	100%	13	100%	

\* les données concernant la réussite en 2011/2012 sont prévisionnelles

#### Insertion professionnelle

LP	Situation à 30 mois	2006	2007	2008
		2006	2007	2008
LP	Réponse	N.C.	N.C.	N.C.
	Etudes	N.C.	N.C.	N.C.
	Emploi	N.C.	N.C.	N.C.
	Inactivité	N.C.	N.C.	N.C.
	Recherche emploi	N.C.	N.C.	N.C.
	Poursuite d'études immédiate	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en M1	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en L3	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école d'ingénieur	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école de commerce	N.C.	N.C.	N.C.
	dont formation à l'étranger	N.C.	N.C.	N.C.
	dont DCG/DECF	N.C.	N.C.	N.C.
	dont LP	N.C.	N.C.	N.C.
	dont autres	N.C.	N.C.	N.C.
	Insertion professionnelle	N.C.	N.C.	N.C.
emploi-formation adéquation	N.C.	N.C.	N.C.	
part d'emploi stable	N.C.	N.C.	N.C.	
salaires nets hors prime	N.C.	N.C.	N.C.	

#### Stage

LP	2009	2010	2011
	2009	2010	2011
LP			15

#### Evaluation des formations

LP	Année	Réponses	
		NB	Taux
LP	2008/2009		
	2009/2010		
	2010/2011		
	2011/2012		

#### Charges d'enseignement prévues

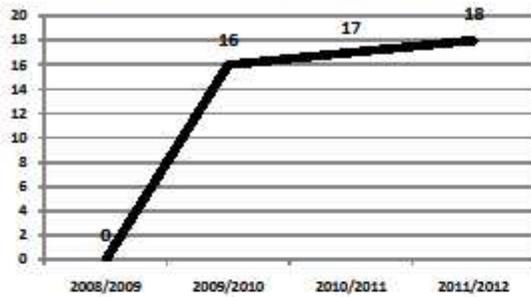
LP	Année	2010	2011
		2010	2011
LP	Effectifs	59	78
	Nombre de groupe		
	Total hETD	3412	3804

#### Charges d'enseignement réalisées

LP	Année	2009	2010	2011
		2009	2010	2011
LP	Total hETD	11 558	12 063	12 743
	% effectués par des enseignants	32%	28%	28%
	% effectués par des professionnels	63%	66%	67%

### Fiche diplôme IUT

#### Effectifs (Inscription administrative SISE 15/01)



### Licence pro Responsable d'équipe en production, industrie

#### Détail inscrits

LP	Année	Total	Total	Bac Pro	Bac Techno	Total
		Inscrits	Boursier			étranger
LP	2008/2009					
	2009/2010	16	10	1	3	2
	2010/2011	17	11		9	
	2011/2012	18	6	2	5	

Note AERES 2008 N.C.

Note AERES 2012 N.C.

#### Coût par étudiant

2009 N.C.

#### Mobilité sortante

LP	2009	2010	2011	
	2010	2011	2012	
LP				

#### Type d'inscription

LP	Type	2009	2010	2011
		2010	2011	2012
LP	Formation continue		1	
	VAE/VAP			
	Apprentissage			
	Reprise d'étude			
	Contrat de professionnalisation			2

#### Certification

LP	Année	CCI	CIES	TOEIC
		2008/2009		
		2009/2010		
LP	2010/2011			

#### Doubles diplômes et diplômes délocalisés

	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
	Double diplôme	N.C.	N.C.
Dont hors France	N.C.	N.C.	N.C.
Délocalisation	N.C.	N.C.	N.C.

#### Réussite

LP	Année	Ensemble		Boursier		Bac Pro		Bac Techno	
		Réussite	Présence	Réussite	Présence	Réussite	Présence	Réussite	Présence
		NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
LP	2008/2009								
	2009/2010	16	100%	16	100%	10	100%	10	100%
	2010/2011	15	88%	15	88%	10	91%	10	91%
	2011/2012	17	94%	18	100%	5	83%	6	100%

\* les données concernant la réussite en 2011/2012 sont prévisionnelles

#### Insertion professionnelle

LP	Situation à 30 mois	2006	2007	2008
		2007	2008	2009
LP	Réponse	N.C.	N.C.	N.C.
	Etudes	N.C.	N.C.	N.C.
	Emploi	N.C.	N.C.	N.C.
	Inactivité	N.C.	N.C.	N.C.
	Recherche emploi	N.C.	N.C.	N.C.
	Poursuite d'études immédiate	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en M1	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en L3	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école d'ingénieur	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école de commerce	N.C.	N.C.	N.C.
	dont formation à l'étranger	N.C.	N.C.	N.C.
	dont DCG/DECF	N.C.	N.C.	N.C.
	dont LP	N.C.	N.C.	N.C.
	dont autres	N.C.	N.C.	N.C.
	Insertion professionnelle	N.C.	N.C.	N.C.
emploi-formation adéquation	N.C.	N.C.	N.C.	
part d'emploi stable	N.C.	N.C.	N.C.	
salaires net hors prime	N.C.	N.C.	N.C.	

#### Stage

LP	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
LP			15

#### Evaluation des formations

LP	Année	Réponses	
		NB	Taux
LP	2008/2009		
	2009/2010		
	2010/2011		
	2011/2012		

#### Charges d'enseignement prévues

LP	Année	2010	2011
		2011	2012
LP	Effectifs	59	78
	Nombre de groupe		
	Total hETD	3 412	3 804

#### Charges d'enseignement réalisées

LP	Année	2009	2010	2011
		2010	2011	2012
LP	Total hETD	11 558	12 063	12 743
	% effectués par des enseignants	32%	28%	28%
	% effectués par des professionnels	63%	66%	67%

### Fiche diplôme IUT

#### Effectifs (Inscription administrative SISE 15/01)



### Licence pro Traçabilité des filières, qualité des produits

#### Détail inscrits

LP	Année	Total	Total	Bac Pro	Bac Techno	Total
		Inscrits	Boursier			étranger
LP	2008/2009	11	1		5	1
	2009/2010	22	10	5	3	1
	2010/2011					
	2011/2012					

Note AERES 2008	N.C.
-----------------	------

Note AERES 2012	N.C.
-----------------	------

Coût par étudiant	
2009	8758 €

#### Mobilité sortante

LP	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
LP			

#### Type d'inscription

LP	Type	2009	2010	2011
		2010	2011	2012
LP	Formation continue			
	VAE/VAP			
	Apprentissage			
	Reprise d'étude			
	Contrat de professionnalisation			

#### Certification

LP	Année	CCI	CLIS	TOEIC
		2008/2009		
		2009/2010		
	2010/2011			

#### Doubles diplômes et diplômes délocalisés

	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
	Double diplôme	N.C.	N.C.
Dont hors France	N.C.	N.C.	N.C.
Délocalisation	N.C.	N.C.	N.C.

#### Réussite

LP	Année	Ensemble		Boursier		Bac Pro		Bac Techno					
		Réussite	Présence	Réussite	Présence	Réussite	Présence	Réussite	Présence				
		NB	%	NB	%	NB	%	NB	%				
LP	2008/2009	11	100%	11	100%	1	100%	1	100%	5	100%	5	100%
	2009/2010	19	86%	19	86%	8	80%	8	80%	5	100%	5	100%
	2010/2011												
	2011/2012												

\* les données concernant la réussite en 2011/2012 sont prévisionnelles

#### Insertion professionnelle

LP	Situation à 30 mois	2006	2007	2008
		2007	2008	2009
LP	Réponse	N.C.	N.C.	N.C.
	Etudes	N.C.	N.C.	N.C.
	Emploi	N.C.	N.C.	N.C.
	Inactivité	N.C.	N.C.	N.C.
	Recherche emploi	N.C.	N.C.	N.C.
	Poursuite d'études immédiate	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en M1	N.C.	N.C.	N.C.
	dont en L3	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école d'ingénieur	N.C.	N.C.	N.C.
	dont école de commerce	N.C.	N.C.	N.C.
	dont formation à l'étranger	N.C.	N.C.	N.C.
	dont DCG/DECF	N.C.	N.C.	N.C.
	dont LP	N.C.	N.C.	N.C.
	dont autres	N.C.	N.C.	N.C.
	Insertion professionnelle	N.C.	N.C.	N.C.
emploi-formation adéquation	N.C.	N.C.	N.C.	
part d'emploi stable	N.C.	N.C.	N.C.	
salaires net hors prime	N.C.	N.C.	N.C.	

#### Stage

LP	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
LP			

#### Evaluation des formations

LP	Année	Réponses	
		NB	Taux
LP	2008/2009		
	2009/2010		
	2010/2011		
	2011/2012		

#### Charges d'enseignement prévues

LP	Année	2010	2011
		2011	2012
LP	Effectifs	59	78
	Nombre de groupe		
	Total hETD	3412	3804

#### Charges d'enseignement réalisées

LP	Année	2009	2010	2011
		2010	2011	2012
LP	Total hETD	11 558	12 063	12 743
	% effectués par des enseignants	32%	28%	28%
	% effectués par des professionnels	63%	66%	67%



## 2.2. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT ET L'UNIVERSITE D'ANGERS »

Le conseil d'administration approuve la convention de partenariat entre la communauté d'agglomération « Saumur Loire développement et l'Université d'Angers ».



<p style="text-align: center;"><b>CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT », &amp; L'UNIVERSITE D'ANGERS</b></p>
---

Entre les soussignés :

**La Communauté d'Agglomération – Saumur Loire Développement**, dont le siège social est situé à l'hôtel de Ville- 11 rue du Maréchal Leclerc 49400 SAUMUR Cedex, représentée par son Président, Monsieur Michel APCHIN, agissant en cette qualité en vertu de la délégation qui lui a été attribuée par délibération du Conseil de la Communauté n°2010/90 en date du 27 septembre 2012,

ci-après dénommée **La Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement »** ;

et

**L'Université d'ANGERS**, dont le siège est situé au 40 rue de Rennes-BP 73 532- 49035 Angers Cedex 01, représentée par son Président Monsieur Jean-Paul SAINT-ANDRE ; habilité par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université en date du

ci-après désignée **L'Université d'Angers**.

### PREAMBULE

Par une délibération du 25 septembre 2003, le Conseil de la Communauté d'Agglomération a décidé de compléter l'intérêt communautaire, au titre du développement économique, par :

- Des actions et opérations visant à la création, au développement, et à la promotion des formations post-bac et professionnelles sur le territoire de la Communauté d'Agglomération ;
- Une participation financière et représentation au sein d'organismes œuvrant en matière de formation sur ce même territoire.

Le Campus Universitaire du saumurois accueillant des formations de l'UFR ITBS (Ingénierie du Tourisme du Bâtiment et des Services) et des services de l'Université d'Angers délocalisés à Saumur est désigné « UFR et services de l'université d'Angers délocalisés à Saumur ».

Un accord est ainsi intervenu avec l'Université d'Angers et plus particulièrement avec son département d'Etudes Supérieures du Tourisme et de l'Hôtellerie (ESTHUA, aujourd'hui l'ITBS), pour la mise en œuvre depuis 2003 et jusqu'à cette année 2012 au travers de la convention de partenariat signée en 2003, et renouvelée en 2008, des formations suivantes :

▪ **Pôle Tourisme et Loisirs**

**Activités Equestres**

- Licence Ingénierie des services parcours « tourisme et loisirs sportifs »
  - o Option 1 IFCE (ex DEUST Equitation) 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années
  - o Option 2 Perfectionnement équestre 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> années
- Licence professionnelle « Commercialisation spécialisée produit équin »
- Licence professionnelle « Management des établissements équestres »

**Activités Tourisme, Loisirs et Sports**

- Licence Ingénierie des services « parcours Hébergement Plein Air » 3<sup>ème</sup> année
- Licence Ingénierie des services « parcours Tourisme et Vins » 3<sup>ème</sup> année
- Master Mention Management et développement du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs, Spécialité Management des organisations du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs parcours « Tourisme et loisirs sportifs » 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années

▪ **Pôle Management de la Culture, des Arts et du Patrimoine**

- Licence professionnelle « Concepteur et Accompagnateur en écotourisme, accueil, gestion touristique »
- Licence professionnelle « Guide-conférencier »
- Licence Ingénierie des services parcours « Valorisation touristique » 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> années
- Licence Professionnelle « Métiers des arts culinaires et des arts de la table »

▪ **Pôle des Services**

- Licence Ingénierie des services parcours « Services de proximité » 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> années.

Ces axes de formations s'intégraient dans un schéma directeur de développement des formations supérieures sur le territoire Saumurois en complémentarité avec les partenaires de l'Université d'Angers, et notamment l'IFCE de Saumur (Institut Français du Cheval et de l'Equitation) et le centre Culturel de l'Ouest.

Partant du travail réalisé avec l'Université d'Angers sur les 3 dernières années, le développement des formations supérieures s'inscrit aujourd'hui dans le cadre d'un projet de territoire sur les axes suivants.

DES AXES DE DEVELOPPEMENT POSSIBLES, sur des voies pédagogiques diversifiées :

**Formation Initiale, Formation Continue, et Apprentissage /alternance**

Le tourisme et ses nouvelles formes d'achat

- Tourisme et e-commerce
- Tourisme et marketing des nouvelles technologies de communication
- Tourisme social et Solidaire : prise en compte de la dépendance, vieillissement de la courbe démographique
- Consommation de nouvelles formes de tourisme : tourisme industriel, tourisme et cheval (vers des formations à BAC + 3),
- Tourisme et développement local – approche territoriale
- Biodiversité et tourisme
- Tourisme et logistique de transports
- L'hôtellerie et la restauration (vers les métiers de gouvernance),

*La réflexion doit intégrer des axes de développement vers des métiers que la jeune génération voudrait plus utiles, plus solidaires, plus écologiques et ce dans une recherche de sens. Les métiers du tertiaire ne sont plus aussi attractifs et se voudraient plus tournés vers l'humain, en les conjuguant avec des nouvelles approches technologiques existantes ou restant à innover.*

### **Les services à la personne :**

Dans un vieillissement attendu de la population, il convient de s'interroger sur le développement d'un portefeuille formatif de compétences autour de l'humain au travers de ses différentes étapes de la vie, et des problématiques induites : accueil, handicap, gestion au quotidien, loisirs et cultures

⇒ Services de proximité et accompagnement des personnes

- Accompagnement des différentes étapes de la vie,
- La prise en compte de situation de handicap dans les activités de culture, loisirs et du tourisme,
- La création et la mise en œuvre d'une Gestion Hôtelière adaptée
- Logement adapté et environnement

*Pyramides des âges inversées dans les entreprises : nouvelles attitudes et comportement en situation professionnelle*

*Vieillissement de la population : proposition de nouveaux biens et services avec l'arrivée de nouveaux services (gestion hôtelière, loisirs, logement et environnement)*

*Une vraie attente des professionnels, qui y voient un axe de recrutement important dans les années à venir, compte tenu de la redistribution des cartes démographiques : changement des attitudes de consommation « consommer autrement, pour une consommation raisonnée, services attendus pour les seniors, nouvelles pratiques du tourisme, des loisirs, des activités culturelles.*

### **Environnement et écologie**

- Le développement durable et l'agriculture (travail sur le mode de fonctionnement des terres agricoles pour un développement durable),
- Les énergies renouvelables : utiliser les ressources végétales existantes dans un objectif de transformation en bio-carburant
- Se diriger vers une agriculture bio
- Le recyclage des déchets, réutilisation des matériaux en 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> usage
- Le patrimoine et la gestion immobilière (maintenance développement durable),
- Les aménagements urbains et paysagers pour une meilleure gestion des risques naturels,
- L'eau et la biodiversité

*Le Grenelle de l'environnement amène les entreprises à un travail de re-conception et de définition de nouveaux projets prenant en compte cette démarche. Au regard des spécificités du territoire les propositions d'axes possibles pour un développement durable peuvent être les suivantes :*

*Une vraie attente de créativité et d'innovation, traduit sur différents rapports permettent d'envisager probablement, la mise en œuvre projets de formation innovants, notamment pour la mise en œuvre du développement durable pour les terres agricoles*

*Une problématique partagée par un certains nombres de professionnels – Des réflexions sont engagées pour travailler sur des métiers en devenir : la formation serait certainement une réponse*

### **La logistique et les transports**

- Le transport multimodal : une gestion multi-transports pour une production de proximité et durable

Vers une nouvelle voie sur **la logistique** (gestion de proximité, gestion des approvisionnements) impactée par une problématique financière et de la rareté des énergies **et du transport** impacté par une gestion de production de proximité de la matière première : nouvelles approches par la gestion multimodal de voies de transport et de la gestion de production et des approvisionnements (nouveaux circuits de distribution)

*Avec la raréfaction et le coût des énergies hydrocarbures, de nouveaux modes d'approvisionnement et de proximité vont apparaître ; la matière première délocalisée devra se positionner près des centres de gestion, de production, ou de distribution.*

**TOUS CES AXES DOIVENT ETRE DEVELOPPES EN COHERENCE AVEC LES STRATEGIES DE L'ENSEMBLE DES ETABLISSEMENTS METTANT EN OEUVRE DES FORMATIONS SUPERIEURES SUR LE TERRITOIRE.**

### **LA RECHERCHE ET L'INNOVATION**

- A engager sur les activités et les filières déjà existantes,
- Développement d'un institut de recherche sur le patrimoine
- Plateformes d'Innovation : développement de partenariat sur l'axe de formation des PRI (Plateforme Recherche Innovation)

Pour tout ou partie, ce plan de développement renforcera les axes déjà existants sur le territoire, ouvrira de nouvelles voies pédagogiques possibles pour un public diversifié (pour bénéficier d'un portefeuille allant de BAC jusqu'à BAC + 5), passera par la création de formations aux champs de compétences nouveaux en lien avec les potentialités économiques, culturelles et sociales du territoire ou par le transfert d'une formation existante au sein d'une composante de l'Université d'Angers.

Par ailleurs il est précisé qu'il y aurait possibilité d'élargir, dans le cadre de l'implantation de nouvelles formations, la consultation à d'autres opérateurs que l'Université d'Angers (notamment sur des champs de compétences et de formation non représentées à ce jour), le PRES Université de Nantes – Angers – Le Mans (UNAM) et/ou CFA inter-universités des Pays de la Loire.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Contrat pluriannuel (2012-2016) entre l'Université d'Angers et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche intégrant une volonté de formation tout au long de la vie et en alternance, la recherche de l'excellence, le renforcement de « l'adossement formation/recherche » par le développement des masters et valorisant le développement des formations en lien avec l'économie locale.

Dans cette perspective, les parties s'entendent pour adapter en conséquence par avenant la présente convention.

La Communauté d'Agglomération Saumur-Loire-Développement s'engage à mettre les moyens matériels nécessaires au bon fonctionnement du Campus ; l'Université d'Angers s'engage à fournir et animer les équipes pédagogiques.

La Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement et l'Université ont donc souhaité établir une convention permettant de fixer le cadre de leurs missions et obligations respectives dont la teneur suit :

## **A) MOYENS MATERIELS ET HUMAINS DE FONCTIONNEMENT**

### **Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement s'engage à mettre à disposition de l'Université d'Angers des locaux, des matériels et des moyens humains dans le cadre de sa politique de développement des formations supérieures et continues. Ces moyens sont évalués à ce jour à l'accueil d'un maximum de 450 étudiants et d'une équipe de 4.5 ETP assurant la gestion administrative et pédagogique.

A compter de la rentrée 2012/2013, les formations initiales suivantes ont été organisées sur le Campus Universitaire du Saumurois, pour un effectif de 398 étudiants, formation initiale et formation continue confondues :

#### **• Pôle Tourisme et Loisirs**

##### **Activités Equestres**

- Licence Ingénierie des services parcours « tourisme et loisirs sportifs »
  - o Option 1 IFCE (ex DEUST Equitation) 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années
  - o Option 2 Perfectionnement équestre 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> années
- Licence professionnelle « Commercialisation spécialisée produit équin »
- Licence professionnelle « Management des établissements équestres »

##### **Activités Tourisme, Loisirs et Sports**

- Licence Ingénierie des services « parcours Hébergement Plein Air » 3<sup>ème</sup> année
- Licence Ingénierie des services « parcours Tourisme et Vins » 3<sup>ème</sup> année
- Master Mention Management et développement du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs, Spécialité Management des organisations du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs parcours « Tourisme et loisirs sportifs » 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années
- **Pôle Management de la Culture, des Arts et du Patrimoine**
  - Licence professionnelle « Concepteur et Accompagnateur en écotourisme, accueil, gestion touristique »
  - Licence professionnelle « Guide-conférencier »
  - Licence Ingénierie des services parcours « Valorisation touristique » 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> années
  - Licence Professionnelle « Métiers des arts culinaires et des arts de la table »
- **Pôle des Services**
  - Licence Ingénierie des services parcours « Services de proximité » 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> années.

Dans une perspective de croissance du Campus Universitaire du Saumurois et sur la base du schéma de développement des formations supérieures du territoire saumurois et ce afin d'optimiser voir d'ajuster les moyens mis en œuvre, l'objectif au terme de la convention est d'accueillir au moins 700 étudiants ou stagiaires, effectifs confondus.

### **Article 2 : DESCRIPTIONS DES LOCAUX ET EQUIPEMENTS**

#### **▪ LES LOCAUX**

Afin d'assurer la mise en place de ces enseignements, des locaux appartenant à la Ville de Saumur ont été loués par la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement dans le cadre de conventions.

La Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement met à son tour ces locaux à disposition de l'Université à titre gratuit et comprenant la prise en charge de la logistique immobilière (chauffage, électricité, eau, entretien), en vue d'y dispenser les enseignements prévus.

Les locaux mis à la disposition de l'Université d'Angers doivent répondre au règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux ERP.

Les enseignements concernés sont dispensés dans les locaux suivants :

- l'Ecole Félix Pauger : bâtiments situés rue du petit pré et rue reine de Sicile
- le château Reine de Sicile : 14 bis rue Montcel (adresse administrative)
- l'espace Petit pré : bâtiments situés rues Montcel, Reine de Sicile et Petit Pré

Soit 10 salles de cours et 2 salles informatiques pour un effectif maximum de 456 places assises (détail en annexe 1)

Compte tenu des travaux engagés sur le château Reine de Sicile de septembre à décembre 2012 de nouveaux locaux seront mis à disposition (cf annexe 2).

Un état des lieux est établi contradictoirement entre les parties à la remise des clés et lors de leur restitution.

Pendant les périodes de non utilisation de tout ou partie des locaux, la Communauté d'Agglomération se réserve la possibilité de mettre à disposition à d'autres organismes les salles de cours, dans le cadre de formations ou de colloques.

#### ▪ **MATERIEL POUR LES BESOINS PEDAGOGIQUES**

L'Université d'Angers s'engage à fournir tous les outils pédagogiques pour les besoins propres à chacune de ses formations, ainsi que les outils de travail nécessaires au suivi administratif. Elle en assure la maintenance et les réparations éventuelles.

La Communauté d'Agglomération s'engage à fournir tout le mobilier et équipements complémentaires qui n'entrent pas dans le champ couvert par l'Université d'Angers. Elle en assure la maintenance et les réparations éventuelles.

L'état descriptif des matériels remis précise leur état technique, leur propriétaire et leur localisation géographique (voir annexe 3).

Il est convenu entre les parties que le matériel informatique est exclusivement destiné aux enseignements et utilisé sous la responsabilité et la surveillance des enseignants. L'usage d'Internet obéit à une charte d'utilisation établie par l'Université qui s'engage à la communiquer à chaque étudiant.

- le matériel situé dans les salles est propriété de la communauté d'agglomération, les logiciels utilisés sont propriété de l'Université d'Angers.
- Le matériel et les logiciels utilisés par l'équipe administrative et les professeurs (dans la salle des professeurs) sont propriété de l'Université d'Angers.

#### ▪ **DOCUMENTATION**

Un fonds documentaire est constitué et financé par la bibliothèque Universitaire de l'Université d'Angers et mis à disposition des étudiants à la Médiathèque de Saumur, rue Célestin Port. Les ouvrages sont identifiés au sein du fonds de la médiathèque.

La liste des ouvrages est fournie par l'équipe pédagogique.

#### ▪ **COMMUNICATION à généraliser sur l'ensemble de l'université**

Tous les supports promotionnels doivent respecter les consignes suivantes :

- Mentions dans le respect des chartes graphiques respectives des logos de la Communauté d'Agglomération et de l'Université d'Angers, avec les mentions de l'UFR ITBS et SFC (DAEU)
- La mention du Campus de Saumur doit être libellé ainsi : « UFR et services de l'Université d'Angers délocalisés à Saumur ».

### **Article 3 : SECURITE, RESPONSABILITE, ASSURANCE**

L'Université s'engage à contracter une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile du fait de son activité d'enseignement ainsi que les matériels lui appartenant. Elle devra en justifier à la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.

L'Université reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes spécifiques données par la Ville de SAUMUR, propriétaire des lieux et s'engage à respecter et à les faire respecter par les utilisateurs des équipements.

L'Université reconnaît avoir visité les établissements et avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendies armés...) et pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

L'Université s'engage à porter à la connaissance des utilisateurs ces règles et consignes de sécurité et à ne pas dépasser l'effectif maximum autorisé par le règlement de sécurité au titre de la réglementation des ERP.

La Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement de son côté a déclaré cette activité à son assureur Responsabilité Civile ainsi que l'occupation desdits locaux au titre de la garantie « Dommages aux biens ».

### **Article 4 : REGLEMENT INTERIEUR**

Le règlement intérieur du bâtiment a été rédigé par la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement et l'Université d'Angers et est à disposition dans les locaux du Campus.

### **Article 5 : PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT »**

La Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement recrute et rémunère les agents administratifs et la chargée du développement et du fonctionnement du Campus, placés sous la responsabilité de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.

L'équipe de la Communauté d'Agglomération chargée du fonctionnement du campus est constituée de 4.5 ETP :

- 1ETP chargé du développement et du fonctionnement du campus
- 2.5 ETP administratifs
- 1ETP technique

## **B) PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT AVEC L'UNIVERSITE D'ANGERS**

### **Article 6 : MODALITES DE FONCTIONNEMENT**

L'équipe administrative de la Communauté d'agglomération est chargée d'une partie de la gestion administrative des formations développées sur le site de Saumur (examens, gestion des emplois du temps) ainsi que l'organisation des plannings d'occupation des locaux.

L'Université d'Angers délocalise une partie de ses formations sur le campus de Saumur. La liste des formations mises en place à Saumur figure dans le contrat qui lie l'Etat et l'Université d'Angers. En fonction de l'évolution de ses effectifs inscrits et des opportunités de faire habilitier de nouvelles formations, cette liste est actualisée au début de chaque année universitaire.

La décision d'ouverture ou de fermeture d'une formation à Saumur est prise par le Conseil d'Administration de l'Université d'Angers. Sa mise en place est toutefois subordonnée à l'accord de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.

La Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement veille à ce que les dispositions nécessaires au bon fonctionnement du campus soient prises en particulier :

- ♦ L'harmonisation des plannings d'occupations des locaux
- ♦ L'entretien des locaux

La Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement se réserve le droit d'héberger au sein du campus d'autres organismes à condition que leur présence n'entrave pas le bon fonctionnement des activités du campus. Tout organisme ou association désirant réserver une salle du campus devra en faire la demande directement au Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement. Dans ce cas, le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, en accord avec le Président de l'Université, désignera une personne interlocutrice de l'administration dans le domaine de la sécurité contre l'incendie. Cette personne sera responsable auprès des autorités publiques des inobservances des conditions de sécurité tant pour l'ensemble des exploitations que pour chacune d'entre elles. Elle s'assurera que les mesures destinées à garantir la sécurité contre les risques d'incendie et de panique sont bien mises en œuvre dans ce groupement d'exploitations.

Les frais de reprographie sont pris en charge par l'Université d'Angers dans le cadre de la mise à disposition d'un photocopieur (par l'Université) sur le site du campus de Saumur.

#### **Article 7 : ADMINISTRATION**

L'Université d'Angers désigne pour la durée du mandat du Président de l'Université d'Angers et après avis de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement l'un de ses enseignants comme référent de l'Université d'Angers.

#### **Article 8 : PEDAGOGIE**

Les étudiants, les enseignants, les programmes et les examens relèvent directement de l'Université d'Angers. Les activités d'enseignement s'effectuent sous la seule responsabilité de l'Université d'Angers et ne sont soumises qu'au seul contrôle des instances habilitées de l'Université d'Angers. Elles sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur.

#### **Article 9 : MEDECINE PREVENTIVE**

L'Université d'Angers assure le suivi médical de ses étudiants et en supporte la charge.

#### **Article 10 : FINANCEMENTS**

La Communauté d'Agglomération de Saumur approvisionnera le budget de l'UFR ITBS/UNIVERSITE D'ANGERS à hauteur d'une subvention prévisionnelle de 140 000 euros chaque année pendant la période couverte par le contrat. Cette subvention sera versée pour tout ou partie, au regard des justificatifs produits, pour les frais (descriptif ci-dessous) induits par l'ouverture des nouvelles formations et de l'évolution des effectifs au sein du campus Saumurois. De même ce montant pourra être réévalué en fonction du développement des formations mises en œuvre sur le territoire saumurois.

Un budget prévisionnel sera établi et adressé par l'Université à la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement en Mai de l'année n-1. L'élaboration d'un budget spécifique, repris dans le budget général de l'Université, permettra d'identifier les dépenses et recettes du Campus Universitaire du Saumurois.

Peut figurer au titre des recettes possibles, la taxe d'apprentissage versée par telle ou telle entreprise à l'Université pour le compte de formations mises en place à Saumur ou tout autre impôt, taxe ou redevance qui s'y substituerait.

Les frais pris en charge par la Communauté d'Agglomération, dans la limite des 140 000 euros définis ci-dessus peuvent être constitués des frais suivants :

- rémunération **des heures de spécialité de la première année** : les heures induites par la création de nouvelle formation, s'ajoutant ainsi aux formations déjà en place sur le campus.
- déplacements des enseignants statutaires et autres intervenants en application des textes réglementaires,
- rémunération des heures d'enseignement mises en œuvre à Saumur et qui induisent un coût supplémentaire alors qu'une mutualisation serait possible à Angers. Un état annuel de ces heures devra être fourni,
- primes d'encadrement et de responsabilité pédagogiques pour les formations sises à Saumur,
- promotion et publicité engagées au profit direct du Campus Universitaire de Saumur,

- développement national et international, incluant la mise en œuvre de partenariats internationaux au profit des étudiants inscrits au Campus Universitaire du Saumurois.

Un état des frais réellement dépensés sera présenté à l'issue de l'exercice budgétaire de ladite année. L'ajustement des dépenses et des recettes se fera en début d'année civile suivante.

Il est précisé que le paiement par la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement interviendra sur les dits justificatifs : 50 % au 1<sup>er</sup> semestre et 50 % au vu du bilan fourni par l'Université.

Le versement d'un acompte ou provision intervient après délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement et vote du budget en début d'année civile. Un ajustement est opéré en fin d'exercice et repris sur le budget suivant.

Toute demande de subvention par la Communauté d'Agglomération auprès de la Région ou du Conseil Général est transmise à l'Université d'Angers et avalisée par elle.

#### **Article 11 : COMITE DE PILOTAGE**

La présentation du Budget prévisionnel donnera lieu à une rencontre du comité de pilotage en Mai de chaque année. Par ailleurs, un calendrier prévisionnel de réunions préparatoires et de bilan sera proposé : en Février pour le plan de développement du Campus, en Octobre pour un bilan sur la rentrée universitaire.

Le comité de pilotage réunit :

- le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement ou son représentant,
- le Président de l'Université d'Angers ou son représentant,
- la Direction des Politiques Sociales et Formations Supérieures de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement
- le Directeur de l'ITBS

Et toute autre personne invitée à l'initiative du Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement et du Président de l'Université d'Angers.

#### **Article 12 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour la durée d'habilitation dans le cadre du contrat quinquennal 2012/2016. Elle entre en vigueur à la rentrée universitaire 2012/2013, au 1<sup>er</sup> septembre 2012 et expirera au terme de l'année universitaire 2016/2017.

#### **Article 13 : COMMUNICATION ET PUBLICITE**

La Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement et l'Université d'Angers se réservent le droit de promouvoir cette convention dans le cadre de leur communication mais s'engagent à tenir compte des impératifs de confidentialité et s'engagent mutuellement à se tenir informés des actions prévues.

#### **Article 14 : MODALITES DE MODIFICATIONS**

La présente convention peut être modifiée à tout moment par voie d'avenant dûment approuvé par les deux parties.

#### **Article 15 : RESILIATION DE LA CONVENTION**

La dénonciation de cette convention par chacune des parties doit être signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au moins six mois avant la rentrée universitaire.

La présente convention se trouvera suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas connus de force majeure, prévus par la loi et la jurisprudence, entendus comme faits d'un caractère imprévisible et insurmontable extérieurs à la volonté des parties et ne pouvant être empêchés par elles.

Elle pourra être dénoncée dans le cas d'une cessation de la mise à disposition des locaux par la Ville de SAUMUR ou à la demande des autorités compétentes de l'Etat, aux conditions visées dans lesdites conventions de mise à disposition conclues entre la Ville de Saumur et la Communauté d'Agglomération.

Elle pourra également être dénoncée par chacune des parties pour non respect d'une des obligations lui incombant suite à une mise en demeure écrite restée sans effet dans un délai de trois mois ; et ce sans qu'aucune indemnité puisse être réclamée.

**Article 16 : PROCEDURE**

Toutes les contestations qui pourront s'élever entre les parties au sujet de l'application ou de l'interprétation de la présente convention feront l'objet d'une tentative d'accord amiable. En cas d'échec de celui-ci, tous les litiges relatifs à l'application de la présente convention sont de la compétence du Tribunal Administratif de Nantes.

**Article 17 : ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution de la présente convention les parties font élection de domicile :

- Pour la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement en son siège social,
- Pour l'Université d'Angers en son siège.

A SAUMUR le.....

Pour l'Université d'Angers

Pour La Communauté d'Agglomération  
Saumur Loire Développement

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ  
Président

Michel APCHIN  
Président

ANNEXE 1

LES LOCAUX MIS A DISPOSITION

Ancienne école Félix Pauger – Rue du petit Pré à Saumur

- 7 salles de cours pour une surface totale de 420m<sup>2</sup>
- 1 bloc sanitaire
- une cour intérieure qui dessert les différents bâtiments.

Château Reine de Sicile – Rue Montcel à Saumur

- Sous-sol : 1 cave, 1 réserve (181.98m<sup>2</sup>)
- 1<sup>er</sup> étage : 1 hall d'entrée, 2 salles, 1 bureau (168.30m<sup>2</sup>)
- 2<sup>ème</sup> étage : 1 salle, 1 sas (85.23m<sup>2</sup>)
- rez-de-chaussée : 1 entrée, 1 espace secrétariat, 1 salle d'attente, 1 local privé, 1 bloc sanitaires et 1 salle (total 176.43m<sup>2</sup>).

Soit une superficie de 112.40m<sup>2</sup> de bureaux et 244.74m<sup>2</sup> de salles de classe.

Locaux – 15 rue reine de Sicile

- 3 salles de classes d'une superficie de 150.80m<sup>2</sup>

ANNEXE 2

LES LOCAUX UTILISES DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE AU 31 DECEMBRE 2012

Compte tenu de la fermeture des 3 salles du Château reine de Sicile, le campus utilisera :

- 3 salles de cours situées au 56 Route de Rouen à Saumur
- 1 salle dite « salle cocasserie » située Rue Bonnemère à Saumur
- 1 « grande salle » de l'Espace Jean Rostand à Saumur située Maison des Associations 330 rue Emmanuel Clairefond à Saumur (proximité de la Gare SNCF)

ANNEXE 3

Inventaire du matériel mis à disposition

## INVENTAIRE DU MATERIEL INFORMATIQUE ITBS DOMAINE DU CAMPUS DE SAUMUR

QUANT	DESCRIPTIF	NOM	MODÈLE	N° DE SÉRIE	Ecran	LOCALISATION	STATUT	Propriétaire
1	IMPRIMANTE HP		LASER JET 2420 n			SALLE INFORMATIQUE	en état de fonctionnement	Agglomération de Saumur
1	IMPRIMANTE HP		LASER JET 5200 tn			BUREAU	en état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	IMPRIMANTE HP		LASER JET P 3005 n			SALLE DES PROFS	en état de fonctionnement	Agglomération de Saumur
1	IMPRIMANTE HP		LASER JET P 3005 n			SALLE CABRIOLE	en état de fonctionnement	Agglomération de Saumur
1	IMPRIMANTE HP		OFFICEJET 9110			BUREAU	en état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	ORDINATEUR DE BUREAU DELL	ESA1662	PRECISION T1600	HY3G55J		ECRAN 22 POUCES DELL	BUREAU Dominique B.	Neuf
1	ORDINATEUR DE BUREAU DELL	PUSM1413	PRECISION 690	7JG8B2J		ECRAN 19 POUCES DELL	BUREAU Dominique G.	à Renouveler
1	ORDINATEUR DE BUREAU DELL	IM1419	PRECISION 690	GHG8B2J		ECRAN 17 POUCES DELL	Edition carte étudiants	en état de fonctionnement
1	ORDINATEUR DE BUREAU DELL	APUS3	DC7700			ECRAN 19 POUCES DELL	BUREAU Laura A.	à Renouveler
1	ORDINATEUR DE BUREAU HP	APUS4	DC7700			ECRAN 19 POUCES DELL	BUREAU Claudie R.	à Renouveler
1	ORDINATEUR DE BUREAU DELL	PUSM1412	PRECISION 690	BHG8B2J		ECRAN 17 POUCES DELL	BUREAU Accueil	à Renouveler
1	ORDINATEUR DE BUREAU DELL	EMS1525	PRECISION 390	2GW939C		ECRAN 17 POUCES DELL	SALLE DES PROFS	en état de fonctionnement
1	ORDINATEUR DE BUREAU DELL	EMS 1526	PRECISION 390	3GWC93J		ECRAN 17 POUCES DELL	SALLE DES PROFS	en état de fonctionnement
1	ORDINATEUR DE BUREAU DELL		Optiplex 780			ECRAN TACTILE 17 POUCES iiyama	SALLE TROGLODYTE Prof	en état de fonctionnement
1	ORDINATEUR DE BUREAU DELL		Optiplex 780			ECRAN TACTILE 17 POUCES iiyama	SALLE FOUEE Prof	en état de fonctionnement
1	ORDINATEUR DE BUREAU DELL	CARM1509	Optiplex 780			ECRAN TACTILE 17 POUCES iiyama	SALLE CAROUSSEL Prof	en état de fonctionnement
1	ORDINATEUR DE BUREAU DELL	BOEM1505	Optiplex 780			ECRAN TACTILE 17 POUCES iiyama	SALLE BOERE Prof	en état de fonctionnement
1	ORDINATEUR DE BUREAU DELL	CHAM1504	Optiplex 780			ECRAN TACTILE 17 POUCES iiyama	SALLE SAUMUR CHAMPIGNY Prof	en état de fonctionnement
1	ORDINATEUR DE BUREAU DELL		Optiplex 780			ECRAN TACTILE 17 POUCES iiyama	SALLE PERREYEU Prof	en état de fonctionnement
1	ORDINATEUR DE BUREAU DELL	BOUM1505	Optiplex 780			ECRAN TACTILE 17 POUCES iiyama	SALLE BOULE DE FORT Prof	en état de fonctionnement
1	ORDINATEUR PORTABLE DELL	EM 1405	Latitude D810				PRET service ADM	en état de fonctionnement
1	ORDINATEUR PORTABLE DELL	PROJM 1543	Latitude D830	7YDR24J			PRET service ADM	en état de fonctionnement
1	ORDINATEUR PORTABLE DELL	PROJM 1398	Latitude D810				PRET service ADM	en état de fonctionnement
1	ORDINATEUR PORTABLE HP	APUS 1	NC6320	HUB7170MQ1			PRET service ADM	en état de fonctionnement
1	ORDINATEUR PORTABLE						Administratifs	Neuf
1	SCANNER DE BUREAU CANON			M11057				en état de fonctionnement
1	ORDINATEUR DE BUREAU HP	ESP1466	DC7700	CZC7202ZN1		56 RUE DE ROUEN		en état de fonctionnement
1	ORDINATEUR DE BUREAU HP	ESP1467	DC7700	CZC7202ZN3		56 RUE DE ROUEN		en état de fonctionnement
1	ORDINATEUR DE BUREAU HP	ESP1485	DC7700	CZC7202ZMX		56 RUE DE ROUEN		en état de fonctionnement
1	ORDINATEUR DE BUREAU DELL							en état de fonctionnement
1	ORDINATEUR DE BUREAU DELL							en état de fonctionnement
16	Ordinateurs de bureau DELL		Optiplex 755			ECRAN 17 POUCES DELL	SALLE INFORMATIQUE	à Renouveler
19	Ordinateurs de bureau DELL		Optiplex 755			ECRAN 17 POUCES DELL	SALLE CABRIOLE	à Renouveler
5	Ordinateurs de bureau DELL		Optiplex 790			ECRAN 17 POUCES DELL	SALLE CABRIOLE ET SALLE INFORMATIQUE	en état de fonctionnement

## INVENTAIRE DU MATERIEL AUDIOVISUEL ITBS DOMAINE DU CAMPUS DE SAUMUR

1	APPAREIL CASSETTE AUDIO			KK 375 TL5		BUREAU	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	APPAREIL CASSETTE AUDIO			KK 374 TL6		BUREAU	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	APPAREIL CASSETTE AUDIO TANDBERG			5289		BUREAU	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	APPAREIL DIAPOSITIVES			M627		BUREAU	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	APPAREIL PHOTO NUMERIQUE NIKON			4552646		BUREAU	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	CAMERA CANON			DM -XM1E		BUREAU	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	CAMERA CANON DISQUE DUR/CARTE MÉMOIRE 8GB			793 702 221 255		BUREAU	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	CAMERA SONY CASSETTE			148893		BUREAU	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	CHARIOT POUR LECTEUR DVD/MAGNETOSCOPE					SALLE BOULE DE FORT		Université d'Angers / ITBS
1	CHARIOT POUR TV					SALLE ALIENOR		Université d'Angers / ITBS
1	CHARIOT POUR TV					SALLE FUTREAU		Université d'Angers / ITBS
1	CHARIOT POUR TV					SALLE YOLANDE		Université d'Angers / ITBS
1	DECODEUR TNT			51-1441520008802		BUREAU		Université d'Angers / ITBS
1	DICTAPHONE CASSETTE			RQ L11		BUREAU	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	ENCEINTE/AMPLIFICATEUR AVEC LECTEUR CD MIPRC			249008738A		SALLE BOULE DE FORT	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	ENCEINTE/AMPLIFICATEUR MIPRO			249008739A		SALLE ALIENOR	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	ENCEINTES/AMPLIFIES LOGITECH Z-10			S 0243B			En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	ENREGITREUR/LECTEUR DVD PANASONIC			DMREX768EFK		SALLE DES PROFS	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	ENREGITREUR/LECTEUR DVD PHILIPS			DVDR333H/19		SALLE DES PROFS	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	LECTEUR DVD/MAGNETOSCOPE TOSHIBA			AD26331519A		SALLE ALIENOR	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	LECTEUR DVD/MAGNETOSCOPE TOSHIBA			GIED14801531		SALLE PERREYEU	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	LECTEUR DVD/MAGNETOSCOPE TOSHIBA			GIED14801453		SALLE BOERE	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	LECTEUR DVD/MAGNETOSCOPE TOSHIBA			2L15X05712		SALLE FOUEE	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	LECTEUR DVD/MAGNETOSCOPE TOSHIBA			GIED14900946		SALLE CHAMPIGNY	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	LECTEUR DVD/MAGNETOSCOPE TOSHIBA			2K15313473		SALLE BOULE DE FORT	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	LECTEUR DVD/MAGNETOSCOPE TOSHIBA			GIED14801452		SALLE CAROUSSEL	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	LECTEUR DVD/MAGNETOSCOPE TOSHIBA					SALLE TROGLODYTE	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	LECTEUR DVD/MAGNETOSCOPE TOSHIBA					SALLE FUTREAU	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	LECTEUR DVD/MAGNETOSCOPE TOSHIBA			AD96332929		SALLE YOLANDE	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	MAGNETOSCOPE THOMSON			VTH 6380F		SALLE DES PROFS	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	MÉUBLE METALLIQUE SUR ROULLETTES POUR VIDEO PROJECTEUR EPSON					SALLE INFORMATIQUE		Université d'Angers / ITBS
1	MICRO CRAVATTE			149020462A		BUREAU	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	MICRO CRAVATTE			149020449A		BUREAU	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS

1	PIED POUR APPAREIL PHOTO				BUREAU		Université d'Angers / ITBS
1	PIED POUR APPAREIL PHOTO				BUREAU		Université d'Angers / ITBS
1	POSTE RADIO CASSETTE CD JVC				BUREAU		Université d'Angers / ITBS
1	RETRO PROJECTEUR 3M			508621	SALLE ALIENOR	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	RETRO PROJECTEUR 3M			267711	SALLE FUTREAU	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	RETRO PROJECTEUR 3M			508613	SALLE TROGLODYTE	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	RETRO PROJECTEUR 3M			99220169	SALLE BOERE	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	RETRO PROJECTEUR 3M			M40 C2	SALLE YOLANDE	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	RETRO PROJECTEUR 3M			508752	SALLE SAUMUR CHAMPIGNY	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	RETRO PROJECTEUR 3M			99216498	SALLE BOULE DE FORT	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	RETRO PROJECTEUR 3M			508749	SALLE PERREYEUX	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	TABLE RETRO PROJECTEUR				SALLE ALIENOR		Université d'Angers / ITBS
1	TABLE RETRO PROJECTEUR				SALLE PERREYEUX		Université d'Angers / ITBS
1	TABLE RETRO PROJECTEUR				SALLE TROGLODYTE		Université d'Angers / ITBS
1	TABLE RETRO PROJECTEUR				SALLE BOERE		Université d'Angers / ITBS
1	TABLE RETRO PROJECTEUR				SALLE YOLANDE		Université d'Angers / ITBS
1	TABLE RETRO PROJECTEUR				SALLE SAUMUR CHAMPIGNY		Université d'Angers / ITBS
1	TABLE RETRO PROJECTEUR				SALLE INFORMATIQUE		Université d'Angers / ITBS
1	TELEVISION TOSHIBA 72 CM			28DP182	SALLE DES PROFS	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	VIDEO PROJECTEUR EPSON	EB 84		LS7F960798L	ALIENOR	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	VIDEO PROJECTEUR EPSON	EB 84		LS7F960840L	FUTREAU	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	VIDEO PROJECTEUR EPSON	EB 84		LS7F960815L	YOLANDE	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	VIDEO PROJECTEUR EPSON PLAFOND	EB 84			SALLE TROGLODYTE	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	VIDEO PROJECTEUR EPSON PLAFOND	EB 84			SALLE FOJEE	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	VIDEO PROJECTEUR EPSON PLAFOND	EB 84			SALLE CAROUSSEL	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	VIDEO PROJECTEUR EPSON PLAFOND	EB 84			SALLE BOERE	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	VIDEO PROJECTEUR EPSON PLAFOND	EB 84			SALLE SAUMUR CHAMPIGNY	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	VIDEO PROJECTEUR EPSON PLAFOND	EB 84			SALLE PERREYEUX	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	VIDEO PROJECTEUR EPSON PLAFOND	EMP 835			SALLE BOULE DE FORT	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	VIDEO PROJECTEUR EPSON PLAFOND	EMP 81			SALLE INFORMATIQUE	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	VIDEO PROJECTEUR EPSON PLAFOND	EB 84			SALLE CABRIOLE	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	VIDEO PROJECTEUR OPTOMA	EP 761		Q87M839AAAAACO122	LAMPION	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS
1	VIDEO PROJECTEUR OPTOMA	EP 761		Q87M839AAAAACO125	SALLE COCASSERIE	En état de fonctionnement	Université d'Angers / ITBS

### **2.3. CONVENTION MULTIPARTITES POUR L'ORGANISATION DES FORMATIONS EN SOINS INFIRMIERS CONDUISANT A LA COLLATION DU GRADE DE LICENCE**

*Avis favorable du CEVU du 27 novembre 2012.*

Le conseil d'administration approuve la demande de convention multipartites pour l'organisation des formations en soins infirmiers conduisant à la collation du grade de licence.

#### **CONVENTION DE PARTENARIAT**

Pour l'organisation des formations en soins infirmiers conduisant à la collation du grade de

licence. **Entre :**

**La Région des Pays de la Loire,**  
**Représentée par son Président, Monsieur Jacques AUXIETTE,**  
**Autorisé à signer la présente convention par délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 19 novembre 2012,**

**Ci après désignée « la Région »**

**Le Groupement de Coopération Sanitaire** des Instituts de Formation en Soins Infirmiers des Pays de la Loire, représenté par **l'établissement de santé du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers** et réunissant les établissements publics de santé supports des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) publics :

CH de Châteaubriant support de l'IFSI de Châteaubriant  
CH de Cholet support de l'IFSI de Cholet  
CH de Saint Nazaire support de l'IFSI de Saint  
Nazaire CH de Saumur support de l'IFSI de Saumur  
CH du Mans support de l'IFSI du MANS  
CH Nord Mayenne support de l'IFSI de Mayenne  
CH Pôle Santé Sarthe et Loir support de l'IFSI de la Flèche  
CHD support de l'IFSI de la Roche Sur Yon  
CHU de Nantes support de l'IFSI de Nantes  
CHS de la Sarthe support de l'IFSI d'Allonnes  
CHU d'Angers support de l'IFSI d'Angers

Ci après désigné « **GCS** »

**L'Institut Régional des Formations Sanitaires et Sociales** de la Croix rouge Française des Pays de La Loire, membre associé

Ci après désigné « **L'IRFSS** »

**Les universités :**

Université de Nantes  
Université d'Angers  
Université du Maine

Représentées par l'université coordinatrice

d'Angers Ci après désigné « **Les universités** »

L'Agence régionale de Santé Pays de la Loire  
Représentée par la directrice générale, Madame Marie-Sophie DESAULLE

- VU** le Code de la Santé Publique
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de l'Education,
- VU** le Code du Travail
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 73,
- VU** le décret n° 2005-723 du 29 juin 2005 relatif au régime budgétaire des écoles et instituts de formation de certains professionnels de santé relevant d'établissements publics de santé et modifiant le code de la santé publique,
- VU** le décret n° 85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validations des études, des expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,
- VU** l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux,
- VU** l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier,
- VU** la circulaire DHOS/RH1/DGESIP n° 2009-201 du 26 juin 2009 relative à la délivrance du grade de licence aux infirmiers diplômés d'Etat et à l'organisation du partenariat Conseil régionaux/Universités/IFSI
- VU** la circulaire DHOS/RH1/DGESIP n° 2009-202 du 9 juillet 2009 relative au conventionnement des IFSI avec l'Université et la Région dans le cadre de la mise en œuvre du processus LMD
- VU** la circulaire DHOS/RH1/DGESIP/2009-208 du 9 juillet 2009 relative à la situation des étudiants inscrits dans les instituts de formation paramédicaux au regard du bénéfice des prestations des œuvres universitaires
- VU** le décret n° 2010-1123 du 23 septembre 2010 relatif à la délivrance du grade de licence aux titulaires de certains titres ou diplômes relevant du livre III de la quatrième partie du code de la santé publique
- VU** l'arrêté du 19 mars 2012 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche relatif à l'attribution du grade de licence au bénéfice des titulaires de certains titres ou diplômes relevant du livre III de la quatrième partie du code de la santé publique,
- VU** la convention constitutive du GCS public des IFSI des Pays de la Loire en date du
- VU** l'avis favorable du GCS en date du XXXXX
- VU** les délibérations des conseils d'administration des universités des Pays de la Loire, Université de Nantes en date du.....  
Université d'Angers en date du .....  
Université du Maine en date du .....
- VU** la délibération du conseil de surveillance de l'IRFSS de la CRF des Pays de la Loire, membre associé, en date du

## **PREAMBULE**

L'arrêté du 31 juillet 2009 a réformé la formation en soins infirmiers. Cette formation s'est engagée dans le processus Licence-Master-Doctorat dès le mois de septembre 2009.

L'intégration du diplôme d'Etat d'infirmier dans le processus LMD se concrétisera par la reconnaissance aux titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier du grade de licence à partir de 2012, dès lors qu'ils auront été inscrits en première année à compter de la rentrée 2009.

Deux circulaires de la DGOS, l'une du 26 juin 2009 relative à la délivrance du grade de licence aux infirmiers diplômés d'Etat et à l'organisation du partenariat Conseils Régionaux/ Universités/IFSI et l'autre du 9 juillet 2009 relative au conventionnement des IFSI avec l'Université et la Région dans le cadre de la mise en œuvre du processus LMD ont proposé les orientations pour la mise en place opérationnelle de cette réforme.

La reconnaissance par le Ministère chargé de l'enseignement supérieur du grade de licence nécessite que l'ensemble des établissements de santé publics et privés, supports d'un IFSI et les IFSI dotés de la personnalité juridique passent une convention au sein de chaque académie, avec la région et les universités, ces dernières étant coordonnées par une université disposant d'une composante de formation en santé.

Par ailleurs, la loi Hôpital Patients Santé Territoires portant création de l'Agence Régionale de Santé (ARS) confie à cette dernière le pilotage stratégique des formations sanitaires. Son rôle est de garantir la qualité de la formation, la professionnalisation des métiers et d'assurer un accompagnement technique et pédagogique des écoles et instituts. Le Directeur Général de l'ARS et ses services sont ainsi associés à toute décision portant sur les aspects pédagogiques de la formation.

En application du décret du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, le directeur de la DRJSCS exerce sous l'autorité du préfet de région les missions de certification dans le domaine des professions de santé non médicales.

Dans le cadre de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 73, la Région adopte le schéma régional des formations sanitaires et sociales et le président du Conseil régional autorise le fonctionnement des instituts de formation en soins infirmiers et agréé leur directeur après avis de la directrice générale de l'ARS. La Région assure la répartition du nombre maximum d'étudiants en première année entre les instituts de formation en soins infirmiers. Elle octroie des aides aux étudiants dans le cadre de règlements d'attribution. La Région a la charge du fonctionnement et de l'équipement des instituts de formation mentionnés à l'article L4383-3 lorsqu'ils sont publics et peut participer au financement du fonctionnement et de l'équipement de ces établissements lorsqu'ils sont privés.

A ce titre, la Région est autorité organisatrice de la formation en soins infirmiers.

### **Article 1 : Objet de la convention**

Cette convention précise notamment la participation des universités aux instances pédagogiques et leurs contributions aux enseignements et aux jurys d'examen. Elle prévoit également les modalités suivant lesquelles les dossiers d'évaluation des formations seront transmis à échéance régulière, par l'intermédiaire des universités à l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). Elle prévoit les modalités selon lesquelles les services de l'université sont ouverts aux étudiants des IFSI. Elle prévoit enfin les modalités de rémunération des intervenants agréés par les universités pour dispenser des unités d'enseignements universitaires et les modalités de rémunération des intervenants propres à l'université.

Les signataires de la présente convention sont membres de la commission spécialisée relative aux questions pédagogiques dont la composition, les missions sont définies au sein de la convention constitutive du G.C.S.

La commission spécialisée, présidée par l'ARS, est chargée d'examiner au plan régional toutes les questions relatives au grade de licence, dans le respect de la maquette de formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier.

Elle a vocation à coordonner les aspects pédagogiques de la formation relative aux unités d'enseignement placées sous la responsabilité des universités.

Elle évalue les résultats et propose toute action visant à améliorer la qualité de la formation en lien avec les enseignements universitaires.

Dans le cadre de la préparation au diplôme d'Etat d'infirmier, et afin de permettre aux étudiants qui se seront inscrits dans cette formation à compter de la rentrée de septembre 2009 de se voir délivrer le grade de licence à compter de la session de 2012, il a été convenu ce qui suit :

## **Article 2 : La reconnaissance du grade de licence au diplôme d'Etat d'infirmier**

Dans le cadre de la présente convention, le GCS et l'IRFSS s'engagent à mettre en œuvre les modalités du diplôme d'Etat d'infirmier telles que décrites dans l'arrêté en date du 31 juillet 2009. Les universités en lien avec les IFSI, s'engagent à mettre en œuvre les enseignements universitaires, correspondant aux Unités d'Enseignement (UE), conformément aux modalités du diplôme d'Etat infirmier telles que décrites dans l'arrêté en date du 31 juillet 2009.

### **Sciences contributives**

- > Sciences humaines, sociales et droit
- > Sciences biologiques et médicales,
- > Voir les méthodes de travail en regard du projet pédagogique en lien avec le territoire

Les IFSI travaillent en lien avec les universités de rattachement pour l'élaboration du planning semestriel des intervenants universitaires.

L'organisation et la répartition des enseignements susmentionnés sont décidées conjointement par les IFSI et par l'université de rattachement.

Chaque IFSI est rattaché à une université qui désigne un représentant pour la coordination avec l'IFSI :

**Université de Nantes** : IFSI du CHU de Nantes, IFSI du CH de Saint Nazaire, IFSI du CH de Châteaubriant, IFSI du CHD de Vendée, IFSI de CRF de Rezé

**Université d'Angers** : IFSI du CHU d'Angers, IFSI du CH de Cholet, IFSI du CH de Saumur

**Université du Maine** : IFSI du CH du MANS, IFSI du CH Pôle Santé Sarthe et Loire, IFSI du CHS de la Sarthe, IFSI du CH de Nord Mayenne, IFSI de la CRF LAVAL, IFSI de la CRF du MANS

L'université coordinatrice avec une composante santé pour la région des Pays de la Loire est l'université d'Angers. Elle a notamment en charge la coordination entre les 3 universités des principes généraux d'organisation des enseignements universitaires, de participation aux instances des IFSI.

La commission spécialisée valide l'organisation et la répartition de ces enseignements. Elle s'assure de l'harmonisation et de l'équité d'organisation au niveau régional.

### **Article 3 : Intervention d'enseignants universitaires agréés par l'université**

Le référentiel de formation qui conduit au diplôme d'Etat valant grade licence nécessite qu'une partie de la formation soit réalisée par des enseignants universitaires ou des enseignants agréés par l'université pour un volume compris entre 600 heures et 800 heures. (cf. annexe I)

Les enseignements universitaires sont assurés :

- > soit par des universitaires (enseignants-chercheurs ou enseignants du second degré en fonction dans une université, PUPH, MCUPH, CCA, AHU, PHU, enseignants),
- > soit par des intervenants agréés par l'université de rattachement :
  - **des praticiens hospitaliers**, bénéficiant de l'agrément préalable de l'université,
  - **des chargés d'enseignement vacataires ou des attachés d'enseignement**, personnalités recrutées en raison de leurs compétences par les IFSI bénéficiant de l'agrément pédagogique préalable de l'université de rattachement.

Chaque université de rattachement, en accord avec les principes généraux déclinés par l'université coordinatrice, détermine les modalités d'agrément des personnels chargés d'enseignement au niveau local de manière concertée avec les IFSI. L'université s'engage à fournir à chaque IFSI la liste des enseignants agréés par elle. (cf. annexe II)

Chaque université de rattachement désigne un représentant universitaire pour la participation à la commission d'attribution des crédits et au conseil pédagogique de chaque IFSI concerné par la présente convention.

L'université coordinatrice désigne un représentant au jury régional d'attribution du diplôme d'Etat.

### **Article 4 : Modalités Financières**

La prise en charge de l'intervention de l'université et des heures d'enseignement de type universitaire au diplôme d'Etat d'infirmier est négociée dans le cadre des budgets des IFSI conformément à la loi du 13 août 2004, notamment l'article 73, et au décret du 29 juin 2005 sus cité. Elle se fait directement via les budgets des établissements de formation ou des centres hospitaliers gestionnaires des IFSI.

Les prestations assurées par les personnels des universités ou par leurs intervenants vacataires sont facturées par l'université de rattachement aux IFSI dans le respect des tarifs négociés au niveau régional. Ces tarifs sont précisés en Annexe III.

En ce qui concerne les intervenants agréés, leur rémunération s'effectue selon le régime juridique appliqué dans les IFSI. Elle est assurée directement par l'établissement de formation ou le centre hospitalier auquel l'IFSI est rattaché pour sa gestion.

Les frais de déplacement sont remboursés directement aux intéressés par l'établissement de formation ou le centre hospitalier gestionnaire, selon les bases règlementaires (arrêtés fixant le taux en vigueur et indemnités kilométriques) pour les déplacements effectués en véhicule personnel ou en train et selon les barèmes retenus nationalement dans le cadre de la commission d'évaluation des charges (CCEC) servant de base au calcul du droit prévisionnel à compensation fixé par arrêté pour la réforme de la formation en soins infirmiers.

Tous les éléments de coûts financiers, liés aux rémunérations des intervenants universitaires et pris en charge par la Région sur la base des ressources apportées par l'Etat devront être justifiés auprès des services de la Région.

La Région se réserve le droit de demander les justificatifs ainsi que la possibilité d'effectuer des contrôles sur place.

Les dépenses engagées par les IFSI au titre de l'universitarisation de la formation IDE sont éligibles à la subvention régionale dans la limite du droit prévisionnel à compensation versé par l'Etat au titre de cette réforme et sont présentées en année civile.

La mise en œuvre de ces modalités sera réexaminée à l'issue de la CCEC de décembre 2012.

#### **Article 5 : Evaluation interne : participation de l'Université aux dispositifs d'évaluation des formations au sein des IFSI de la région**

L'évaluation des enseignements inhérents aux unités d'enseignement (UE) se fait en partenariat avec l'université de rattachement de l'IFSI.

#### **Article 6 : Evaluation nationale**

Les formations en soins infirmiers font l'objet d'une évaluation nationale périodique, assurée par l'AERES selon la réglementation en vigueur.

#### **Article 7 : Services de l'université**

Les étudiants en soins infirmiers s'acquittent d'un unique droit d'inscription dans leur IFSI d'origine et bénéficient donc de plein droit des prestations et services offerts par les centres régionaux et locaux des œuvres Universitaires tels que précisés dans la circulaire DHOS/RH1/DGESP/2009-208 du 9 juillet 2009 relative à la situation des étudiants inscrits dans les instituts de formation paramédicaux eu regard du bénéfice des prestations des œuvres universitaires (cartes d'étudiants, services sociaux du CROUS...).

En sus de cette inscription auprès de l'IFSI, ils doivent parallèlement s'inscrire administrativement sans frais obligatoires à l'Université, assurant ainsi la parfaite mise en œuvre de l'universitarisation de la formation IDE.

Les étudiants peuvent bénéficier, s'ils le souhaitent, des services communs universitaires en dehors de ceux qui ont trait à la formation proprement dite sous réserve de frais optionnels.

La mise en œuvre financière de ces modalités sera examinée à l'issue de la CCEC de décembre 2012 et prendra également en compte le résultat de la concertation entre les Universités et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

#### **Article 8 : Mobilité internationale des étudiants**

Les parties à la présente convention conviennent de prendre conjointement des initiatives de nature à permettre aux étudiants des instituts de formation en soins infirmiers, concernés par la convention, de participer à des programmes d'échanges internationaux.

#### **Article 9 : Possibilités de poursuites d'études ouvertes aux infirmiers diplômés d'Etat dans les universités parties prenantes à la convention**

Les universités sous l'animation de l'université coordinatrice, en collaboration avec les IFSI sous l'animation du GCS, étudient l'accès à des formations de niveau master aux titulaires du DEI assorti du grade de licence.

**Article 10 : Durée de la convention**

La convention est conclue pour une durée de cinq ans.

La présente convention peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant, pendant la durée de sa validité, dans les mêmes conditions que celles de son approbation.

Le renouvellement de la convention doit donner lieu à un accord exprimé par les parties, et à une signature de celles-ci au plus tard 6 mois avant la date d'expiration de la convention en vigueur.

Les signataires s'engagent à réexaminer les modalités financières de la présente convention au premier trimestre 2013 afin de prendre en compte les conclusions de la CCEC de décembre 2012.

**Article 11 : Résiliation de la convention**

La dénonciation de la convention par l'un des signataires, et son retrait de la convention, doit donner lieu à une notification par lettre recommandée à ses partenaires, et à un préavis de 6 mois à compter de cette date de notification, avant que celle-ci soit considérée comme effective.

**Article 12 : Règlement amiable**

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quel qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont, par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations aux fins de résoudre tout différend.

Fait à Angers, le.....

en ..... exemplaires originaux.

*Les signataires*

Le Président du Conseil régional des Pays de la Loire	Le président de l'université d'ANGERS Pour les universités d'Angers, du Maine et de Nantes
Jacques AUXIETTE	Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
L'Administrateur du GCS des IFSI publics des Pays de la Loire	Le responsable de l'IRFSS Croix Rouge Française
	Laurence PIRON
La directrice générale de l'ARS Pays de la Loire	
Marie-Sophie DESAULLE	

**ANNEXE I**

**ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE DANS LES IFSI**

**Formation / Recommandations DGOS pour l'enseignement dans les IFSI (23 juin 2010)**

Il s'agit ici de recommandations et non d'une obligation opposable. Cette maquette a une valeur indicative. La maquette de formation qui conduit au diplôme d'Etat valant grade de licence nécessite qu'une partie de la formation soit réalisée par des enseignants de l'université ou agréés par elle. Ces enseignants sont désignés par l'université, dans le cadre de la coordination assurée par une université ayant un domaine de santé.

La coordination pédagogique de chacun des six domaines de la maquette de formation est placée sous la responsabilité soit de l'université, soit de l'institut de formation en soins infirmiers. Un pourcentage du temps de formation est assuré par des enseignants de l'université ou agréés par elle, selon le schéma qui suit :

<b>Domaines d'enseignement</b>	<b>Coordination pédagogique</b>	<b>Unités d'enseignement</b>	<b>Temps d'enseignement universitaire</b>	<b>Temps d'enseignement IFSI</b>
<b>Sciences humaines et droit</b>	Université	Au total : 255 heures	De 150 heures à 191 heures	De 64 heures à 105 heures
		Psychologie, sociologie, anthropologie (90h)	De 75% à 100 %, entre 67 et 90 h.	De 0% à 25%, entre 0 et 23 h.
		Santé publique et économie de la santé (75h)	De 50 à 75%, entre 38 et 56 h	De 25 à 50%, entre 19 et 37 h
		Législation, éthique, déontologie (90h)	50%, 45 h	50%, 45 h
<b>Sciences biologiques et médicales</b>	Université	Au total : 540 heures	De 75% à 100%, entre 405 heures et 540 heures	De 0 à 135 heures
<b>Sciences et techniques infirmières, fondamentaux</b>	Institut de formation en soins infirmiers	Au total : 255 heures	De 49 à 65 heures	De 190 à 206 heures
		Raisonnement et démarche clinique Projet de soins infirmiers	0%	100%, 190 h

Domaines d'enseignement	Coordination pédagogique	Unités d'enseignement	Temps d'enseignement universitaire	Temps d'enseignement IFSI
<b>Sciences et techniques infirmières, interventions</b>	Institut de formation soins infirmiers	Rôles infirmiers (190 heures) Initiation à la démarche de recherche (65 heures) Au total : 430 heures Dont CM et 325 de TD	De 75% à 100%, entre 49 et 65 h. De 0 à 25%, entre 0 et 16h	
<b>Intégration des savoirs et optionnelle</b>	Institut de formation en soins infirmiers	Au total : 235 heures	25% des cours magistraux Total : 26h. 0%	75% des cours magistraux : 79h. des travaux dirigés : 325 Total : 404 h. 100% Total : 235 heures
<b>Méthodes de travail et Anglais</b>	Université	Méthodes de travail, 25 heures Anglais, 60 heures	A voir localement A voir localement, 60 h.	A voir localement A voir localement

**ANNEXE II**

**CATEGORISATION DES INTERVENANTS UNIVERSITAIRES AGRES PAR L'UNIVERSITE**

**DANS LES IFSI DES PAYS DE LA LOIRE**

**Catégorie 1** : enseignants-chercheurs ou des enseignants du second degré en fonction dans une université, des professeurs des universités-praticiens hospitaliers (PUPH) , des maîtres de conférences-praticiens hospitaliers (MCUPH) ou des chefs de clinique assistants (CCA) et des assistants hospitalo-universitaires (AHU), praticiens hospitaliers universitaires (PHU)

Pour ces enseignants, l'université intègre les heures effectuées par ces enseignants dans leur service. Le cas échéant, le paiement aux enseignants des heures effectuées au- delà du service statutaire est effectué par l'université. (Tarif BO des heures complémentaires).

**Catégorie 2** : praticiens hospitaliers, bénéficiant de l'agrément préalable de l'université.

Pour ces enseignants, la rémunération s'effectue selon le régime juridique d'appartenance de ces enseignants. Elle est assurée directement par l'établissement de formation ou le centre hospitalier auquel l'IFSI est rattaché pour sa gestion.

**Catégorie 3** : chargés d'enseignement vacataires ou des attachés d'enseignement, personnalités recrutées en raison de leurs compétences par les IFSI, internes en médecine, bénéficiant de l'agrément pédagogique préalable de l'université.

Pour ces enseignants, la rémunération s'effectue selon le régime juridique d'appartenance de ces enseignants. Elle est assurée directement par l'établissement de formation ou le centre hospitalier auquel l'IFSI est rattaché pour sa gestion.

**Catégorie 4** : les formateurs permanents des IFSI qui assurent les enseignements dans le cadre de leurs missions.

## ANNEXE III

**TARIFS POUR LES ENSEIGNEMENTS UNIVERSITAIRES  
DANS LES IFSI DES PAYS DE LA LOIRE DE CATEGORIE 1  
(En coûts chargés)**

	<b>Universités Nantes, Angers, Le Mans</b>	<b>Prestations</b>
<b>Tarif H/CM enseignants-chercheurs</b>	selon les barèmes retenus nationalement dans le cadre de la commission d'évaluation des charges (CCEC) servant de base au calcul du droit prévisionnel à compensation fixé par arrêté pour la réforme de la formation en soins infirmiers.	Cours, sujets d'examen, corrections des copies, participation aux surveillances, aux jurys, aux CAC et aux conseils pédagogiques
<b>Tarif H/TD enseignants-chercheurs</b>	selon les barèmes retenus nationalement dans le cadre de la commission d'évaluation des charges (CCEC) servant de base au calcul du droit prévisionnel à compensation fixé par arrêté pour la réforme de la formation en soins infirmiers.	Animation, supports de formation, évaluation
<b>Heure vacataire H/CM universitaire</b>	selon les barèmes retenus nationalement dans le cadre de la commission d'évaluation des charges (CCEC) servant de base au calcul du droit prévisionnel à compensation fixé par arrêté pour la réforme de la formation en soins infirmiers.	Cours, sujets d'examen, corrections des copies, participation aux surveillances, aux jurys, aux CAC et aux conseils pédagogiques
<b>Heure vacataire H/TD universitaire</b>	selon les barèmes retenus nationalement dans le cadre de la commission d'évaluation des charges (CCEC) servant de base au calcul du droit prévisionnel à compensation fixé par arrêté pour la réforme de la formation en soins infirmiers.	Animation, supports de formation, évaluation
<b>Frais de déplacement</b>	Les frais de déplacement sont remboursés directement aux intéressés par l'établissement de formation ou le centre hospitalier gestionnaire, selon les bases réglementaires (arrêtés fixant le taux en vigueur et indemnités kilométriques) pour les déplacements effectués en véhicule personnel ou en train et selon les barèmes retenus nationalement dans le cadre de la commission d'évaluation des charges (CCEC) servant de base au calcul du droit prévisionnel à compensation fixé par arrêté pour la réforme de la formation en soins infirmiers.	

Ces tarifs concernent les échanges entre les IFSI et les universités. Les enseignants des universités intervenant dans ces formations verront ces heures décomptées dans leur service ou en heures complémentaires aux conditions usuelles.

Lorsque les cours sont mutualisés entre plusieurs IFSI en présentiel et/ou par visioconférence, le coût est facturé au prorata du nombre d'étudiants de chaque IFSI.

## **ANNEXE IV**

### **Services de l'université**

Conformément à la circulaire interministérielle DHOS/RH1/DGESIP/2009/208 du 9 juillet 2009 relative à la situation des étudiants inscrits dans les instituts de formation paramédicaux au regard du bénéfice des prestations des œuvres universitaires, les étudiants en soins infirmiers bénéficient, du fait de leur affiliation au régime de sécurité sociale étudiante des services offerts par les CROUS :

- Restauration
- Hébergement
- Actions culturelles, actions sociales et aides d'urgence ponctuelles dans les conditions prévues par la réglementation du ministère chargé de l'enseignement supérieur

Il est délivré à tout étudiant régulièrement inscrit une carte d'étudiant.

Les étudiants participent aux élections des étudiants aux conseils d'administration des CROUS.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

06 décembre 2012

## Point 03 ENSEIGNEMENTS ET VIE ETUDIANTE

*Avis favorable du CEVU du 27 novembre 2012.*

3.1.	Accord cadre de partenariat entre l'Université d'Angers et l'entreprise Poste Immo	1
3.2.	Convention de partenariat relative à la licence professionnelle ludothécaire et médiation du jeu entre l'Université d'Angers et l'AMDOR 2000	5
3.3.	Convention de partenariat relative à l'organisation du séminaire international tourisme équestre - Université d'Angers / Institut Français du Cheval et de l'Equitation	14
3.4.	Convention de partenariat avec l'université de WEST SCOTLAND (Royaume-Uni).	18



### **3.1. ACCORD CADRE DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITE D'ANGERS ET L'ENTREPRISE POSTE IMMO**

*Avis favorable du CEVU du 27 novembre 2012.*

Le conseil d'administration approuve la demande d'accord cadre de partenariat entre l'Université d'Angers et l'entreprise Poste Immo.

<p align="center"><b>Accord cadre de partenariat entre l'Université d'Angers - UFR I.T.B.S. (Ingénierie du Tourisme, du Bâtiment et des Services) et l'entreprise Poste Immo</b></p>
--

Entre la société Poste Immo, au capital de 1. 699. 158. 000 euros, dont le siège social est domicilié à Paris, enregistrée sous le numéro Siren 428-579-130 et représentée par son représentant légal ou délégué Monsieur Patrick PIETRVALLÉ, Directeur des Ressources Humaines d'une part,  
Ci-après dénommée l' « Entreprise »

Et

L'Université d'Angers, établissement public d'enseignement supérieur et de recherche à caractère scientifique, culturel et professionnel, sise 40 rue de Rennes, BP 73532, 49035 Angers Cedex 01, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul SAINT-ANDRÉ, d'autre part.

Ci-après dénommée l'« Université »

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Au sein de l'Unité de Formation et de Recherche Ingénierie du Tourisme, du Bâtiment et des Services (I.T.B.S.), l'Université d'Angers forme depuis plus de quinze ans des étudiants pour les intégrer dans la vie professionnelle dans les secteurs du tourisme, ceux du bâtiment et dans l'industrie des services. Les formations dispensées s'adressent à des élèves titulaires du baccalauréat jusqu'aux élèves titulaires d'une maîtrise ou d'un Bac + 4. Elles s'adressent également à des professionnels qui viennent actualiser ou approfondir leurs connaissances ou entamer une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE). Les diplômes délivrés s'échelonnent du BAC+3 (Licence, Licences Professionnelles) jusqu'au BAC+5 (Master). Les formations qui ont un caractère professionnalisant s'appuient sur des relations étroites avec les entreprises. L'Université recherche des stages, des contrats d'apprentissage, des contrats de professionnalisation, l'alternance pour les étudiants. L'Université cherche à répondre au mieux aux besoins exprimés par la profession sur le contenu des formations et doit susciter le dialogue et y participer avec expertise.

De son côté, l'Entreprise travaille sur le secteur de l'immobilier et développe des compétences et des savoir-faire dans ce domaine qui la conduisent à rechercher des candidats à l'emploi parmi les meilleurs étudiants de chacune des promotions formés par l'UFR ci-dessus désignée. L'Entreprise est réputée dans son métier et emploie 1 100 salariés en France. L'Entreprise, pour attirer de nouveaux collaborateurs, déploie une politique de partenariat avec des universités pour mieux se faire connaître et faire découvrir la richesse et l'intérêt de ses métiers. Elle cherche par le biais de stages et de contrats d'apprentissage ou de contrats de professionnalisation à identifier ses futurs recrutés et à participer en amont à leur formation.

Il a ensuite été convenu que :

#### Article 1 : objet du présent accord

Le présent accord a pour objet de préciser les termes du partenariat durable qui s'établit entre les parties en vue de développer en France des projets communs et des collaborations fécondes.

Ces projets et ces collaborations couvriront le champ des missions dévolues à l'Université : la pédagogie et la recherche dans les domaines techniques de l'Entreprise en vue de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes en formation continue. Les formations concernées sont celles du Pôle Ingénierie de la Maintenance Immobilière et de la Sécurité (I.M.I.S.) de l'UFR I.T.B.S. A ces questions sont également attachés les programmes de recherche qui doivent donner à l'Entreprise les moyens de formaliser et d'optimiser son fonctionnement, en capitalisant les expériences, les connaissances transversales et en favorisant les échanges entre professionnels.

#### Article 2 : Conditions de la collaboration

Les parties conviennent d'établir la forme des projets de collaboration sur laquelle elles pourraient décider de se rencontrer à intervalles réguliers. La périodicité de ces rencontres une fois décidée par le comité de pilotage institué par l'article 3 pourra être modifiée à la demande de l'une des deux parties. Ces projets de collaboration pourront prendre la forme suivante :

- La participation aux conseils de perfectionnement<sup>1</sup> des formations concernées et mentionner plus haut : Afin d'assister le responsable de chaque formation pour l'orientation du contenu des enseignements. Il se réunit au moins une fois par an pour entendre le rapport de gestion du responsable pédagogique, proposer les évolutions nécessaires de la formation et valider, le cas échéant, les changements pédagogiques intervenus dans le cursus. L'Entreprise sera membre du conseil de perfectionnement.
- La pédagogie des cursus de l'UFR s'appuie sur des enseignants universitaires et des vacataires, professionnels. L'Université a besoin de ces intervenants extérieurs qui appartiennent au monde de l'Entreprise pour donner un contenu concret à la formation. L'Université souhaite proposer des heures d'enseignement à ces professionnels et le fera de préférence auprès des entreprises ayant établi un accord de partenariat. Ces professionnels seront recrutés en tant qu'intervenants extérieurs par l'Université. Ils auront le statut de chargés d'enseignement vacataires défini par le décret n° 87-889 du 29 octobre 1987 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur.
- Les étudiants ont, dans les cursus professionnalisant, des stages à réaliser, des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation à trouver lors de chacune des années de formation. Les sources de proposition de stage qui viennent de l'Entreprises sont recommandées par l'équipe pédagogique dans leurs choix de sujet ou leurs choix d'étudiants.
- Les diplômés deviennent des salariés potentiels à la sortie de l'Université qui intéressent au premier chef les entreprises des métiers couverts par l'UFR ITBS. A ce titre, l'Entreprise qui connaît les étudiants le plus souvent par la relation régulière qu'elle entretient avec l'Université est capable de faire ses choix de recrutement. L'entreprise a par ailleurs accès à l'annuaire<sup>2</sup> des anciens élèves pour compléter ses équipes avec des personnels plus expérimentés.

---

<sup>1</sup> Chaque formation dispose de son conseil de perfectionnement constitué à parts égales d'enseignants-chercheurs et de professionnels intervenant dans les enseignements. Les conseils de perfectionnement sont animés par un président proposé parmi les intervenants professionnels par le responsable de formation. Cette proposition est validée par le conseil d'UFR.

<sup>2</sup> Lors de l'établissement de cet annuaire, tout intéressé aura été informé de la destination de cet annuaire et aura pu s'opposer à ce que ses données y figurent en s'adressant aux responsables des formations mentionnées dans l'article 1. Tous les étudiants concernés sont préalablement informés et mis en mesure de s'opposer à cette diffusion de leurs coordonnées. Cet annuaire aura fait l'objet d'une *déclaration normale* auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (article 22 de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

- Les métiers représentés dans l'UFR I.T.B.S. sont des métiers qui continuent à évoluer et qui justifient des recherches sur des bonnes pratiques, sur la construction des normes réglementaires, sur les mutations technologiques qui touchent les équipements, sur les évolutions juridiques qui affectent la profession, sur l'anticipation des besoins dans la prestation de service, sur la modélisation des comportements des installations dans le temps, etc. L'Université est à même de proposer les infrastructures méthodologiques de recherche dont l'Entreprise a besoin pour conduire ce travail.
- Les mémoires de stage constituent une ponctuation de la vie universitaire des étudiants et ils doivent soutenir ces mémoires devant un jury d'enseignants et de professionnels. Les professionnels de ces jurys sont nommés par le président de l'Université, conformément à l'article L. 712-2 du code de l'éducation. Ils sont choisis de préférence parmi les salariés des entreprises qui auront établi un partenariat pour leur permettre de juger la qualité de chaque promotion conformément à la réglementation du diplôme concerné et éventuellement d'identifier des stagiaires ou des salariés futurs.
- La formation continue accompagne les formations proposées par l'UFR I.T.B.S. et enrichit chaque promotion des expériences concrètes de chaque nouvel arrivant. L'Université peut aider les responsables des ressources humaines de l'Entreprise dans leurs offres de formation continue proposées au salarié avec à la clé une connaissance plus approfondie du métier et un diplôme valorisable.
- La VAE est régie par le décret n°2002-590 du 24 avril 2002 qui institue pour les universités, la création d'un circuit d'obtention du diplôme par le biais de la présentation d'un dossier argumenté sur le niveau atteint par le candidat expérimenté qui le situe au niveau de responsabilités et de savoir-faire des diplômés issus de la formation. Cette VAE est délivrée par un jury dans lequel figure un représentant professionnel qui pourrait, selon le diplôme visé, être issu de l'Entreprise.

C'est à l'occasion de tous ces événements que se construisent le rapport de partenariat, les échanges et la collaboration entre l'Entreprise et l'Université. Une instance de coordination appelée "comité de pilotage" précise les modalités pratiques de ces collaborations et arbitre les situations qui peuvent générer des difficultés.

#### Article 3 : Comité de pilotage

Pour coordonner ce fonctionnement de partenariat, les deux parties s'engagent à désigner deux représentants qui assureront l'interface et l'animation du partenariat.

Pour l'Université, les personnes en charge de cette mission seront M. Philippe VIOLIER et M. David BIGAUD.

Pour l'Entreprise, cette mission sera confiée à Marie BARBIER, Responsable Ressources Humaines.

Les représentants des parties s'engagent à assister à toutes les réunions du comité de pilotage ou à désigner un remplaçant en cas d'indisponibilité. Ce comité de pilotage sera constitué des deux personnes citées au présent article, au moins et sera complété en fonction des priorités énoncées à l'ordre du jour. Ce comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par an à la demande de l'Université.

A ce comité pourront participer d'autres entreprises partenaires lorsque les sujets traités le justifieront pour autant que l'accord des deux parties ait été préalablement obtenu. Cette participation et toute collaboration avec ces autres entreprises fera l'objet de conventions spécifiques.

#### Article 4 : Coordination du partenariat

Le comité réuni chaque année dresse un bilan des coopérations en cours et se fait présenter les projets nouveaux pour décider de les engager ou non. Un état des lieux précis des actions menées sera fait et une situation des stages, suivis pédagogiques, apprentissages, conférences, emplois et participation à des jurys sera dressée.

Un compte-rendu sera rédigé à l'issue de chaque comité et servira de point d'étape de la collaboration entre les parties et de feuille de route pour l'année suivante. Ce compte-rendu comprendra les invitations pour la ou les réunions futures du comité.

Article 5 : Mise en œuvre des projets

Chaque projet fait l'objet d'une convention spécifique qui établira les engagements réciproques des parties. Elle sera soumise au service juridique de l'Université avant validation.

Article 6 : Communication

Les deux partenaires conviennent de mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de promouvoir en interne (dans leurs institutions respectives) leur partenariat et de faire en sorte qu'il soit le plus souvent cité au cours de leurs relations publiques et de leurs déclarations destinées à la presse. Les services de presse des deux partenaires sont mobilisés sur cette promotion.

Article 7 : Règlement des litiges

Les deux parties conviennent de rechercher pour tout litige une solution par voie amiable ou par voie d'arbitrage. A défaut seulement, le différend sera soumis à l'appréciation du tribunal administratif de Nantes.

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention prendra effet à sa signature et elle est conclue pour une durée de trois ans éventuellement renouvelable.

Les termes de la convention sont susceptibles d'être modifiés en cours de contrat par voie d'avenant avec l'accord des deux parties.

Toute dénonciation par l'une ou l'autre des parties devra faire l'objet d'une lettre recommandée avec accusé de réception six mois au moins avant la fin de l'année universitaire commencée sans que cette dénonciation puisse donner lieu à une quelconque indemnité.

Fait en deux exemplaires, à Angers, le

Pour L'Université d'Angers  
Le Président

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

Pour l'Entreprise Poste Immo  
Le représentant légal

Patrick PIETRVILLE

### **3.2. CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA LICENCE PROFESSIONNELLE LUDOTHECAIRE ET MEDIATION DU JEU ENTRE L'UNIVERSITE D'ANGERS ET L'AMDOR 2000**

*Avis favorable du CEVU du 27 novembre 2012.*

Le conseil d'administration approuve la demande de convention de partenariat relative à la licence professionnelle ludothécaire et médiation du jeu entre l'Université d'Angers et l'AMDOR 2000.

#### **CONVENTION DE PARTENARIAT relative à la LICENCE PROFESSIONNELLE**

*Dénomination nationale : Activités culturelles et artistiques*

*Spécialité : Ludothécaire et médiation du jeu*

*Code CNIS : 421t*

ENTRE

#### **L'UNIVERSITE D'ANGERS,**

40 rue de Rennes - BP 73532 - 49035 Angers Cedex 01

Représentée par son Président,

**Monsieur Jean-Paul SAINT-ANDRÉ**

et

#### **L'Association Martiniquaise pour la Promotion et l'Insertion de l'Age d'Or (L'AMDOR 2000)**

Résidence Archipel, Bâtiment Chardon 1, rue Victor Lamon, Baie des Tourelles, 97200 Fort de France

Représentée par son Président **le Docteur Michel YOYO** et son Directeur **Monsieur Frantz REMY.**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L613-1, L613-3, L613-4, L613-5, L712-2 ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu le décret n°85-906 du 23 août 1985, fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquies personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur;

Vu le décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L613-3 et de l'article L 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur;

Vu l'habilitation ministérielle de la formation n° : 20120273

Il est convenu ce qui suit

#### **Préambule**

La présente convention concerne la Licence Professionnelle

Dénomination nationale : Activités culturelles et artistiques

Spécialité : Ludothécaire et Médiation du jeu

Code CNIS :

Habilitée par arrêté ministériel pour la période 2012-2016 à l'Université d'Angers. Cette formation est assurée par l'UFR Ingénierie du Tourisme, du Bâtiment et des Services, dénommée ci-dessous UFR ITBS.

L'AMDOR 2000 de Fort de France propose au sein de son campus une offre de formation dans le domaine du social et des services de proximité dans le cadre essentiellement de la formation continue. Elle souhaite développer à Fort de France la Licence Ludothécaire et Médiation du jeu. Cette nouvelle formation s'inscrit dans les objectifs de l'AMDOR 2000 (et son cœur de métier) qui sont de « développer pour ses membres des activités sociales, culturelles et touristiques susceptibles d'aider au bien être.. » et de « Favoriser les rencontres entre parents à travers l'Ecole des parents et des grands-parents ». Cette formation cible les populations de La Martinique, de La Guadeloupe et le La Guyane. Au regard du potentiel de ces trois régions cette offre de formation n'a pas vocation à être pérenne. Il est envisagé une session, voire deux sessions de formation uniquement.

#### **Article 1 : objet de la convention**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre et les dispositions financières relatives à la licence professionnelle spécialité « Ludothécaire et Médiation du jeu » habilitée pour la période 2012-2016 à l'Université d'Angers par arrêté du Ministère en charge de l'Enseignement supérieur et faite en

partenariat avec l'AMDOR, pour un parcours de formation qui se déroulera en délocalisation sur le site de l'AMDOR 2000.

Les sessions d'enseignement s'effectuent en Fort de France à raison d'une à deux semaines par mois. La formation s'étalera sur l'année. Ces sessions d'enseignement à Fort de France pourront être complétées par des visio conférences.

### **Article 2 : coordination générale de la licence**

Conformément à l'article 13 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle et à l'article L 613-1 du code de l'éducation, la gestion de la scolarité et la responsabilité pédagogique de la licence seront assurées par l'Université d'Angers. La composante porteuse désignée à cet effet est l'UFR ITBS.

Cette gestion est faite en coordination avec l'AMDOR 2000.

L'organisation des enseignements de la licence professionnelle est assurée par l'Université d'Angers et par l'AMDOR.

Le président de jury responsable du comité de pilotage pédagogique assure la liaison entre l'ITBS et l'AMDOR. La répartition des Unités d'Enseignements, le rythme et les lieux de formation ainsi que la durée et dates de réalisation de ces mêmes U.E. sont décidés entre les équipes d'enseignants de l'ITBS et de l'AMDOR.

La liste de l'ensemble des chargés d'enseignement et de leur titre ou diplôme précisant les matières enseignées et les volumes horaires associés devra être adressée par le partenaire (AMDOR 2000) au responsable de la formation (ITBS) en charge de la licence professionnelle au plus tard le 15 septembre de chaque année. En cas de modification ou de complément, des additifs seront fournis en cours d'année.

Une dotation horaire est définie pour la licence professionnelle conformément à celle mise en place à l'ITBS, soit :

. 5 unités d'enseignements (UE) académiques

. 2 unités d'enseignements de professionnalisation :

- UE Projet tutoré Le projet tutoré est mené en groupe. Il contribue à faire réfléchir les étudiants sur les enjeux d'actualités en ludothèque et en médiation du jeu.

- UE Mémoire professionnel/stage pratique. Le stage de mise en pratique professionnelle, d'une durée de 16 semaines, a pour finalité de confronter les acquis à une pratique de référence d'une part. D'autre part, il permet d'acquérir des savoir-faire que seule la pratique permet d'intégrer. A l'issue du stage, les étudiants rédigent puis soutiennent un mémoire (par skype) où ils montrent comment leurs connaissances ont été mises en œuvre lors de leur stage. Le mémoire est tutoré par un tuteur universitaire et un tuteur professionnel. 3h de tutorat individuel sont assurés par étudiants.

Cette dotation s'exprime en heures « Equivalent Travaux Dirigés » (EDT) et traduit le volume d'heures dispensées pour l'ensemble des étudiants inscrits dans la formation. Elle est décrite en annexe et est actualisée annuellement en respectant les équilibres réglementaires entre enseignants titulaires et vacataires intervenants professionnels.

Cette dotation est répartie entre :

- Les partenaires de la formation, signataires de la présente convention

- Les professionnels impliqués dans la formation.

Tout dépassement d'heures par rapport à l'habilitation ne sera pas pris en charge.

Les enseignements assurés par les enseignants de l'Université d'Angers, inclus dans leur service prévisionnel, sont pris en charge financièrement par l'Université d'Angers et ne donnent pas lieu à paiement par l'établissement partenaire.

Le comité de pilotage pédagogique s'assure que la part des enseignements dispensés par les professionnels est conforme à l'habilitation, ainsi qu'aux prévisions.

### **Article 3 : Organisation administrative et suivi de la licence professionnelle**

Pour assurer l'administration et la gestion de la licence professionnelle ci-dessus désignée, un conseil de perfectionnement et un comité de pilotage pédagogique sont mis en place. Leur composition est actualisée annuellement.

Le conseil de perfectionnement est présidé par le responsable de la licence professionnelle et composé d'un représentant du ou des établissements partenaires et d'au moins un professionnel. Ses membres sont proposés par le président de jury de la formation. Il se réunit annuellement.

Il a pour mission :

- De suivre la formation au travers de l'insertion professionnelle des étudiants ou de leur poursuite d'études ;
- De promouvoir la formation auprès des milieux professionnels.
- De proposer des modifications de contenu ou d'organisation des enseignements afin de répondre au mieux aux problèmes de l'insertion professionnelle.
- D'envisager l'ouverture vers la formation tout au long de la vie.

Le comité de pilotage pédagogique est présidé par un enseignant en poste à l'Université d'Angers, ci-après désigné responsable de la licence professionnelle, et composé des enseignants issus des établissements partenaires et participant aux enseignements de la licence professionnelle. Sa désignation est arrêtée annuellement par le conseil de la composante. Il se réunit au moins deux fois par an.

Il a pour mission :

- D'organiser le bon déroulement des enseignements théoriques et le suivi des stages en collaboration avec les services administratifs de la composante
- De définir les conditions de recrutement et d'accès à la licence professionnelle
- De sélectionner les dossiers de candidature de la licence professionnelle
- De valider les documents destinés à la communication externe.

#### **Article 4 : Droits de scolarité, conditions d'inscription, recrutement/sélection et suivi administratif des étudiants**

L'AMDOR effectuera les démarches administratives nécessaires à l'inscription de ses étudiants auprès de l'Université d'Angers.

L'étudiant est inscrit individuellement auprès de la composante concernée : sa fiche d'inscription est accompagnée des pièces justificatives et du paiement à l'ordre de l'agent comptable de l'Université d'Angers.

Les étudiants recrutés sont régulièrement inscrits à l'Université d'Angers et y acquittent les droits de scolarité fixés chaque année par décret inter ministériel et le droit de médecine préventive dont le montant est fixé chaque année par décret.

Le recrutement des étudiants est assuré par un jury de recrutement présidé par le responsable de la licence professionnelle.

Le stage proposé dans le cadre de la formation donne lieu à la signature de la convention de stage sur le modèle défini par l'Université d'Angers.

Dans le cas du suivi des étudiants en stage par l'établissement en convention, celui-ci s'engage à signer la convention tripartite avec l'entreprise d'accueil et l'étudiant. L'établissement en convention devra veiller à demander une attestation en responsabilité civile à l'étudiant pour tout stage effectué en France ou à l'étranger.

Les étudiants pourront être inscrits en formation initiale ou en formation continue. Il est à préciser que la mise en place de cette formation à La Martinique s'adresse en priorité à la formation continue.

Afin de permettre à l'Université d'Angers de remplir ses obligations légales en matière du suivi des étudiants, l'AMDOR s'engage à communiquer chaque année à l'Université d'Angers les informations relatives au taux de réussite, à la poursuite d'étude et à l'insertion professionnelle des étudiants de la licence professionnelle en question.

#### **Article 5 : Dispositions relatives au jury d'examen**

Le président de l'université d'Angers arrête annuellement la composition du jury d'examens.

Conformément à l'article 613-1 du code de l'éducation, le Président de l'Université d'Angers nomme le jury de diplôme de la licence professionnelle. Il est présidé par un enseignant de l'Université d'Angers.

Chaque jury est composé majoritairement d'enseignants de l'université d'Angers et d'enseignants de l'établissement en convention. Il comprend pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle (art 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle).

Le déroulement des examens sera par ailleurs défini à partir d'un calendrier conjoint indiquant les dates des épreuves ainsi que les dates de tenue des jurys de session 1 et 2.

### **Article 6 : Modalités de contrôle des connaissances et délivrance du diplôme**

Dans le cadre du contrôle des connaissances, l'université d'Angers veille au respect des dispositions prévues dans les maquettes habilitées par le Ministère.

L'organisation de ce contrôle (choix des sujets, correction des épreuves, gestion des résultats et organisation matérielle) est assurée par l'AMDOR en conformité avec les règles décrites dans la charte des examens de l'université d'Angers qui est communiquée à l'ensemble des partenaires.

Les sujets d'examen sont proposés par l'AMDOR et validés par le président du jury de l'Université d'Angers.

Les modalités de contrôle de connaissances doivent être arrêtées au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et ne peuvent être modifiées en cours d'année.

Un calendrier des enseignements et des dates de jurys (session 1 – session 2) est élaboré conjointement avec tous les établissements concernés avant la fin du premier mois d'enseignement et il sera établi conjointement la liste des cours dispensés respectivement sur chacun des sites.

Les résultats aux examens sont communiqués à l'université d'Angers pour l'édition du diplôme.

Le diplôme est délivré par l'université d'Angers. L'établissement partenaire ne figure pas sur le diplôme

### **Article 7 : Validation des études, des acquis professionnels, des acquis de l'expérience**

Les validations des études, des acquis professionnels et des acquis de l'expérience sont effectuées, si nécessaire, selon les procédures mises en œuvre à l'université d'Angers conformément à l'article L 613-4 du code de l'éducation et au décret n°2002-590 du 24 avril 2002 et suivant le décret n°85-906 du 23 août 1985.

Les dossiers de validations sont étudiés en commission de validation par l'université d'Angers.

### **Article 8 : Apprentissage et formation tout au long de la vie**

La formation proposée à Fort de France s'adresse en priorité à la formation continue.

Pour être considéré comme éligible au statut « formation continue », le candidat doit avoir au moins 21 ans, et doit remplir ces conditions : avoir arrêté ses études depuis au moins 3 ans ou avoir arrêté ses études depuis au moins 1 an mais doit justifier de 12 mois de travail durant cette interruption ou avoir obtenu un contrat de professionnalisation avec une entreprise.

Les candidats relevant de la formation continue doivent s'acquitter de frais pédagogiques, fixés par la composante d'accueil en fonction des règles fixées par le CA de l'Université. L'AMDOR assure la gestion des dossiers et le contact avec l'entreprise.

### **Article 9 : Budget de fonctionnement – Dispositions financières**

Le montant de la formation facturée aux stagiaires s'élève à 6000 euros, net de taxes par personne, sur la base d'un groupe de 15 personnes, pour le cursus auxquels s'ajoutent les frais annuels d'inscription à l'Université d'Angers. Cette formation s'inscrit dans un processus de formation continue financée par les OPCA (organisme paritaire collecteur agréé).

Toute formation commencée est due en totalité. Une tolérance est accordée dans le premier mois d'engagement dans la formation.

Les factures aux stagiaires seront établies par l'AMDOR 2000. Plus généralement, l'AMDOR 2000 assure la garantie du service comptable.

L'intégralité des frais liés à la formation est prise en charge par l'AMDOR 2000. Ces frais incluent, outre les charges d'enseignement :

- les frais de déplacement d'intervenants et des membres du jury
- les frais généraux d'organisation des enseignements (logistique...)
- les frais de fonctionnement, ainsi que les frais d'investissement et d'amortissement en matériel pédagogique
- les frais d'animation du comité de pilotage pédagogique
- les frais de formation liés à des parcours individuels.

Les intervenants proposés par l'AMDOR 2000 seront réglés par l'AMDR 2000.

L'Université d'Angers paiera directement chaque enseignant ou intervenant sous sa responsabilité aux taux horaires en vigueur à l'Université d'Angers, selon les modalités définies par l'Université d'Angers. La rémunération des enseignants et intervenants de l'Université d'Angers sera totalement refacturée par l'ITBS à l'AMDOR 2000 et ce globalement par semestre.

L'AMDOR 2000 prend en charge directement tous les frais relatifs au déplacement des enseignants et intervenants de l'Université d'Angers à savoir :

- Les déplacements depuis Angers pour les cours, pour les jurys,
- Les hébergements sur Fort de France
- Les déplacements locaux
- Les frais de restauration.

L'AMDOR 2000 mettra à disposition des locaux entretenus et équipés pour un usage pédagogique aux intervenants de la formation. Le matériel pédagogique nécessaire aux intervenants (impression de documents...) sera pris en charge par l'AMDOR 2000.

Les frais liés à l'organisation des jurys de recrutement et d'examen sont à la charge de l'AMDOR 2000.

Les frais induits par la réunion du comité de pilotage sont pris en charge alternativement par les deux partenaires.

L'AMDOR 2000 versera annuellement à titre de contribution aux frais de fonctionnement une contrepartie composée d'une partie fixe de 15000 euros et d'une partie variable de 500 euros par étudiant inscrit. Cette contribution peut être revue chaque année par voie d'avenants.

Le budget de fonctionnement est établi annuellement sur la base de l'annexe financière. Les dispositions financières seront discutées lors de chaque rentrée universitaire, dans le cadre d'un budget prévisionnel de fonctionnement établi par le comité de pilotage pédagogique.

Au cours du mois de juin de l'année en cours, un bilan des charges et produits réel est effectué par le partenaire gestionnaire du budget et les reversements entre structures partenaires ont lieu en fonction des dépenses et des recettes de chaque structure et au plus tard le 30 septembre de l'année universitaire écoulée.

En cas de modification des ressources propres, un nouveau budget est défini en équilibre et la part de chaque partenaire est recalculée.

#### **Article 10 : Publicité**

La communication de la formation pourra être organisée par l'Amdor 2000 seule ou conjointement avec l'UFR ITBS. Dans tous les cas les logos de l'Université d'Angers et de l'UFR ITBS, et la mention du partenariat devront obligatoirement être apposés de manière visible sur tous les documents et matériaux. Le comité de pilotage informé des moyens de communication mis en œuvre et s'assure de l'application du présent article.

#### **Article 11 : Durée de la convention et dénonciation**

La présente convention est conclue pour la durée d'habilitation de la licence professionnelle spécialité «Ludothèque et médiation du jeu » dans le cadre du contrat quadriennal 2012-2016.

Elle entrera en vigueur à la rentrée universitaire 2012-2013 et prendra fin au terme de l'année universitaire 2016-2017.

Une annexe financière est révisée annuellement à partir du bilan effectué au mois de juin de l'année en cours et sera actualisée au plus tard dans le premier mois qui suit le début des enseignements.

En cas de difficultés dans l'application de la convention, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. Toute modification des termes de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment approuvé par les parties.

La présente convention pourra être dénoncée par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard trois mois avant la fin de l'année universitaire en cours.

Cette convention rend caducs les conventions et accords antérieurs entre les parties ayant le même objet.

Fait à Angers, le en 4 exemplaires originaux.

Pour l'Université d'Angers  
Le Président : Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

Pour l'Amdor 2000  
Le Président : M. Michel YOYO

Le directeur de l'AMDOR :  
M. Frantz REMY

**Liste des formateurs susceptibles d'intervenir dans le cadre de la Licence professionnelle Ludothécaire et Médiation du Jeu**

1. Mme BOUTRIN Micheline – Consultante indépendante spécialiste e-learning informatique
2. Mme LIN Magali – Informaticienne
3. Mme VANTADOUR Patricia – Psycho – Ludologue
4. Mme LUBIN Germaine – Professeur certifié Economie et Gestion
5. M. COULIBALY Alban – Avocat
6. Mme BAZIN Marie Joëlle – Psychologue
7. Mme CHANTALOU Mirella – Consultante marketing et communication
8. M. PAOLIN Carl – Consultant en gestion des Ressources Humaines
9. M. REMY Victor – Enseignant – Contrôleur de gestion – Informaticien
10. Mme TROUSSET Marie Jeanne – Professeur certifié (ITBS)
11. Mme WATINE Catherine – Ludologue – Directrice ludothèque « 123 Soleil » (ITBS)
12. Mme OGER Patricia – Consultante ludothécaire (ITBS)
13. Mme BRIDONNEAU Cyprienne – Ancienne directrice de ludothèque à Angers
14. M ROUSSEAU – Professeur UFR Histoire Angers (ITBS)
15. Mme CLERGEAU Cécile – Professeur GRH (ITBS)
16. M. HU Olivier - Maître de Conférences Informatique (ITBS)

**S'agissant des prises en charge pour le financement de la formation voici les différents organismes :**

- OPCALIA MARTINIQUE
- REGION MARTINIQUE (Financement partiel)
- AGEFOS PME
- Certains employeurs

**BUDGET****DATE DEBUT : Janvier 2013****DATE DE FIN : Décembre 2013****Cours théorique : 370 heures****Stage pratique : 16 semaines +140 heures de projet tutoré****Coût Pédagogique : 6 000,00 Euros****Sélection : 100 Euros****Lieu de Formation : AMDOR**

<b>RECETTES</b>	<b>Nb.St</b>	<b>Coût unitaire</b>		<b>Ss-total</b>	<b>Total</b>
Sélection	17	100		1700	<b>97700</b>
Coût Pédagogique	16	6000		96000	

<b>DEPENSES</b>	<b>Quantité</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Nb Jrs</b>	<b>Ss-total</b>	<b>Tot/poste</b>
<b>Publicité</b>					<b>1 000,00</b>
<b>Mission Préparation ANGERS (ITBS)</b>					<b>1 000,00</b>
<b>Mission formateurs</b>					<b>10 329,00</b>
Billets d'avion ANGERS	5	800		4000	
Hébergement ANGERS	5	560		2800	
Repas intervenants	5	40	7	1400	
Location de voiture				529	
Cocktail Ouverture				500	
Formateurs Billets Gpe	2	200		400	
Hébergement Gpe	2	70	5	700	
					<b>71 348,00</b>
<b>Charges de personnel</b>					
<b>Vacations ANGERS ITBS (Charges comprises)</b>	30	80		2400	
<b>Vacations AMDOR</b>	380	40		15200	
Charges sociales Vacations	10640	0,7		7448	
Direction				4000	
Charges sociales Direction	4000	0,7		2800	
Coordination Secrétariat .....				10000	
Charges sociales Coordination	10000	0,7		7000	
Ingénierie Forfait ITBS				15000	
Ingénierie Etudiants				7500	
<b>Divers</b>					<b>10 123,00</b>
Forfait loc° salle AMDOR	400	11		4400	
Tel/Fax/Internet				1323	
Fournitures de bureau				1300	
Documentation:/revues/Livre				1200	
Frais d'essence (FR)				800	
Frais de déplacement(MR)				800	
Assurances				300	
<b>Organisation Jury</b>					<b>3 900,00</b>
Jury Formateurs ANGERS ITBS				1000	
Vacation Jury Stage				1000	
Jury AMDOR				1000	
Cocktail fin de formation				600	
<b>Amortissements</b>				300	
<b>TOTAL</b>					<b>97 700,00</b>

**MAQUETTE PROJET LP LUDOTHEQUE ET MEDIATION DU JEU  
MARTINIQUE**

<b>Intitulé des enseignements</b>	<b>Enseignants</b>	<b>CNU</b>	<b>374,0</b>
<b>TOTAL HEURES</b>			
<b>Langues et Communication</b>			<b>48,0</b>
Anglais			18,0
Informatique		22	15,0
Communication		7	15,0
<b>Formation scientifique et technologique</b>			<b>90,0</b>
Histoire du jeu et du jouet	ROUSSEAU Christophe	24	15,0
Economie et marché du jeu et du jouet	TROUSSET MJ	6	12,0
Jeux et sociétés		<b>19</b>	<b>8,0</b>
Connaissance de l'enfant		<b>19</b>	<b>10,0</b>
Jeu et éducation: aspects théoriques		19	12,0
Jeu et développement de la personne	WATINE Catherine		10,0
le jeu et l'adulte - espace matériel à espace relationnel	WATINE Catherine		6,0
Médiation par le jeu	<b>OGER Patricia</b>		6,0
Connaissance des jeux: Jeu vidéo		22	6,0
Etudes de cas entreprises			5,0
<b>Démarche entrepreneuriale</b>			<b>78,0</b>
Gestion Accueil	Trousset Marie-Jeanne		10,0
Marketing des services	Trousset Marie-Jeanne	6	18,0
Gestion financière		6	15,0
Gestion d'équipe			18,0
Droit			12,0
Etudes de cas			5,0
<b>Formation professionnelle</b>			<b>45,0</b>
Gestion de projet professionnel		<b>6</b>	15,0
Méthodologie de la conception de projets			15,0
Analyse sociologique du jeu et des jouets			9,0
Analyse sociologique du jeu et des jouets : applications Projet tutoré			6,0
<b>Métiers Ludo et médiation du jeu</b>			<b>93,0</b>
Gestion d'une ludothèque	OGER Patricia		26
Méthode Esar	OGER Patricia		6
ALF: festival, animation	BRIDONNEAU Cyprienne		6
ALF: charte de qualité	WATINE Catherine		6
Animations jeux	WATINE Catherine		16
Développement d'une ludothèque associative	BRIDONNEAU Cyprienne		9

Point 03 – ENSEIGNEMENTS ET VIE ETUDIANTE

Terrain Maisons des Jeux	BRIDONNEAU Cyprienne		9
Animation ludothèque	<b>BRIDONNEAU Cyprienne</b>		9
Jeux d'extérieurs et parcs publics	BRIDONNEAU Cyprienne		6
<b>Projet tuteuré</b>			<b>20</b>
Méthodologie	TROUSSET Marie Jeanne		20
Projet tuteuré + Stage			3

### **3.3. CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'ORGANISATION DU SEMINAIRE INTERNATIONAL TOURISME EQUESTRE - UNIVERSITE D'ANGERS / INSTITUT FRANÇAIS DU CHEVAL ET DE L'EQUITATION**

*Avis favorable du CEVU du 27 novembre 2012.*

Le conseil d'administration approuve la demande de convention de partenariat relative à l'organisation du séminaire international tourisme équestre / Institut Français du Cheval et de l'Équitation.

#### **CONVENTION DE PARTENARIAT, annexée à l'accord Cadre Séminaire international Tourisme équestre**

Université d'Angers-ITBS/ Formation Continue (CUFCO) / INSTITUT FRANÇAIS DU CHEVAL ET DE L'EQUITATION

La présente convention concernant le séminaire est établie entre les soussignés :

L'établissement public national à caractère administratif, « L'Institut Français du Cheval et de l'Équitation », dont le siège social est à SAUMUR (49411 Cedex) à Terrefort, BP 207,

Représenté par La Directrice de la DCOI (Direction des connaissances et de l'innovation), Madame Françoise Clément, ayant tous pouvoirs aux fins des présentes,

Ci-après désigné « **IFCE** »,

Et

L'Université d'Angers, UFR ITBS, 7 allée François Mitterrand –BP 40 455, 49004 Angers, Cedex 01,

Représenté par son président, Jean-Paul Saint-André, ayant tous pouvoirs aux fins des présentes, et Philippe Violier, directeur de l'ITBS comme pilote mandataire,

#### **Exposé des motifs :**

La présente convention s'inscrit dans le contexte suivant :

> **L'Institut** français du cheval et de l'équitation est l'établissement public de référence de la filière équine. Il a pour vocation de promouvoir l'élevage des équidés et l'équitation et d'entreprendre un ensemble d'actions qui concourent à une large diffusion des connaissances scientifiques, économiques et techniques. Pour cela, l'Institut met en place un ensemble de moyens pour assurer des actions. Dans ce contexte, l'IFCE a créé avec le pôle de compétitivité filière équine un concept de rencontres entre professionnels et scientifiques et déposé en commun le nom de marque « équi-meeting » destiné à être décliné ensuite par thématique professionnelle, sur différents sites de l'IFCE, dans le cadre de partenariats spécifiques.

>**L'Université d'Angers, ITBS.** Créé en 1982, l'IMIS-ESTHUA est devenu aujourd'hui l'Unité de Formation et de Recherche INGENIERIE du TOURISME, du BATIMENT et des SERVICES (UFR I.T.B.S) de l'Université d'Angers. Elle forme des cadres dans les domaines de l'ingénierie et du management des services. L'ITBS accueille plus de 2 600 étudiants (chiffres 2011-2012).

Les formations sont conçues en fonction des métiers en relation avec des partenariats professionnels étroits. L'ITBS est attachée à une culture de mobilité en apportant à ses formations une dimension multiculturelle. Son développement international se concrétise par des échanges avec plus de 50 universités dans le monde et par des programmes d'études de standard international (Erasmus, Socrates). Sur 2 600 étudiants en 2011-2012, 19,5 % des étudiants viennent de l'étranger, pour 57 nationalités représentées.

>L'IFCE et l'ITBS sont donc deux acteurs complémentaires dont les compétences respectives sont ici mobilisées au service de la création d'un séminaire international tourisme équestre : « équi-meeting tourisme ». L'objectif de ce séminaire est de réunir les réflexions des chercheurs issus des différentes disciplines de Sciences Humaines et Sociales et celles venant des acteurs concernés par l'essor des loisirs et du tourisme liés aux pratiques équestres, et d'approcher leurs enjeux en termes de développement local. Il s'agit donc de créer un

espace d'échanges entre universitaires et décideurs politiques, représentants des institutions (fédérations, IFCE...), représentants des associations (Conseils des Chevaux, association organisant des évènements sportifs...), et opérateurs du secteur (entreprises du tourisme et des loisirs équestres).

>Constatant la convergence de leurs objectifs et les synergies qui peuvent naître de leur collaboration, les deux parties souhaitent établir une convention relative à la mise en œuvre d'équi-meeting 2012 qui se tiendra les 9, 10 et 11 mai au siège de l'IFCE à Terrefort (Saumur).

Des chefs de projets ont été désignés par les deux partenaires. Sous leur égide, un comité d'organisation et un comité scientifique ont été constitués, un appel à communication a été passé au niveau international, complété par des contacts directs avec des intervenants complémentaires. Un budget et un programme prévisionnels ont été établis et ont servi de base pour obtenir du Fonds Eperon et du Conseil régional des Pays de la Loire des subventions pour équi-meeting tourisme 2012. Ces dossiers sont portés par l'Institut tout comme un dossier FEDER qui est encours de constitution.

La présente convention définit les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du partenariat entre l'IFCE et l'Université d'Angers (ITBS/ Formation continue -CUFCO), dans le cadre **d'équi-meeting tourisme 2012**.

### **Article 1 : Objet**

*Equi-meeting Tourisme* est un projet de rencontres internationales sans équivalent dans le monde sur le thème « **Cheval, Tourisme et Loisirs : transformations, permanences et ruptures** ».

### **Article 2 : Enjeux et objectifs**

L'objectif de ce colloque Cheval, Tourisme et Loisirs est d'organiser, en mobilisant notamment les réseaux des 2 partenaires, des rencontres, des échanges et des débats à échelle internationale entre des chercheurs issus des différentes disciplines de sciences humaines et sociales, mais aussi les acteurs concernés par l'essor des loisirs et des différentes formes de tourisimes, liés au cheval et aux pratiques équestres.

La trame choisie pour ce colloque repose en cela sur 3 piliers :

- identifier les enjeux de la dynamique tourisme et loisirs liés au cheval, notamment en termes de développement local,
- permettre une meilleure connaissance des pratiques et pratiquants en confrontant les approches,
- conduire une réflexion sur l'évolution de la formation et des métiers de l'encadrement des pratiques de tourisme et de loisirs dans le domaine du cheval.

Un workshop est prévu pendant ces rencontres pour nouer de manière pérenne des partenariats de recherche, de formation et d'innovation nationaux et internationaux, renforçant encore le leadership des Pays de la Loire.

### **Article 3 : Pilotage du projet**

Le pilotage du projet est assuré conjointement par l'ITBS et l'IFCE qui ont chacun désigné pour ce faire un chef de projet. Ces deux référents ont la charge de constituer le comité d'organisation et d'assurer en parallèle l'animation du Comité scientifique. De même, ils assurent conjointement ou en concertation la consolidation du programme et de l'organisation pratique, ainsi que tous les documents prévisionnels ou les bilans de l'action.

### **Article 4 : Contribution des partenaires au projet**

> **IFCE** : Dans le cadre du présent partenariat, l'IFCE porte l'ensemble des dossiers de subvention en lien avec l'opération (Fonds Eperon, Conseil Régional et FEDER).

Par ailleurs, l'IFCE apporte au projet un ensemble de moyens :

- infrastructures d'accueil de la manifestation sur le site de Terrefort à Saumur (manèges, amphithéâtre, salle de réunion, espaces extérieurs, boxes, ...),
- site internet dédié et plate-forme de gestion et de suivi des inscriptions
- un mini-bus pour les navettes des participants,
- ses moyens de promotion, notamment via ses réseaux et son site internet,
- une voiture hippomobile,
- les ressources humaines nécessaires au projet (pilotage, traduction, interventions, comités, secrétariat, accueil, mise en oeuvre opérationnelle)
- un co-financement du projet à hauteur de 15 000 € sous forme de valorisation de ses infrastructures ou moyens humains

> **ITBS** : Dans le cadre du présent partenariat, l'ITBS porte la gestion des inscriptions relevant de la formation continue par l'intermédiaire du Service de Formation Continue (CUFCO).

Par ailleurs, l'ITBS apporte au projet un ensemble de moyens :

- les ressources humaines nécessaires au projet (pilotage, traduction, interventions, comités, secrétariat, accueil, mise en oeuvre opérationnelle)
- ses moyens de promotion, notamment via ses réseaux et son site internet,
- un mini-bus et des voitures de l'Université (ITBS) avec chauffeur pour les navettes des participants.

Toute forme d'apport est donc prise en compte et valorisée dans le cadre de ce projet à hauteur de 15 000 euros. Certaines prestations peuvent être facturées par l'université d'Angers à l'IFCE.

#### **Article 5 : Réalisation des subventions**

L'IFCE porte au nom des deux partenaires l'ensemble des demandes de subventions.

Toute forme d'apport est prise en compte et valorisée dans le cadre de ce projet et notamment dans les demandes de subvention.

L'IFCE devra produire à échéance programmée des bilans pour permettre la réalisation de ces subventions.

Dans ce contexte, l'ITBS s'engage fournir à l'IFCE dans les délais exigés toutes les pièces justificatives relatives à ses apports effectifs en industrie pour l'ensemble des postes figurant aux dossiers de demande de subvention et les postes éventuellement nouvellement apparus qui pourraient être pris en compte dans la réalisation de ces subventions.

#### **Article 6 : Dispositions financières relatives au fonctionnement**

L'IFCE encaissera postérieurement à l'action et sur présentation des bilans, les montants de subventions effectivement alloués par les organismes financeurs compte-tenu des dépenses retenues comme éligibles sur les tableaux financiers qui leur auront été présentés.

Le service de formation continue de l'Université d'Angers (CUFCo) établira les conventions de formation pour les stagiaires relevant de la formation continue. Pour ce premier séminaire, les recettes seront reversées en intégralité à l'IFCE via l'agence comptable de l'Université d'Angers après encaissement de toutes les sommes à percevoir. Pour les prochains séminaires, ces modalités seront à réexaminer et une nouvelle convention de partenariat sera établie.

En conséquence, l'IFCE s'acquittera de toutes les factures en lien avec la réalisation de l'équimeeting tourisme et consolidera un bilan global des recettes et des dépenses liées à cette action.

Par ailleurs, l'IFCE contribuera dans le cadre du budget équi-meeting Tourisme 2012 à la publication d'un N° spécial dédié au colloque de la revue Monde du tourisme, dont Philippe Violier, Directeur de l'ITBS assure la rédaction en chef, à hauteur de 40% et dans la limite de 5000 € HT.

Dans le cas où les recettes seraient supérieures aux dépenses, la somme dégagée sera proratisée en fonction des apports en industrie des partenaires selon les postes figurant aux dossiers Fonds Eperon et Conseil régional. Dans cette éventualité, la somme devant être reversée par l'IFCE à l'Université d'Angers (ITBS/Formation Continue) sera précisée dans un second avenant à la présente convention. L'ITBS peut donc recevoir une somme d'argent de l'IFCE.

#### **Article 7 : Communication et correspondance**

Toutes les actions de communication, les publications et les correspondances officielles réalisées et/ou mises en oeuvre dans le cadre d'équi-meeting tourisme devront faire mention des deux partenaires (logos, texte explicatif,...). A noter que, selon les cas, l'ensemble des cofinanceurs pourront aussi être valorisés pour respecter les engagements pris à leur égard.

#### **Article 8 : Réserve d'utilisation du label équi-meeting tourisme**

La marque équi-meeting est co-propriété de l'IFCE et du Pôle de compétitivité filière équine depuis 2009. Sa déclinaison en « équi-meeting tourisme » ne peut être utilisée qu'avec l'accord express des deux signataires de la présente convention.

#### **Article 9 : Durée**

La présente convention prend effet à compter de la date de la signature pour la durée de l'opération : objet de la présente convention.

Elle fera l'objet d'avenants, notamment en ce qui concerne les résultats financiers.

En cas de volonté de résiliation par l'une des deux parties co-signataires, la dénonciation de cette convention devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception auprès de l'autre partie et ne sera effective qu'au terme d'un délai de deux mois.

**Article 13 : Résolution des litiges**

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution des présentes sera soumise au tribunal administratif de Nantes.

Fait en deux exemplaires originaux à Paris, le .....

Pour l'Institut,  
Françoise Clément

Directrice Connaissances et Innovation

Pour l'Université d'Angers  
Jean-Paul Saint-André  
Président de l'Université d'Angers

### **3.4. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE DE WEST SCOTLAND (ROYAUME-UNI).**

*Avis favorable du CEVU du 27 novembre 2012.*

Le conseil d'administration approuve la demande de convention de partenariat avec l'université de WEST SCOTLAND (Royaume-Uni).

#### **CONVENTION RELATIVE A LA DÉLIVRANCE DE DIPLÔMES EN PARTENARIAT INTERNATIONAL**

Entre

**UNIVERSITY OF WEST OF SCOTLAND**

**School of Science  
à Paisley (Royaume-Uni)**

Et

**L'Université d'Angers**

**Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur d'Angers (ISTIA)  
à Angers (France)**

**Vu** le décret n° 2005-450 du 11 mai 2005 relatif à la délivrance de diplômes en partenariat international,

**Vu** l'Accord bilatéral Erasmus en date du 10 décembre 2010, et le souhait des parties de développer des projets communs d'enseignement et de recherche,

Les parties conviennent de ce qui suit :

#### **Article 1 – Diplôme(s) visé(s)**

Les parties souhaitent collaborer en matière d'enseignement, par la délivrance de deux diplômes pour leurs étudiants respectifs :

Pour les étudiants de l'Université d'Angers :

- le diplôme d'**Ingénieur « Génie des systèmes industriels»**, délivré par l'Université d'Angers, Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur d'Angers (ISTIA)

- le diplôme de **Master of Science «Quality Management»** ou "Project Management" délivré par University of West of Scotland, School of Science.

Pour les étudiants de University of West of Scotland :

- le diplôme de **Master of Science «Quality Management»** ou "Project Management" délivré par University of West of Scotland, School of Science.

- le diplôme de **Master international « Ingénierie des Systèmes et Management de Projet» (ISMP)** délivré par l'Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur d'Angers (ISTIA), école d'ingénieur de l'Université d'Angers.

En conséquence de quoi, les étudiants inscrits en formation se voient décerner ces diplômes des deux Universités, sous réserve d'avoir satisfait aux modalités de validation du diplôme de l'université d'accueil, ainsi que d'avoir souscrit aux critères de validation des études de **Master international «Ingénierie des Systèmes et Management de Projet» (ISMP)** ou **Master of Science** en double diplôme stipulés par l'université d'origine.

## Article 2 – Sélection

Le double diplôme concerne la deuxième année de **Master** (ou troisième année du **cycle ingénieur**). La sélection pour l'entrée s'effectue par l'université d'origine. La sélection des étudiants en Master 2 se fait en deux temps parmi les candidats de l'ISTIA ayant validé la première année du cycle d'ingénieur ou parmi les étudiants de l'UWS ayant obtenu le niveau de Bachelor.

- 1<sup>ère</sup> sélection de candidats sur dossier selon des critères universitaires et d'expériences de stages (mentions, notes aux matières de spécialisation, note au mémoire, etc.) ;

- 2<sup>ème</sup> sélection par audition des candidats retenus, devant un jury qui les classe par ordre de mérite et établit la liste des étudiants retenus selon les places disponibles en plus d'une liste d'attente pour le cas de désistement de certains candidats retenus.

Chaque année, quatre (4) étudiants au maximum par université seront sélectionnés pour poursuivre leur deuxième année de **Master** (ou troisième année du **cycle ingénieur**) dans l'université partenaire. La liste des étudiants sélectionnés par ordre de mérite à l'université d'origine pour suivre la formation de double diplôme en **Master** doit être transmise à l'université d'accueil au plus tard à la fin du mois de juillet. L'université d'accueil dispose de 10 jours pour valider tout ou partie de cette sélection.

Les étudiants doivent avoir validé leur année de Master 1 dans l'université d'origine. L'université d'accueil doit reconnaître l'année de Master 1 comme donnant accès à la deuxième année de **Master**.

Chaque étudiant est informé et autorise la transmission de l'université d'origine à l'université d'accueil de ses résultats académiques de première année de Master.

## Article 3 - Déroulement des études

Article 3.1 - Déroulement des études proposées par la School of Science :

1. Les étudiants doivent être présents à Paisley pour le début de l'année universitaire.
2. La durée des études est d'une année composée du suivi des enseignements ainsi que d'un stage validé par la réalisation et la soutenance d'un mémoire. Le jury comprend au moins un représentant de l'université partenaire qui participe aux délibérations en présentiel ( les frais de déplacement étant pris en charge par l'université d'origine, sur des fonds de programmes européens ou d'autres sources de financement) ou à distance ( visio conférence, etc.)
3. Le stage de fin d'année, dont le sujet doit être validé par les deux parties, sera organisé par la School of Science.
4. Les études proposées par la School of Science se déroulent à plein temps.

Article 3.2 - Déroulement des études proposées par Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur d'Angers (ISTIA) :

1. Les étudiants doivent être présents à Angers pour le début de l'année universitaire.
2. La durée des études est d'une année composée du suivi des enseignements ainsi que d'un stage validé par la réalisation et la soutenance d'un mémoire devant un jury composé d'un représentant des deux universités.
3. Les stages sur le terrain, dont le sujet doit être validé par les deux parties, seront organisés par l'Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur d'Angers (ISTIA).
4. Les études proposées par Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur d'Angers (ISTIA) se déroulent à temps plein.

#### **Article 4 - Inscriptions**

Les étudiants bénéficieront d'une double inscription dans l'université d'origine et dans l'université d'accueil mais n'acquitteront les droits d'inscription que dans l'université d'origine. Pour ce faire, les étudiants participant à ce programme de double diplôme s'engagent à transmettre une copie légalisée de leurs attestations de réussite aux examens et de leurs diplômes antérieurs à l'université d'accueil.

#### **Article 5 - Coordonnateurs du programme**

- Un coordonnateur sera nommé pour l'Université d'Angers
- Un coordonnateur sera nommé pour University of West of Scotland

Leur nom figure en annexe 3.

#### **Article 6 - Délivrance des diplômes**

Les étudiants participant à ce programme de double diplôme,

- ayant suivi, dans son intégralité, le cursus de **Master** dans lequel ils se sont engagés,
  - ayant souscrit aux critères de validation des études de **Master** en double diplôme stipulés par l'université d'origine, par la validation des modules de formation complémentaires proposés,
- se verront délivrer deux diplômes et l'obtention de 120 crédits européens (ECTS).

Les étudiants de l'Université d'Angers se verront délivrer les deux diplômes suivant :

- le diplôme d'**Ingénieur « Génie des systèmes industriels»**, délivré par l'Université d'Angers, Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur d'Angers (ISTIA)
- le diplôme de **Master of Science «Quality Management»** ou "**Project Management**" délivré par University of West of Scotland, School of Science.

Les étudiants de University of West of Scotland se verront délivrer deux diplômes suivants :

- le diplôme de **Master of Science «Quality Management»** ou "**Project Management**" délivré par University of West of Scotland, School of Science.
- le diplôme de **Master international « Ingénierie des Systèmes et Management de Projet » (ISMP)** délivré par l'Université d'Angers, Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur d'Angers (ISTIA).

Chaque étudiant est informé et autorise la transmission de l'université d'accueil à l'université d'origine de ses résultats académiques de deuxième année de Master .

Les jurys délivrant les diplômes, et ce dans chacune des universités partenaires, se tiendront entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre (session 1 + session 2) de l'année civile suivant l'année civile du début du programme de double diplôme.

Les jurys doivent inclure un représentant de l'équipe pédagogique de l'université d'origine des étudiants.

#### **Article 7 – Parcours de formation**

Les étudiants sélectionnés suivront dans l'Université d'accueil un parcours de formation décrit en annexe. Le choix des modules doit être décidé chaque année en accord avec les deux parties.

Quant aux critères linguistiques, les cours et l'évaluation examens, rapport de stage professionnel, soutenance) des étudiants de l'ISTIA en master à l'University of West of Scotland auront lieu en langue anglaise.

Les cours de l'ISTIA seront dispensés majoritairement en langue française avec la mise à disposition des supports de cours en anglais pour les étudiants de University of West of Scotland. De même, l'évaluation sera proposée au choix en langue française ou anglaise.

#### **Article 8 – Dispositions diverses**

Les étudiants sélectionnés bénéficieront dans l'université d'accueil, de l'accès aux centres de documentation, bibliothèques, médiathèques etc., dans les mêmes conditions que les autres étudiants.

L'université d'accueil facilitera l'accès au logement des étudiants en formation. Toutefois les frais de logement seront à la charge des étudiants, comme les frais de déplacement et tous frais annexes.

#### **Article 9 – Durée**

Cette convention de double diplôme en partenariat international prend effet à la signature des deux parties, et entrera en vigueur à compter de la rentrée universitaire 2013-2014, pour la durée de l'habilitation des masters mentionnés.

#### **Article 10 – Modifications, résiliations, litiges**

Cette convention peut être modifiée par voie d'avenant signé par chacune des parties.

Elle peut être résiliée avec un préavis de six mois avant le début de l'année universitaire, à l'initiative de chacune des parties, sans préjudice aux actions en cours d'exécution.

Les litiges seront résolus par tentative de conciliation ou par médiation.

#### **Article 11 – Langues utilisées**

La présente convention est rédigée en langue française et langue anglaise, en deux exemplaires originaux.

Paisley, le .....

Angers, le .....

**Principal and Vice Chancellor of the University of West of Scotland**  
**Le Président de l'Université d'Angers**

**Professor Seamus McDaid**

**Jean-Paul SAINT-ANDRÉ**

**Annexe 1 – Organisation et déroulement du Master Ingénierie des Systèmes et Management de Production (ISMP) pour les étudiants de University of West of Scotland**

Le Master ISMP est habilité par le Ministère de l'Enseignement et de la Recherche pour une période de cinq ans (2012-2017)

Les parcours possibles sont les suivants et le choix des étudiants de University of West of Scotland devra être validé par l'université d'origine.

Par ailleurs, l'étudiant doit pouvoir attester d'un niveau de français B2.

Module : Formation Générale	ECTS	Semestre
Anglais	1.5	1
Français	1.5	1
Insertion professionnelle	1.5	1
Recherche et veille		1
Sociologie des organisations	1.5	1
Module : Management de projet	ECTS	Semestre
Politique générale d'entreprise	1.5	1
Évaluation et maîtrise des coûts	1.5	1
Gestion de projet	1.5	1
Qualité dans les projets	1.5	1
GRH et gestion de projet	1.5	1
Droit des contrats	1.5	1
Module : Qualité Logiciel	ECTS	Semestre
Politique et management environnemental	1.5	1
Approche processus - modélisation	1.5	1
Audit qualité et diagnostic Organisationnel	1.5	1
Analyse du travail	1.5	1
Écoute et satisfaction client	1.5	1
optimisation des processus	1.5	1
Module : Projet	6	1
Module : Stage	30	2

## **Annexe 2 – Organisation et déroulement du Master of Science pour les étudiants de l'Université d'Angers**

Les étudiants susceptibles d'être sélectionnés pour suivre cette formation dans le cadre de leur cycle ingénieur doivent suivre le parcours Qualité et Sûreté de Fonctionnement de l'option Qualité de la spécialité « Génie des systèmes Industriels ».

Par ailleurs, l'étudiant doit pouvoir attester d'un niveau d'anglais certifié B2 par un test TOEIC supérieur à 850.

Les parcours possibles sont les suivants et le choix des étudiants de l'ISTIA devra être validé par l'université d'origine.

<b>Module</b>	<b>ECTS</b>	<b>Term</b>
Managing Quality	5	1
Management Systems	10	1
Software Quality technology	5	1
Statistical Quality Control	10	1
Project Management Fundamentals	10	1
Project Standards and Technologies	5	1

<b>Module</b>	<b>ECTS</b>	<b>Term</b>
Strategic and Risk Management	5	2
Interpersonal Skills and Change Management	5	2
Change Management and Leadership	10	2
Service Quality	10	2
Operations and Project Management	10	2
Advances in Project Management	5	2
Case Studies in Project Management	5	2
<b>MSc Project</b>	30	2

## **Annexe 3 – Coordinateurs du programme**

Le coordonateur pour l'Université d'Angers est M. Abdessamad KOBİ

Le coordonateur pour University of West of Scotland est Mme Michele CANO

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

06 décembre 2012

**Point 05**  
**INFORMATION : DECISIONS**  
**PRISES PAR LE PRESIDENT PAR**  
**DELEGATION**

**Information : décisions prises par président par délégation**

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Education, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.



université  
angers

**INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION****SAIC**

Date	Co-contractant	Objet du contrat
16/07/2012	Z-CUBE	Collaboration de recherche
16/07/2012	Z-CUBE	Option sur Licence
16/07/2012	Z-CUBE	Term-sheet de Licence
08/10/2012	Ecole des Mines d'Albi	Collaboration de recherche
11/09/2012	Agence de l'eau	Prestation de service
11/09/2012	Pépinière Mercier	Prestation de service
14/09/2012	Vitamfero	Collaboration de recherche
12/07/2012	Université de Fès (Maroc)	Avenant pour régularisation TVA
31/08/2012	Laboratoire Servier	Avenant collaboration de recherche
03/10/2012	Bonilait Protéines	Avenant collaboration de recherche
10/09/2012	Clause	Prestation de service
11/09/2012	Eolane	Prestation de service
06/09/2012	Birgham and Children Hospital	Accord de confidentialité
06/09/2012	Angers Loire Métropole	Subvention
13/09/2012	Erdyn	Prestation de service (inversée)
11/09/2012	ONIRIS	Prestation de service
29/09/2012	OSEO	Subvention
29/09/2012	OSEO	Subvention
06/10/2012	COMPO France	Prestation de service
20/10/2012	SCANIA	Avenant
06/10/2012		Attestation de conformité CEPHORCAS

**Relations internationales****LISTE DES COOPERATIONS**

Pays-Ville	Université	Intitulé de l'accord	Type	Début	Fin
Allemagne, Wernigerode	La Hochschule Harz	Accord de double diplôme Master + Licence	Bilatéral	2012	2016
Lituanie, Vilnius	Université de Vilnius	Accord de coopération	Bilatéral	2012	2017
Mauritanie, Nouakchott	Université de Nouakchott	Accord de coopération + accord spécifique avec Faculté de Médecine	Bilatéral	2012	2017
Royaume Uni, Manchester	International Anthony Burgess Foundation	Lettre d'intention	Bilatéral	2012	
Russie, Saint Petersbourg	Institut d'Hospitalité de Saint Petersbourg	Accord de coopération	Bilatéral	2012	2017

## Renouvellement des conventions : CEVU du 11 septembre 2012

Convention entre l'université d'Angers - ITBS et l'Ecole CAPVERS (école de tourisme du groupe Eduservices) à Nantes relative la licence Ingénierie des services

## Renouvellement des conventions : CEVU du 27 novembre 2012

1. Convention entre l'Université d'Angers et l'IRCOM
2. Convention relative à la licence professionnelle spécialité «Biologie Analytique et Expérimentale des Micro-Organismes, du Végétal et de l'Animal» entre l'Université d'Angers et l'institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST)
3. Convention relative à la licence professionnelle spécialité « Agriculture Biologique: Production – Conseil – Certification –Commercialisation »entre l'Université d'Angers et la Coordination Agrobiologique du Maine et Loire, La Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire, L'EPLEFPA Nature de la Roche sur Yon, Groupe ESA, Groupe Terrena
4. Convention relative à la licence professionnelle spécialité « Maintenance des Systèmes Automatisés - le Lycée Colbert de Torcy Charles Cros »entre l'Université d'Angers et le Lycée Colbert de Torcy Charles Cros
5. Convention relative à la licence professionnelle spécialité « Distribution : Management et Gestion de Rayon »entre l'Université d'Angers et l'Association DistriSup MANAGEMENT (régie par la loi du 1er Juillet 1901)
6. Convention relative à la licence professionnelle « Génie électrique pour le Bâtiment » entre l'Université d'Angers et le Lycée D'Estournelles de Constant
7. Convention relative à la licence professionnelle Gestion et Conception de Projets Industriels entre l'Université d'Angers et le Lycée Fernand Renaudeau
8. Convention relative à la licence professionnelle spécialité « Réseaux Informatiques et Internet » entre l'Université d'Angers et le Lycée de l'Hyrôme
9. Convention relative à la licence professionnelle spécialité « Management des PME-PMI » entre l'Université d'Angers et le Lycée Professionnel et Technologique La Providence – Cholet
10. Convention de partenariat relative à la licence professionnelle Spécialité : Métiers des arts culinaires et des arts de la table entre l'université d'Angers, et l'école hôtelière d'Avignon de la chambre de commerce et d'industrie du Vaucluse

## Service juridique

### Conventions signées par le président, par délégation, du 10 octobre au 23 novembre 2012

PARTENAIRES	OBJET	DATE DE SIGNATURE
Institut de cancérologie de l'Ouest - Paul Papin (ICO) / UA	Convention de subvention: participation de l'université à la réalisation de locaux de recherche et d'enseignement à destination de l'ICO (75000€).	17/10/2012
CROUS / UA (SUMPSS)	Convention relative à la location de chambres universitaires pour les étudiants en difficulté.	30/10/2012
DOURMAP Aurélie / UA (SCD - Galerie 5)	Exposition "Lettre à Paolo" en novembre 2012.	10/10/2012
SOLEMCO / UA (IUT)	Avenant n° 1 à la convention d'occupation signée le 4/09/2009 pour l'exploitation de distributeurs. Régularisation paiement redevance.	13/11/2012
Mickaël GRAS (GIE Fleurs et Plantés) / UA (UFR Sciences)	Utilisation ponctuelle de locaux universitaires.	09/11/2012
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) Beaucouzé /UA (SUAPS)	Autorisation d'utilisation régulière de locaux universitaires accordée dans le cadre de l'activité "Multi sports".	19/10/2012
Comité Départemental UNSS Maine et Loire Angers /UA (SUAPS)	Autorisation d'utilisation régulière de locaux universitaires accordée dans le cadre de l'activité "Escalade".	20/11/2012
Union des syndicats de l'immobilier Angers /UA (Droit)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée dans le cadre des universités de la copropriété - 4ème session.	26/10/2012
Inspection académique de Maine et Loire /UA (Droit)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée dans le cadre d'une réunion avec les maires de l'Académie de Nantes.	26/10/2012
Ecole Technique Supérieure de Chimie de l'Ouest Angers /UA (Médecine)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée dans le cadre de "la journée professionnelle à destination des étudiants de BTS Chimiste et BTS Métiers de l'eau de l'ETSCO, de l'IUT d'Angers et des lycéens de terminales.	26/10/2012
Association Nutrition Obésité Diabète (NOD) Angers /UA (Médecine)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée dans le cadre de la 5ème journée angevine de diabétologie.	20/11/2012
Lycée Renaudeau Cholet /UA (SUAPS)	Convention d'utilisation des locaux accordée au SUAPS pour les activités suivantes : aérobic, badminton, musculation, basket-ball, volley et futsal.	29/10/2012

Point 05 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ville de Cholet /UA (SUAPS)	Convention d'utilisation des équipements sportifs municipaux de la Ville de Cholet par le SUAPS dans le cadre des activités suivantes : Escalade et judo.	29/10/2012
AFPI Pays de la Loire / UA (IUT)	Licence Professionnelle « Achat ».	12/11/2012
CCI 49 / UA (IUT)	Licence Professionnelle « Conception et réalisation des machines spéciales ».	12/11/2012
CHOLET SPORTS LOISIRS GLISSEO CHOLET /UA (SUAPS)	Convention d'utilisation d'équipement sportif.	29/10/2012
Ligue de badminton des Pays de la Loire Angers /UA (SUAPS)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée dans le cadre de l'activité "badminton".	26/10/2012
Olivier ALLOUARD, Hervé ANDRES, Yassine BADIH, Ran BAO, Mamadou Bhoïe BARRY, Benjamin BIHR, Zacharie BOSSARD, Clément CHARASSON, Wassim CHOUAKRIA, Ismaël COULIBALY, Walter DA COSTA PAQUETE, Mohamed DAOUDI, Baptiste DAUBORD, Salah Eddine DELHOUM, Thierno-Aguibou DIALLO, Bathie DIOUF, Adrien DROGUET, Matthieu FONTENEAU, Anderson FORTUNE, Jérémy FOUQUAT, Robin GRANDVAL, Lê-Van HOANG, Jérémy KIENTZ, Arnaud LE BRETON, Arnaud LEMARQUAND, Marie LENOGUE, Aurélien LUBERT, Pascal LUDERS, Mathieu MARCHAND, Coraline MARIE, M'hammed MASSIRI, Céline MERLET, Pascale MICHAUD, Stéphane OUEDRAOGO, Vincent RAVENEAU, Quentin RICHARD, Thomas SAUQUES, Karl SECHER, Anas SELASSI, Sara TARI, Guillaume THOIN, Geoffrey VERON, Bruno VISSE /UA (Sciences)	Conventions de prêt de matériel informatique pour des étudiants en Licence 3 Informatique.	23/10/2012
AFPI Pays de la Loire / UA (SUAPS)	Autorisation d'utilisation régulière de locaux universitaires accordée dans le cadre de l'activité "multi-sports".	26/10/2012
Houda ARGANI, Baptiste ARNOU, Quentin BEILLEAU, Kévin BEUTIER, Julien BONDIGUEL, Florian BRUNEAU-VOISINE, Quentin CAUFRIEZ, Benoît CAUFRIEZ, Jean-Mathieu CHANTREIN, Maxime DESMAUTS, Mamadou alpha Oumou DIALLO, Pierre EVERS, Jean GRIMONPREZ, Pierre GUILLAUME, Clément GUILLERMIN, Mickaël GUILLOT, David GUINEHUT, Karim HARTI, Yohann HAY, Robin HERMOUET, Antoine JULIENNE, Marc LERAY, Julien MIRA, Thomas MOREL, Cédric MORINEAU, Quentin OSMONT, Gaëtan PICOT, Augustin PLICHON, Sombi RAKOTONIARY, Anaïs ROLLAND, Romain SIMON, Hugo TRAVERSON, Loïc VENEROSY, Romain VIVIER /UA (Sciences)	Conventions de prêt de matériel informatique pour des étudiants en Master 1 Informatique.	26/10/2012
Agence régionale Pays de la Loire Territoires d'innovation /UA (IBT)	Convention de sous-location de locaux situés dans le bâtiment de l'IBT, 10 rue André Boquel à Angers.	12/11/2012
Collège Molière Beaufort en Vallée / UA (SUAPS)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée dans le cadre de l'utilisation du mur d'escalade.	20/11/2012
Jean Arthuis, Cécile CLERGEAU, CCI 49, D.SAGOT-DUVAUROUX, Céline GALLEN, Jean-Patrick PECHE, Olivier ETCHEVERRIA, Anne EVEILLARD,	Cession de droits d'auteur "intervention filmée".	20/11/2012

Point 05 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dominique LOISEAU, Richard BAUSSAY, Marc COMBIER, Sylvain DOURNEAU, Emmanuel TESSIER, Christian VITAL, Franck-Pinay RABAROUST, Serge VIEIRA, Bénédicte BEAUGÉ, Eric ROUX, José Manuel SIMOES, Jacinthe BESSIERE /UA(GRANEM)			
Société publique régionale des Pays de la Loire / UA (ISTIA)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée dans le cadre d'une formation intitulée "construction de site sur Jimbo".	20/11/2012	
Pascale MICHAUD /UA (Sciences)	Convention de prêt de matériel informatique pour une étudiante en licence 3 Informatique.	16/11/2012	
UNF3S / UA (Pharmacie)	Avenant pour prolonger la convention n° 37-11 : projet 1103	22/11/2012	
UNF3S / UA (Pharmacie)	Avenant pour prolonger la convention n° 253-11 : projet 1114	22/11/2012	
CNFPT Pays de la Loire /UA (SUAPS)	Autorisation d'utilisation régulière de locaux universitaires accordée dans le cadre d'une action intitulée "Conduire un projet EPS à l'école primaire en lien avec l'enseignant".	23/11/2012	
Mutualité française Anjou Mayenne Angers /UA (Droit)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée dans le cadre de la réunion générale du personnel Enfance et Famille de la Mutualité Française Anjou-Mayenne.	23/11/2012	
CNFPT Pays de la Loire /UA (SUAPS)	Autorisation d'utilisation régulière de locaux universitaires accordée dans le cadre de la formation intitulée "FIAPM" (Formation Initiale des Agents de Police Municipale).	23/11/2012	
CNFPT Pays de la Loire /UA (SUAPS)	Autorisation d'utilisation régulière de locaux universitaires accordée dans le cadre de la formation intitulée "Sensibilisation aux dangers liés aux interventions sur la voie publique gestes techniques professionnels d'intervention en police municipale".	23/11/2012	
CNFPT Pays de la Loire /UA (SUAPS)	Autorisation d'utilisation régulière de locaux universitaires accordée dans le cadre d'une formation intitulée "Initiation aux activités motrices, jeux de cours et collectifs".	23/11/2012	
Club Vaillante Sport Angers Badminton /UA (SUAPS)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée dans le cadre de l'activité "badminton".	23/11/2012	
SMIA / UA (SUMPPS)	Surveillance médicale des personnels du SUMPPS.	23/11/2012	
Ville d'Angers / UA (ISTIA)	Contrat de location de la salle Greniers St Jean à Angers (soirée des 30 ans de la filière QSF de l'ISTIA le 9 novembre 2012).	29/10/2012	
		09/11/2012	

Point 05 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SARL Loire promotion / UA (ITBS)	Animation de soirées à thèmes avec dégustation en œnologie - Angers Niveau 1.	17/10/2012
SARL Loire promotion / UA (ITBS)	Animation de soirées à thèmes avec dégustation en œnologie - Angers Niveau 2.	17/10/2012
SARL Loire promotion / UA (ITBS)	Animation de soirées à thèmes avec dégustation en œnologie - Saumur Niveau 1.	17/10/2012
SARL Loire promotion / UA (ITBS) Région Pays de la Loire / UA	Animation de soirées à thèmes avec dégustation en œnologie - Saumur Niveau 2. Convention de partenariat (subventionnement) 2012.	17/10/2012
		30/10/2012

**Secrétariat général**

Numéro délégation	Type de délégation	Composantes ou services	Objet	Montant	Centre financier	Observations
CA045-2012	Adhésions	DDN	ANSTIA	350,00 €	91810	demande d'adhésion
CA045-2012	Adhésions	Cholet	Association pour le Développement de l'Enseignement Supérieur Textile Habillage ADESTH	100,00 €	900701	demande d'adhésion 2012
CA045-2012	Adhésions	UFR Droit économie et gestion	ASSOCIATION SCORE IAE MESSAGE	230,00 €	90110	ASSOCIATION SCORE IAE MESSAGE
CA045-2012	Adhésions	UFR Droit économie et gestion	ASSOCIATION SCORE IAE MESSAGE	200,00 €	911EA20	CENTRE JEAN BODIN
CA046-2012	MCC		CEVU 23 octobre 2012			
CA047-2012	Don	UFR Droit économie et gestion	CAISSE DES DEPOTS - PARIS	2 000,00 €	901	Don
CA047-2012	Don	Equipe 12 U892	AMGEN	30 000,00 €	UMR911UMR24	
CA048-2012	Tarifs	SCD	JOURNAL OF THE SHORT STORY IN ENGLISH, N°60,2013	<b>23,75 €</b>	<b>95530</b>	<b>HT : 22,20€</b>
CA048-2012	Tarifs	SCD	JOURNAL OF THE SHORT STORY IN ENGLISH, N°61,2013	<b>23,75 €</b>	<b>95530</b>	<b>HT : 22,20€</b>
CA048-2012	Tarifs	IUT	Habilitation à l'expérimentation animale de niveau 2	1 200,00		Financement Individuel et Financement par organisme tiers
CA048-2012	Tarifs	IUT	Participation Frais Transport - Voyage d'études	Forfait		Forfait demandé suivant le coût de la manifestation
CA048-2012	Tarifs	IUT	Participation Repas de Travail	Forfait		Forfait demandé suivant le coût de la manifestation
CA048-2012	Tarifs	IUT	FAX : Personnel	0,30		France
CA048-2012	Tarifs	IUT		0,80		Europe

Point 05 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA048-2012	Tarifs	IUT			1,55		Autres Pays
CA048-2012	Tarifs	IUT	CARTE BARRIERE ENTREE / CLES		16,00		Perte de la carte ou clé fournie
CA048-2012	Tarifs	IUT	LOCATION VIDEO / RETROPROJECTEUR		16,00		Par Jour
CA048-2012	Tarifs	IUT	Maquettes CEM Avec Documentation		740,00		
CA048-2012	Tarifs	IUT	Maquettes CEM		442,00		
CA049-2012	Adhésions	IUT	ASSODIUT		2250,00	90510 - S.GENERAL	Participation des IUT (Subvention annuelle)
CA049-2012	Adhésions	IUT	ASSODIUT		1900,00	90510 - S.GENERAL	Participation Construction Site IUT en ligne
CA049-2012	Adhésions	IUT	ASSODIUT		1900,00	90510 - S.GENERAL	Participation Campagne de communication des IUT
CA049-2012	Adhésions	IUT	UNP IUT		1900,00	90510 - S.GENERAL	Conférence des Présidents d'IUT
CA049-2012	Adhésions	IUT	ARIUT Pays de la Loire		500,00	90510 - S.GENERAL	Participation des IUT (Cotisation annuelle)
CA049-2012	Adhésions	IUT	ACSADIUT		125,00	90510 - S.GENERAL	Cotisation Association Responsables Administratifs des IUT
CA049-2012	Adhésions	IUT	ANGERS TECHNOPOLE		80,00	90510 - S.GENERAL	Cotisation Personne Morale
CA049-2012	Adhésions	IUT	ASTINOV (IDCI)		350,00	90510 - S.GENERAL	Adhésion à l'Institut de Développement et de Créativité Industriel
CA049-2012	Adhésions	IUT	CRI IUT		125,00	90510 - S.GENERAL	Cotisation Association Informaticiens des IUT
CA049-2012	Adhésions	IUT	ACD GB		150,00	90530 - BIOLOGIE	Cotisation Association Nationale Chefs de Département
CA049-2012	Adhésions	IUT	APLIUT		25,00	90530 - G. BIOLOGIQUE	Adhésion Association des Professeurs de Langues des IUT

Point 05 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA049-2012	Adhésions	IUT	NOVAFEL		60,00	90530 - BIOLOGIE	Cotisation Annuelle
CA049-2012	Adhésions	IUT	AFNOR		200,00	90530 - BIOLOGIE	Cotisation Membre associé
CA049-2012	Adhésions	IUT	M.F.Q.		350,00	90530 - BIOLOGIE	Adhésion Université - Grandes Ecoles
CA049-2012	Adhésions	IUT	Association VALORIAL		350,00	90530 - BIOLOGIE	Adhésion annuelle - Commissions Thématiques
CA049-2012	Adhésions	IUT	G.E.S.I.		350,00	90540 - GEII	Cotisation annuelle des Départements GEII
CA049-2012	Adhésions	IUT	ETIC LEA VALLEY		200,00	90540 - GEII	Adhésion Loire Electronic Applications Valley
CA049-2012	Adhésions	IUT	ASSEMBLEE GEA		200,00	90550 - GEA	Cotisation Association Nationale Chefs de Département
CA049-2012	Adhésions	IUT	Association BDE - GEA		500,00	90550 - GEA	Cotisation Annuelle
CA049-2012	Adhésions	IUT	CENTRALE IUT		650,00	90550 - GEA	Cotisation Abonnement Annuel
CA049-2012	Adhésions	IUT	ASSEMBLEE T.C.		400,00	90560 - T.CO.	Cotisation Association Nationale Chefs de Département
CA049-2012	Adhésions	IUT	Association AFRESCO		150,00	90560 - T.CO.	Cotisation Annuelle & Bulletin
CA049-2012	Adhésions	IUT	Association ATCA		500,00	90560 - T.CO.	Cotisation Annuelle
CA049-2012	Adhésions	IUT	CENTRALE IUT		650,00	90560 - T.CO.	Cotisation Abonnement Annuel
CA049-2012	Adhésions	IUT	ANCD GMP IUT		400,00	90570 - GMP	Cotisation Association Nationale Chefs de Département
CA049-2012	Adhésions	IUT	ADCS - IUT		700,00	90580 - C. SOCIALES	Cotisation Association Nationale Chefs de Département
CA049-2012	Adhésions	IUT	ANGERS TECHNOPOLE		40,00	911 RUA12	Cotisation Personne Morale

Point 05 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA049-2012	Adhésions	ISTIA	SHF – Société des Hispanistes Français	36,00 €	93250	
CA049-2012	Adhésions	DDN	UNISCIEL	2 025,00 €	91810	cotisations
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	Ecran HP LCD L1706 N° de Série : CNT723 NV17 lieu : 218			Collège Jean MONNET ANGERS
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	Ecran HP LCD L1706 N° de Série : CNT723 NTHB lieu : 218			collège Jean MONNET ANGERS
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	Ecran HP LCD L1706 N° de Série : CNT723 NTHO lieu : 218			collège Jean MONNET ANGERS
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	Ecran HP LCD L1706 N° de Série : CNT723 NTGX lieu : 218			Franck COADOU (à titre personnel)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	Ecran HP LCD L1706 N° de Série : CNT723 NV1C lieu : 218			Emilie LEBEUGLE (à titre personnel)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	Ecran HP LCD L1706 N° de Série : CNT723 NTGR lieu : 218			Rabah BOUKRA (à titre personnel)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	Ecran HP LCD L1706 N° de Série : CNT723 NV1J lieu : 218			Pascal ANGELIAUME (à titre personnel)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	Ecran HP LCD L1706 N° de Série : CNT723 NV1K lieu : 218			ECOLE JEAN ROSTAND ANGERS
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	Ecran HP LCD L1706 N° de Série : CNT723 NTGB lieu : 218			ECOLE JEAN ROSTAND ANGERS
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	Ecran HP LCD L1706 N° de Série : CNT723 NV16 lieu : 218			ECOLE JEAN ROSTAND ANGERS
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	Ecran HP LCD L1706 N° de Série : CNT723 NV18 lieu : 218			ECOLE JEAN ROSTAND ANGERS
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	Ecran HP LCD L1706 N° de Série : CNT723 NV1H lieu : 218			UFR PHARMACIE (via K.Roche)

Point 05 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

				lieu : 218			
CA050-2012	Déclassement	ISTIA		Ecran HP LCD L1706 N° de Série : CNT723 NTGZ lieu : 218			UFR PHARMACIE (via K.Roche)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA		Ecran HP LCD L1706 N° de Série : CNT723 NV1B lieu : 218			UFR PHARMACIE (via K.Roche)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA		Ecran HP LCD L1706 N° de Série : CNT723 NTH7 lieu : 218			UFR PHARMACIE (via K.Roche)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA		Ecran HP LCD L1706 N° de Série : CNT723 NTGV lieu : 218			UFR PHARMACIE (via K.Roche)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA		Ecran HP LCD L1706 N° de Série : CNT723 NV1G lieu : 218			UFR PHARMACIE (via K.Roche)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA		Ecran HP LCD L1706 N° de Série : CNT723NV1D lieu : 218			UFR PHARMACIE (via K.Roche)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA		Ecran HP LCD L1706 N° de Série : CNT723 NTHS lieu : 218			UFR PHARMACIE (via K.Roche)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA		Ecran HP LCD L1706 N° de Série : CNT723 NNV1F lieu : 218			UFR PHARMACIE (via K.Roche)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA		Ecran HP LCD L1706 N° de Série : CNT723 NTGM lieu : 218			UFR PHARMACIE (via K.Roche)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA		Ecran HP LCD L1706 N° de Série : CNT723 NV19 lieu : 218			C.TRAON (à titre personnel)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA		Ecran HP LCD L1706 N° de Série : CNT723 NTH1 lieu : 218			UFR PHARMACIE (via K.Roche)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA		Ecran HP LCD L1706 N° de Série : CNT723 NTH3 lieu : 218			UFR PHARMACIE (via K.Roche)

Point 05 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA050-2012	Déclassement	ISTIA	HP DC7700 N° de série : CZC7292VXS Lieu : 218			Collège Jean MONNET ANGERS
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	HP DC7700 N° de série : CZC7292VXT Lieu : 218			Collège Jean MONNET ANGERS
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	HP DC7700 N° de série : CZC7292VXV Lieu : 218			Collège Jean MONNET ANGERS
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	HP DC7700 N° de série : CZC7292VXD Lieu : 218			Franck COADOU (à titre personnel)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	HP DC7700 N° de série : CZC7292VXF Lieu : 218			Emilie LEBEUGLE (à titre personnel)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	HP DC7700 N° de série : CZC7292VXB Lieu : 218			Rabah BOUKRA (à titre personnel)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	HP DC7700 N° de série : CZC7292VX6 Lieu : 218			Pascal ANGELLIAUME (à titre personnel)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	HP DC7700 N° de série : CZC7292VXC Lieu : 218			ECOLE JEAN ROSTAND ANGERS
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	HP DC7700 N° de série : CZC7292VX7 Lieu : 218			ECOLE JEAN ROSTAND ANGERS
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	HP DC7700 N° de série : CZC7292VXM Lieu : 218			ECOLE JEAN ROSTAND ANGERS
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	HP DC7700 N° de série : CZC7292VX5 Lieu : 218			ECOLE JEAN ROSTAND ANGERS
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	HP DC7700 N° de série : CZC7292VXX Lieu : 218			UFR PHARMACIE (via K.Roche)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	HP DC7700 N° de série : CZC7292VXL Lieu : 218			UFR PHARMACIE (via K.Roche)

Point 05 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA050-2012	Déclassement	ISTIA		HP DC7700 N° de série : CZC7292VXK Lieu : 218			UFR PHARMACIE (via K.Roche)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA		HP DC7700 N° de série : CZC7292VXN Lieu : 218			UFR PHARMACIE (via K.Roche)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA		HP DC7700 N° de série : CZC7292VXG Lieu : 218			UFR PHARMACIE (via K.Roche)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA		HP DC7700 N° de série : CZC7292VX9 Lieu : 218			UFR PHARMACIE (via K.Roche)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA		HP DC7700 N° de série : CZC7292VXR Lieu : 218			UFR PHARMACIE (via K.Roche)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA		HP DC7700 N° de série : CZC7292VX8 Lieu : 218			UFR PHARMACIE (via K.Roche)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA		HP DC7700 N° de série : CZC7292VXW Lieu : 218			UFR PHARMACIE (via K.Roche)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA		HP DC7700 N° de série : CZC7292VXG Lieu : 218			UFR PHARMACIE (via K.Roche)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA		HP DC7700 N° de série : CZC7292VXP Lieu : 218			C.TRAON (à titre personnel)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA		HP DC7700 N° de série : CZC7292VXH Lieu : 218			UFR PHARMACIE (via K.Roche)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA		HP DC7700 N° de série : CZC7292VXJ Lieu : 218			UFR PHARMACIE (via K.Roche)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA		Ecran IIYAMA A902MT 19" CRT N° de série : 50053652 Lieu : E35			à détruire
CA050-2012	Déclassement	ISTIA		Ecran IIYAMA A902MT 19" CRT N° de série : 50053652 Lieu : E35			à détruire

Point 05 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA050-2012	Déclassement	ISTIA	Power PC G4 + clavier souris N) de série : CK103HCQK6w Lieu : IUT			à détruire
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	Power PC G4 + clavier souris N) de série : CK 103HB4K6W Lieu : IUT			à détruire
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	Power PC G4 Quicksilver N) de série : CK145H22L4Y lieu : IUT			à détruire
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	Powerbook G4 N° de série : W844415UQRV lieu : IUT			à détruire
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	Ecran Pronitron for Mac 17 CRT N° de série:1W4-04603925 Lieu : IUT			à détruire
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	Ecran Elonex 17" CRT N° de série : 9172402311 Lieu : IUT			à détruire
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	Ecran elonex 17" CRT N° de série : MN017COMA Lieu : IUT			à détruire
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	Portable DELL Latitude D800 BC 91117204009 Pas d'alimentation secteur Lieu : E34			à détruire
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	Portable DELL D800 BC 91117040215 pas d'alimentation secteur Lieu : E34			Ecole Publique Joseph CUSSONNEAU Angers (via A.Delahaies)
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	Portable Latitude D810 BC 91117205016 Alimentation secteur HS Lieu : E34			Ecole Publique Joseph CUSSONNEAU Angers
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	Portable Latitude D810 BC 91117205016 Alimentation secteur HS Lieu : E34			Ecole Publique Joseph CUSSONNEAU Angers
CA050-2012	Déclassement	ISTIA	Portable Latitude D810 BC 91117205052 Pas d'Alimentation secteur			Ecole Publique Joseph CUSSONNEAU Angers

Point 05 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

			Lieu : E34				
CA050-2012	Déclassement	Cufco	DELL OptiPlex GX270 P4 2,8GHz/512 Mo N° série : J3GC71J				A titre personnel I.Coupry – Personnel CUFCo
CA050-2012	Déclassement	Cufco	DELL OptiPlex GX270 P4 2,8GHz/512 Mo N° série : 14GC71J				A titre personnel A. Martin – Personnel CUFCo
CA050-2012	Déclassement	Cufco	DELL OptiPlex GX270 P4 2,8GHz/512 Mo N° série : 64GC71J				A titre personnel E.Schrafstetter - Personnel CUFCo
CA050-2012	Déclassement	Cufco	DELL OptiPlex GX270 P4 2,8GHz/512 Mo N° série : 34GC71J				A titre personnel Karine LE FLOCH Personnel CUFCo
CA050-2012	Déclassement	Cufco	DELL OptiPlex GX270 P4 2,8GHz/512 Mo N° série : 94GC71J				A titre personnel Fatina ENJOLRAS Personnel CUFCo
CA050-2012	Déclassement	Cufco	DELL OptiPlex GX270 P4 2,8GHz/512 Mo N° série : D4GC71J				A titre personnel Cécile Héveline Personnel CUFCo
CA050-2012	Déclassement	Cufco	DELL OptiPlex GX270 P4 2,8GHz/512 Mo N° série : H4GC71J				A titre personnel Muriel Pérgois Personnel CUFCo
CA050-2012	Déclassement	Cufco	DELL OptiPlex GX270 P4 2,8GHz/512 Mo N° série : 25GC71J				A titre personnel M-Paul BOISSON Personnel CUFCo
CA050-2012	Déclassement	Cufco	DELL OptiPlex GX270 P4 2,8GHz/512 Mo N° série : 55GC71J				A titre personnel G. Laurendeau Personnel CeLFE
CA050-2012	Déclassement	Cufco	DELL OptiPlex GX270 P4 2,8GHz/512 Mo N° série : 85GC71J				A titre personnel C. Brière Personnel CeLFE
CA050-2012	Déclassement	Cufco	DELL OptiPlex GX270 P4 2,8GHz/512 Mo N° série : C5GC71J				A titre personnel M-L BAGNAUD Personnel CeLFE
CA050-2012	Déclassement	Cufco	DELL OptiPlex GX270 P4 2,8GHz/512 Mo N° série : G5GC71J				A titre personnel G. Desgranges Personnel CeLFE
CA050-2012	Déclassement	Cufco	Ecran plat 17 pouces DELL E172FP Noir				A titre personnel I.Coupry – Personnel CUFCo

Point 05 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA050-2012	Déclassement	Cufco	Ecran plat 17 pouces DELL E172FP Noir			A titre personnel A. Martin – Personnel CUFCo
CA050-2012	Déclassement	Cufco	Ecran plat 17 pouces DELL E172FP Noir			A titre personnel E. Schrafstetter - Personnel CUFCo
CA050-2012	Déclassement	Cufco	Ecran plat 17 pouces DELL E172FP Noir			A titre personnel Karine LE FLOCH Personnel CUFCo
CA050-2012	Déclassement	Cufco	Ecran plat 17 pouces DELL E172FP Noir			A titre personnel Fatina ENJOLRAS Personnel CUFCo
CA050-2012	Déclassement	Cufco	Ecran plat 17 pouces DELL E172FP Noir			A titre personnel Cécile Héveline Personnel CUFCo
CA050-2012	Déclassement	Cufco	Ecran plat 17 pouces DELL E172FP Noir			A titre personnel Muriel Périgois Personnel CUFCo
CA050-2012	Déclassement	Cufco	Ecran plat 17 pouces DELL E172FP Noir			A titre personnel Marie-Paul Boisson Personnel CUFCo
CA050-2012	Déclassement	Cufco	Ecran plat 17 pouces DELL E172FP Noir			A titre personnel G. Laurendeau Personnel CeLFE
CA050-2012	Déclassement	Cufco	Ecran plat 17 pouces DELL E172FP Noir			A titre personnel M-L BAGNAUD Personnel CeLFE
CA050-2012	Déclassement	Cufco	Ecran plat 17 pouces DELL E172FP Noir			A titre personnel C. Brière Personnel CeLFE
CA050-2012	Déclassement	Cufco	Ecran plat 17 pouces DELL E172FP Noir			A titre personnel G. Desgranges Personnel CeLFE
CA050-2012	Déclassement	Cufco	Ecran plat 15 pouces DELL blanc			à détruire
CA050-2012	Déclassement	Cufco	Ecran plat 15 pouces Elonex blanc			Ecole publique - La Bohalle
CA050-2012	Déclassement	Cufco	Ecran plat 15 pouces Elonex blanc			Ecole publique - La Bohalle
CA050-2012	Déclassement	Cufco	Ecran plat 15 pouces Elonex blanc			Ecole publique - La Bohalle

Point 05 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA050-2012	Déclassement	Cufco	Ecran plat 15 pouces Elonex blanc			à détruire
CA050-2012	Déclassement	Cufco	Ecran large 15 pouces DELL noir			à détruire
CA050-2012	Déclassement	Cufco	ELONEX Prosentia 54 x max			Ecole publique - La Bohalle
CA050-2012	Déclassement	Cufco	ELONEX Prosentia 54 x max			Ecole publique - La Bohalle
CA050-2012	Déclassement	Cufco	ELONEX Prosentia 54 x max			Ecole publique - La Bohalle
CA050-2012	Déclassement	Cufco	DELL Optiplex G620			à détruire
CA050-2012	Déclassement	Cufco	DELL Optiplex G620			Ecole publique - La Bohalle
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Onduleur APC Smart-UPS 700 N°: NS0018130484			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Onduleur MCE Pulsar ES 8 + 700 N°: 574826428			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Imprimante HP laserjet 4L N°: NVBB692586			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Imprimante HP laserjet 5MP N°: NLF037309			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Tour Elonex P3 PLC N° : F102CR48 + écran CRT			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Tour Elonex P3 PLC N° : F102CR42 + écran CRT			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Desktop P100 Compaq Presoria 7220 N°: L606GWH3R3G2 + écran CRT			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Tour Elonex ESSENTIA4000 + écran CRT N° : F245CE28			à détruire

Point 05 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Tour Elonex ESSENTIA4000 + écran CRT N° : F245CE30			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Tour Elonex ESSENTIA4000 + écran CRT			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Tour Elonex ESSENTIA4000 + écran CRT			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Tour Elonex ESSENTIA4000 + écran CRT			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Portable Hp Compaq NC6320 N° HUB63902H1			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Portable Toshiba SP M10 N° :63562792G			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Portable Toshiba SP 6100 N°:X2071483G			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Portable Dell D800 N°:271Z71J			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Portable Hp Compaq NC6320 N° HUB71608MG			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Portable Dell D810 N°:7CSU32J			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Portable Toshiba SP M10 N° :63567121G			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Portable Hp Compaq NC6320 N° HUB6411107			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Portable Dell D800 N°:43KXC1J			à détruire

Point 05 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Portable Dell D810 N° :7Z96V1J			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Portable Toshiba Tecra S1 N° :93829573G			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Portable Toshiba Tecra S1 N° :93771708G			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Tour Dell GX280 N° :9ZYVC1J			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Tour Dell GX280 N° :HSRMN1J			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Tour Dell GX280 N° :DSRMN1J			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Tour Dell GX280 N° :G1JGQ1J			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Tour Dell GX280 N° :8ZYVC1J			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Tour Dell GX280 N° :8TRMN1J			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Tour format XL Dell Precision 690 N° :9HG8B2J			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Tour format XL Dell Precision 690 N° :FHG8B2J			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Imprimante HP laserjet 4100N N° :NLCCGF07253			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Imprimante HP laserjet 4100N N° :NL7R005024			à détruire

Point 05 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Portable Dell D600 N° : Numéro invisible			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Portable Hp Compaq NC6320 N° HUB6480PO			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Portable Dell D810 N°:8CSV32J			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Ecran elonex 15EX6 N° :612031000310			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Ecran elonex 15EX6 N° :PM28010221			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Ecran elonex 15EX6 N° :612031000205			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Ecran elonex 15EX6 N° :612031000209			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Ecran elonex 15EX6 N° :612031000204			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Ecran elonex 15EX6 N° :612031000227			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Ecran elonex 15EX6 N° :PM28614249			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Ecran elonex 15EX6 N° :612031000300			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Ecran elonex 15EX6 N° :612031000298			à détruire
CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Ecran elonex 15EX6 N° :612031000238			à détruire

Point 05 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA050-2012	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Tour Dell GX270 N° :96Y581J			à détruire
CA051-2012	Subventions	ISTIA	BDE ISTIA	3 000,00 €	93290	Gala ISTIA 2012